

REPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**MINISTÈRE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

UNIVERSITE D'ALGER 2

FACULTÉ DES LETTRES ET DES LANGUES

DÉPARTEMENT DE FRANÇAIS

**La catégorisation de la notion
« démocratie », à l'aune des événements
du printemps arabe, dans le quotidien
indépendant algérien El Watan :
Analyse sémantique et discursive**

Mémoire

en vue de l'obtention du diplôme de **magister, option sciences de langage,**

sous la direction de :

Mme Essafia AMOROUAYACHE

présenté et soutenu publiquement par

Taous ACHOUR

devant le JURY composé de :

Mme Ouardia YERMECHE , Présidente

Mme Hassiba BENALDI , Examinatrice

Mme Nassima AMARI ALLOUCHE, Examinatrice

Octobre 2013

« Lorsque je dis[...]ce livre, cette maison, à coup sûr j'ai l'intention de désigner une chose individuelle, et pourtant je n'y réussis pas ; il m'est tout à fait impossible de dire ce que je veux dire et de ne dire que cela ; car malgré moi j'associe la notion générale livre, maison, à une autre notion générale exprimée par les mots ce, cette, ou par tout autre signe du discours ou du geste qui convient aussi bien au livre qu'à mille autres choses. »

Hegel

« La langue n'est pas inscrite dans les dictionnaires mais dans la tête de ceux qui la parlent. »

N. Delbecque

« [...] naissent les orientalismes révolutionnaires portés par les guerres d'indépendances. Restent les reflets brisés de l'Islam intériorisés par l'Occident et souvent teintés de mépris. La culture scientifico-technique et l'échange uniformisent. Voyager aujourd'hui c'est aussi mesurer la marche de l'humanité vers la ressemblance. Alors un dialogue s'amorce entre grands systèmes religieux ; et une volonté de promouvoir les virtualités et les enrichissements entre l'Europe, le monde arabe et l'Afrique Noire s'affirme. L'Orient [...] est [de fait] muté par ce Contre-Orient que l'on ne peut cesser d'être [...] »

J.P. Charnay

A mes parents

REMERCIEMENTS

Le présent mémoire n'aurait pas vu le jour sans la confiance, la patience et la générosité de mon encadreur, Madame Essafia AMOROUAYACH. Je la remercie pour ses efforts et ses encouragements en vue de l'aboutissement de mon travail. Je tiens également à remercier les personnes qui, ayant contribué à la vulgarisation des travaux d'A. Culioli, m'ont permis d'avancer dans mon étude.

J'adresse ma profonde gratitude aux membres du jury, Mesdames Ouardia YERMECHE, Hassiba BENALDI et Nassima AMARI ALLOUCHE pour leurs conseils et leurs regards critiques. Je vais les prendre en compte dans la réalisation de futurs travaux.

J'adresse mes plus sincères remerciements aux personnes qui ont manifesté leur inquiétude quant au déroulement de ma recherche. Je leur suis reconnaissante, aussi bien pour l'aide qu'elles m'ont apportée que pour le soutien moral qu'elles ont su me prodiguer lors des péripéties et vicissitudes que j'ai eu à affronter au cours de mes réflexions et lectures. Il m'est difficile de leur dire, ici, à quel point j'ai été touchée par tout ce qu'elles ont fait pour moi.

Ce mémoire m'a permis de rencontrer et de travailler avec des personnes épatantes avec qui j'ai partagé des connaissances, une salle, un repas, un café ou un autobus. Qu'elles trouvent ici l'expression de ma profonde sympathie.

Table des matières

Remerciements.....	4
Introduction	7
1. Etat des lieux	8
1.1. Dans une perspective théorique.....	8
1.2. Dans une perspective thématique.....	9
2. Problématique.....	12
3. Hypothèses.....	13
4. Choix du corpus.....	18
4.1. Choix de l'événement.....	19
4.2. Choix de la source.....	19
4.2.1. Choix de la presse.....	19
4.2.2. Choix de la presse algérienne.....	20
4.2.3. Choix de la presse indépendante.....	20
5. Objectif(s) de la recherche.....	20
6. Cadre théorique.....	21
7. Cadre méthodologique.....	22
Cadre théorique.....	24
I. Aperçu diachronique de la sémantique lexicale.....	24
1. La sémantique lexicale.....	24
1.1. La sémantique du mot hors contexte.....	24
1.2. La sémantique du mot en contexte.....	25
II. Fondement théorique.....	31
1. Théorie des opérations énonciatives.....	31
2. Définition de Concepts.....	32
Cadre pratique.....	39
I. Présentation du corpus.....	39
1. Discours médiatique.....	39
2. Discours du quotidien El Watan.....	39
3. Evénements choisis.....	39
4. Thématiques choisies.....	40
II. Analyse du corpus.....	41
1. Méthode d'analyse.....	41
2. Description lexicographique.....	42
2.1. Dans le Grand Robert 2011.....	43

2.2. Dans le dictionnaire TLF [Trésor de Langue Française]	44
2.3. Dans le Larousse [en ligne]	45
2.4. Dans le dictionnaire de l'Académie française.....	46
2.5. Dans le dictionnaire des termes politiques : « Toupictionnaire » [en ligne]	46
3. Identification des relations lexicales.....	51
4. Identification des opérations de repérage prédicatifs et énonciatifs	56
5. Résultats d'analyse	57
5.1. Repérages prédicatif et énonciatif en relation à la notion de /Religion/	57
5.2. Repérages prédicatif et énonciatif en relation à la notion d'/Occident/	77
5.3. Repérages prédicatifs et énonciatifs en relation à la notion de /Femme/	92
Conclusion générale.....	122
Bibliographie	127
Annexes	132
Résumé.....	163

INTRODUCTION

S'inscrivant en faveur des mouvements contestataires qui ont bouleversé certains pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, analystes, journalistes et hommes politiques usent fréquemment de mots, d'expressions et de paraphrases se rapportant à la notion¹ de « démocratie ». Celle-ci, ayant été actualisée, entre autres, à travers le vocable "démocratie arabe", nous a amené à nous interroger en quoi les régions sus citées requièrent-elles une forme particulière de « démocratie ».

En effet, après la chute des potentats dans certains pays arabo-musulmans et suite au soulèvement des « artisans volontaires du printemps arabe », le temps était venu à la réflexion. Celle-ci, devant s'articuler autour d'institutions, de règles nouvelles et des aspirations populaires, est en vue d'aboutir à un « réel » changement démocratique.

Pour cela, nombre considérable d'analystes affirment la nécessité d'un programme de « *déconstruction-reconstruction* »² : déconstruction de tout ce qui avait engendré « *régression ou faible progression de toute une communauté* »³ ; de tout ce qui a été à l'origine de troubles, d'inadéquations, d'étrangetés et de stagnations. Cette alternative de changement se manifeste, entre autres, via les voix des médias et particulièrement la presse écrite.

Pour sortir de la décadence et rattraper l'essor atteint par l'Occident, les plumes algériennes n'ont pas tari dans l'encouragement pour un avenir meilleur et dans la réclamation de la « démocratie », notamment via les événements tunisiens. De facto, la presse écrite indépendante algérienne a constitué un lieu de productions discursives traitant des aspects qui constitueraient des enjeux dans le processus de démocratisation.

Ceci a conduit au surgissement de plusieurs thématiques qui contribueraient à une /des (re)définition(s) de la « démocratie » au sein d'une aire socioculturelle arabo-musulmane. Nous tenterons, à cet effet, de dégager les différentes modalités

¹ L'usage de « notion » est inhérent à la théorie d'A. Culioli. Elle correspond à un schéma prédicatif en attente d'une instance d'une occurrence-de-P. On peut la désigner par l'expression "avoir la propriété P" (A. Culioli 1999 : 10). La notion est distincte du concept car celui-ci a une histoire, par exemple épistémologique (les concepts sont structurés les uns par rapport aux autres dans un univers technique).

² M. Lakhel, (2011), Les Arabes libérés des dictatures ont besoin de déconstructeurs-reconstructeurs, in « Le monde arabo-musulman », Magazine MOYEN-ORIENT, n° 9, Mars, p.13

³ Ibid.

exprimées au travers des discours traitant de la projection de la « démocratie » dans les pays maghrébins, et ce, à travers les éventuels jugements, implications et modalisations implicites et/ou explicites.

1. Etat des lieux

Avant de préciser notre problématique, il s'avère nécessaire d'évoquer des études consultées au cours de notre recherche. Ces études, de par leurs soubassements théoriques et thématiques, nous ont aidée à appréhender la notion de « démocratie ».

Nous présentons dans un premier temps des travaux qui s'inscrivent dans un cadre théorique commun à notre recherche, à savoir la théorie culiolienne, ensuite nous citerons des travaux traitant de la notion de /Démocratie /.

1.1. Dans une perspective théorique

Dans la lignée de la conception culiolienne, la consultation des travaux traitant des notions : /Mariage/⁴, /Intégration/⁵, /Tolérance/⁶, /Femme/⁷, nous a semblé pertinente. Ces travaux ont en commun un arrière-plan théorique, régi par une conception qui admet que le sens n'est pas immuable en une acception définitive, mais qu'il est en permanente construction. A cet effet, nous avons jugé l'utilité de présenter un aperçu de leurs principales données.

Ces travaux de recherche ont consisté en un repérage des sens construits, au sein d'une culture donnée et à travers des situations d'énonciation particulières. Il s'agit d'un ensemble d'études inscrites dans une double perspective, celle de la sémantique lexicale et de l'analyse du discours. Partant du postulat que le sens d'un mot se construit en discours et que sa production ne se résume pas en un simple renvoi à une définition lexicographique, les auteurs des analyses en question se sont penchés sur « *les manières dont des énonciateurs, à travers un corpus de textes [...], construisent ce que le linguiste A. Culioli appelle le domaine notionnel d'une notion*

⁴ A. J. Charron, (2007), *Catégorisation en acte: La notion lexicale [MARIAGE] dans le discours social d'aujourd'hui*, Canada, Mémoire de maîtrise en linguistique, p. 01

⁵ M. Buyck, (1995), *Construction interactive d'un domaine notionnel (Intégration, intégrer, s'intégrer...)* dans un corpus conversationnel, Mémoire de maîtrise en linguistique, Université du Québec à Chicoutimi.

⁶ E. Ali, (2008), *Le sens en contexte : catégorisations discursives de la notion lexicale [Tolérance] dans des textes de presse*, mémoire de maîtrise en linguistique, Université du Québec à Chicoutimi.

⁷ A. Mahraoui, (2012), *La catégorisation en acte : la notion lexicale « femme » à la prise de discours juridique et de discours social*, mémoire de magistère en sciences du langage (en cours), Université d'Alger2, Alger.

lexicale [...] »⁸.

Pour ce faire, un recours simultané a été effectué entre « la linguistique énonciative et les études de sémantique cognitive sur la catégorisation ». De la sorte, ont été associées au cadre d'A. Culioli, les théories de G. Kleiber, de G. Vignaux et la mise en application de ces théories dans les analyses de K. Fall et d'autres spécialistes en analyse du discours⁹.

Les études ainsi effectuées, à l'aide des outils de l'analyse du discours et de la sémantique lexicale, ont permis à ces auteurs de dévoiler l'instabilité sémantique inhérente aux notions en question. Par conséquent, a été constaté l'intérêt de la théorie d'A. Culioli dans l'étude de la polysémie et les différentes *catégorisations notionnelles* (dont le sens sera abordé dans un chapitre de ce mémoire).

1.2. Dans une perspective thématique

L'évocation de travaux qui ont déjà traité la notion de « démocratie » nous semble utile, dans la mesure de pouvoir mettre en relief la contribution à laquelle nous aspirons et la distinguer des autres contributions à thème commun. Nous en présenterons un aperçu des données essentielles dans les lignes qui suivent.

Dans un article portant sur les dérivés du mot « démocratie » et de leurs valeurs, A. Morin et C. Sourd¹⁰ se sont donné la tâche d'en repérer les différentes significations, « parfois contradictoires ». Ceci s'est effectué à travers des occurrences « *examinées de manière à déterminer dans quelle mesure le contexte de l'élection, l'appartenance politique des candidats et le tour de scrutin influent sur leur usage.* »¹¹

Il s'agit d'une étude où l'on a tenté de cerner « *les sens de démocratie et de ses dérivés dans un contexte d'élections en France* »¹² en appréhendant leurs significations pour des individus s'adressant à des citoyens. Pour ce faire, les deux auteurs ont procédé par interprétation de données quantitatives des termes en usage.

⁸ A. J. Charron, op.cit. p.12

⁹ A. J. Charron, op.cit. p.28

¹⁰ In « Usages et usagers du mot démocratie et de ses dérivés. Une étude des professions de foi des candidats aux élections législatives et cantonales », *Mots. Les langages du politique*, pp.23-35 [En ligne], 83 | 2007, mis en ligne le 01 mars 2009, consulté le 27 septembre 2011. URL : <http://mots.revues.org/844>

¹¹ Ibid. p.25

¹² Ibid. p.23

Au terme de cette étude, a été dévoilée l'élasticité du terme « démocratie », dans un milieu culturel français, à travers sa famille dérivationnelle, et ce, à l'aide d'un outil lexicométrique et d'une interprétation contextuelle. Cependant nous nous permettrons d'émettre une critique à l'égard de l'approche invoquée. Cette dernière nous semble insuffisante pour une étude du sens de mots en discours politique. La lexicométrie¹³ étant « *une approche [...] souvent contestée par les linguistes du fait de la réduction d'un discours à un simple vocabulaire.* »¹⁴. Les linguistes, en effet, admettent qu' « *elle ne doit être [...] qu'une étape intermédiaire dans une recherche plus aboutie.* »¹⁵.

De plus l'implicite, aspect « incontournable » dans l'analyse d'un discours politique, ne peut être appréhendé par le seul recours à l'interprétation contextuelles de données quantitatives. Le linguiste est amené, dans ses études, à suggérer des significations à approfondir telles que le temps des verbes usités, la négation, les déterminants, etc.

Outre le contexte européen, le milieu africain a notamment suscité des réflexions dans le cadre d'une analyse, sémantique et discursive, de la notion de « démocratie ». Celle-ci a été abordée, entre autres, dans une revue de « psychologie politique ». Elle a été soulevée parmi le lexique renvoyant à la crise démocratique ivoirienne, à travers des discours politique, journalistique et universitaire.

L'étude en question s'insère dans une optique de l'analyse du discours et de la sémantique lexicale. Il a été question d'appréhender « *les mots des discours de/sur la crise ivoirienne [...] dans les pratiques discursives et dans les représentations lexico-sémantiques.* » puis d'expliquer « *[...] les processus cognitifs de production de ces mots dans des modèles théoriques préconisés.* »¹⁶

Au terme de cette contribution, a été mise en avant la « dynamique de la crise ivoirienne qui [...] dans une reconsidération problématique des données discursives

¹³ C'est, selon P. Charaudeau, une approche qualitative qui fait sens en soi, mais un sens provisoire devant être confirmé, corrigé, voire contredit, et en tout cas étendu et approfondi par l'analyse qualitative.

¹⁴ G. de Peretti, (2005), « La "mise en variables" des textes : mythe ou réalité ? », *Bulletin de méthodologie sociologique*, n°88, [En ligne], Mis en ligne le 08 juillet 2008. URL : <http://bms.revues.org/index773.html> Consulté le 27 septembre 2011.

¹⁵ Ibid.

¹⁶ Ibid.

et lexicales. A l'écart de la tension tradition/modernité démocratique, il s'agit alors de comprendre la mise en mots de la crise à la manière d'un puzzle. »¹⁷

Une autre contribution, dont l'intitulé est « Démocratie : Le pouvoir des mots »¹⁸, a eu également pour objet d'étude le mot « démocratie » en discours. C'est un travail qui a consisté à dévoiler les mécanismes discursifs qu'auraient déployés les Africains lors d'un nouvel élan démocratique. L'auteur s'est ainsi penché sur l'analyse du langage véhiculant des changements sociopolitiques, exprimant un projet à travers des langues usitées, des mots et des stratégies langagières et discursives déployés en vue de conquérir la démocratie ou d'en créer de nouvelles formes¹⁹.

En vue de répondre à cette problématique, l'auteur a été amené à réunir plusieurs études, qui « tentent de saisir la diversité des langages de la protestation politique »²⁰. Ce sont des études, inscrites dans les perspectives lexicologique, sociolinguistique, énonciative, pragmatique, et sémantique, prenant pour paramètres les diverses instances énonciatives, leurs modes d'action, leurs supports d'émission et les vecteurs usités.

A travers ces études on a pu constater que « démocratie », « mot et concept, devient [...] un objet intéressant à appréhender au travers de ses représentations dans l'imaginaire populaire, à travers les réseaux d'associations synonymiques, antonymiques ou idéelles, à travers les multiples réglages de sens dont il fait l'objet. »²¹.

Les contributions sus citées traitent de la « démocratie » sous des angles différents, dans un cadre sociopolitique et culturel africains. De ce fait, une étude de la « démocratie » dans un milieu socioculturel et un contexte différents, avec un outil d'analyse que nous jugeons approprié, nous paraît d'un intérêt et d'un apport incontestables. Nous entreprenons, ainsi, dans la présente étude, de nous pencher sur

¹⁷ Ibid.

¹⁸ N-M. Musanji, (1995), « Démocratie : pouvoir des mots », *Politique africaine*, n° 64 [En ligne], pp. 3-17. URL : <http://www.politique-africaine.com/numero/064 SOM.HTM>

¹⁹ N.M. Musanji, Op.cit.

²⁰ Ibid. p.03

²¹ F. Dufour, (2011), « Où en est "la démocratie" ? » ou Le fonctionnement idéologique d'une formule déférente, *Semen* [En ligne], n°30, mis en ligne le 01 janvier 2011, consulté le 11 octobre 2011. URL : <http://semen.revues.org/8995>.

les différentes significations (implicites ou explicites) qu'engloberait le mot démocratie dans une aire culturelle et sociopolitique, particulières, partie prenante du monde arabo-musulman.

En effet, si, dans les pays occidentaux, la démocratie « apparaît comme l'universel indépassable horizon de notre temps »²² et considérée comme « [...] empreinte de qualités indiscutables, voire inattaquables »²³, qu'en serait-il de la démocratie dans le monde arabo-musulman où les valeurs socioculturelles sont spécifiques.

2. Problématique

Les événements du « printemps arabe » nous amènent à nous interroger sur le(s) sens construits autour de la « démocratie », au sein d'une aire socioculturelle arabo-musulmane. En effet, les valeurs que renferment habituellement cette notion sont inhérentes au monde occidental. D'autant plus, que la « démocratie » est une notion « complexe » dont le sens ne peut être entièrement contenu dans les dictionnaires.

Ainsi, la démocratie sera-t-elle construite, dans les actualisations discursives, à la lumière des principes de l'identité culturelle arabo-musulmane ? Comment les sociétés arabo-musulmanes envisagent-elles leur mode de gouvernance ? Quelles sont les manifestations discursives contribuant à l'actualisation de l'entité pré-discursive ayant trait la « démocratie » ?

En guise de précision, tout sujet parlant, ayant l'intention de communiquer quelque chose sur un objet du monde, part des images et idées qu'il se fait de ce monde, d'un ensemble de représentations filtrées dans un prisme socio-culturel particulier, appelées entités pré-discursives. En vue de faire parvenir à autrui ses pensées, il recourt aux unités linguistiques. Celles-ci, n'étant pas seulement un outil de communication, reflètent également la perception du monde ayant cours dans une communauté culturelle donnée. De fait, le mot faisant l'objet d'un choix acquiert ou perd des sèmes, *induisant des glissements sémantiques*.

²² W. Oyatambwe, (2006), « Congo, la voie de la démocratie passe-t-elle par les mots ? », *Défis Sud*, n° 74, p.09

²³ Ibid. p.10.

De fait, nous sommes amenés à nous interroger sur les outils discursifs permettant au locuteur, producteur d'un discours, d'attribuer aux unités linguistiques un sens selon ce qu'il veut dire dans une situation énonciative particulière. Autrement dit, comment se manifestent les procédés de construction du sens du mot « démocratie » dans les discours écrits suite aux révolutions ? Quelles sont les valeurs renfermées par ce mot ? Quel est l'impact des entités prédiscursives, d'un milieu socio-culturel particulier, sur l'orientation sémantique d'un mot dans un discours, entre autres le mot « démocratie » ?

En d'autres termes, et au sens d'A. Culioli, notre réflexion portera sur d'éventuels mouvements dynamiques²⁴ des classifications (catégorisations) d'objets du monde, en corrélation avec la notion de /Démocratie/. Partant, notre interrogation se penchera sur d'éventuelles classes booléennes²⁵ ainsi que leurs relations topologiques au sein du puzzle discursif. Il s'agit de rechercher les différents niveaux de représentations linguistiques que sous-tendraient les entités prédiscursives des locuteurs, de reproduire le processus cognitif de catégorisation par le(s) sujet(s), les structures du discours socio-culturel produit dans un contexte déterminé.

3. Hypothèses

Eu égard à l'histoire sociopolitique des pays « arabo-musulmans », et particulièrement nord-africains, ainsi qu'aux enjeux géostratégiques visés par les pays occidentaux et dissimulés à travers leur soutien aux événements en question, l'optimisme censé être exprimé via les discours sociaux et politiques des régions maghrébines et du Moyen-Orient serait inscrit, consciemment ou non, en défaveur de leur identité²⁶ culturelle-religieuse²⁷.

En effet, les pays nord-africains ont traversé des épreuves séculaires de colonisation occidentale et connu, par la suite, des contacts étroits avec les

²⁴ L. Danon-Boileau, (1987). *Énonciation et référence*, Paris, Ophrys, p. 45.

²⁵ A. Culioli, (1991). *La Théorie des Opérations Énonciatives*, Paris, Ophrys, p. 24.

²⁶ C'est un concept ambigu car il varie en fonction des références culturelles, professionnelles, religieuses, géographiques, linguistiques, etc. Nous focalisons notre attention sur le sème, fourni dans le *Dictionnaire de Sociologie* dirigé par R. Boudon, P. Besnard, M. Cherkaoui & B-P. Lécuyer, « produit de parcours ou d'attitudes singulières » « Celle-ci correspondant, dans notre cas, à l'identité collective permet à un groupe social de s'organiser autour d'un principe dominant et intelligible ».

²⁷ L'identité culturelle-religieuse est, selon Durkheim (1992), « une inculcation [qui] assure l'appartenance de l'individu à des groupes sociaux, dont elle garantit la stabilité temporelle »

Européens, leurs idéologies, leurs croyances, leur état d'esprit et leurs comportements (modes de gouvernement). M. Lakhel²⁸ affirme à ce propos :

« Dès le lendemain des indépendances, l'idéologie néocoloniale a pris le relais de l'idéologie coloniale chez tous ceux vers qui les dirigeants arabes se sont tournés pour les aider à rattraper un retard de plusieurs siècles ». Cependant, ces dirigeants n'avaient pas pour fin de préserver la culture nationale, mais de mieux s'occidentaliser, eux et leurs peuples²⁹. Ceci a favorisé, aux néocolonialistes, de faire circuler leurs concepts politiques et d'entreprendre l'universalisation de leur mode de gouvernance³⁰.

Ainsi, les peuples des pays arabes auraient, au cours du temps, pris le mode de gouvernance européen comme « modèle idéal ». D'autant plus qu'à l'intérieur des pays en question, d'énormes gâchis ont été entraînés, tout au long des cinq décennies d'indépendance, par les dictatures. Ces dernières ont privé le monde arabo-musulman de justice et d'égalité et ignoré les aspirations de plusieurs générations. Par ailleurs, les tentatives de transition démocratiques entreprises dans les pays en question ont été vouées à l'échec.

De fait, les sociétés en question se seraient situées, au fil des années, dans une position particulière inscrite en faveur des idéologies occidentales³¹. Elles auraient adopté, inconsciemment et à long terme, un point de vue que P. Bourdieu³² appellera *habitus*³³. Celui-ci serait le ressort d'une action « destructive » des valeurs culturelles des sociétés arabo-musulmanes. Ainsi, la perspective que nous proposons d'entreprendre stipule que :

- Les composants sémantiques de la nouvelle gouvernance (démocratique) ne coïncideraient pas avec les valeurs de la culture arabo-islamique. Autrement dit, la construction d'une « démocratie arabe » impliquerait, dans les représentations des

²⁸ In (2011), « Les Arabes libérés des dictatures ont besoin de déconstructeurs-reconstructeurs », *Le monde arabo-musulman*, Magazine MOYEN-ORIENT, n° 9, Mars, p.15.

²⁹ Ibid.

³⁰ Ibid. p. 18.

³¹ In S. Mihoub-Dramé, « Crise d'identité arabo-islamique ; rapport à l'occident et enjeux du discours radical », *Communiquer dans un monde en crise. Images, représentations et médias*, Paris, L'Harmattan, pp. 97-114

³² In *Les Luttres Symboliques*, « L'oeuvre de Bourdieu », Sciences humaines, p.108

³³ *C'est un ensemble de dispositions incorporées, assimilées au cours du temps et qui nous font percevoir le monde, mais aussi agir sur lui. C'est également, aux dires de P. Bourdieu, un système de schèmes de perception, d'appréciation et d'action. L'habitus permet de percevoir, d'agir et d'évaluer dans un univers social donné.*

locuteurs-énonciateurs, la déconstruction/ reconstruction des valeurs inhérentes à leur culture d'origine (arabo-islamique).

- Le régime auquel aspirent les instances énonciatives coïnciderait uniquement avec le modèle occidental.

- Le monde arabo-musulman imiterait servilement l'expérience occidentale bien que celle-ci ait été à l'origine de l'inquiétude des populations européennes pour leur avenir.

- Le monde arabo-musulman serait envahi par des concepts politiques qui heurtent leurs valeurs culturelles.

A la lumière de ces conditions, à la fois endogènes et exogènes des pays sus cités, nous avons jugé l'intérêt d'analyser, dans ce présent travail, les représentations que se font les « locuteurs », avertis et favorisant plus ou moins le processus de démocratisation, de la notion de « démocratie ». Autrement dit, notre intérêt sera accordé au(x) sens construit(s) du mot « démocratie » et aux « valeurs référentielles » qui lui seraient assignées par des locuteurs, censé avoir conscience des aspects inhérents à la « démocratie ».

En guise de précision, l'objet de notre recherche est le processus de construction du sens et la dimension énonciative ainsi que argumentative d'une notion dans les discours écrits autour des révolutions qu'a connues le monde arabo-musulman. On peut à l'aide d'un discours accéder à l'intention que peut avoir un sujet parlant quand il énonce des propos sur un phénomène faisant partie de son monde. Il peut aussi, à travers ce qu'il dit, laisser, consciemment ou non, se décliner son identité. Son discours serait susceptible également de nous permettre de lire l'image qu'il se fait du monde.

Notre perspective de travail est basée sur un apriori stipulant que : le sens d'un mot n'est pas donné avant son utilisation ou son actualisation en discours. J. Fontanille affirme à cet égard :

« Il n'y a pas de substance qui se prête par nature à telle ou telle catégorisation ; c'est l'acte de catégorisation, la « stratégie », qui l'anime, en somme, qui déterminera la forme de la catégorie, ses frontières, son organisation interne et ses relations avec les catégories voisines.[ceci, s'effectue à travers] le discours en acte,

dans la mesure où [il] découpe [...] et catégorise [...] des univers figuratifs pour y définir des systèmes de valeurs [...]»³⁴.

Il est le résultat d'une construction dans une situation énonciative donnée. Il n'enferme pas un sens stable et unique, comme celui supposé être dans le dictionnaire, mais se construit lors du passage de la langue au discours, lors de son actualisation en discours, et varie en fonction de la situation d'énonciation.

Autrement dit, le sens d'un mot utilisé dans un discours ou dans une situation d'énonciation est plus vaste que ce que peut renfermer le même mot répertorié dans les dictionnaires. Il est susceptible d'obtenir donc plusieurs acceptions. Dans notre présente recherche nous nous soucions, en fait, au point de vue qui admet que le sens d'un mot est un fait, un résultat d'une situation énonciative, menée dans un monde complexe et construit autour de celui qui provoque cette situation, le locuteur.

Ce dernier, pour s'exprimer sur quelque chose part d'un monde qui lui est propre, dont il s'est fait des images, et a pris une position et construit des idées. Il attribue alors un sens aux choses, en fonction des *entités pré-discursives*³⁵ (idées, images) et d'une situation d'énonciation. Le sens d'un mot est alors un résultat d'un processus énonciatif en vue de communiquer quelque chose, déclenché par un énonciateur dans un temps et un espace bien définis.

Le sens d'un mot dépend de ce que « je » veut dire « ici et maintenant sur quelque chose de son monde de référence. Le « je » étant un sujet social, la valeur référentielle du mot « démocratie » en discours est indissociable des valeurs sociales, voire socioculturelles, inhérentes, dans notre cas, aux sociétés arabo-musulmane. Ces valeurs référentielles se construisent lors de l'actualisation en discours, d'autant plus que la « démocratie » ne renvoie pas à quelque chose de précis ou de concret pour une société, c'est plutôt les citoyens qui la rendent possible³⁶. En effet, « *Les mots comme "tolérance", "liberté" ou "démocratie" sont considérés comme des lexèmes fluctuants qui s'enferment difficilement dans une définition univoque valable*

³⁴ In *Sémiotique du discours*, Presses Universitaires, Limoges, 1998, p. 43

³⁵ Nommée également, par Nyckees (1998 :38), « catégorie pré linguistique », une entité pré-discursive est un ensemble de perceptions et de représentations issues de l'environnement, de la culture, de la mémoire ou des interactions, qui sont pré-organisées par la dimension linguistique et élaborées et reconfigurées en discours.

³⁶ M. Aurélie, Sourd Cécile (2007), « Usages et usagers du mot démocratie et de ses dérivés. Une étude des professions de foi des candidats aux élections législatives et cantonales », *Mots : Dire la démocratie aujourd'hui*, n°83, mars, p. 23.

dans n'importe quel contexte. En raison de cette instabilité sémantique, de tels mots ont éveillé l'intérêt de différents sémanticiens dont les études s'inscrivent dans un cadre discursif plutôt que simplement onomasiologique ou phrastique. »³⁷

En outre, sa définition constitue, à bien des égards, « *un enjeu politique. Une conception hautement exigeante facilite la tâche de tous les Cassandre qui pourront ainsi déplorer les atteintes inévitables à l'idéal. Inversement, le minimalisme permet de couvrir les pires hypocrisies en justifiant des revendications d'appartenance tout à fait indues.* »³⁸

Ainsi pouvons-nous constater, à première vue, la variabilité sémantique de la notion de « démocratie » à travers ces quelques passages de deux articles d'un journal quotidien algérien, El Watan, consultés sur la toile :

« La révolution caractérisant actuellement les pays du monde arabe **structurera une démocratie qui rendra meilleurs et l'État et le peuple [...]** La **démocratie n'est pas un système politique parfait**, mais comme l'a dit **Churchill**, les hommes n'ont pas inventé de **meilleur**. »

« **le système** institutionnel qu'elle [la démocratie] postule **produit le comportement démocratique et protège la société et l'homme politique** lui-même du despotisme et de l'abus du pouvoir et de la corruption. Elle **rend les hommes meilleurs** car elle instaure la **transparence [...]** elle **leur confère des droits garantis** par une **justice indépendante**, elle **libère leurs facultés intellectuelles**, **assure l'égalité** de traitement entre eux, **stimule l'émulation encourage la créativité, honore le mérite**. »

« elle les **éduque**, les **enrichit** et même les **embellit**. On **ne connaît pas** de pays **démocratique pauvre**. **Tous les pays riches**, en termes d'indices de **développement humain**, sont **des démocraties**. »

El Watan, Actualité : *Réflexion Nouvelles mises en garde*, p.22, 10.04.2011. «

« Pour **Alaya Allani, professeur d'histoire** à l'Université de la Manouba en Tunisie, la **mouvance islamiste politique** est **condamnée** à tenir compte de la **déferlante démocratique** du printemps arabe »

³⁷ A. Eman, (2008), *Le sens en contexte : Catégorisations discursives de la notion lexicale [Tolérance] dans des textes de presse*, mémoire de maîtrise en linguistique, Université du Québec, Chicoutimi, p. 03

³⁸ P. Braud, (1997), *Science politique, 1. La démocratie*, Paris, Le Seuil (Points), p.11-12

« “Après les révolutions du printemps arabe, les peuples de la région ont **pris conscience** que la démocratie est le seul mode politique qui assurera la stabilité des systèmes et la **sécurité** des peuples arabes”, a affirmé **Alaya Allani**, hier, à Alger lors du colloque «Le monde arabe en ébullition, révoltes ou révolutions ?». **Il recommande** ainsi **aux mouvances islamiques politiques** d’adhérer à la «**modernité**» et à l’«**ouverture** » sur la **démocratie**, revendication majeure des peuples «révoltés».

« “Au début, les **islamistes** considéraient la démocratie comme un concept importé de l’Occident et préféraient **parler de choura** (consultation), mais la période de leur exil dans les **pays occidentaux** leur a permis de développer **leur concept de la démocratie** et de changer leur position”, explique-t-il. **Pour l’universitaire**, ces mouvements **s’approchent graduellement** du **concept courant de la démocratie**. “En Tunisie, le mouvement **islamique** a beaucoup changé mais il demeure encore loin des attentes de la révolution du peuple», dit-il. Quant à l’Algérie, il relève que **la pensée démocratique n’a jamais été enracinée dans la tendance islamique... »**

« “Alors que les Frères musulmans continuent à **contester** catégoriquement la **séparation du politique du religieux**, le rejet des autres mouvements **islamiques** diffère d’un pays à un autre», précisera-t-il. **Unique exception**, il cite le **modèle turc** qui “a **allié islamisme et laïcité**”.

« Par ailleurs, le conférencier a souligné que les **Occidentaux encouragent** de plus en plus la **participation des “islamistes modéré”** à la vie **politique** afin, dit-il, “**d’éradiquer l’islamisme radicale**” »

El Watan, *Après les révolutions du printemps arabe*
« *les islamistes contraints d’adopter la démocratie* »,
p.18, 01.10.2011

4. Choix du corpus

Le corpus ayant servi de matière à notre travail d’analyse est issu d’un ensemble de discours médiatiques produits dans une aire socio-culturelle arabo-musulmane.

Dans un souci de précision (et faute de temps et d’espace), la délimitation voire la réduction de notre corpus nous a semblé nécessaire. Ainsi, les lieux de productions des discours inhérents à notre objet d’analyse ont été réduits par le choix d’un

événement précis et de discours relevant d'un genre particulier et produits dans une aire géographique distincte.

4.1. Choix de l'événement

Les textes écrits, correspondant au support de notre corpus, sont issus d'une période assez homogène. Celle-ci correspond aux événements du « printemps arabe » déclenchés depuis l'orée de la « révolution du jasmin » jusqu'à nos jours. Ils traitent de la démocratie telle qu'elle est perçue, voulue ou envisagée à la lumière des événements en question.

En vue de nous pencher sur les discours produits autour de ces « faits » / « événements », nous avons jugé l'utilité de délimiter l'ampleur des textes à inclure dans notre corpus. Ainsi, notre choix portera sur les événements ayant caractérisé une seule aire socioculturelle, qui est la Tunisie.

Cette dernière constituerait, selon les estimations des observateurs, le premier pays où naît le « printemps arabe » et, par comparaison à ce qui se déroule (ait) au Yémen, en Syrie ou en Lybie, aurait connu une avancée dans le processus démocratique et aurait réussi à organiser des élections libres où le taux de participation aurait été « exceptionnel ». Ainsi, la « révolution tunisienne » nous a semblé propice à la production de discours traitant de « réels » changements sociopolitiques, en définissant et envisageant, entre autre, la « démocratie » telle qu'elle est filtrée dans les aires culturelles arabo-musulmanes.

4.2. Choix de la source

4.2.1. Choix de la presse

Etant le lieu de réalisation des normes sociales et discursives, le discours médiatique a constitué le support de notre corpus. En effet, de par sa fonction informative, il tente de capter l'attention du lecteur sur des faits, des événements, mis en discours. Il constituerait, de ce fait, un moyen d'influence sur le destinataire. Dans cette optique, notre corpus a été tiré de supports qui sont des documents de presse indépendante algérienne.

4.2.2. Choix de la presse algérienne

Dans le cadre de ce présent travail, il serait préférable d'opter pour un corpus plus élargi. Cependant l'espace et le temps qui nous sont accordés ne le favorisent pas. De la sorte, nous avons été contraints à limiter notre source de données à la presse écrite algérienne. Celle-ci nous semble appropriée, car ses journaux ont anciennement acquis une liberté d'expression, étendue par la suite à nombre considérable d'organes médiatiques. De plus, comparée aux médias des autres pays maghrébins, elle est mieux classée, par Reporters Sans Frontières.

4.2.3. Choix de la presse indépendante

Notre choix a été fixé sur la presse indépendante, car, à l'opposé de la presse gouvernementale, les discours qui y sont produits sont épargnés de toute (ou presque toute) censure. Elle représente un lieu de « *résist [ance] aux coups de boutoir qui lui sont portés par l'état [...] et constitue par ailleurs un moyen d'éviter l'isolement du pays sur la scène internationale.* »³⁹. Elle constitue, également, le symbole de la réappropriation de la liberté d'expression de la société algérienne. A l'opposé de la presse gouvernementale, empreinte de démagogie et de langue de bois, la presse indépendante s'inscrit dans la transparence et le modernisme⁴⁰. Ce choix nous a permis, entre autre, de soumettre notre objet d'analyse au critère de pertinence.

5. Objectif(s) de la recherche

Il s'agit d'une tentative de dévoilement des sens construits autour de la notion de « démocratie » dans des sociétés ancrées dans une identité reliée à la religion. Autrement dit, notre choix pour ce thème a eu pour visée de démontrer que le sens émerge de l'expérience, et que les acceptions mentionnées dans les dictionnaires ne renferment pas toutes les valeurs référentielles pouvant être assignées à un(e) mot / notion. Ceci impliquera la mise en valeur de la manière dont le sens se construit en tant que représentation d'une réalité sociale.

En outre, notre intérêt sera accordé à la validation d'une éventuelle influence des représentations et de l'histoire sociopolitique arabo-musulmane sur sa réception

³⁹ A. Zerguine, Analyse du discours dit progressiste en Algérie : le cas de la presse écrite, Mémoire de magistère, option sciences du langage, 2012, Université de Montpellier 3, Résumé [En ligne] in <http://www.theses.fr/s18055> consulté le 17.05.2012

⁴⁰ Ibid.

des événements révolutionnaires, notamment tunisiens.

6. Cadre théorique

Pour tout travail d'analyse, relevant particulièrement de notre domaine, il incombe une démarche pluridisciplinaire dont l'objectif est de souligner la « structure scripturaire » de l'auteur ou, plus précisément, mettre l'accent sur le système de signes qu'un locuteur aurait déployés. Ceci nous amènera, tout au long de notre étude, à recourir à différentes branches linguistiques selon les besoins de l'étude.

Si A. Martinet et les structuralistes américains, conformément à la restriction imposée par F. de Saussure, ne tiennent pour scientifique que l'approche négative de la signification, en décrivant les phénomènes linguistiques indépendamment du sens qu'ils transmettent, E. Benveniste, cependant, prône pour une autre démarche. Une démarche qui consiste à prendre pour objet le contenu du langage, et ce, en vue de « *décrire la façon dont chaque langue organise le monde de la signification* »⁴¹. Dès lors l'étude du langage est devenue indissociable d'une composante énonciative.

Pour effectuer une analyse des mécanismes énonciatifs à travers les discours, inscrits en faveur de la « démocratie », nous avons eu recours à un cadre théorique englobant les aspects de la linguistique de l'énonciation telle qu'elle a été développée par A. Culioli. Ce dernier, rattachant sa conception à celle d'E. Benveniste, a eu le mérite d'introduire la *Théorie des Opérations Énonciatives*, une linguistique dont l'objet est « *l'étude de l'activité de langage à travers la diversité des cultures et des langues naturelles* »⁴², et dont l'objectif s'inscrit à contre courant de la préexistence d'une *grammaire universelle*.

La théorie d'A. Culioli tente d'établir des modèles de production du discours. Ce dernier est situé au niveau psychologique car il s'agit de déceler les mécanismes cognitifs tout en se basant sur des opérations généralisables, convertissant la langue en discours. La théorie culiolienne s'appuie sur les *traces*⁴³ et les *formes* en faisant un va-et-vient incessant entre *langues* et *langage*, entre *formes* et *opérations*.

⁴¹ O. Ducrot, *Logique, structure et énonciation*, Minit, Paris, p. 150

⁴² D. Ducard, (2004), *Entre grammaire et sens : études sémiologiques et linguistiques*, éd. Ophrys, Paris, p. 46

⁴³ Les traces sont constituées par les agencements de formes.

7. Cadre méthodologique

En vue de vérifier les hypothèses posées antérieurement, nous avons scindé notre mémoire en deux parties. La première partie est composée de deux chapitres au sein desquels nous avons jugé l'utilité d'intégrer le cheminement diachronique de la sémantique du mot, ainsi qu'un aperçu de la théorie des opérations énonciatives. Il s'agit, dans un premier temps, de se pencher sur les perspectives dans lesquelles ont été effectuées les études sémantiques, autour du mot.

Dans un second temps, il s'agira des fondements théoriques ayant servi d'un appui considérable à la construction de la théorie d'A. Culioli. En effet, nous tenterons de fournir une explication à notre inclination pour des outils d'analyses issus d'un cadre théorique spécifique, en l'occurrence la Théorie des Opérations Énonciatives. Des définitions de concepts clés, inhérents à la théorie en question, seront succinctement présentées.

La deuxième partie a trait à l'aspect pratique de notre étude. Elle englobera une présentation du support de notre corpus, ainsi que le contexte des événements ayant suscité une diversité de discours autour de la démocratie dans le monde arabo-musulman. Ceci est d'une part. D'autre part, nous tenterons mettre en œuvre notre méthode d'analyse en commençant par la description du corpus, la description lexicographique du lexème « démocratie » puis l'application des outils théoriques d'A. Culioli.

CADRE / THEORIQUE

I. APERÇU DIACHRONIQUE DE LA SEMANTIQUE LEXICALE

1. LA SEMANTIQUE LEXICALE

Comme nous l'avons déjà mentionné, nous situons notre mémoire dans une approche sémantique et discursive inspirée du modèle culiolien. Mais avant de présenter, en détail, les fondements théoriques et les concepts-clefs de cette conception, nous jugeons utile de remonter à l'histoire de la sémantique. Or, traiter de celle-ci implique des approches diversifiées entre autre la sémantique sémasiologique, la sémantique onomasiologique, la sémantique énonciative et la sémantique des prototypes.

1.1. La sémantique du mot hors contexte

1.1.1. Bréal et la naissance de la sémantique

M. Bréal est considéré comme étant le précurseur de la sémantique. Dans son ouvrage *Essai sémantique* (1897), il admet que la signification est, à l'instar des composantes sonores et syntaxiques, partie intégrante de la linguistique. Ses travaux s'inscrivent dans une perspective diachronique. En effet, il s'assigne pour but la description de l'évolution des significations à l'intérieur des langues, et tente de dégager les lois qui en sont à l'origine. Une conception qui se penche sur la signification des mots mais pris isolément. Et s'inscrivent dans la même lignée également Arsène Darmesteter.

1.1.2. La sémantique de Trier

En plus de la perspective diachronique mise en œuvre dans les études linguistiques, il existe une autre approche dite synchronique. Cette dernière conçoit la langue comme un système de signes linguistiques interdéfinis selon une relation différentielle. C'est une conception considérée comme l'un des apports majeurs de F. de Saussure et connue sous le nom de la dichotomie synchronie/diachronie. . Cette distinction inspire Trier (1973), qui, à travers sa théorie des champs sémantiques, appréhende le lexique en mettant l'accent sur les valeurs différentielles des mots au sein d'un domaine délimité de l'expérience.

1.1.3. Greimas et Pottier (la sémantique structurelle)

La théorie des Champs sémantique a contribué dans l'apparition de l'analyse sémique. Cette dernière consiste en un repérage systématique des différences de sens au sein d'un même champ sémantique. Inspirée de la phonologie structurelle, elle a pour visée la détection des traits différentiels significatifs, autrement dit les sèmes. Conçue, essentiellement par Greimas et Pottier, l'analyse sémique s'appuie sur la conception qui définit le lexème comme étant l'association d'un sens invariable (stable) et d'un sens variable (contextuel), soumis aux lois que lui édictent les éléments du cotexte.

1.2. La sémantique du mot en contexte

1.2.1. Gross (lexique-syntaxe)

Suite aux études menées par Gross (1975), la sémantique du mot connaîtra une nouvelle direction. Gross, en effet, tente d'intégrer des aspects d'ordre syntaxique dans la définition des unités lexicales surtout verbales. À partir des verbes partageant un comportement distributionnel commun, il établit des *classes d'équivalence*. Ses contributions sont à l'origine de l'élaboration des *lexiques-grammaires*. Ces derniers répertorient les éventuelles combinaisons des mots les uns avec les autres.

1.2.2. Mel'Čuk (lexique-syntaxe-sémantique)

Avec les travaux de Mel'Čuk, les études du lexique voient émerger un intérêt pour l'aspect sémantique. Cet auteur établit le modèle *sens-texte* qui s'intéresse à la description de *l'ensemble des formes linguistiques qui permettent d'exprimer un sens donné* d'un côté, et *l'ensemble de des sens qu'une forme donnée peut véhiculer*, de l'autre côté. Ce modèle englobe les composantes suivantes : phonétique, phonologique, morphologique, syntaxique et sémantique.

Mel'Čuk a élaboré le Dictionnaire explicatif et combinatoire du français contemporain (DECFC), censé contenir des informations d'ordre morphologique, sémantique et syntaxique des mots.

1.2.3. N. Chomsky (lexique, syntaxe, sémantique, phonologie)

N. Chomsky a eu le mérite de développer la théorie de *La Grammaire Générative* (1987), qui tente de rendre compte des liaisons entre le niveau lexical et le

niveau syntaxique ainsi que de vérifier l'acceptabilité des phrases du point de vue grammatical.

En effet, il part d'un postulat selon lequel la langue est « *un système de règles mentales* » génératives - *compétence*- capables d'engendrer, à l'infini, des énoncés grammaticalement acceptables - *performance*- . Dans son modèle syntaxique, N. Chomsky stipule que les *lois de construction des phrases (règles génératives syntaxiques)* jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement du langage (production et interprétation). Il ajoute à la *composante syntaxique* une composante sémantique, qui permet l'interprétation des séquences à travers une *analyse componentielle*, et une *composante phonologique*, qui associe à chaque élément sa traduction sonore.

Bien qu'il soit à l'origine d'un apport incontestable, eu égard aux hypothèses d'une série de structures logiques abstraites, sous-jacente à chaque énoncé, appelées *opérations/niveaux*, le modèle générativiste a écarté le sujet locuteur-auditeur « *auquel se rattachent des modalisations diverses* »⁴⁴. De plus, son intégration de *l'analyse componentielle* est loin de rendre compte du sens d'une phrase non détachée de ses conditions de production.⁴⁵

Par ailleurs, la théorie générativiste avait la prétention d'articuler l'étude des langues à celle de la faculté du langage, de manière à établir des convergences profondes exprimables en termes d'universaux. Cependant, elle ne disposait pas d'un corps théorique adéquat car les objets linguistiques construits à *la structure profonde* n'étaient qu'une simulation d'agencement de formes, organisées à priori, en *surface*, selon la linéarité de la phrase.

1.2.4. La sémantique pragmatico-énonciative

1.2.4.1. L'énonciation

Nombre de linguistes, à l'instar de J. Cervoni et de C. Kerbrat-Orecchioni, ont jugé insuffisante⁴⁶ l'étude du sens dans une optique indépendante de l'intervention du sujet (énonciateur/ locuteur). Celui-ci doit, selon les auteurs sus-cités, être

⁴⁴ J. Cervoni, (1987). *L'énonciation*, Paris, Presses Universitaires de France, p.12

⁴⁵ Ibid. p.13

⁴⁶ Bien qu'une liaison ait été établie entre syntaxe, lexique et sémantique, des linguistes affirment, entre autres, que « *ces analyses sont bien loin de suffire à rendre compte du sens d'une production langagière réelle* » (J. Cervoni, 1987 : 13)

l'élément auquel « *se rattacheraient des modalisations diverses pouvant avoir une influence déterminante sur le sens de l'énoncé [...] [le locuteur étant inséré] dans un contexte situationnel, social, psychologique et psychanalytique* »⁴⁷.

Bien qu'une liaison ait été établie entre syntaxe, lexique et sémantique, des linguistes affirment, entre autres, que « *ces analyses sont bien loin de suffire à rendre compte du sens d'une production langagière réelle* »

La composante énonciative du langage, initiée essentiellement par E. Benveniste, constitue dès lors un objet inséparable de l'étude du sens. Elle désigne, par opposition à l'énoncé *-ce qui est dit*⁴⁸, l'acte de production linguistique et non son résultat. Autrement dit, c'est l'actualisation de la langue par la parole, selon les règles appliquées par un locuteur dans une situation de communication particulière. Ainsi, à travers l'acte d'énonciation *-présence du locuteur dans son discours*⁴⁹, le locuteur, à travers des « *procédés linguistiques [...], imprime sa marque à l'énoncé, s'inscrit dans le message (implicitement ou explicitement) et se situe par rapport à lui [...]* »⁵⁰ induisant une « *distance énonciative* ». Ceci s'effectue en termes d'opérations cognitivo-discursives ou d'activité langagière mobilisées par le sujet parlant tel que l'affirment J.C. Anscombe et O. Ducrot dans ce passage « *l'énonciation sera pour nous l'activité langagière exercée par celui qui parle au moment où il parle.* »⁵¹

1.2.4.2. La Pragmatique

Selon les situations dans lesquelles ils sont produits, les mêmes mots ou les mêmes phrases peuvent prendre des valeurs différentes, constituant des actes de langage. Ainsi dire n'est pas seulement l'expression d'une idée mais aussi la réalisation d'un acte déterminé par un contexte particulier.

Les actes de langage font l'objet de la pragmatique, une étude initiée par J. L. Austin (1962) à travers son ouvrage *How to do things with words* (« comment agir avec des mots ») et développée par J. R. Searle, puis par O. Ducrot et Anscombe,

⁴⁷ J. Cervoni, (1987). *L'énonciation*, Paris, Presses Universitaires De France, p. 12-13

⁴⁸ C. Kerbrat-Orecchioni, (2009), *L'énonciation, De La Subjectivité Dans Le Langage*, Paris, A. Colin, (1ère édition 1999), p. 36

⁴⁹ Ibid.

⁵⁰ Ibid

⁵¹ In (1976), « L'argumentation dans la langue », *Langue Française*, n°42, p. 18

qui se proposent d'étudier, à partir de l'argumentation, *la force illocutoire* des énoncés. Celle-ci implique que les mots ne prennent leur pleine *valeur* que dans une situation donnée, selon les règles d'un code social.

Dans cette perspective une pratique langagière n'est pas seulement une question de lexique ou de syntaxe mais d'un *système d'attitudes, d'une forme de comportement régi par des règles*. J. R. Searle affirme, à cet égard, que parler une langue c'est adopter une forme de comportement : *speech acts*, relevant aussi bien de langue que de la parole. Ainsi, la perspective pragmatico-énonciative de l'étude sémantique s'intéresse à l'analyse des rapports du sens aux conditions de production et de réception.

1.2.5. Sémantique des prototypes (catégorielle)

Inhérente à la sémantique cognitive, la sémantique des prototypes est basée sur un postulat identifiant l'activité linguistique aux mouvements de l'esprit (processus mécaniques). Elle s'inspire des études de psychologie et essentiellement des travaux de E. Rosch⁵² (1978), élève de G. Guillaume⁵³ et dont les recherches s'effectuent autour des catégories des objets du monde perçu comme réel (chaise, maison, ...). Ces études, ayant pour objectif de dévoiler les processus cognitifs qui seraient à l'origine des catégorisations mentales (classements) des entités du monde par l'homme, ont connu, suite aux travaux⁵⁴ de R. R. Langacker (1987) et G. Lakoff (1987) ainsi qu'au référentialiste G. Kleiber (1990), une extension vers la linguistique.

De la sorte, est née la sémantique catégorielle qui tente d'expliquer la façon dont les mots, associés à des catégories langagières, se construisent. Elle se penche sur les mécanismes de classement en catégories.

⁵² In A. Eman, (2008), Le sens en contexte : catégorisations discursives de la notion lexicale [TOLERANCE] dans des textes de presse, mémoire de maîtrise en linguistique, Université du Québec à Chicoutimi, p. 10

⁵³ C'est un linguiste mentaliste postulant que l'activité linguistique s'identifie aux mouvements de l'esprit : au niveau le plus profond, on trouve un système abstrait de catégories et de concepts qui renvoie à la pensée logique en action. Au niveau des signes linguistiques ces derniers permettent de projeter dans le discours concret les significations engendrées par la langue et se trouvent entre le plan de la « représentation » et celui de l' « expression ».

⁵⁴ Ces travaux amènent Lakoff à considérer que « Les catégories linguistiques, comme les catégories conceptuelles, présentent des effets prototypiques. De tels effets se voient à chaque niveau du langage, de la phonologie à la morphologie, de la syntaxe au lexique. » Il considère que de tels effets sont « la preuve que les catégories linguistiques ont le même caractère que les catégories conceptuelles. »

Elle définit un *membre typique* auquel sont reliés tous les autres membres d'une même catégorie (de même nature). Ainsi elle observe les représentativités d'un élément, pris isolément, par rapport au *prototype* (*point de référence cognitif*), et en effectue, selon sa proximité ou son éloignement de ce dernier, un classement par *gradation* ou degré.

La sémantique des prototypes, traitant de la construction du sens en mettant en relation la perception, relevant de la formalité logique, avec le monde extralinguistique, constitue indubitablement un progrès de la sémantique. En effet, elle dépasse le cadre rigide de la conception aristotélicienne de la sémantique du mot. Cependant, elle explique les catégorisations en les rapportant à un aspect social et non individuel. De plus, et d'un point de vue scientifique, les catégories n'y sont pas explicitement définies en tant que produit d'opérations exclusivement cognitives générant des unités de nature linguistique.

1.2.6. La Sémantique dans le cadre du discours (approche intégrative)

Les approches sémantiques sus citées semblent insuffisantes pour l'analyse du sens. En effet, elles « fonctionnent selon un système d'exclusion et n'ouvrent pas sur une sémantique qui réponde au questionnement actuel sur la signification, à savoir comment, à travers l'activité de discours, un sujet énonciateur pose les objets de connaissances, prédique pour déterminer leur condition à l'existence, prend en charge ou non ces connaissances et en même temps argumente en vue d'imposer une certaine représentation des connaissances »⁵⁵

A cet effet, le choix d'une approche intégrative dans l'étude du sens semble la plus adéquate. C'est une conception qui ne se cantonne pas dans l'analyse des mots et des phrases et qui intègre l'étude du sens dans les activités discursives. La théorie d'A. Culioli répond aux critères de cette approche du fait qu'elle appréhende le langage en tant qu' « un système ouvert, jouant constamment de l'ajustement entre les sujets énonciateurs, les états de connaissances et les expressions qui en sont les repères »⁵⁶.

⁵⁵ 54 K. Fall et al. (1990), *Mots, représentations. Enjeux dans les contacts interethniques et interculturels*, Ottawa, p. 123

⁵⁶ Ibid. p.126

Notre choix, comme nous l'avons mentionné antérieurement, porte sur un cadre théorique correspondant au modèle *des Opération Prédicatives et Enonciatives* d'A. Culioli. Celui-ci tente d'établir des modèles universaux de production discursive, en situant le discours aux niveaux linguistique et psychologique, ce dernier étant considéré, à la fois, singulier et général, voire universel. Le modèle culiolien se penche sur les mécanismes cognitifs en identifiant des opérations convertissant la langue en discours. Il s'appuie sur les traces de subjectivité et les formes en faisant un va-et-vient incessant entre langue et langage, entre formes et opérations.

II. FONDEMENT THEORIQUE

En vue de vérifier l'hypothèse que nous avons posée au départ, à savoir que le sens n'est pas entièrement véhiculé par les sources lexicographiques, nous avons été amenée à recourir à un cadre théorique inscrit principalement dans la perspective des *opérations prédictives et énonciatives* d'A. Culioli. Ci-dessous, nous tenterons de présenter l'idée fondamentale du modèle auquel nous avons opté ainsi qu'une série de concepts que nous avons jugé opératoire pour notre analyse.

1. Théorie des opérations énonciatives

Les mots véhiculent des contenus qu'on retrouve dans les dictionnaires de sorte qu'ils sont considérés comme étant « stabilisés » et « fixes ». Or la mise en discours des éléments linguistiques engendre une variabilité de constructions de sens autour d'un lexème, et ce, en regard des entités prédiscursives inhérentes au sujet-locuteur.

En vue de se pencher sur la particularité des phénomènes de construction de sens, la théorie établie par A. Culioli se propose l'élaboration d'un modèle général du langage qui intègre l'énonciation. Elle donne une place centrale au concept d'*opération* : la référence d'un énoncé y est pensée comme une référence construite, par des opérateurs dont les *marqueurs* sont la *trace*⁵⁷.

En effet le modèle en question stipule « que ce n'est pas au "monde" que les énoncés réfèrent »⁵⁸, d'où la mise en place d'un niveau intermédiaire entre la langue et le monde. Il s'agit du niveau des *valeurs référentielles/métalinguistiques* construit à partir d'énoncés et qui s'organise selon les enjeux recelés dans les mécanismes référentiels⁵⁹.

Il en résulte qu'une notion comme *liberté* ne renvoie pas à une seule *propriétés/classes d'occurrences*, mais à plusieurs types de classes selon la construction syntactico-énonciative mise en œuvre : l'ensemble structuré de ces classes est ce que l'on appelle le *domaine notionnel*. Ce domaine est présenté par A.

⁵⁷ S. de Vogüé, « La théorie des opérations énonciatives comme théorie de la référence », *Semen* [En ligne], 4 | 1989, mis en ligne le 05 juin 2008, consulté le 08 novembre 2011. URL : <http://semen.revues.org/6653>

⁵⁸ A.Culioli. & Normand, Cl., (2005), *Onze rencontres sur le langage et les langues*, Paris, Ophrys, p.38.

⁵⁹ L.Danon-Boileau, (1987), *Enonciation et référence*, Gap, Ophrys

Culioli comme étant essentiellement déformable : c'est ce qui ressort de l'opération de *prédication*. On est dès lors conduit, pour rendre compte de la structure des *valeurs référentielles*, à se donner un modèle souple qu'est la théorie des Opération Enonciatives et Prédicatives⁶⁰, celle-ci nous permettant de représenter divers types de déformabilité.

2. Définition de Concepts

▪ Discours

Un discours est, selon A. Culioli, un lieu de structuration des usages en fonction des conditions de production dans lesquels ces usages se manifestent. C'est aussi un lieu de témoignage des comportements langagiers des sujets parlants et de catégorisation de sens qui renvoie à des systèmes de connaissance et de croyance auxquels adhèrent les individus ou groupes sociaux.

▪ Langage

Le langage est présenté par A. Culioli comme étant essentiellement une activité de représentation, de *référenciation* et de *régulation*⁶¹. L'approche d'A. Culioli conçoit le langage comme une activité signifiante de représentation(s) identifiable(s). Ceci étant via des *agencements de marqueurs* constituant des traces d'*opérations énonciatives, cognitives et discursives*, et donnant lieu à des *classements et des catégorisations*. Le langage n'est pas une structure mais une activité qui implique la mise en jeu d'opérations énonciatives (deixis, négation, aspect, etc.), elles-mêmes tributaires de repérages énonciatifs. Ces opérations ne sont accessibles que par des traces.

▪ Lexis

Dans la théorie culiolienne, une lexis correspond à la *conjonction* de deux aspects. Elle est constituée d'une *forme*, appelée également *schéma de lexis* et constituée d'un triplet de places vides ordonnées, et d'un *contenu*, issu de l'instanciation du *schéma de lexis* par des notions de *prédicat* et d'*arguments* (nominaux ou propositionnels).

⁶⁰L.DANON-BOILEAU(1987), Op.cit, p.64.

⁶¹ Ibid. p. 30

L'identification d'une lexis revient à dégager les liaisons constitutives d'un discours et à fixer les formes de l'expression. Autrement dit, une *lexis* renferme des éléments linguistiques qui entretiennent, deux à deux, des relations sémantiques binaires.

▪ **Opération de repérage**

L'opération de repérage renvoie aux « *différents types de repérages prédicatifs qui apparaissent dans les verbalisations des sujets* ». Dans le cas où aucun terme n'est distingué l'opération de *repérage* s'effectue *en bloc par*⁶² *rapport au repère S_{it}*⁶³.

▪ **Repérage prédicatif**

C'est une construction qui s'établit à partir d'une *lexis* /ε π é/. Il s'agit de l'organisation de l'énoncé autour d'un terme (*argument* ou *prédicat*), appelé *terme de départ* ou *repéré*. Celui-ci est relié à un *terme-commentaire* ou un *repère*. La construction prédicative s'effectue notamment par le choix d'une source et d'un but par rapport à un relateur /π/. A titre d'exemple, dans la lexis / chat, manger, souris/ c'est la relateur /manger/ qui déterminera lequel des deux arguments /chat/ et /souris/ est l'actant.

▪ **Repérage énonciatif**

Il s'agit de l'identification des modalités mises en œuvre par le sujet locuteur. Il s'agit notamment de l'ancrage de la relation prédicative dans la situation d'énonciation à travers les aspects et les modalités.

Lorsqu'un énoncé est empreint d'une modalité de négation, on dira que la relation ou le repérage prédicatif n'est pas *validée*.

Lorsqu'un énoncé est empreint d'une assertion, on dira que la relation prédicative est validée.

Lorsqu'un énoncé est inséré dans une modalité interrogative, on dira que la validation de la relation prédicative n'est pas prise en charge par l'énonciateur.

▪ **Notion**

La *notion* est définie comme un « *système de représentation complexe*,

⁶² D. Ducard & C. Normand, Antoine Culioli, *un homme dans le langage : originalité, diversité, ouverture*, Ophrys, Paris, p. 131

⁶³ Ibid. p.132

structuré, de propriétés physico-culturelles », précédant les opérations de lexicalisation et de grammaticalisation. Elle correspond au niveau « 1 » où les entités qui la composent sont détachées du découpage en unités lexicales

La notion est une entité cognitive complexe composée de l'articulation d'images individuelles et de représentations physiques et socioculturelles. La notion [LIRE] peut autant s'actualiser à travers des lexèmes tels que « lire », « lecture », « librairie », « lisible », « bibliothèque ». Elle véhicule des préconstruits or sa catégorisation linguistique ou son actualisation en discours n'est pas une projection directe de la réalité extérieure.

Manifeste sous forme linguistique, dans un énoncé, la *notion* catégorisée est identifiée à travers différentes *opérations morpho-syntaxiques*. Celles-ci jouent le rôle de supports d'*opérations énonciatives* (temps, aspects, modalité, détermination...) car elles sont les marques par lesquelles on fixe le cadre de validation de la notion. A cet effet, l'énoncé sera ancré dans une situation qui permet de lui attribuer d'éventuelles interprétations. En d'autres termes, « *toute actualisation d'une notion est une forme de manipulation et de travail sur des représentations prises à l'intérieur de cultures et dont l'aboutissement est la construction de ce que A. Culioli appelle un domaine notionnel.* »⁶⁴

▪ **Occurrence**

Un domaine notionnel *est constitué d'une classe d'occurrences d'une notion. Une occurrence renvoie à une actualisation énonciative qui opère sur la notion deux types de délimitation qui s'articulent de façon variable :*

- Délimitation spatio-temporelle : Elle concerne l'ancrage spatio-temporel d'une occurrence, c'est-à-dire le repérage de celle-ci par rapport au paramètre T de la situation d'énonciation (existence). Elle correspond au « [...] *passage d'une représentation mentale, incorporelle, à une activité permettant de référer [...] [.] à une "mise en forme" de la notion que je note (niveau métalinguistique) QNT. L'opération que marque QNT [...] se fonde sur une opération fondamentale de construction liée à la prédication d'existence, telle que la marque en particulier la*

⁶⁴ G. Vignaux, (1988), *Le discours acteur du monde. Énonciation, argumentation et cognition*, Paris, Ophrys, p. 38

*locution Il y a ou soit. »*⁶⁵

-Délimitation qualitative : Elle a trait aux propriétés d'une occurrence, à sa nature. En d'autres termes, il s'agit du repérage d'une occurrence en relation à la situation d'énonciation, de sa structuration subjective par un sujet énonciateur. La délimitation qualitative correspond à un jugement d'attribution.

Ceci permet de distinguer diverses zones de proximité-conformité et d'éloignement-différence.

▪ **Le domaine notionnel**

Le domaine notionnel se construit à partir d'une notion et permet de structurer la *classe d'occurrences* de cette dernière. Il s'organise autour d'une *occurrence de référence*, occurrence type (*centre organisateur*), et se répartit en trois zones :

Un *Intérieur* composé d'occurrences entretenant des relations d'identification avec le centre organisateur (ayant toutes les propriétés inhérentes à la notion).

Un *Extérieur*, n'ayant aucune des propriétés de l'occurrence type, entretient une relation de *décrochage* avec le *centre organisateur*.

Une *Frontière* appelée *zone hybride* et englobant les occurrences ayant des propriétés de l'*Intérieur* et de l'*Extérieur*. Elle entretient une relation de *différenciation* avec l'occurrence type.

Le *domaine notionnel* s'actualise à travers des opérations d'énonciations parmi lesquelles est distinguée celle de *modalité* et de *modalisation*.

▪ **Modalité**

Les énoncés sont repérés grâce à des systèmes de référence. En effet, tout « énoncé s'organise à partir d'un espace de référence intersubjectif », d'où la question des modalités. Celles-ci sont désignées par D. Maingueneau de « *domaines les moins stables, un des plus confus aussi, de la théorie de l'énonciation...* »⁶⁶.

C'est une forme linguistique permettant d'inscrire un énoncé dans un monde comme celui du probable, du certain, du souhaitable, du nécessaire, etc. Elles se manifestent à travers des verbes modaux comme *vouloir* ou *pouvoir*, ou d'adverbes de phrase comme *probablement*, *certainement*, *sûrement*, etc.

⁶⁵ A. Culioli, (1991), Pour une linguistique de l'énonciation, Paris, Ophrys, T.3, p. 10-11

⁶⁶ In. (1979), *Initiation aux méthodes de l'analyse du discours*, Paris, Hachette Université, p. 110

Eu égard à la complexité de cette notion, nous nous référerons à la typologie établie par G. Vignaux. Celle-ci, englobant la plupart des modalités, nous permettra de discerner les mécanismes énonciatifs des sujets/locuteurs/énonciateurs ainsi que les enjeux discursifs.

Selon G. Vignaux, il y aurait cinq catégories de modalités logiques, qui interviennent sur les « *contenus de pensée* » et les « *représentations* » :

- Les modalités d’assertion : elles correspondent à l’affirmation ou à la négation, de l’interrogation et de l’emphase.
- Les modalités déontiques : Ce sont celles du nécessaire ou du possible, de l’éventuel ou du probable jusqu’au certain.
- Les modalités appréciatives : elles constituent la dimension affective centrée sur le sujet énonciateur.
- Les modalités inter-sujets : elles marquent la relation entre Ego et Alter, entre l’énonciateur et un co-énonciateur. Elles sont notamment appelées : modalités d’interpellation.
- Les modalités englobant des phénomènes tels le jeu sur les sources énonciatives par les formes d’auto-implication et le degré de prise en charge.

Modalisation

L’approche culiolienne accorde un intérêt considérable aux phénomènes de modalisation. D. Ducard affirme à cet égard « *La théorie des opérations énonciatives ne se départ pas de l’observation attentive et scrupuleuse des formes modalisatrices (d’énonciation) qui engendrent la signification* »⁶⁷.

La modalisation « *a un rôle déterminant dans la configuration sémantique des représentations, la construction des valeurs référentielles et le repérage des positions énonciatives des sujets.* »⁶⁸. C’est un terme qui caractérise les approches énonciatives et porte sur l’attitude que le sujet parlant adopte vis-à-vis de ses productions verbales.⁶⁹

Vu le flou définitionnel qui la caractérise, J. Cervoni a pris l’initiative de la distinguer de la notion de modalité, en proposant les délimitations suivantes :

⁶⁷ A. Culioli (1970), Op.cit.

⁶⁸ D. Ducard, (2004). *Entre grammaire et sens : études sémiologiques et linguistiques*, Paris, éd. Ophrys, p. 46

⁶⁹ Ibid. p.36

- Limiter les modalisations aux modalités logiques en y intégrant les verbes modaux, les modes verbaux, les expressions permettant d'inscrire l'énoncé dans un monde particulier (contrefactuel, possible, nécessaire, éventuel,...)

- Exclure de la modalisation tout ce qui concerne les modalités d'auto-implication, de prise de distance, d'interpellation et concernant les relations inter-sujets.

Détermination

Dés le passage des éléments pré-linguistiques au stade de la prédication, le locuteur leur introduit une précision et qualifie les limites dans lesquelles les objets discursifs seront déterminés. Poser une détermination revient à en exclure d'autres et succède aux opérations de repérage prédicatif. Elle s'actualise à travers deux processus : Quantification et la Qualification.

- **Quantification** : elle ne coïncide pas avec la quantification logique. C'est plutôt l'opération de construction de la représentation d'objets du monde et par laquelle on pose l'existence de ceux-ci dans un espace-temps. Elle renvoie à la perception de choses en tant que formes singulières ainsi qu'à leur distinction et inscription dans un espace-temps.

- **La Qualification** : Elle entre en jeu lors des processus d'identification et de différenciation inhérents aux événements énonciatifs. C'est une délimitation qui conduit à distinguer ce qui est structuré notionnellement de façon Y de ce qui est identifié non-Y.

CADRE PRATIQUE

I. PRESENTATION DU CORPUS

La présente étude est basée sur une démarche empirico-déductive qui présuppose un va-et-vient entre l’outil théorique et l’observation des données recueillies. En effet, dans notre domaine, il s’agit de nous pencher sur les processus contribuant à la construction du sens. Celui-ci n’étant identifiable qu’en élaborant des hypothèses qui sont vérifiées par leur confrontation à une matière d’analyse, à un support qu’on appellera « corpus ». Ainsi nous jugeons utile de présenter les caractéristiques du support exploré dans notre analyse.

1. Discours médiatique

Notre corpus est constitué de discours médiatiques. Ces derniers sont « d’ordre socio-communicationnel dans la mesure où, orientés vers un lectorat/auditoire, ils déterminent la *finalité* d’informer et de convaincre en empruntant et véhiculant les croyances d’une diversité d’*instance énonciatives et communicatives* ». Ils mobilisent, à cet effet, des procédés argumentatifs et des *stratégies discursives* à travers des actes de langages et de l’implicite. Ainsi, ces discours contribuent à la construction de(s) sens qui renvoient à des représentations culturelles ne prenant sens qu’à travers une *mise en discours*, donc une communication.

2. Discours du quotidien El Watan

Les textes constituant la matière de notre analyse sont issus d’articles inhérents au quotidien algérien El Watan. Ce dernier est un organe de presse à grand tirage, classé en troisième position après deux journaux arabophones, à savoir, El Chourouk et El Khabar. C’est un organe de presse indépendante qui laisse présupposer la diffusion de productions discursives épargnées de toute forme de censure.

3. Evénements choisis

Notre corpus correspond à un ensemble de discours produits autour des événements ayant caractérisé les pays du « printemps arabe » depuis leurs déclenchement. Ils sont produits dans une période de révolutions et de soulèvements

de la quasi-totalité des peuples arabes, aspirant à une « réelle démocratie ». Du point de vue générique⁶⁵, leur choix s'est effectué de façon aléatoire, la perspective dans laquelle nous inscrivons notre étude n'étant pas reliée aux contraintes du genre.

L'ensemble des textes ayant fait l'objet de notre choix d'analyse est issu d'une période assez homogène. Celle-ci correspond à la tranche temporelle « post-révolte » qui a caractérisé la situation socio-politique de la Tunisie.

4. Thématiques choisies

Après maintes lectures des articles de presses ayant servi de support à notre étude, des récurrences ont été distinguées et nous ont semblé pertinentes à l'objectif que nous nous sommes assigné. En effet, nous avons pu observer des redondances et isotopies ayant traits à différents champs thématiques, et par rapport auxquels serait construite la notion de /Démocratie/. Ces récurrences sont produites au cours de la période ayant succédé la chute du régime de l'ex-président Ben Ali⁷⁰. Elles coïncident avec des thématiques, telles que Femme, Jeunesse, Occident, Temps passé (histoire), Religion...

Faute d'espace et de temps, nous en avons retenu celles qui nous semblent plus pertinentes à notre travail d'analyse. En d'autres termes, notre choix est limité à quelques thématiques, celles que nous supposons propices à une résolution de notre problématique et compatibles aux hypothèses que nous avons postulées.

En vue de faciliter au lecteur la compréhension de notre partie analytique, nous avons été amenés à mettre en relief les éléments linguistiques que nous avons jugé pertinents à notre description. En effet, nous avons souligné les entités sémantiques correspondant aux différentes actualisations des thématiques décelées.

⁷⁰ Le règne du président Ben Ali correspond à la période du système dictatorial

II. ANALYSE DU CORPUS

Au sein de notre travail d'analyse, il s'agit d'une observation de spécificités langagières en vue de découvrir des « validités » qui constitueraient un système cohérent de signes.

1. Méthode d'analyse

En vue déceler le(s) sens construit(s) du mot « démocratie », nous avons opté pour des textes traitant du « quoi » et du « comment » du processus de démocratisation, à la lumière des événements de la révolution tunisienne. Nous tenterons, d'une part, de discerner les occurrences⁷¹ de la « démocratie » susceptibles d'être sous forme d'unités linguistiques, de syntagmes, renvoyant mot à mot, par « hyponymie », « méronymie »⁷², « antonymie » ou par « implication » à la « démocratie ». D'autre part, nous nous pencherons sur les thématiques entretenant des *relations binaires* avec les entités ayant un lien logique ou sémantique avec la notion de /Démocratie/.

Etant inscrite dans le cadre de la théorie culiolienne, notre analyse nous conduira à décrire les énoncés, que nous aurons délimités, en terme d'opérations prédicatives et énonciatives. Celles-ci, nous renseignant sur la façon dont le locuteur construit son ou ses énoncé(s), nous permettront, dans un premier temps, de discerner un *contenu de pensée* indéterminé, c'est-à-dire une *lexis* formée par un locuteur donné. Dans un second temps, nous ferons un essai d'identification d'éléments autour desquels serait organisé l'énoncé en question. Cette étape correspond, dans la lignée de La Théorie des Opérations Énonciatives, aux *relations prédicatives*.

Dans un dernier temps, nous situerons le *contenu de pensée hiérarchisé* en relation à la *situation d'énonciation* ainsi qu'à la pensée que l'on prête à celui auquel

⁷¹ Occurrence, utilisé au sens qui lui est assigné dans le cadre de la sémiotique, désigne l'actualisation concrète d'un *type* par un ou des individus donné(s), à un moment donné et en un lieu donné (situation d'énonciation).

⁷² Les *méronymes* sont des lexèmes dont le signifié est contenu dans le signifié du mot-vedette (En lexicographie : mot traité par une entrée de dictionnaire), c'est-à-dire, l'objet ou la notion que désigne le mot-vedette est constitué, en partie, de son ou ses *méronymes*.

on s'adresse⁷³. Cette phase correspond, selon A. Culioli, à la *relation énonciative*.

Avant de passer à l'analyse, nous aurons recours à une présentation ou une description du signifié inhérent au mot « démocratie », tel qu'il est stabilisé par la « doxa ». Pour ce faire, nous puiserons dans le modèle dictionnaire, véhicule du sens commun. Celui-ci est invoqué au préalable de toute communication et s'impose impérativement aux différents partenaires de l'échange⁷⁴, ce qui nous conduit à rendre compte des acceptions conférées à la « démocratie ».

2. Description lexicographique

Le sens véhiculé par les dictionnaires correspond à un *prototype* construit comme un fait socio-culturel⁷⁵ et « *se donne pour "naturel" [...] puisqu'il influence "croyances et conduites" [...] [par] sa tendance à "expliquer les choses comme étant proprement ce qu'elles paraissent être"* »⁷⁶. En effet, notre analyse est, entre autre, inscrite dans une perspective sémantique qui, pour décrire le sens, elle tentera toujours de recourir à des propositions analytiques véhiculées par les dictionnaires⁷⁷.

Les *propositions analytiques* sont « des propositions qui sont toujours vraies en vertu du sens des termes qui les composent »⁷⁸. A titre d'exemple, énoncer « ma mère est une femme » est formuler une *proposition analytique*, le sens de « mère », présupposant nécessairement le sens de « femme ». Autrement dit, « femme » est un « sème » de « mère » et demeure stable et unanimement accepté dans une culture. Il renvoie également à une *qualité prototypique*⁷⁹.

De ce fait, le recours à l'usage de dictionnaires nous permettra d'établir une « description *universaliste et apriorique* » de l'entité lexicale « démocratie ».

En guise de précision nous tenterons de relever à partir de dictionnaires de langue et de spécialité les structures du/des contenu(s) du *signe type* « démocratie », ce qui nous permettra d'opter, dans un premier temps, pour une approche de langue. Cette dernière contribuera, d'une part, à l'apparition d'une interpénétration des

⁷³ L. Danon-Boileau, (1987), *Énonciation Et Référence*, Ophrys, Paris, p. 15

⁷⁴ J.M. Klinkenberg, (1996), *Précis de sémiotique générale*, De Boeck Université, p.100

⁷⁵ 71 A. Rey, « Remarques Sémantiques », *Langue Française*, Vol4, n°1, p.9 (p.5-29) [en ligne], consulté le 12.06.2011. URL <http://www.persee.fr>

⁷⁶ C. Geertz in G-E Sarfati, (2008), *Discours et sens commun*, Langage, n°172, p. 06

⁷⁷ J-M. Klinkenberg, Op.Cit, p. 109

⁷⁸ Ibid.

⁷⁹ Ibid. p. 111

niveaux linguistique et discursif et, d'autre part, au discernement de significations construites en discours et ne figurant pas dans les dictionnaires.

Notre description lexicographique de l'entrée lexicale « démocratie » s'effectuera uniquement à base de dictionnaires, confectionnés via le prisme des représentations occidentales. En effet, notre recours aux unités de signification véhiculées dans les sources lexicographiques inhérentes aux sociétés maghrébines, s'est avérée non pertinente, eu égard à l'insuffisance quantitative et qualitative des paradigmes sémantiques qui y sont stabilisés.

Ci-dessous, nous présentons les définitions, relevées de quelques dictionnaires, que nous avons jugés pertinents sur les plans qualitatif et quantitatif. Nous avons opté pour le « Trésor de Langue Française », le « Grand Robert 2011 », le « Larousse » et le dictionnaire de sciences politiques, mis en ligne et intitulé « Toupictionnaire ». Celui-ci nous semble riche en informations quant aux contenus sémantiques véhiculés dans ses définitions et nous semble, de fait, pertinent à nos descriptions lexicographiques et componentielles.

2.1. Dans le Grand Robert 2011

<p>Etymologie</p>	<p>Reprise dans l'usage moderne en 1791. Issue du grec <i>demos</i> « peuple », <i>kratein</i> « commander ».</p>
	<p>Régime et doctrine politique de l'Antiquité (grecque ;latine) où la souveraineté appartient aux citoyens. La démocratie antique <i>exclut</i> les <i>non-citoyens</i> et notamment les esclaves et les femmes.</p> <p>Doctrine politique d'après laquelle la souveraineté doit appartenir à l'ensemble des citoyens, au peuple. La démocratie place l'origine du pouvoir politique dans la volonté collective des citoyens.</p> <p>La démocratie repose sur le respect de la liberté et de l'égalité des citoyens. La démocratie peut dégénérer en démagogie.</p>

Définitions	<p>(1901). <i>La démocratie chrétienne</i> : régime ou parti d'inspiration chrétienne, généralement de tendance réformiste ou conservatrice. Démocrate-chrétien.</p> <p>Lorsque, dans la république, le peuple en corps a la souveraine puissance, c'est une démocratie. Le peuple, dans la démocratie, est à certains égards le monarque ; à certains autres, il est le sujet.</p> <p><i>Démocratie représentative</i> : où le peuple élit des représentants par suffrage universel.</p> <p><i>Démocratie populaire</i> : régime de parti unique, dans les pays communistes</p> <p>(Une, des démocraties). Etat, pays pourvu d'institutions démocratiques ; état organisé suivant les principes de la démocratie.</p> <p>L'ensemble des démocrates : la démocratie a triomphé aux dernières élections</p>
Antonymes	Aristocratie, monarchie, oligarchie.
Dérivés	Démocrate, démocratiser, démocratisé.

2.2. Dans le dictionnaire TLF [Trésor de Langue Française]

Définition	<p>Domaine : institutionnel et politique</p> <p>Régime politique, système de gouvernement dans lequel le pouvoir est exercé par le peuple, par l'ensemble des citoyens.</p>
P. métonymie	Doctrines prônant un tel régime.

P. extension	<i>Mode d'existence collective, où les mêmes avantages sont accordés à tous. Pour maintenir (...) la démocratie des opinions, on proclame (...) le principe du jugement privé (LAMENNAIS, Religion, 1826, p. 7).</i>
Définition	<i>Mode de vie où s'exerce la responsabilité collective.</i>
P. métonymie	<i>État, pays vivant sous le régime politique de la démocratie.</i>
P. extension	<i>Parti s'inspirant des principes de la démocratie politique.</i>
Définition	<i>Démocratie chrétienne. Parti politique d'inspiration chrétienne et démocratique à la fois, (1952).</i>

2.3. Dans le Larousse⁸⁰ [en ligne]

Définitions	<i>Système politique, forme de gouvernement dans lequel la souveraineté émane du peuple.</i>
	<i>État ayant ce type de gouvernement.</i>
	<i>Système de rapports établis à l'intérieur d'une institution, d'un groupe, etc., où il est tenu compte, aux divers niveaux hiérarchiques, des avis de ceux qui ont à exécuter les tâches commandées.</i>
	<i>Démocratie chrétienne : Doctrine politique, économique et sociale qui concilie les principes démocratiques et les principes du christianisme et vise essentiellement à améliorer le sort des milieux</i>

⁸⁰ www.larousse.fr/dictionnaires/français/démocratie consulté le 17/10/2011

	populaires.
--	-------------

2.4. Dans le dictionnaire de l'Académie française

Étymologie	Terme d'Antiquité. Emprunté du grec <i>dēmokratia</i> , de : <i>dēmos</i> , « peuple », et <i>kratos</i> , « puissance, autorité »
Définitions	<p><i>Système d'organisation politique</i> dans lequel la souveraineté et les décisions qui en découlent sont exercées <i>théoriquement ou réellement</i>, directement ou indirectement, par le peuple, c'est-à-dire par <i>l'ensemble des citoyens</i>.</p> <p>La démocratie athénienne fut la première démocratie connue. La démocratie place l'origine du pouvoir dans la volonté des citoyens et soumet son exercice à leur <i>vote majoritaire</i>. La démocratie repose sur le principe de <i>l'égalité des citoyens</i>.</p>
Par métonymie	<i>État</i> , pays où le système démocratique est en vigueur. Les démocraties d'Europe occidentale.
Par extension	En apposition ou assorti d'un qualificatif, pour désigner un parti, une orientation politique, un régime. La démocratie chrétienne. La social-démocratie.

Par métonymie	Le parti démocratique, les partisans de la démocratie.
Par analogie	Application dans une institution, une collectivité, des règles démocratiques d'expression et de représentation.
Par affaiblissement	Respect de la diversité des opinions et des droits.

2.5. Dans le dictionnaire des termes politiques : « Toupictionnaire » [en ligne]

Étymologie	du grec dêmos, peuple, et kratos, pouvoir, autorité .
Définitions	<p>La démocratie est le <i>régime politique</i> dans lequel le <i>pouvoir</i> est détenu ou contrôlé par <i>le peuple</i> (principe de <i>souveraineté</i>) sans distinctions dues à la naissance, la richesse, la compétence. (<i>Principe d'égalité</i>).</p> <p>En règle générale, <i>les démocraties</i> sont indirectes ou représentatives, le pouvoir s'exerçant par l'intermédiaire de représentants désignés lors d'élections au suffrage universel.</p> <hr/> <p><i>Principes et fondements de la démocratie :</i></p> <p>La liberté des individus ; la règle de la majorité ; l'existence d'une "constitution" et d'une juridiction associée (le Conseil constitutionnel en France); la <i>consultation régulière</i> du peuple (élection et référendum) ; la <i>pluralité des partis</i> politiques ; l'indépendance de la justice</p>
Antonymes de la démocratie	<p>La monarchie absolue (pouvoir aux mains d'un seul homme) ;</p> <p>L'aristocratie (pouvoir aux mains des meilleurs) ;</p> <p>L'oligarchie (pouvoir aux mains d'un petit nombre de personnes ou de familles) ;</p> <p>La théocratie (pouvoir aux mains d'une caste sacerdotale).</p> <p>L'empire, la dictature et autres régimes totalitaires.</p>
Définitions	<p>On parle de démocratie économique ou sociale lorsque les droits sociaux, au logement, au travail, à l'éducation... sont garantis.</p>

<p>Définitions</p>	<p><i>Démocratie antique ou athénienne : Régime politique mis en place à Athènes au cours de l'époque classique (Ve et IVe siècles av. JC), qui est considéré comme l'ancêtre de la démocratie moderne.</i></p> <p><i>La démocratie athénienne s'est instaurée progressivement à partir du VIIe siècle avant JC avec les réformes de Dracon (620), de Solon (594) qui introduisit un tribunal du peuple, l'Héliée, et surtout de Clisthène (508) qui remodela le territoire de l'Attique pour supprimer le pouvoir des grandes familles aristocratiques.</i></p> <p>Elle peut être qualifiée de démocratie directe. Egaux devant la loi, les citoyens formaient l'assemblée du peuple ou "ecclésia" et exerçaient eux-mêmes le pouvoir sans l'intermédiaire de représentants.</p> <p>Par tirage au sort ou par élection, ils pouvaient devenir magistrats, membres du tribunal ou membres du Conseil (la "Boulê") qui préparait les lois soumises à l'ecclésia et supervisait l'activité des magistrats.</p>
	<p>Pour être <i>citoyen</i>, il fallait être <i>un homme libre</i>, âgé de plus de 18 ans, de père athénien (de père et de mère athéniens à partir de 451 av. JC).</p> <p><i>Ainsi les femmes, les métèques (étrangers résidents) ou les esclaves ne pouvaient accéder à la citoyenneté.</i></p> <p>La <i>démocratie athénienne</i> connut son apogée au Ve siècle av. JC, à l'époque de Périclès (495-429 av. JC) et déclina au IVe siècle, après la fin de la guerre du Péloponnèse et la conquête macédonienne.</p>
<p>Définitions</p>	<p><i>La démocratie chrétienne : C'est un courant politique qui trouve son inspiration dans la doctrine sociale de l'Église catholique et les écrits des penseurs chrétiens. Elle tente de concilier les principes démocratiques et les principes du christianisme et cherche essentiellement à améliorer le sort des milieux</i></p>

populaires.

L'expression "démocratie chrétienne" a été popularisée par Frédéric Ozanam et les rédacteurs de L'Ère nouvelle, proches des idées développées par Lamennais (1782-1854) et généralement désignées par catholicisme libéral. Mais ce courant ne parvient pas à s'imposer face à la réaction contre-révolutionnaire et à la doctrine de l'Église catholique partisane d'un pouvoir politique monarchique d'origine divine et donc contraire à toute idée de démocratie.

En 1891, considérée comme l'un des fondements de la doctrine sociale de l'Église, les catholiques sont invité à investir l'action sociale. L'année suivante, les catholiques français sont appelés à se rallier à la République.

La démocratie chrétienne s'est développée principalement en Allemagne avec le Parti chrétien démocrate allemand (C.D.U.) et en Italie avec l'Union des démocrates chrétiens. En France, la démocratie chrétienne a connu des succès électoraux avec le Mouvement républicain populaire (MRP) créé en 1946, dont Marc Sangnier fut le président d'honneur. De nos jours, seul le Parti Chrétien-Démocrate revendique les valeurs de la démocratie chrétienne, même si d'autres comme le Modem ou le Nouveau Centre en sont proches.

Tendance politique de la démocratie chrétienne :

préoccupation sociale, idée selon laquelle la source du droit provient, non de l'État, mais de la personnalité humaine (reconnaissance d'un droit fondamental et d'une représentation à tous les corps sociaux dans lesquels la personne humaine s'exprime : famille, profession, profession, commune, province, Église, etc.), liberté de l'enseignement, participation des

	<p>travailleurs à la gestion et aux bénéfices de leurs entreprises, idée selon laquelle la solidarité doit être mise en œuvre, pas nécessairement par l'État, mais par des corps intermédiaires tels que la famille, l'Église, les mutuelles et autres coopératives.</p> <p>Pour les démocrates-chrétiens l'économie doit être au service des hommes, sans qu'il y ait remise en cause du capitalisme.</p> <p>Un démocrate-chrétien est un partisan de la démocratie chrétienne ou un adhérent d'un parti démocrate-chrétien</p>
Démocratiser	
Étymologie	de démocratie, avec le suffixe -iser qui exprime un changement d'état.
Sens 1	rendre démocratique, instaurer des principes démocratiques, développer des processus ou des réformes qui favorisent la démocratie.
Sens 2	Par extension, rendre quelque chose accessible au plus grand nombre, à toutes les classes sociales, mettre à la portée de tous.
Exemples	Les voyages à l'étranger se sont démocratisés.
Synonymes	Populariser, vulgariser.

Démocratisation	
Définitions	La démocratisation est <i>l'action</i> de démocratiser, ainsi que <i>le résultat</i> de cette action.

En politique, *la démocratisation* est le *processus* qui permet à un régime d'évoluer vers une démocratie ou de renforcer son caractère démocratique.

S'il s'agit d'un régime autoritaire, d'une dictature ou de tout régime non-démocratique évoluant vers une démocratie, on parle de transition démocratique.

3. Identification des relations lexicales

Partant des acceptions, des mots ou des composants sémantiques inhérents au lexème « démocratie », et tirés des sources lexicographiques sus-citées, nous tenterons d'établir une représentation du sens linguistique de l'entrée « démocratie » sous forme d'un ensemble de relations lexicales⁸¹. Celles-ci contribuent à la structuration du lexique via des aménagements de redondance, entre *l'identité-substituts sémantiques-* et la *différence-variantes combinatoires*.

Ainsi, les relations lexicales susceptibles d'être discernées sont : la *synonymie*, *l'antonymie*, *l'homonymie*, *l'hyponymie*⁸² (espèce) et *l'hyperonymie*⁸³ (genre ou générique/ classificateur), *la métonymie* (contiguïté), *la métaphore* (l'analogie), *la synecdoque*⁸⁴ (le plus pour le moins et inversement), générant la *métonymie*⁸⁵. Ces relations lexicales dont nous avons jugé l'utilité d'intégrer dans l'analyse sémique⁸⁶ (componentielle) de nos acceptions lexicographiques sont représentées dans les schémas ci-dessous.

Dans la première figure, nous avons tenté de mettre en avant, à base des acceptions lexicographiques antérieures, les sèmes entretenant des relations d'*hypéronymie* avec le lexème « démocratie ». Ceci nous permettra d'identifier d'éventuelles récurrences du lexème en question, sous ses diverses *anaphores*. La

⁸¹ On peut représenter un sens lexical comme un ensemble structuré d'autres sens lexicaux.

⁸² C'est une sous-classe ou un élément inférieur d'une classe supérieur. Autrement dit, si A est un hyperonyme de B, alors B est un hyponyme de A.

⁸³ C'est la classification et l'identification des entités à des concepts plus larges.

⁸⁴ Elle se manifeste sous deux aspects : Méronymie/holonymie. La relation de méronymie est la relation de tout à partie. Le méronyme désigne la partie et l'holonyme désigne le tout.

⁸⁵ C'est un changement sémantique par lequel un signifiant abandonne le signifié auquel il est habituellement lié pour un autre, avec lequel il se trouve dans un rapport de contiguïté spatiale, temporelle ou logique. C'est une figure voisine à la synecdoque.

⁸⁶ C'est l'analyse d'un sens en traits plus petits, appelés sèmes.

partie inférieure de la figure en question résulte d'une décomposition conceptuelle⁸⁷ et renferme les *hyponymes* de l'unité lexicale « démocratie », c'est-à-dire les types de démocratie attestés dans l'aire socio-culturelle occidentale.

Dans la deuxième figure, nous avons effectué une représentation des sèmes inhérents et spécifiques à l'unité lexicale en question. Autrement dit, des sèmes spécifiques en comparaison avec d'autres régimes politiques, à savoir la dictature, l'aristocratie, l'oligarchie, la théocratie (qui est un concept chrétien), sont extraits des acceptions lexicographiques définissant l'entrée lexicale en question. C'est des unités sémantiques qui nous semblent inscrites dans un rapport de *synecdoque* avec le lexème « démocratie » et issues d'une décomposition référentielle⁸⁸.

La troisième figure constitue une représentation des acceptions lexicographiques inhérentes aux principes d'un régime démocratique, tel qu'il est défini dans le dictionnaire de spécialité « Toupictionnaire ». C'est des aspects dont nous avons jugé l'utilité de mettre en exergue car ils renferment plusieurs noyaux sémiques et sont imbriqués entre eux. Par ailleurs, eu égard au postulat émis au sein de notre étude, notamment l'impact supposé du contexte socioculturel sur la construction de sens, nous avons été amenés à décortiquer les unités de la « démocratie » tels que déterminés par la culture occidentale⁸⁹. Ainsi, à base de ces décompositions sémiques nous tenterons de déceler la bivalence sémantique susceptible d'être engendrées par les productions discursives d'une aire socioculturelle distincte.

Dans la quatrième figure, nous avons tenté de rendre compte des paradigmes sémantiques entretenant un lien de contenant/contenu avec l'unité lexicale « démocratie ». Il s'agit, d'une mise en exergue des reprises nominales susceptible d'être utilisées dans les textes inhérents à notre corpus et se trouvant attestées dans les dictionnaires.

⁸⁷ C'est un type de décomposition sémantique où les sous-classes sont mutuellement exclusives et sont inscrites dans un rapport de disjonction

⁸⁸ 84 C'est la décomposition du tout en parties, celles-ci étant, entre elles, en rapport de produit logique exprimable par la conjonction « Et ».

⁸⁹ 85 Il s'agit de sèmes généralisés au sein d'une aire socioculturelle occidentale car les sources lexicographiques exploitées relèvent du milieu en question

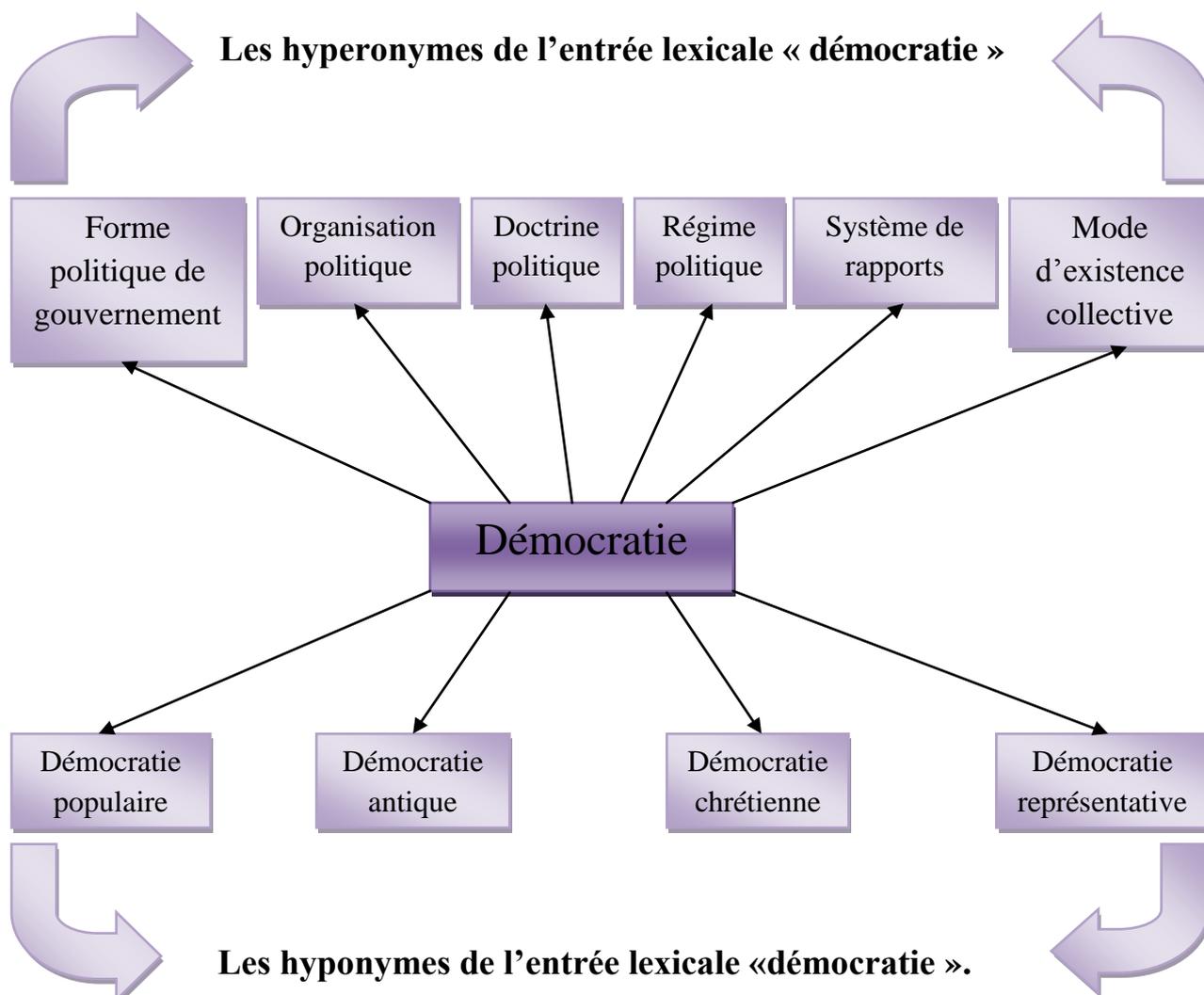
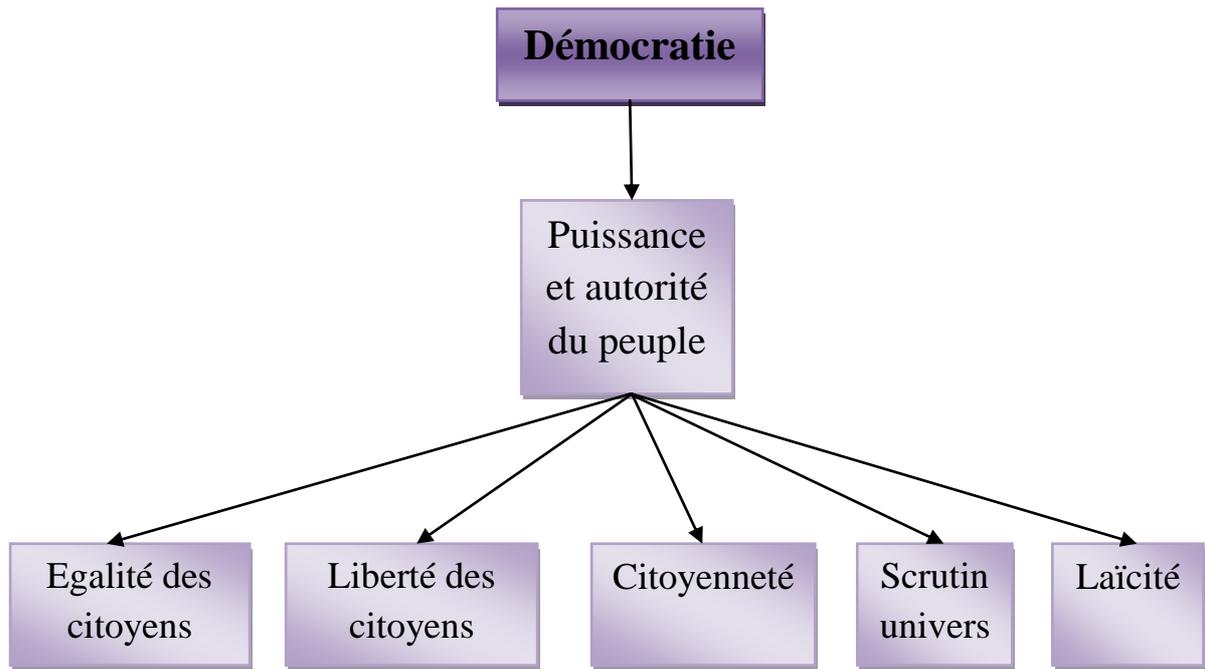


Figure.I.

Nous remarquons, dans la figure ci-dessus, que les hyperonymes de l'entrée lexicale en question ne relèvent pas d'un milieu socioculturel particulier. Il nous semble, à cet effet, qu'ils ne constitueraient pas des éléments pertinents à la problématique posée dans notre travail. C'est des *classificateurs* qui sont susceptibles d'intégrer les composants des définitions d'autres « régimes politiques » et correspondent à des sèmes génériques que nous jugeons utiles dans l'identification des récurrences inhérentes au champ sémantique de « démocratie ».

Les hyponymes de l'unité lexicale « démocratie » révèlent, quant à eux, que, sous forme de « démocratie chrétienne » qui subsiste encore de nos jours, le régime en question semble en compatibilité avec un aspect culturel-religieux spécifique.



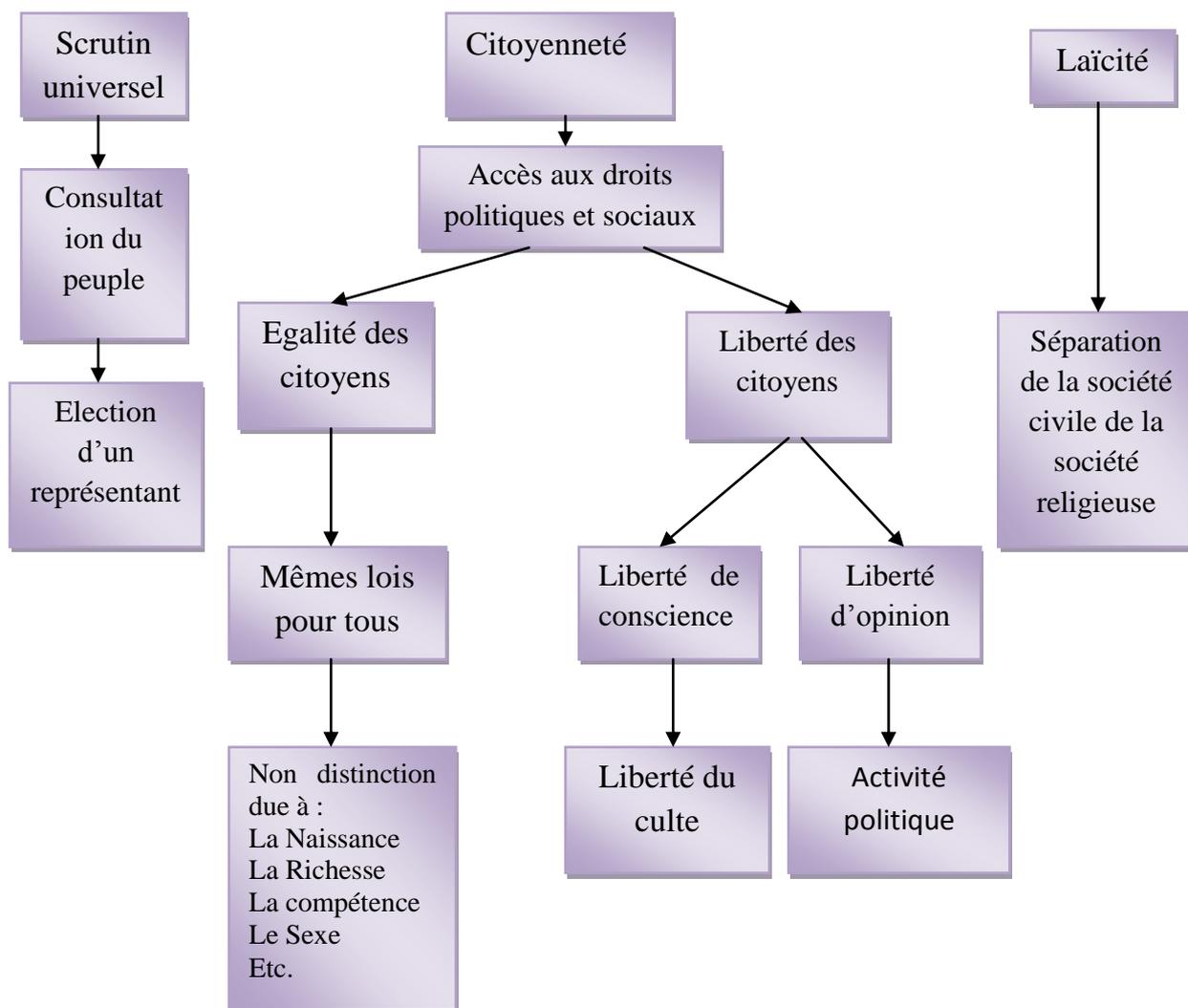
Les sèmes inhérents à l'entrée lexicale « démocratie ».

Figure. II.

Dans la figure ci-dessus, il s'agit des sèmes appartenant au lexème « démocratie » et qui, en s'articulant, contribuent à la formation du sémème inhérent à l'entité lexicale en question. Ces sèmes renvoient aux principes attestés dans les dictionnaires de culture occidentale et nous semblent pertinents à notre étude, du fait de la particularité du contexte dans lequel nous envisageons cette dernière. De facto, le recours à une source lexicographique plus « détaillée »⁹⁰ quant à la définition des principes du régime démocratique nous a paru utile. Les composants sémantiques de ses aspects feraient l'objet de variations conceptuelles dans les discours médiatiques.

La figure ci-dessous regroupe les différents traits sémiqes des principes inhérents à la « démocratie ».

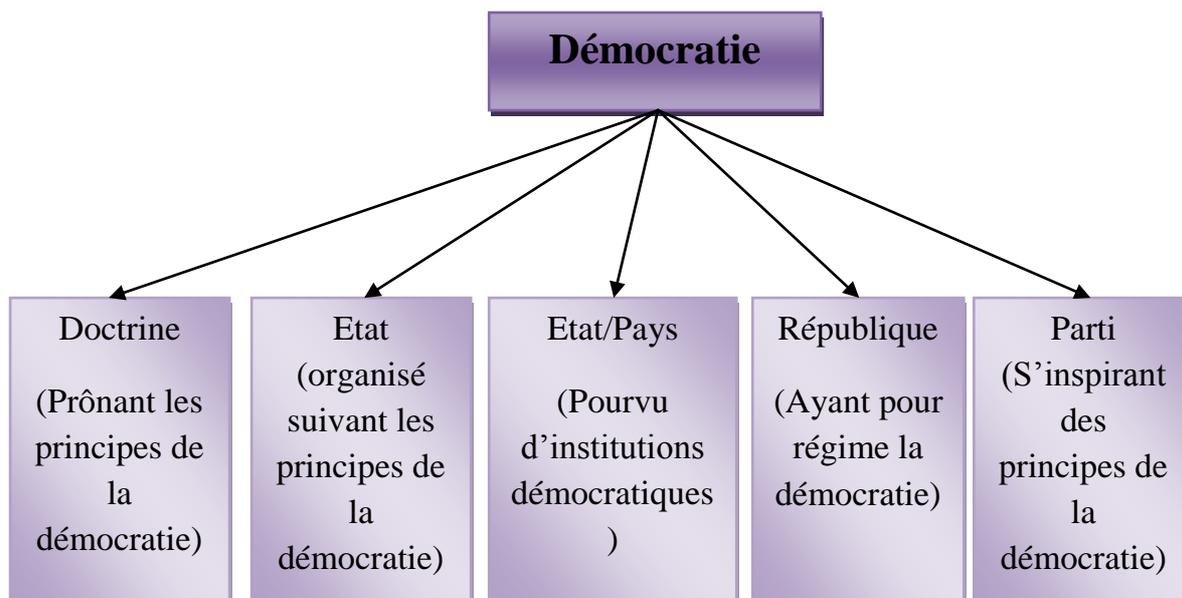
⁹⁰ Il s'agit de dictionnaires de spécialité, à savoir, de sciences politiques. C'est des sources qui offrent des informations plus détaillées sur les vocables inhérents à une spécialité donnée.



Les sèmes inhérents aux principes de la « démocratie ».

Figure.III.

La figure ci-dessus met en avant les traits sémiques des principes de la démocratie. Dans un souci de concision nous avons regroupé les principes de liberté et d'égalité sous l'élément de citoyenneté.



**Les composantes sémantiques liés par métonymie au lexème
« démocratie ».**

Figure. IV.

La figure, ci-dessus, englobe les unités linguistiques correspondant aux changements sémantiques par lesquels le signifiant [démocratie] abandonne son signifié pour un autre et avec lequel il se trouve en contiguïté logique. C'est des composants sémantiques renfermant les aspects de la « démocratie » ou renfermés dans un système démocratique. Il nous semble utile de les intégrer dans notre travail d'analyse, en vue de repérer les occurrences et récurrences ayant trait à la démocratie dans les textes de notre corpus. D'autant plus que l'objet de notre étude s'inscrit dans un contexte particulier coïncidant avec un pays, un Etat ou une république de l'espace maghrébin.

4. Identification des opérations de repérage prédictifs et énonciatifs

En guise de rappel, et comme nous l'avons mentionné antérieurement, la construction d'une relation prédictive s'effectue à partir d'une *lexis* /a π b/, issue du choix d'un *Thème*, ou d'un *Terme de départ*, tel qu'il est désigné dans la Théorie des Opérations Énonciatives. De ce fait, une relation s'établit entre le terme /a/,

correspondant au *Thème*, et un autre terme /b/ qui constitue le *Terme commentaire* ou le *Rhème*, celui-ci apportant un éclairage sur le *thème*.

Selon la terminologie culiolienne, la *lexis* implique le choix d'un *repéré* et d'un *repère*, ceci étant construit en relation au *relateur* / π /. Ce dernier détermine l'élément linguistique sur lequel l'accent aura été mis et, inversement, l'élément qui apporte un éclairage ou un commentaire.

En vue d'identifier les opérations de repérage, au sein de notre corpus, nous ferons, dans un premier temps, une description des *lexis* inhérentes aux propositions/phrases⁹¹, qu'on se doit de délimiter au préalable.

La délimitation des énoncés se fera suivant la présence de lexèmes ou de lexies entretenant des relations lexicales* (logiques ou sémantiques) avec le mot « démocratie ». (Telles qu'elles sont représentées plus haut : Voir les figures, p. 50-55).

Dans un second temps, les repère ayant des *relations binaires* avec les lexies de « démocratie », et qui nous sembleraient pertinentes, seront identifiés et analysés dans un cadre énonciatif. Au sein de ce dernier, il s'agit de repérer les différents processus reflétant le lien entre langage et perception. En effet, à partir des différents repérages prédicatifs des *renvois binaires* entre les notions, nous tenterons de déceler d'éventuelles variations sémantiques engendrées par des productions discursives d'un espace socioculturel spécifique. Ceci s'effectuera à partir des phénomènes d'argumentation rattachés à la *topologie linguistique*, tout en s'appuyant sur les *traces* de la *lexis*.

5. Résultats d'analyse

5.1. Repérages prédicatif et énonciatif en relation à la notion de /Religion/

Une marge considérable de notre corpus se caractérise par une redondance, sous diverses formes, de traits sémiqes inhérents à la « Religion ». Ce *paradigme sémantique* semble pertinent à l'identification de(s) sens conférés au mot « démocratie » au sein d'un milieu socio-culturel arabo-musulman. Ceci nous conduit

⁹¹ Bien qu'A. Culioli stipule l'inscription du Sujet locuteur dès les relations primitives inhérentes aux opérations langagières, nous avons opté, dans notre description, pour l'usage de Phrase/Proposition, au lieu d'« énoncé ». En effet, les *lexis* correspondent, dans la théorie des opérations énonciatives, aux contenus propositionnels et sont construites au sein de l'opération prédicative et non énonciative

à nous pencher sur les opérations de repérages prédicatifs et énonciatifs effectuées dans les productions linguistiques et discursives en question.

« ‘Nos manières d’être musulmans nous ont souvent empêchés de progresser’ »ⁱ

Le passage, ci-dessus, est le titre d’un article. La *lexis* qui est à l’origine de cet énoncé est orientée d’un *argument source* qu’est *Manière d’être musulman* vers un *argument but*, correspondant à *Nous*, via le relateur *Empêcher de progresser*. Ce qui est ainsi *commenté* est les façons de pratiquer la religion islamique. Celles-ci sont inscrites dans une opération de *fléchage* via le déterminant *Nos* dont la *valeur référentielle* est *spécifique* et coïnciderait avec le peuple tunisien, maghrébin ou arabo-musulman. Le choix de la thématisation, ci-dessus, confère à l’argument source une *valeur casuelle* d’agent, dans une durée temporelle (*souvent*) itérative à fort degré. Ceci accentuerait sa relation de *décrochage* avec la notion de *progrès*, donc de modernité⁹².

« Mohamed Chafik Mesbah : A l’instar de ce qui s’est déroulé en Algérie, le passage brusque vers le système démocratique s’accompagne en Tunisie d’un foisonnement anarchique de nouveaux partis à la consistance peu ou prou effective. Plus d’une centaine de partis [...] ont vu le jour [...] »ⁱⁱ

Les procédés argumentatifs, déployés par le locuteur/énonciateur, révéleraient un certain recours à la mémoire discursive⁹³. Il s’agirait d’une stratégie visant à produire une image dévalorisante des partisans de l’Islam en tant que facteur de transition démocratique. De facto, le discours en question construirait un micro-univers à destination du lectorat et laisserait inférer chez ce dernier une représentation du monde inhérente au locuteur/énonciateur. Celui-ci fait allusion aux événements de la *décennie noire algérienne* qui auraient pour *inférence*⁹⁴ la stigmatisation des partis « islamique » tout en dévoilant la vision du monde du

⁹² Parmi les sèmes de modernité, relevés du Grand Robert 2011, nous avons retenu celui de *progrès récents* et *évolution récente*.

⁹³ La mémoire permet, aux dires de S. Moirand, de contextualiser des informations issues de la mémoire sémantique et d’enregistrer le souvenir précis d’un épisode passé, renvoyant à un ensemble complexe de faits, de visualisations et de discours.

⁹⁴ Inférence est, selon D. Maingueneau, une conséquence logique déduite à partir de l’usage d’un lemme.

scripteur sur les objets du monde ainsi représentés.

En effet, l'intervieweur compare la tentative de transition *démocratique* en Tunisie à celle de l'Algérie et en établit un rapprochement. Il s'agit d'un repérage établissant une *relation d'identification* entre révolution tunisienne actuelle et celle remontant dans le temps passé et inscrite dans une *opération de fléchage* correspondant à l'aire politique algérienne.

Cela sous-entend que le processus révolutionnaire serait susceptible d'avorter et de plonger le pays en question dans des actes de violence. Ce qui inscrirait l'énonciateur dans une vision « pessimiste », d'autant plus par l'usage de l'adjectif « anarchique » correspondant à une *construction de la signifiante* des « nouveaux partis ». Parmi ces derniers, les « islamiques » seraient sous-entendus et recevraient, de fait, une appréciation négative.

Ainsi nous déduisons un effet de *dépréciation et de dramatisation implicites* des *démocrates islamiques*. L'intervieweur, faisant allusion à l'échec de la transition démocratique en Algérie, se sert d'un procédé *analogique* qui focaliserait son discours sur l'aspect « malfaisant » des partis « islamiques ». L'énonciateur semble mettre en œuvre un procédé de *dramatisation* qui inscrirait les partis en question dans la figure de « méchants » et de « mal absolu ».

« Yadh Ben Achour⁹⁵ : Le foisonnement des partis politiques est une constante des périodes transitoires [...] En Tunisie, les grandes tendances du paysage politique actuel peuvent être ramenées aux six courants : islamique, islamiste, nationaliste, laïc démocratique et libéral, socialiste et marxiste. Cela ne veut pas dire qu'ils seront tous représentés à l'Assemblée constituante. L'idéal, pour l'avenir de la Tunisie, consisterait à voir émerger une bipolarisation entre les partis de démocratie laïque, comme le Parti démocratique progressiste, le Tadjdîd, le Forum démocratique pour le travail et les libertés, le Parti socialiste de gauche, le Parti du travail patriotique et démocratique, le Parti communiste

⁹⁵ Cette instance énonciative est un juriste tunisien, enseignant à l'Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman, et a eu pour activité principale, entre avril et décembre 2011, la présidence de la Haute instance pour la réalisation des objectifs de la révolution.

(http://fr.wikipedia.org/wiki/Yadh_Ben_Achour , consulté le 9.10.2011)

des ouvriers de Tunisie, le Mouvement des démocrates patriotes, le Parti du travail tunisien, etc., et les partis de démocratie islamique, comme la Nahdha ou le Parti de la réforme et du développement [...] »iii

On remarque, dans l'extrait ci-dessus, que *l'avenir de la Tunisie* est repéré en relation avec un *idéal* exprimé à travers une modalité déontique. Celle-ci se concrétise dans la nécessité d'une « bipolarisation entre les parti de démocratie laïque et les partis de démocratie islamique ». L'argument *démocratie*, fonctionnant en *compact*, est déterminé au sein d'une *construction génitive*. Il s'agit d'une *opération de fléchage* sur le nom *parti* et dont la trace correspond au génitif partitif⁹⁶ *de*. De fait, *démocratie* est repéré par rapport à *parti*.

En outre, le mot « démocratie » est précédé d'un *article zéro*, ce qui actualise une opération de *renvoi à la notion*, c'est-à-dire, l'énoncé « démocratie laïque » ou celui de « démocratie islamique » est *générique* ou *hors situation*. Ces deux énoncés sont produit dans l'indétermination où l'élément grammatical « de » « *correspond à l'emploi partitif à départ générique* »⁹⁷. Ils ne sont pas actualisés.

Les illustrations accompagnant les énoncés en question permettent de les actualiser et témoignent d'une différence quantitative entre les deux notions évoquées ; Les « partis de démocratie laïque » sont illustrés dans une pluralité : la quantité d'exemples cités est indéterminée⁹⁸, elle correspond à une *opération exprimant un degré neutre ou fort*⁹⁹. En effet, la pluralité d'exemples cités pourrait être substituée par l'opérateur « plusieurs » (correspondant à un degré *neutre*¹⁰⁰) ou « beaucoup » (correspondant à un degré *fort*¹⁰¹).

A contrario, les « partis de démocratie islamique » sont accompagnés d'un seul exemple. Il s'agit d'une opération de *quantification déterminée*¹⁰² qui inscrit les «

⁹⁶ Grevisse précise que « l'article partitif peut se rattacher, par la forme, à l'article défini, et par le sens à l'article indéfini »

⁹⁷ R. Martin, *Logique du Sens*, p. 189

⁹⁸ Selon P. Charaudeau, une *Quantité indéterminée* n'exprime pas un nombre précis (arithmétique) qui caractérise les quantités déterminées. (In *Grammaire du Sens et de l'Expression*). Mais elle exprime une pluralité non délimitée susceptible d'être actualisée par des quantifieurs tels que : beaucoup, plusieurs, tant de, tellement de, etc.

⁹⁹ P. Charaudeau, *Grammaire Du Sens Et De l'Expression*, p. 249

¹⁰⁰ Ibid. p. 148

¹⁰¹ Ibidem

¹⁰² Ibid. p. 135

partis de démocratie islamique » dans « *un espace conceptuel fermé* »¹⁰³. Ceci implique que l'énonciateur aurait restreint l'étendue d'opinions inhérentes aux partisans de « démocratie islamique ». Ces derniers renverraient à un *monde possible* en opposition avec liberté d'opinion et diversité. En outre, le recours à la modalité déontique inscrit dans une norme les valeurs de « la démocratie » repérées à travers une opération de coordination.

« Au risque de me répéter, j'affirme, textuellement, que 'la révolution tunisienne est d'abord la révolution de la société civile tunisienne'. C'est, par conséquent, la société civile tunisienne qui constitue le meilleur rempart pour la défense de la révolution tunisienne. »iv

Dans l'extrait en question la « révolution tunisienne » est repérée en relation à la « révolution de la société civile », qui constitue l'élément *topique* dans un autre énoncé. Celui-ci est modalisé à travers une modalité épistémique de certitude exprimée par l'usage du verbe « affirmer ». « La société civile tunisienne » est inscrite dans des opérations de repérage, en liaison avec « le meilleur rempart ». La détermination de la « société » via l'adjectif *civile* impliquerait implicitement une opposition à la *société militaire* et/ou *religieuse*. L'adjectif *civil*, étant défini dans le Grand Robert 2011 comme ce « Qui n'est pas militaire [...] Qui n'est pas religieux », exclurait les autres membres contribuant à la révolution en question.

Le mouvement islamiste est inséré dans la *lexis* ayant pour *opérateur* « prendre acte » et pour *argument but* « *fonctionnement démocratique* ». Ce contenu propositionnel est modalisé via le verbe *sembler*. Ce dernier renvoie à une *modalité épistémique* d'incertitude. De ce fait, la relation binaire supposée entre les deux notions est mise en doute.

« Le mouvement islamiste en Tunisie semble, pour l'essentiel, avoir pris acte des contraintes du fonctionnement démocratique de la Tunisie. Vous avez eu à tester [...] de la validité de cette disposition et vous avez même eu à faire face à des divergences d'appréciation avec les représentants d'Ennahda au sein de la Haute Instance. Votre conclusion est elle que ce mouvement qui, pour le

¹⁰³ P. Charaudeau, Grammaire du Sens et de L'Expression, p. 246

moment, constitue la principale force politique en Tunisie, inscrit ou bien il n'a fait qu'aménager, sur un registre tactique, son discours officiel ? »v

Dans l'extrait ci-dessus, le parti prônant l'aspect religieux est actualisé via une opération de repérage qui a pour relateur le modalisateur « *sembler* ». Celui-ci, correspondant à un monde hypothétique, impliquerait que le mouvement islamique est inscrit dans l'incertitude quant à sa relation d'*identification* avec l'*argument* « *fonctionnement démocratique* ». Ceci se manifeste également via la modalité interrogative de l'intervieweur qui, usant de la forme pronominale *vous* et anticipant sur le dire de l'interviewé, imposerait à son coénonciateur de se tenir aux orientations évoquées.

De fait, une *différenciation* s'établirait entre la perspective islamiste et celle démocratique et s'accentuerait à travers des vocables, tels que *Contraintes, divergences, faire face*, laissant inférer une opposition entre les conceptions des instances démocrates et celles des instances islamistes.

L'usage d'un adverbe temporel '*pour le moment*' présupposerait que dans un avenir plus ou moins proche, le parti en question serait susceptible de voir son importance affaiblie ou surpassée par d'autres parti(s) politiques.

Il s'agit d'une localisation temporelle à valeur d'actualité/actualisation momentanée, laissant inférer une instabilité de sa situation dans un futur plus ou moins proche. Ceci correspondrait à une valeur modale d'incertitude quant à l'éventuelle réussite du parti en question ou à sa fiabilité.

L'usage du vocable '*Votre conclusion*' laisse inférer que l'instance légitime (juriste) interlocutrice aurait procédé à un mûr raisonnement et que l'énoncé serait inscrit dans la modalité de certitude quant à l'argument qualifiant *la principale force politique*.

En définitive, l'instance médiatique aurait orienté son discours, quant à la fiabilité du parti islamique en question, dans une voie d'incertitude. Ceci étant via l'usage de marqueurs discursifs actualisant des isotopies ayant trait à l'illégitimité des partisans islamiques dans le processus révolutionnaire.

« La Nahdha, le groupe social qu'elle représente, l'idéologie et les convictions qu'elle incarne, constituent un élément important de notre tissu social. Il serait

à la fois aberrant et injuste de l'ignorer. Il faut cesser de considérer la Nahdha comme une monstruosité ou un démon de notre société. C'est pour cette raison que je préfère appeler la Nahdha un parti «islamique» plutôt qu'islamiste. La Nahdha évidemment charrie avec elle, objectivement, quand bien même elle s'en défendrait, tout le fonds historique propre à l'islamisme. Ce fonds est loin de constituer une garantie pour les libertés démocratiques. »vi

Dans l'extrait ci-dessus, on remarquera une activité modalisatrice actualisée via le verbe modal *falloir* et rapportée au prédicat *cesser de considérer* et à l'argument *Nahdha*. Celui-ci est déterminé et inscrit dans une opération d'*extraction* d'un univers référentiels correspondant aux partis de la conception religieuse en question. Ainsi l'acte de *cesser*, exprimé par l'énonciateur, serait orienté et focalisé sur une marge de faible *quantification* et présupposerait, en outre, que c'est un parti idéologique *considéré comme une monstruosité ou un démon* de la société tunisienne.

Par ailleurs, nous remarquerons l'usage du conditionnel qui inscrirait la *lexis* (*être-aberrant-et-injuste-de-la-ignorer*) dans un monde hypothétique exprimé via une modalité épistémique d'incertitude.

« [...] du point de vue de la liberté démocratique, le tableau n'est pas très brillant. Pour rompre définitivement avec ce handicap, la Nahdha doit travailler et concentrer ses efforts sur trois points essentiels. Tout d'abord se tunisifier au maximum, c'est-à-dire développer sa tunisianité au détriment de son islamité. Ce travail doit se faire, en particulier, au niveau des mœurs et des comportements [...] »vii

On remarque, dans l'extrait ci-dessus, que la *tunisianité*¹⁰⁴, présupposant une coexistence du *panislamisme et de la modernité occidentale*, est repérée dans une relation binaire d'*identification* avec l'entité *liberté démocratique*. Celle-ci est,

¹⁰⁴ C'est une notion qui remonte à l'époque coloniale française, durant laquelle le groupe réformiste tunisien se réclamait d'une *conception nationaliste européenne*. Celle-ci correspondait à un « projet politique [...] et un emprunt mesuré à l'Occident [qui] fut lu comme une conformité aux principes réformistes où le nationalisme s'identifie [...] à l'option de modernité qui reste [...] francisante ». La tunisianité « fut dès cette époque la principale expression identitaire du réformisme tunisien. Elle prétendit exprimer simultanément l'attachement au panislamisme, voire au panarabisme, tout en se différenciant notamment par son ouverture à la modernité

pourtant, déterminée par un article *défini* induisant une *opération de quantification générique* (non spécifique) sur le syntagme *liberté démocratique*. En effet, ceci impliquerait une connaissance et une existence préalable (qui semblerait universelle) des sèmes constituant l'unité sémantique *liberté*, délimitée qualitativement par l'adjectif *démocratique*.

En d'autres termes la *détermination générique*, correspondant à un processus de *renvoi à la notion*, inscrirait la notion de /Liberté démocratique/ en compatibilité avec les acceptions attestées dans les sources encyclopédiques et dictionnaires (de culture occidentale). Par conséquent, l'argument *liberté démocratique* serait perçu tel qu'il est déterminé dans la culture et le modèle européens. Ainsi la *tunisianité*, entretenant une *relation binaire* d'identification avec l'argument *liberté démocratique*, semble actualisée à travers une acception, particulière et « unique », correspondant à la *modernité occidentale*. Ceci est d'une part.

D'autre part, ce *réglage de sens*¹⁰⁵ se manifeste également à travers le choix de l'opérateur *au détriment de*, ayant pour fonction l'expression de l'opposition entre deux *arguments*. Ces derniers correspondent à *Tunisianité* et *Islamité* qui s'inscrivent mutuellement dans une opération de *décrochage*.

Simultanément au discours décrit ci-dessus, le parti islamique *Nahdha* serait inscrit dans une modalité appréciative/évaluative de *non fiabilité* quant à l'actualisation de *liberté démocratique*. Ainsi la conception *démocratique* du parti en question est inscrite dans une *zone frontière*, au niveau du domaine notionnel inhérent au principe de Liberté. En effet, *les mœurs et comportements* dictés par la religion musulmane semblent être remis en cause tel que l'atteste l'énoncé *Ce travail doit se faire, en particulier, au niveau des mœurs et des comportements*. Ils sont actualisés dans une *opération de décrochage* par rapport la notion de /Démocratie/.

« L'islamité fait partie de l'identité tunisienne, pourrait-on me rétorquer [...] Il ne s'agit pas de se défaire de son islamité mais de réajuster la balance [...] ce parti (Nahdha) doit clarifier d'une manière totale et complète sa position sur

¹⁰⁵ Processus par lequel l'actualisation discursive d'un praxème sélectionne une acception particulière parmi toutes les potentialités signifiantes capitalisées en langue.

l'État, son caractère civil et démocratique. Sur ce point, il y a encore quelques ambiguïtés. Il est temps que la Nahdha nous envoie un signe clair, massif et définitif sur son engagement à l'égard de la démocratie et de l'État de droit. L'ambiguïté doit être levée, sans aucune équivoque. C'est à cette condition que la Nahdha deviendra crédible aux yeux de tous ceux qui craignent le retour du refoulé. [...]»viii.

On remarque, dans l'extrait ci-dessus, que *l'islamité* est repérée en relation de *décrochage* avec *l'identité tunisienne*. Elle est exprimée à travers une modalité assertive, mais qui entre dans *le monde de l'hypothétique*¹⁰⁶. Il y a, en effet, une prise de distance à travers une modalité d'incertitude qui affecte l'énoncé en question. Dans une autre séquence, *l'argument islamité*, fonctionnant en *compact*, est déterminé au sein d'une *modalité de phrase négative* mais qui présuppose sa compatibilité avec l'identité tunisienne. Cependant cette négation n'est pas simple, vu l'expansion qui la caractérise. Il s'agit, d'une *négation mettant en jeu le passage de la frontière du « oui » au « non »*, par l'allusion à un « déséquilibre ». Il y aurait de ce fait, une affirmation polémique d'un aspect de *l'identité tunisienne*.

Les passages traitant du *repère* la *Nahdha* renferment des *hiérarchisations* de marqueurs qui inscrivent le parti en question dans un champ sémantique correspondant à une méfiance véhiculée par l'usage de vocables tels que : *ambiguïtés, clarifier, clair, équivoque, crédibles, craindre, refoulé*. Il s'agirait de modalités dépréciatives à l'égard de la conception islamique de la démocratie.

« La Nahdha doit compter sur ses propres forces, des forces repérables visibles et claires, non des forces occultes qu'elle tente de maintenir dans son giron par tactique électorale et pour augmenter le socle de ses partisans. Une telle attitude se retournera, fatalement, un jour contre ce parti. »ix

De même pour l'extrait ci-dessus, le parti prônant la conception religieuse islamique y est prédiqué via un opérateur *devoir* correspondant à un *modalisateur déontique de nécessité*. Ceci présupposerait que *la Nahdha* « ne compte pas sur ses

¹⁰⁶ Le monde hypothétique est un concept utilisé par R. Martin. Il correspond à un monde non-présent mais qui est probable

propres forces ». La modalité mise en œuvre laisse, notamment, inférer que les forces du parti en question seraient *floues, occultes, tactiques, etc.*

La séquence ayant pour *argument* initial l'*attitude* dépréciée du parti Nahdha est construite via un repérage énonciatif correspondant à la même appréciation négative et déconstructive du parti en question.

« Au niveau de l'instance, je n'ai personnellement aucun problème avec les représentants de la Nahdha ou leurs proches. Ce sont des amis que je respecte et que j'estime sincèrement. Cependant je considère personnellement que les retraits successifs de la Nahdha constituent des moyens de pression non démocratiques. La Nahdha a raison de s'attacher au consensus. Mais elle ne doit pas oublier que la règle majoritaire fait partie de la démocratie également... »x

Le passage, ci-dessus, correspond à des énoncés émis par une instance légitime. Il s'agirait d'une non prise en charge des relations prédicatives entre notions de /Islam/ et de / Démocratie/ par le sujet-locuteur intervieweur, pour s'effacer énonciativement derrière les propos d'une instance juridique. L'isotopie de *jugements négatifs* sur le parti *Nahdha* réapparaît sous forme de modalités aléthique, de négation, de jugement et d'appréciation.

En effet, l'usage du modalisateur *sincèrement* renverrait à une probabilité de l'inscription de l'énoncé de l'énonciateur interviewé dans une modalité d'incertitude. De fait, l'*estime empreint* de relation binaire avec le parti islamique n'est *pas vraiment* validée. En outre, le recours à la modalité négative actualisée via la séquence *je n'ai personnellement aucun problème avec les représentants de la Nahdha* laisserait entendre un énoncé empreint d'une relation prédicative validée.

Ainsi, nous remarquons la récurrence *d'opérations de décrochage* entre des aspects de la /Démocratie/ et les comportements manifestés par le parti de *Nahdha*.

Les discours empreints des opérations en questions et pris en charge par un énonciateur caractérisant ses propos de crédibilité sont caractérisés de stratégies argumentatives correspondant à des procédés de concession, inscrivant de fait la conception du parti en question dans l'opacité.

« [...] un potentiel d'islamité qui tire les sociétés vers le bas. Votre dernier ouvrage La deuxième Fatiha laisse, néanmoins, se profiler une lueur d'espoir. Faut-il imaginer qu'il existe une place pour «un potentiel d'islamité» qui, à l'image de ce qui se déroule en Turquie, pourrait tirer vers le haut les sociétés arabes ? »xi

Le passage ci-dessus est une séquence d'une interview. Elle correspond à une question produite par un journaliste, destinée à une instance interlocutive choisie. L'instance médiatique procède à la sélection d'une orientation thématique. Ainsi un cadre de questionnement est imposé à l'interviewé.

Ci-dessous, il s'agit de la réplique émise par l'instance énonciative convoquée et choisie par l'instance médiatique intervieweur. Les séquences construites par l'énonciateur mettent en relation binaires d'identification des qualificatifs dépréciatifs et la notion d'/'Islamité/.

« Ce n'est pas, à proprement parler, le potentiel d'islamité en soi qui tire la société vers le bas, mais plutôt la conjonction de l'orthodoxie de masse et du sous-développement culturel, politique sociale et économique. »xii

L'instance interlocutive met en œuvre des *arguments* orientés via une modalisation de négation, mettant en relation de *décrochage* l'origine de dégradation sociale et l'islamité. La séquence qui lui succède renferme un lien binaire entre l'*orthodoxie*, jointe au *sous-développement*, et la *dégradation de la société arabe*.

De fait, il semblerait que le sujet-locuteur fait usage de la stratégie argumentative de *concession*, qui inscrirait implicitement l'aspect religieux parmi les facteurs de régression sociale.

« Cette orthodoxie de masse, grâce à l'alliance du pouvoir politique, du savoir théologico-juridique et du poids du peuple des croyants majoritaires dans la défense de leur religion personnelle, est la cause principale de cette propension des sociétés islamiques et, en particulier, des sociétés arabes à la stagnation et à l'absence de créativité et de progrès. Ce phénomène historique est récurrent. Nous l'avons vu se révéler avec force sous les Abbassides avec le mouvement hanbalite [...] en Irak, comme en Tunisie. Il a pris une extension étonnante avec

les Almohades au Maghreb, il se reconstitue sous les traits du salafisme contemporain. »^{xiii}

L'énonciateur sus-cité poursuit ses propos, dans le passage ci-dessus, en inscrivant dans des relations binaires l'aspect religieux et le recul des sociétés islamiques, inscrites dans un *processus de fléchage* via la qualification *arabes*. Il s'agit d'opérations d'identifications entre le champ sémantique de *dégradation* et celui de religion, induisant ainsi des catégorisations dépréciatives.

Dans la séquence *Ce phénomène historique est récurrent*, il y a une actualisation du phénomène de *stagnation*, actualisé via un démonstratif et un adjectif ayant une valeur de *détermination qualitative d'itération*. Ceci impliquerait que la *prédication* en question mettrait en avant le caractère durable de l'effet *dégradant* de l'aspect religieux. Il s'agirait, également, d'une modalisation d'*insistance*, par caractérisation *intensive*, de l'*échec* de l'établissement d'un régime démocratique qui ne soit pas en contradiction avec les principes de l'islam au sein des aires socioculturelles arabes. L'orientation de l'opération de fléchage sur ces dernières présupposerait que l'actualisation des principes religieux en coexistence avec un régime démocratique, hors des sociétés arabes, ne conduirait pas à la *stagnation*.

« Nous en observons aujourd'hui des formes très significatives dans la Tunisie post-révolutionnaire. Cette pérennité historique du phénomène est très inquiétante. Elle donne, en effet, l'impression d'une stagnation cyclique, toujours recommencée, voire même d'une régression. Une religion existe, non pas simplement par le seul effet de ses textes, mais par les manières de croire de ses adeptes. Nos manières de croire, c'est-à-dire nos manières d'être musulmans, nous ont souvent empêchés de progresser, d'aller de l'avant, de participer au développement des sciences modernes et de la technologie. »^{xiv}

Dans l'extrait ci-dessus, correspondant à la poursuite de l'énoncé antérieur, il y a récurrence de l'isotopie de *dégradation* engendrée par l'islam, via des modalités dépréciatives. En effet, la caractérisation *inquiétante* associée au *phénomène* d'orthodoxie *dégradante* inscrit l'*argument* en question dans une qualification négative.

L'aspect religieux est par ailleurs mis en *relation binaire* avec le caractère de *stagnation*, dans une dimension durable. Autrement dit, nous remarquons une caractérisation intensive sur le plan temporel de l'aspect dégradant de l'*orthodoxie*. Celle-ci, serait de ce fait, insérée dans une dévalorisation en l'intégrant dans la zone d'identité avec la stagnation et la régression des sociétés arabo-musulmanes.

Dans un autre passage, le caractère musulman entretient *une relation binaire de décrochage* avec les notions de *progression* et de *développement*. L'usage de la *deixis Nos* rapporte un événement du monde qu'est la pratique de la religion musulmane à des membres des sociétés arabo-islamiques, ce qui présupposerait la possibilité d'intégrer les principes de l'islamité dans le champ notionnel de développement mais au sein d'une aire sociale distincte des peuples arabes.

« Il ne sert à rien de rappeler que les musulmans ont connu au Moyen-Âge une période faste dans l'histoire de leur civilisation, en particulier dans le domaine des sciences et de la technologie. Cette nostalgie du souvenir ne constitue qu'un soulagement superficiel à nos coeurs blessés. Nos coeurs sont blessés, précisément parce qu'il est évident, pour tous, que le monde arabe et, en grande partie, le monde musulman sont placés en marge des grands flux de l'histoire moderne. Notre apport au développement de la civilisation mondiale, aujourd'hui, est quasiment nul. »xv

Au sein de l'extrait ci-dessus, le choix de la séquence (-p) correspondant à la négation de la *période faste* des sociétés musulmanes impliquerait l'inscription de la valorisation de la culture religieuse, en question, dans une *relation de décrochage* aux temps présents. Le verbe *rappeler* est ainsi inséré dans une fonction *inchoative* de finition, d'inactuel et d'antériorité. Cette caractérisation d'essor n'existerait plus et ne pourrait se réactualiser au présent. Ceci présupposerait l'incompatibilité des principes musulmans aux temps présents et modernes.

Dans la séquence *Nos coeurs sont blessés parce qu'il est évident, pour tous, que le monde arabe, et en grande partie, le monde musulman sont placés en marge des grands flux de l'histoire moderne*, nous remarquons une prise en charge par une modalité aléthique de certitude, exprimée par le sujet-locuteur via l'usage de la locution adverbiale *il est évident*. Cette valeur de vérité est notamment actualisée

dans l'inscription de l'énoncé produit dans une dimension *universelle*, par l'emploi de la *totalité numérale* correspondant à *tous*.

Il s'agirait d'une affirmation totale impartiale, ayant un effet de notoriété, et d'une mise en évidence du caractère *dégradant, archaïque* de la culture arabo-musulmane. Il y a en effet une opération de décrochage entre l'histoire moderne et le monde arabo-musulman. D'où l'exclusion des sociétés en question de l'élan progressif que connaissent les temps présents.

« Actuellement, nous sommes, par notre propre faute, dans le clan des civilisations mineures. Nous ne pouvons être grands, parce que, par étroitesse d'esprit, manque d'intelligence et sens de la vraie politique, nous nous refusons les moyens et les méthodes pour l'être. [...] Il faut diffuser cette idée que notre destin est entre nos mains, à condition qu'on fasse un effort colossal pour admettre que là où il y a opposition entre notre patrimoine culturel et religieux et la modernité politique ou scientifique ou philosophique, cette dernière doit prévaloir. Il faut renoncer à tous nos archaïsmes et trouver une belle synthèse entre l'aspect humaniste de notre patrimoine et l'esprit des temps modernes [...] »^{xvi}

L'extrait, ci-dessus, est une réplique, d'un interviewé, à la requête adressée par une instance journalistique. Nous remarquons une modalisation adverbiale temporelle actualisée par le présent d'actualité l'énoncé mettant en relation binaire d'identification les sociétés maghrébines et l'*argument propositionnel* « *civilisations mineures* ».

L'usage de la deixis qui fait associer un objet du monde qu'est la *Faute* à un groupe socio-culturel déterminé inscrit ce substantif, à valeur négative, dans une *opération de fléchage*. L'*argument civilisation* est déterminé, à son tour, par la *qualification dépréciative* actualisée par l'usage du vocable *mineure*. De fait, il y a une *opération de décrochage* entre les caractéristiques : *grandeur, esprit, intelligence* et la deixis *nous*. Il s'agit de *modalités évaluatives* dépréciatives qui correspondent à une dévalorisation des membres dont les coordonnées coïncident avec celle du sujet-locuteur.

L'entité *vie politique* est déterminée par un article défini présupposant, de fait, la perception de l'unité signifiante en question comme acquise ou comme valeur universelle. L'usage de la modalité déontique de nécessité *devoir* témoigne de l'inscription des valeurs sus-citées dans la séquence précédente dans caractérisation déontique, lui conférant un trait positif, voire idéal.

Dans le passage qui le succède, une relation binaire s'établit entre les *arguments sources patrimoine culturel et religieux* et l'argument *modernité politique* inscrit, quant à lui, dans une opération de *renvoi à la notion*. Il s'agit d'une relation de *différenciation* entre l'aspect scientifique, politique ou philosophique de la *modernité* et la *culture et religion arabo-islamique*. Ceci est d'une part.

D'autre part, nous remarquons un modalisateur de nécessité qui caractérise l'énoncé enchaîné au précédent. C'est une valeur déontique actualisée par l'opérateur *devoir*. Ce dernier relie l'argument *modernité* au verbe d'état *prévaloir*, ce qui conférerait au mot-notion *modernité* une caractérisation intensive. En effet, le verbe *prévaloir* est considéré comme exprimant une qualité superlative en comparaison avec d'autres vocables tels que *valoir, compter, prendre part, etc.*

Le dernier passage de l'extrait renferme un lien d'identification entre *archaïsme* et la deixis *nos*, ce qui présupposerait une incompatibilité des aspects de la culture et religion arabo-islamique avec le temps actuel. La séquence renfermant des opérations de repérages entre les notions de *patrimoine* et de *modernité* pose la nécessité de joindre un aspect du patrimoine arabo-islamique à l'esprit moderne. Or, l'usage du vocable *trouver* ceci sous-entendrait que les principes du patrimoine en question sont perçus comme étant distincts de l'esprit moderne, donc de la *modernité*.

«Elle [la Nahdha] cherche à mettre en relief l'humanisme de notre patrimoine culturel et religieux au service de la modernisation de notre pensée, condition de la modernisation de notre civilisation matérielle. Faire du moderne avec le Coran, cela est possible, mais à condition que «faire du moderne» ne se limite pas aux discours et à la propagande. »^{xvii}

L'extrait ci-dessus renferme des opérations associant un aspect du patrimoine arabo-islamique à la modernité. Cette dernière est actualisée sous forme d'une action

substantivée *modernisation* ayant pour objet la *pensée arabo-islamique*, ce qui présuppose que celle-ci serait *non-moderne* ou *archaïque*.

Dans la séquence qui suit, il y a, d'une part, une détermination quantitative posant l'existence d'une relation entre *Islam* et *Modernité*, et d'autre part nous remarquons l'usage d'un marqueur d'opération, coïncidant à la locution conjonctive de condition. Il s'agit d'une liaison établie entre *modernité* et *discours/ propagande* enclenchant, via l'opérateur *limiter et le modalisateur devoir*, une opération de décrochage entre les notions sus-citées. Par ailleurs, la mise en œuvre de la modalisation autonymique, « *faire du moderne* », témoigne d'une prise de distance de la part de l'énonciateur et inscrit l'énoncé en question dans une modalité aléthique d'incertitude.

Ainsi, nous estimons que le sujet-locuteur, en prétendant modifier (*extension sémantique*) les *frontières* du *champ notionnel* de /*Démocratie*/, stigmatise l'aspect religieux des sociétés arabo-islamiques. En effet, il replace les notions inhérentes aux valeurs culturelles et religieuses du monde arabo musulman, en général, dans un processus de destruction, de dévalorisation et de dépréciation.

« En adoptant la parité, doublée de l'alternance, la Haute Instance de réalisation des objectifs de la révolution a tenu à jeter un jalon supplémentaire dans la conquête des libertés démocratiques. Elle s'inscrit dans le long mouvement réformiste qui a animé la Tunisie depuis le XIXe siècle. »xviii

Ci-dessus le sujet-locuteur thématise des propriétés agencées à un aspect de la démocratie qu'est *liberté*. Ces propriétés sont inscrites dans une opération d'identification avec une *haute instance*. Celle-ci semble en conformité avec des valeurs défendues par la *réforme tunisienne*. Cette dernière est empreinte d'un *repérage temporel* qui présupposerait que les propriétés mise en mots représentent un acquis et une notoriété de la vie politique dans l'aire socioculturelle en question.

L'énonciateur poursuit, ci-dessous, son discours en actualisant des notions relevant du domaine religieux. Ceci s'effectue en créant un lien d'opposition aux valeurs citées antérieurement. Cet enchaînement, marquant le passage de la frontière *du positif* à celle du *négatif*, s'actualise via l'opérateur *Même si* qui établit une

relation binaire de décrochages entre les propriétés sus-citées et celles inhérentes au domaine religieux.

«Même si, au niveau de l'expérience, le principe de la parité risque d'être plus ou moins écorché, son affirmation, au niveau des symboles, est de la plus haute importance. Deux événements ont lieu et confirment le face-à-face désormais inévitable entre les deux camps opposés. Dans la mosquée Zitouna et devant des centaines de fidèles, les ulémas ouvrent le feu sur l'auteur du film Ni Allah, ni maître, Nadia Fani, et appellent le gouvernement à empêcher «les atteintes contre la sacralité de Dieu et la dignité du peuple tunisien et son identité arabo-musulmane»xix

Dans l'extrait ci-dessus, une opération de repérage caractérise l'énoncé ayant pour notion thématisée *événements*, déterminé par un *numéral* et entretenant une relation binaire avec la notion de *face-à-face*. Cette dernière renvoie à l'idée de confrontation, et ce, entre les deux *camps opposés*. Il s'agit d'une *relation d'agentivité* actualisée par l'actant *événement* et l'objet correspondant à une *discorde*. Elle est modalisée via l'entité verbale *confirmer* et l'adjectif *inévitabile*, renvoyant, de fait, à la certitude et à l'insistance. L'énonciateur semble, ainsi, inscrire intensivement et mettre en relief l'opération de décrochage entre conceptions démocratique et islamique.

La séquence, qui succède le passage précédent, est sous-tendue par une *relation spatiale* entre l'*argument Mosquée Zitouna*, lieu saint consacré au culte musulman, et l'*argument ouvrir le feu*, correspondant à un acte malsain. Il s'agirait d'une modalisation dévalorisante d'une occurrence inhérente au domaine religieux islamique. En effet, la propriété de sainteté est inscrite dans une *Zone Extérieure* du domaine notionnel de la notion de /Religion islamique/. Dans un autre énoncé une relation prédicative thématise les *fidèles et ulémas* en les agençant à un argument propositionnel empreint d'une *modalisation autonymique*. Ceci présuppose une prise de distance par rapport à l'énoncé produit par les fidèles musulmans. Il y aurait, de facto, une incitation à la méfiance des principes véhiculés par l'Islam.

« Vous avez eu à tester, au sein de la Haute Instance, de la validité de cette disposition et vous avez même eu à faire face à des divergences d’appréciation avec les représentants d’Ennahda au sein de la Haute Instance. Votre conclusion est elle que ce mouvement qui, pour le moment, constitue la principale force politique en Tunisie, inscrit ou bien il n’a fait qu’aménager, sur un registre tactique, son discours officiel ? »^{xx}

La production discursive ci-dessus relève d’un genre qu’est l’*interview*¹⁰⁷ *journalistique*. Ainsi l’*instance journalistique* (intervieweur) aurait procédé à la *sélection d’un invité extérieur*¹⁰⁸. Autrement dit, c’est les propos de l’interviewé en question qui sont choisis d’être *médiatisés*. Cela supposerait, au préalable, l’existence d’une convergence idéologique. Le journaliste *impose également un cadre de questionnement*¹⁰⁹, d’où la *requête* qui témoignerait d’un choix de thèmes et d’orientations de *lexis*, mettant en relations binaire les éléments notionnels évoqués (sélectionnés).

Le sujet/locuteur rapporte des faits auxquels a été confronté son co-énonciateur. A cet effet, une imposition et une orientation de l’interaction verbale se dessine : la deixis « vous » renvoie à l’*instance interactive* qui représenterait une source de crédibilité et de légitimité, eu égard à l’importance de son *rôle institutionnel*. L’usage du modalisateur *même* servirait à marquer, dans notre cas, un *renchérissement* et une *gradation* et mettrait l’accent sur un fait. Celui-ci correspond aux *divergences d’appréciation avec les représentants d’Ennahda* et pose que cette dernière n’approuverait pas des opinions du juriste interviewé. En d’autres termes, l’énonciateur sous-entendrait que le parti *Ennahda* adopterait des principes en contradiction avec les droits juridiques. Dans un autre passage, l’énonciateur intervieweur semble remettre en cause la fiabilité du discours d’Ennahda en déterminant son *registre* à travers l’adjectif épithète *tactique*.

¹⁰⁷ Dans ce genre de discours, « les interventions de l’intervieweur se distinguent en consignes et commentaires, principalement. Les consignes sont les instructions déterminant le thème du discours de l’interview » A. Blanchet (1991 : 15)

¹⁰⁸ P. Charaudeau, "Discours journalistique et positionnements énonciatifs. Frontières et dérives", in Semen 22, Énonciation et responsabilité dans les médias, Presses Universitaires de Franche-Comté, Besançon, novembre, 2006, consulté le 31 juillet 2011.

URL: <http://www.patrick-charaudeau.com/Discours-journalistique-et.html>

¹⁰⁹ Ibid.

La tentative d'analyse que nous venons d'effectuer des discours, ayant pour thématique récurrente la religion islamique et ses occurrences, nous amène à l'identification d'une *représentation topologique* du domaine notionnel de /*Démocratie*/. En effet, des *champs notionnels* sont actualisés dans les productions discursives des textes choisis et délimitent des zones oscillant entre *domaine d'identité* et *domaine d'altérité* quant à leur relation à la notion de /*Démocratie*/. Ceci a dévoilé un *cinétisme sémantique* qui caractérise la notion en question, grâce à l'identification des particularités perceptives.

Le schéma ci-dessous est une représentation *spatiale ou topologique* des zones de (re)définition de la notion de /*Laïcité*/ inhérente au processus de démocratisation. Il est déterminé en relation au contexte culturel-religieux arabo-islamique.

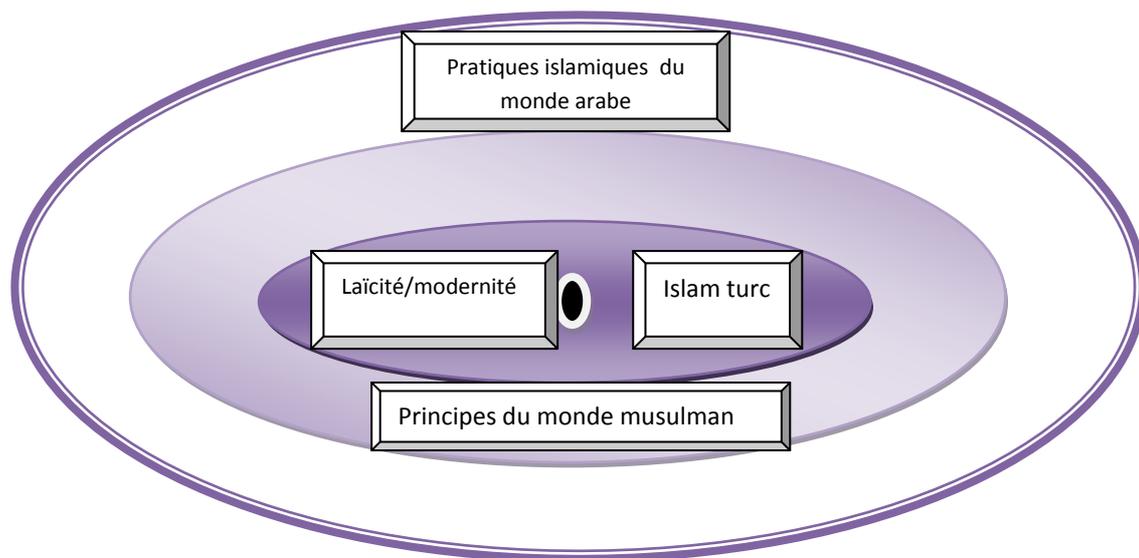


Figure. V. Domaine notionnel de la /*Démocratie*/ en relation binaire à la notion de /*Religion*/

- Centre attracteur -laïcité/ modernité-
- Zone Intérieure – Islam turc + modernité/laïcité-
- Zone Frontière – principes de l'islam-
- Zone Extérieure – Pratiques islamiques arabes -

Au sein de la figure ci-dessus, nous tentons de résumer les (re)constructions de sens de la /*Démocratie*/, à travers l'un de ses aspects attesté dans les sources lexicographiques de culture occidentale et marquant la particularité du contexte de

nos productions discursives. Il s'agit d'associations sémantiques de la notion en question à un assemblage des propriétés décelées, et entretenant des relations logiques et sémantique avec la notion de /Religion/, celle-ci constituant un élément définitionnel de l'aspect « laïcité ».

Comme nous pouvons le remarquer, la notion en question est actualisée dans différentes *zones*, témoignant de stabilisations, de transformations et de déplacements des frontières attestées dans les dictionnaires. En effet, des ramifications de propriétés, s'organisant autour de l'aspect religieux (islamique), entraînent une déformation de la notion de /laïcité/.

Nous avons une *stabilisation notionnelle* correspondant au *décrochage* entre islamité et démocratie, au niveau de la *zone d'Altérité*. C'est une *organisation notionnelle* de la /Démocratie/ en relation à un éventuel régime soutenu par les partis islamiques et se reposant sur des principes culturels et religieux. Il y a, ainsi, une représentation d'une *mauvaise validation* excluant l'aspect d'islamité des aspects contribuant à une *éventuelle démocratisation*. Ceci est d'une part.

D'autre part, un changement sémantique se manifeste particulièrement au sein de la *Zone Extérieure* où s'effectue une opération de *décrochage*, marquant l'*intensité* d'une caractéristique de l'aspect laïc. Il s'agirait d'une *prédominance* de la composante *politique* qui, à son tour, est mise en relation de *différenciation avec les pratiques islamiques des sociétés arabes*. De facto, un effet de *stigmatisation* s'actualise dans le rapport entre la notion de /Démocratie/ et celle de /Islam/ délimitée du point de vue anthropologique.

Le cinétisme sémantique est également représenté dans la *zone intérieure* qui renferme des éléments de sens inscrits dans des opérations d'*identification* avec la notion de /Démocratie/. Il s'agit de l'intégration de l'aspect religieux-islamique dans la construction du *champ notionnel* de /Démocratie/, bien qu'il soit restreint à une seule aire sociale et étalonné en liaison à « laïcité/modernité ».

En outre, notre description nous a amené à déceler des relations de *différenciation* entre les principes de la religion musulmane et la /Démocratie/. En guise de précision, les aspects inhérents à l'Islam ne semblent pas totalement (c'est-

à-dire juste partiellement) considérés comme susceptibles de favoriser un régime démocratique. Ils s'inscrivent dans les caractérisations notionnelles représentées par *-pas-vraiment-p*, le symbole « p » renvoyant à une propriété intégrant le champ notionnel de /Démocratie/.

Ces déformations et variations sémantiques seraient le fruit de facteurs culturels et anthropologiques. Nous estimons qu'elles sont liées à l'état de connaissance, au contexte culturel-religieux et à l'activité d'élaboration et d'expériences des sujet-locuteurs et énonciateurs, ayant été à l'origine des discours analysés.

5.2. Repérages prédicatif et énonciatif en relation à la notion d'/Occident/

L'abondance d'isotopies de la notion /Occident/, ayant fait l'objet d'opérations cognitives, nous a amené à retenir le repère /Occident/. Ce dernier constitue un élément qui permettrait de situer la démocratie telle qu'elle serait perçue en liaison au modèle occidental. Ainsi, nous nous sommes penchés sur les productions discursives incluant des sèmes inhérents à l'occident dans son caractère socio-politique et géographique.

« Pour l'Égypte, je pencherais pour une évolution à la turque où l'armée s'érige en garante des institutions et des traités internationaux, c'est-à-dire le traité avec Israël. »^{xxi}

La deixis *je* est en relation d'identification avec l'énonciateur participant à l'interview. Il s'agit d'une instance juridique dont les propos seraient rapportés en vue de légitimer le discours de presse. Elle énonce l'une de ses facettes, celle d'être penchant pour *une évolution à la turque*. L'évolution laisse inférer l'aspect de « modernité » perçu comme inhérent au régime démocratique.

Nous remarquerons que l'*argument évolution* est empreint d'une valeur référentielle spécifique via une opération de fléchage qui oriente et focalise l'évolution dans une détermination particulière. Celle-ci se concrétise à travers l'usage du déterminant *une* et du qualificatif *à la turque*. L'énoncé en question est empreint d'une modalité de jugement appréciative-méliorative qui sous-entendrait l'inscription, dans un monde possible, de l'aspect religieux quant à sa relation-faisceau de représentations de la /Démocratie/.

Ainsi, l'identité religieuse se trouve intégrée dans une *zone d'identification* du *domaine notionnel* inhérent à la notion de /Démocratie/. Cependant, cette cohabitation religion-démocratie inférée à partir de l'énoncé en question est conçue selon un modèle appartenant à une aire géographique occidentale. Autrement dit, cela supposerait la restriction de l'aspect « modernité » à l'aire géographique occidentale.

« Ces révolutions représentent-elles un “échec de l’Islam politique”, pour reprendre le titre de votre livre de 1992 ? -Oui, bien sûr, l’échec est là. Mais il était là avant. Le slogan majeur de l’Islam politique : «L’Islam a réponse à tout, il constitue un système global de gouvernance», personne n’y croit, mais l’erreur serait de croire que la déception des gens par rapport à l’islamisme les pousse à être laïques. Nous restons prisonniers du schéma «soit sécularisme politique, soit islamisme». Ce schéma ne fonctionne plus. L’Islam est «sur le marché» comme religion, mais pas comme idéologie. »xxii

La notion de / Démocratie/ est actualisée par des occurrences évoquant l'aspect de *révolution*. Celui-ci est déterminé dans une opération de fléchage sur le nom, établie par le démonstratif *ces*, et renverrait à un référent correspondant aux *révolutions du monde arabo-musulman*. Il est inscrit dans une relation de *repérage prédicatif* dont l'identification coïncide avec *échec de l’Islam politique* qui est représenté dans une modalisation *autonymique*. Celle-ci correspondrait à une mise en emphase du ton dépréciatif conféré à l'énoncé en question.

Nous remarquerons, dans le syntagme suivant, un *repérage temporel* correspondant aux années quatre-vingt-dix, sous-entendant, par là même, l'invocation de l'expérience « dramatique » inhérente à l'aire socio-politique algérienne. Une *catégorisation* est effectuée, à travers une superposition entre les aspects de l'*extrémisme religieux* et ceux de l'*islamisme politique*. Ainsi un effet de dramatisation se manifeste quant à la possibilité d'un « réel » changement. Par ailleurs, cette localisation temporelle correspondant actualisée par le *temps passé*, cantonnerait les événements révolutionnaires en question dans une *mémoire discursive*.

Le discours produit par l'interviewé est empreint d'une *mise en saillance*¹¹⁰ actualisée par une redondance de la modalité affirmative. Il s'agirait d'une mise en relief de l'avortement de la conception politico-religieuse (islamique) dans la transition démocratique. Cette action est accentuée dans la relation binaire qui caractérise les *arguments* : *personne* et *Islam*, en ayant recours au relateur *croire*, actualisé dans une modalité négative. Ceci impliquerait l'aspect d'incrédibilité associée à la religion musulmane d'autant plus qu'une opération de *décrochage* se manifeste entre les notions de *déception* (vis-à-vis de la religion) et *laïcité*.

« Nous sommes entrés dans un cycle historique de la vie politique du pays. C'est le moment ou jamais de replacer la Tunisie sur la voie de la démocratie et de la justice sociale [...]

Peut-on dire que le vent de la démocratie souffle sur la Tunisie et que l'après Ben Ali a commencé ? Nous vivons un tournant historique et politique [...] On ne peut plus continuer à soutenir un régime qui réprime dans le sang un peuple qui réclame de la démocratie. La menace islamiste qu'agite le régime pour obtenir le soutien de l'Occident n'est plus de mise. La révolte qui s'est emparée du pays depuis quatre semaines maintenant est démocratique. »xxiii

Dans l'extrait ci-dessus, le mot « démocratie » figure dans quatre énoncés. Dans le premier, la lexis compte trois notions (maintenant, replacer-sur la voie de la démocratie, Tunisie) sous forme de (a π b). Le terme autour duquel est construit l'énoncé en question est décelable à travers la construction *clivée*, par l'usage de l'élément emphatique *c'est*, ainsi l'*argument thématique* coïnciderait avec l'adverbe de temps *maintenant*. Celui-ci est relié au commentaire, *Tunisie –sur la voie de la démocratie*, via le prédicat *replacer*.

La notion de /Démocratie/, dans la construction en question, constitue un *Repère* de l'acte de *replacement* en un temps délimité, présupposant l'exclusion de toute autre marge temporelle. De fait, la notion de /Démocratie/ se trouverait inscrite dans une marge temporelle restreinte, et reliée à une détermination qualitative

¹¹⁰ « [...] être saillant c'est ressortir en premier lors de l'audition d'un énoncé (ou de la lecture d'une phrase) compte tenu de la forme que prend l'énoncé, c'est-à-dire des mots qui le composent, de l'ordre et des fonctions grammaticales de ces mots. » (Landragin, 2004 :3)

correspondant à la *contrainte*. Ceci impliquerait l'ancrage de l'énoncé en question dans une *modalité déontique* de nécessité, inscrivant, de facto, la notion de /Démocratie/ dans une éthique positive.

« Le même jour, environ un millier de personnes manifestent à Tunis pour protester contre les actes de violence ciblant les artistes et les intellectuels. Des femmes, des hommes, des personnalités politiques et du mouvement associatif, des artistes et des journalistes ont pris part à cette marche des démocrates contre l'extrémisme religieux et pour la défense des libertés et de la démocratie. »xxiv

L'extrait ci-dessus est empreint de *relations binaires* établies entre des notions, *manifestation* et *actes de violence* (dont l'agent est les membres de fidèles musulman), inscrites mutuellement dans une opération de *décrochage*. Il s'agit de propriétés inhérentes à la /Démocratie/ qui, sous-entendues via le vocable *manifestation*, sont mises en relation d'opposition à *l'acte violent* commis par les *fidèles musulmans*. Cet acte a pour *repéré*, dans sa *relation binaire d'agentivité*, les arguments *artistes* et *intellectuels*. Ceci présupposerait l'établissement d'une relation d'identification entre domaine de /Démocratie/ et la *science*, inférée de l'entité *intellectuel*.

Ainsi une mise en valeur de propriétés accordées à la /Démocratie/ est actualisée par le sujet-locuteur à travers une *modalité éthique* positive présupposant l'inscription de la conception religieuse dans propriétés négatives. Autrement dit, la mise en exergue des propriétés valorisantes s'effectue parallèlement au processus de déconstruction d'aspects inhérents à la notion de /Religion/.

« La démocratie n'est pas un système politique parfait, mais comme l'a dit Churchill, les hommes n'ont pas inventé de meilleur. Le système institutionnel qu'elle postule produit le comportement démocratique et protège la société et l'homme politique lui-même du despotisme, de l'abus de pouvoir et de la corruption. Elle rend les hommes meilleurs car elle instaure la transparence dans leurs rapports verticaux et horizontaux, elle leur confère des droits garantis par une justice indépendante, elle libère leurs facultés intellectuelles,

assure l'égalité de traitement entre eux, stimule l'émulation, encourage la créativité, honore le mérite. Elle les éduque, les enrichit et même les embellit. On ne connaît pas de pays démocratique pauvre. Tous les pays riches, en termes d'indices de développement humain, sont des démocraties. »xxv

La notion de /Démocratie/ est inscrite, dans l'extrait ci-dessus, dans un *domaine notionnel* ayant pour *zone intérieure* des propriétés relevant du champ sémantique d'un processus d'*idéalisation*. Celle-ci est actualisée via des modalités de jugement mélioratif qui se manifestent dans l'usage de lexèmes coïncidant avec des valeurs positives tels que : *intellect, émulation, créativité, encourager, éducation, richesse, beauté, protection et développement*.

En guise de précision, le syntagme *pays riche* est inséré dans une opération de *parcours* qui inscrit les propriétés notionnelles opposées dans une relation de *décrochage* par rapport à la notion de /Démocratie/. Ainsi, la propriété-P correspondant à *la richesse* est localisée par différenciation à la pauvreté qui, à son tour, est dans une relation binaire de *décrochage* avec la notion de /Démocratie/. Ceci nous permettrait d'inférer que les sociétés sous-développées ou en voie de développement ne sont pas inscrite dans un système démocratique.

Par ailleurs, les *occurrences* et particulièrement les *référents* anaphoriques correspondant à la notion de /Démocratie/ sont déterminés quantitativement via des marqueurs définis. Ceci impliquerait l'établissement d'opérations de *renvoi à la notion* qui inscrit la *notion* en question dans l'indétermination et la *généricité*. Il s'agirait d'un effet de notoriété et d'universalité attribuées à la notion de /Démocratie/.

« Le devoir d'un citoyen est de se battre pour se doter d'un système démocratique qui lui assure ses droits politiques et sociaux [...] »xxvi

« Il faudrait que la démocratie, le respect des droits de l'homme, le caractère civil de l'Etat, le strict positivisme de la loi, deviennent véritablement le point d'orgue de notre système politique [...] Il est temps que la Nahdha nous envoie un signe clair, massif et définitif sur son engagement à l'égard de la démocratie et de l'Etat de droit. [...] La démocratie fait partie de la constitution psychique de l'être humain. C'est précisément par des systèmes éducatifs déficients ou des

systèmes juridiques archaïques que nous finissons par détruire l'instinct démocratique qui se trouve au fond de chacun de nous. »xxvii

Le premier passage de l'extrait, ci-dessus, est issu d'une hiérarchisation de notions modalisées via le marqueur *devoir*. Il s'agirait d'une actualisation de l'aspect normatif de la notion de /Démocratie/ en relation binaire d'agentivité avec la notion de *citoyen*. Cette dernière est inscrite dans un repérage prédicatif qui la met en relation binaire avec le prédicat verbal *assurer* dont l'actant est représenté *une occurrence* de la notion de /Démocratie/.

Le deuxième passage de l'extrait, ci-dessus, est empreint de modalités axiologiques et déontiques correspondant au nécessaire actualisé via les verbes modalisateurs *devoir* et *falloir* et par l'usage de qualificatifs coïncidant avec la *constitution psychique de l'être humain* et *instinct*. Le système démocratique est présupposé être une caractéristique humaine et constituerait le seul mode de gouvernement permettant d'acquérir de la crédibilité dans un parti politique.

De fait, la /Démocratie/ semble insérée dans une zone de propriétés correspondant au champ notionnel de progression et d'idéal. Ainsi, ces caractérisations témoigneraient de la présence d'interdiscours suggérant une influence politique des occidentaux.

«La démocratie, un Etat de droit, apparaissent comme la résolution aux problèmes de la pauvreté, de la lutte contre la corruption, de l'instauration de la justice. La démocratie ne résout pas tous les problèmes, loin de là, mais elle contribue de façon pacifique à trouver des réponses les plus consensuelles [...] »xxviii

« La révolution du jasmin est toujours en marche pour consolider les acquis et installer définitivement la Tunisie dans la démocratie [...] »xxix

Dans le premier extrait, ci-dessus, l'argument *démocratie* est en relation binaire avec l'argument but *résolution*. Il s'agit d'une prédication via l'opérateur *apparaître* et le comparatif *comme*, inscrivant la notion de *démocratie* dans une opération de qualification. Cette détermination est doublée d'un processus de *renvoi à la notion* par l'usage de l'article défini *la*, *désignateur construisant un ensemble réduit à un*

*seul élément*¹¹¹. Relié à l'item lexical *résolution*, le déterminant sus-cité confèrerait à l'argument source une valeur, à la fois, référentielle générique et unique.

De fait, le régime démocratique serait perçu comme seul et ultime moyen de remédier aux fléaux sociaux et à l'instauration de la justice. D'où son inscription dans un processus d'idéalisation. Ce dernier est atténué dans le passage qui suit l'antécédent, via la modalité de négation, pour être repris par l'usage d'un *adverbe d'intensité* de *haut degré* qui détermine le qualificatif *consensuel*. .

Parallèlement à ces déterminations qualitatives qui s'opèrent sur la notion de /Démocratie/, une opération de renvoi à la notion s'établit sur celle-ci via son actualisation par l'article défini *la*. Il s'agirait d'un effet de notoriété et d'universalisme attribué à la notion de /Démocratie/qui semble prise pour acquis et posée comme évidence. Autrement dit, la détermination générique par *la* présupposerait l'existence d'une construction antérieure au temps de l'énonciation de la notion en question.

Ainsi, nous estimons que la construction de la notion de /Démocratie/ au sein d'un contexte, particulier, maghrébin semble fortement inscrite dans l=une perspective idéologique empruntée à la culture occidentale.

« On voit, dans l'euphorie révolutionnaire qui s'empare des sociétés arabes [...] Comme en témoignent les revendications des manifestants d'Alger, de Tunis ou du Caire. Il se pourrait, bien que la longue lutte contre l'oppression commune ait fait sentir à toutes les catégories sociales, par delà l'ivresse de jouir ensemble d'une liberté de ton soudainement retrouvée, que la démocratie, à défaut d'être un système idéal, est le moins mauvais des systèmes de gouvernement. »xxx

Le terme-notion utilisé, dans l'extrait ci-dessus, est déterminé par le désignateur *la* qui l'inscrit dans un énoncé générique. Autrement dit, le sujet locuteur n'a pas spécifié la *valeur référentielle* de la notion en question. Il s'agirait, notamment, d'une désignation d'un objet du monde censé être connu et identifiable par le destinataire. Ceci présupposerait que la /Démocratie/ serait considérée comme étant acquise, au préalable, dans les sociétés arabo-musulmanes.

¹¹¹ M. Perret, (1994), L'énonciation en grammaire du texte, Nathan, Paris.

En définitive, le mode de gouvernement en question, tel qu'il est représenté dans la matérialité discursive sus-citée, semble s'inscrire dans une vision « idéalisatrice » et aucun autre régime ne serait en mesure de lui substituer.

« Il faudrait que la démocratie, le respect des droits de l'homme, le caractère civil de l'État, le strict positivisme de la loi, deviennent véritablement les points d'orgue de notre système politique. »xxxii

Dans l'extrait, ci-dessus, il s'agit d'actualisations de la notion de /Démocratie/ au sein d'une séquence ayant pour *relateur* iconiques des éléments de coordination. Ceci impliquerait des spécifications et une clarification d'aspects par la hiérarchisation *d'arguments*. De fait, une *mise en saillance* de la notion en question par une projection en position de thème. Il s'agirait d'une mise en valeur de la /Démocratie/, accentuée par une modalisation déontique de nécessité. Une nécessité de référenciation aux valeurs d'une notion inscrite dans une séquence générique et qui permet d'inférer une reconnaissance universelle de la notion en question.

Ainsi une contrainte quant à l'intégration des valeurs inhérente à la /Démocratie/, telle qu'elle est construite antérieurement, semble implicite.

La copule « devenir » est reliée à un modalisateur de certitude et d'insistance et s'inscrirait dans un processus de transition et de transformation. De fait l'argument correspondant aux aspects de la *démocratie* entretient une *relation binaire* avec l'entité *système politique* déterminé par *notre*, qui renverrait à l'ensemble des « je » de l'aire socioculturelle du sujet-locuteur.

« Les Occidentaux et les démocrates en général ont tort de croire que l'on peut faire le bonheur d'un peuple contre son propre gré.»xxxiii

Une *relation binaire* est établie entre les notions *occident* et *démocratie*, à travers un *relateur* correspondant à la conjonction de coordination *et*. Celle-ci aurait pour fonction, dans l'actualisation ci-dessus, d'apporter une précision et une délimitation de l'étendue *référentielle* de la notion d'/Occident/'. Ainsi les deux notions entretiennent une *relation d'identification* inscrivant ainsi l'acteur inhérent à l'aire socio-culturelle occidentale dans *une zone intérieure pro-démocratique*.

« Les islamistes veulent la démocratie, mais sans la liberté »xxxiiii

Le passage, ci-dessus, est le titre d'un article de presse. Il renferme des *occurrences* de la notion de /Démocratie/ prenant forme via des agencements. Ces derniers sous-tendent des *opérations* sur les *arguments* choisis et des repérages prédicatifs. Il s'agit, au sein du segment *les islamistes veulent la démocratie* d'inscrire la notion de démocratie dans l'*indétermination* via le marqueur défini *la*.

La séquence en question est suivie d'une *restriction* qui présuppose l'existence d'une *relation binaire d'identification* entre *liberté* et *démocratie*. Ceci correspond à une détermination qualitative de cette dernière, présupposant sa délimitation. De même, la propriété *liberté* serait inscrite dans une opération de détermination quantitative et de fléchage. De facto, la démocratie semble perçue comme étant un acquis que le sujet-locuteur ne serait pas amené à définir ou construire. Autrement dit, la notion de /Démocratie/ est présupposée connue et intégrant l'expérience de la société en question.

« L'islamisme est fini comme solution politique et comme idéologie [...] C'est donc la grande inconnue. Je vois deux voies possibles qui ne sont pas incompatibles :

-La voie turque : passage à l'équivalent d'une démocratie chrétienne, très conservatrice, mais qui joue le jeu du parlementarisme [...] »xxxiv

La conception partisane de la religion islamique actualisée par le choix de l'argument *islamisme* est inscrite dans une relation binaire avec le qualificatif *fini*. Celui-ci impliquerait une modalité de négation via un procès perfectif à l'aspect inchoatif qui pose une éviction de la perspective religieuse des politiques fructueuses.

«Après les révolutions du printemps arabe, les peuples de la région ont pris conscience que la démocratie est le seul mode politique qui assurera la stabilité des systèmes et la sécurité des peuples arabes», a affirmé Alaya Allani, hier, à Alger lors du colloque «Le monde arabe en ébullition, révoltes ou révolutions »xxxv

Dans le passage, ci-dessus, la notion de /Démocratie/ est, à la fois, inscrite, au sein d'un discours cité, en *relation binaire* avec le prédicat verbal *prendre conscience* et l'argument propositionnel *le seul mode politique*. Ceci impliquerait

une modalisation de certitude, caractérisant l'énoncé *la démocratie est le seul mode politique*, et une modalité évaluative positive restreignant les propriétés et les valeurs mélioratrices au système démocratique, via l'usage du déterminant numéral *seul* actualisant une *opération d'extraction* et mettant en valeur la notion en question.

Par ailleurs, la notion de /Démocratie/ est insérée dans une relation binaire d'agentivité avec la notion d'identité /Arabe/. Ceci permet d'inférer que l'énonciateur pose une seule voie de changement positif aux sociétés arabes. Il s'agirait d'une modalisation déontique actualisée par le qualificateur *seul*, présupposant que les valeurs de la démocratie sont en relation de *différenciation* avec la notion de monde arabe. De facto, une disjonction s'établirait entre les valeurs inhérentes au monde arabe et celles correspondant aux valeurs démocratiques. Ceci est d'une part.

D'autre part, l'énoncé en question est inscrit dans *glose méta-énonciative* actualisée par l'usage de guillemets et d'un verbe introducteur agencé au nom de l'énonciateur, supposé crédible. Ce dernier est actualisé, entre autre, par une dénomination prédiquant, de fait, que la réalité de l'instance convoquée *existe par un lien référentiel durable*. Une deixis spatio-temporelle accompagne notamment le discours rapporté par la référence à des lieux légitimant les propos émis par l'instance convoquée. De fait, nous nous permettons d'inférer que le locuteur insiste sur l'unicité et la valorisation de la notion de /Démocratie/.

« Les Tunisiennes sont conscientes du fait que lorsque l'histoire a balbutié, dans le monde arabe et musulman, les islamistes se sont hissés à la périphérie ou au coeur du pouvoir pour tordre le cou à la démocratie et faire reculer les droits des femmes [...] Aujourd'hui, une autre génération prend la relève pour consolider les acquis et participer pleinement à la formidable ouverture démocratique. La «révolution du Jasmin» ouvre la voie du changement et, au-delà, appelle le monde arabe à un choix décisif : démocratie ou islamisme ? »xxxvi

« L'égalité homme-femme doit, à mon avis, être rehaussée au niveau d'un principe constitutionnel. Cette question est l'une des clés de la société démocratique »xxxvii

Les passages, ci-dessus, sont empreints d'isotopies inhérentes à la notion de /Démocratie/. Celle-ci est actualisée via des occurrences correspondant à l'aspect de citoyenneté qui se manifeste, entre autres, à travers l'argument *Les Tunisiennes*, coïncidant avec des voix convoquées par le locuteur en vue d'une légitimation de ses discours.

Le procédé de polyphonie mis en œuvre actualise un aspects de /Démocratie/, en donnant la parole aux femmes tunisiennes. Celles-ci, inscrites dans une relations binaire avec l'argument qualificatif *conscientes*, confèrent une modalité de certitude à la relation prédicative de décrochage entre la notion d'/Islamisme/ et celle de /Démocratie/. La relation en question est générée via l'opérateur prédicatif *tordre le cou*, et permet d'inférer une non possibilité de la coexistence ou de la coïncidence de principes inhérents à la /Démocratie/ avec les valeurs émanant de la religion. Ceci est également validé dans l'argument propositionnel, *démocratie ou islamisme*, qui pose une disjonction entre les valeurs émanant des deux notions. Ceci est d'une part.

D'autre part, les occurrences de la notion de /Démocratie/ sont insérées dans énoncés génériques tels que *la démocratie, les droits des femmes, l'égalité homme-femme, la société démocratique, démocratie*. Il s'agit d'une indétermination qualitative permettant d'inférer que la /Démocratie/ est conçue comme universellement et antérieurement reconnue et qu'elle n'acquiert pas de spécificité dans un monde distinct. Ceci présupposerait que le système démocratique est perçu, notamment via le recours aux instances énonciatives intradiscursives du milieu socioculturel tunisien, comme étant acquis et conforme au modèle occidental.

« Imaginons que le système démocratique dans votre pays soit menacé par une évolution intempestive du processus en cours. »xxxviii

« [...] du point de vue de la liberté démocratique, le tableau n'est pas très brillant. Pour rompre définitivement avec ce handicap [...] « [...] ce parti doit clarifier d'une manière totale et complète sa position sur l'État, son caractère civil et démocratique [...] Il est temps que la Nahdha nous envoie un signe clair, massif et définitif sur son engagement à l'égard de la démocratie et de l'État de droit. »xxxix

Au sein des extraits, ci-dessus, des occurrences de la notion de /Démocratie/ sont actualisées par l'usage d'arguments agencés à d'autres notions. Il s'agit d'aspects de la notion en question inscrites dans des repérages prédicatifs. Ces derniers correspondent à des déterminations quantitatives, actualisées par des articles définis *le* et *la*. Ceci présupposerait l'existence universellement reconnue à la notion de /Démocratie/ à travers des opérations de *renvoi à la notion*.

Les aspects de la notion de /Démocratie/ sont, par ailleurs, inscrits dans des *délimitations qualitatives* positives. Ceci est actualisé au sein de modalisations déontiques de nécessité, posant la contrainte de la référence à la /Démocratie/ prise comme un acquis.

« Quel tableau pourriez-vous dresser si vous aviez à évoquer atouts et handicaps de la Tunisie démocratique ? »xl

Le passage, ci-dessus, correspond à une requête au sein d'une interview journalistique. Il s'agirait d'une orientation thématique du discours attendu de l'instance interlocutrice. Ceci s'effectue par le choix d'*arguments* actualisant, entre autres, la notion de /Démocratie/ par l'établissement d'opérations de détermination quantitative, via l'usage de l'article défini *la*.

La quantification en question présupposerait que les valeurs émanant de la démocratie existent antérieurement au temps de l'énonciation et que la notion en question coïncide avec les acquis de la société tunisienne. Or l'agencement effectué entre les notions de /Handicap/ et de /Démocratie/ impliquerait une expression d'incertitude à l'égard d'une éventuelle compatibilité, suggérée par la détermination qualitative opérée sur l'argument *Tunisie*, valeurs socioculturelles tunisiennes et aspects inhérents au régime démocratique.

De fait, nous estimons que le sujet-locuteur, via un procédé d'opacification, mis en oeuvre via une coexistence d'entités qualificatives méliorative et dépréciatives, remet en cause les inférences suggérées par l'argument propositionnel *Tunisie démocratique*.

**« Insistant sur le caractère universel de la démocratie, vous affirmez que
«le droit à la vie et à l'intégrité physique tout comme l'amour pour la**

respiration intellectuelle sont des dispositions psychiques pour tous les individus». Que faut-il *penser*, alors, des thèses qui, nonobstant le substrat civilisationnel, évoquent un pré-requis, en termes de niveau d'instruction et de bien-être social, avant de prétendre à l'accès à la démocratie ? »xli

L'extrait, ci-dessus, correspond à une séquence interlocutive de l'interview suscitée. Il s'agit d'une requête établie à base de propos émis par une instance énonciative co-existante, ce qui correspondrait à une convocation de voix légitime en vue de conférer une crédibilité au discours produit. Ce discours rapporté se manifeste via une *glose méta-énonciative* impliquant une modalisation de certitude de l'énoncé *Insistant sur le caractère universel de la démocratie*. Ce dernier est issu d'une *orientation de la lexis* englobant les notions d'/Universalité/ et de /Démocratie/, celle-ci étant inscrite en *relation binaire* d'identification. L'opération de détermination qualitative sur la notion de /Démocratie/ est inscrite dans une modalité épistémique d'*insistance* et de certitude, actualisée via l'usage de l'adverbe *insistant*. Ceci est d'une part.

D'autre part, la détermination quantitative de la notion de /Démocratie/ est représentée par l'usage du marqueur défini *la*. Ceci impliquerait que le sujet-locuteur pose l'existence antérieure de la notion en question et confère un effet de notoriété et d'universalité à la /Démocratie/. Cette dernière semble aller de soi et prise comme acquis, ce qui permet d'inférer son inscription en relation binaire d'identification avec des valeurs communes. De facto, il s'agirait d'une reconnaissance de valeurs occidentales et d'une éviction de spécificités socioculturelles du contexte appréhendé.

« C'est la formation dans les humanités qui constitue le socle de l'humanisme qui, à son tour, est le socle de l'esprit démocratique [...]la démocratie fait partie de la constitution psychique de l'être humain...l'instinct démocratique qui se trouve au fond de chacun de nous[...]»xlii

« Le mouvement islamiste en Tunisie semble, pour l'essentiel, avoir pris acte des contraintes du fonctionnement démocratique de la Tunisie. »xliii

Les passages, ci-dessus, renferment des isotopies de la notion /Démocratie/ actualisée par des repérages prédicatifs de qualification. Ces derniers sont opérés via

le recours à des propriétés renvoyant à la notion d’/Humanité/ et correspondant aux arguments *humanités, humanisme, esprit, constitution psychique de l’être humain, instinct, fond de chacun de nous*. Ceci présupposerait une inscription de la notion de /Démocratie/ dans une indétermination qualitative, la notion d’humanité renvoyant par relation lexicale à celle d’universalité.

Une marge considérable des discours, ayant fait l’objet de notre étude et traitant de la notion de /Démocratie/ en *relation binaire* à celle de /Occident/, charrient des opérations de *repérages prédicatifs de qualification*. Il s’agit d’un ensemble de *relations binaires* ayant pour repères des unités de sens de « démocratie » et des entités correspondant au champ notionnel de l’idéal. Ceci impliquerait que la notion de /Démocratie/ est posée comme exemple à suivre.

En outre, la quasi-totalité des occurrences de la notion de /Démocratie/ mise en œuvre dans notre matière d’analyse, est déterminée par l’article défini *la*. Ceci présuppose que la /Démocratie/ constituerait un *acquis* et s’inscrirait dans une *généricité* excluant le régime en question de toute particularité dans l’aire socioculturelle maghrébine. De fait, l’actualisation via l’opération de *renvoi à la notion* insérerait la notion sus-citée dans un processus d’*identification* par rapport à la *démocratie occidentale* ainsi qu’aux valeurs de la « mondialisation ».

L’analyse effectuée, ci-dessus, rend compte, à base d’agencements de formes, des *opérations* qui seraient établies au niveau cognitif des sujets-locuteurs ayant été à l’origine des discours traitant de la notion de /Démocratie/. Celle-ci est reconstituée au sein d’une aire socioculturelle arabo-musulmane et identifiée en relation aux aspects et valeurs du monde occidental et des sociétés arabe.

Les procédés argumentatifs mis en œuvre par les sujets-locuteurs prennent forme à travers des *déterminations quantitatives et qualitatives*. Celles-ci sont actualisées par l’usage d’opérateurs de coordination et des articles définis laissant inférer que la notion /Démocratie/, bien qu’est soit actualisée à l’aune de nouvelles réalités contextuelles, correspondrait à une information ancienne.

Ainsi, nous avons été amenés à identifier des *relations binaires* entre les occurrences de /Démocratie/ et des *qualifications intensives*. Celles-ci s’actualisent via des *repérages prédicatifs et énonciatifs* caractérisant de façon croissante, à

degrés *Très, Fort, Pas mal, Plus, etc.*, les modèles de démocratie occidentale et turc. Ces derniers semblent inscrits, contrairement aux valeurs inhérentes au monde arabo-musulman, en *relation binaire d'identification* avec le régime politique préconisé au sein de l'aire socioculturelle arabo-musulmane, particulièrement maghrébine. La forme schématique, ci-dessous, est une reproduction des faisceaux de représentations autour de la démocratie, telle qu'elle envisagée dans l'aire anthropologique maghrébine, et en relation binaire à des valeurs sociales.

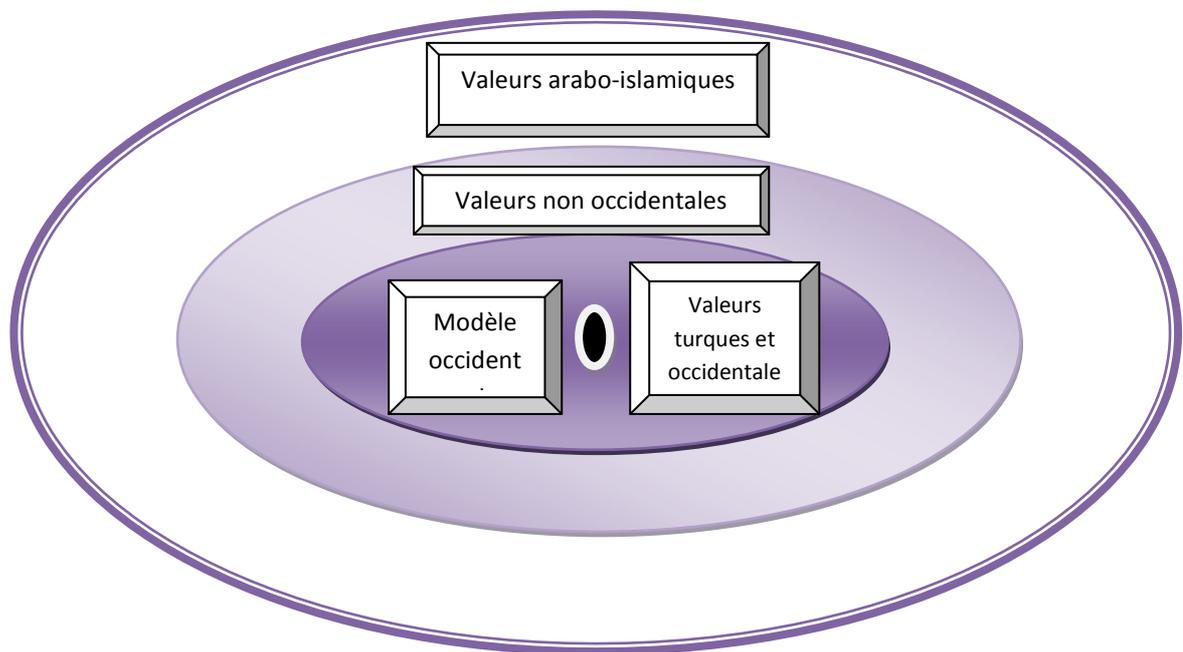


Figure.VII. Le Domaine Notionnel de la /Démocratie/ en relation binaire avec la notion de /valeurs socioculturelles/

- Centre attracteur – Modèle occidental-
- Zone Intérieure – Valeurs sociales turques et valeurs occidentales-
- Zone Frontière – Valeurs non-occidentale-
- Zone Extérieure – Valeurs arabo-musulmanes -

La figure, ci-dessus, reflète les opérations établies au niveau cognitif quant à la catégorisation de la notion de /Démocratie/ au sein d'une aire socioculturelle spécifique.

La *Zone Extérieure* correspond aux propriétés dont la *relation prédicative* avec la notion de /*Démocratie*/ n'est pas validée. Autrement dit, Il s'agit d'aspects caractérisant les sociétés arabes et musulmanes et qui sont perçus en disjonction avec les propriétés attribuées à la notion de /*Démocratie*/

La *Zone Frontière* représente l'espace de propriétés qui ne favorisent pas vraiment un processus de démocratisation mais ne sont pas en disjonction totale avec les facteurs de la /*Démocratie*/.

La *Zone Extérieure* renferme les aspects inhérents à la /*Démocratie*/. Il s'agit des occurrences impliquant des *propriétés* inhérentes à la notion en question et dont la *relation prédicative*, par rapport par rapport à celle-ci, est entièrement *validée*.

5.3. Repérages prédicatifs et énonciatifs en relation à la notion de /Femme/

▪ /Femme/ au centre de la /Citoyenneté/

Comme nous l'avons mentionné antérieurement, le champ thématique ayant trait à la notion de /Femme/ est récurrent dans les textes que nous avons sélectionnés. C'est des occurrences qui semblent pertinentes à notre étude car elle témoignerait de prises de positions quant à (re)définition de la /*Démocratie*/ au sein d'une aire socioculturelle arabo-islamique.

« La promotion du rôle de la femme, consacré depuis l'ère du Président Bourguiba, vient d'être consacrée, de manière spectaculaire, par la Haute Instance qui a instauré la parité hommes-femmes dans le fonctionnement démocratique de la Tunisie. Avec l'assentiment d'Ennahdha, faut-il le souligner. Il n'existe, selon vous, aucune menace sur la pérennité de ce principe ? Sera-t-il constitutionnalisé pour éviter toute éventuelle contestation ?

-L'égalité homme-femme doit, à mon avis, être rehaussée au niveau d'un principe constitutionnel. Cette question est l'une des clés de la société démocratique. »xliv

L'extrait, ci-dessus, est une séquence d'une interlocution entre une instance journalistique et un membre de l'instance juridique. Elle renferme plusieurs occurrences de la notion de /*Droit*/ inhérent à la femme.

Dans la première séquence nous distinguons un argument propositionnel, *La promotion du rôle de la femme*, projeté en position de thème, ce qui correspondrait à un procédé de *mise en saillance* d'une propriété de la /Citoyenneté/ inhérente à la gent féminine. Cet aspect de la /Démocratie/ est inscrit dans un repérage temporel, actualisé via l'argument propositionnel : *depuis l'ère du président Bourguiba*. Ceci présupposerait que la société tunisienne a pour acquis d'accorder un intérêt considérable à la question de la femme. Une occurrence de celle-ci est inscrite dans une relation binaire d'agentivité avec la *haute instance* qui, à son tour, est en repérage d'identification avec la propriété correspondant à la *parité homme-femme*. Cette dernière, étant inhérente aux aspects définitoire de la notion de /Démocratie/, permet d'inférer que l'intervieweur semble accorder une importance à haut degré, notamment via l'usage du qualificatif *spectaculaire*, à l'aspect féminin de la propriété de citoyenneté, au sein de l'aire socio-culturelle tunisienne.

Dans une autre séquence l'instance médiatique fait recours à des modalités d'interrogation qui témoignent de la convocation d'un co-énonciateur pour la prise en charge de la validation des relations établies entre notions. Il s'agirait notamment d'une orientation du discours attendu de l'instance interlocutrice supposée légitime.

La réplique renferme une relation binaire d'identification entre les notions d'/Egalité/ et de /Démocratie/. Celle-là est actualisée via l'argument propositionnel *L'égalité homme-femme*, mis en exergue par la position qu'il occupe au sein de l'énoncé. Ceci impliquerait que la notion de /Femme/, du point de vue de ses droits, est un élément prépondérant dans l'actualisation de la propriété de citoyenneté, inhérente à la notion de /Démocratie/.

« Le même jour, environ un millier de personnes manifestent à Tunis pour protester contre les actes de violence ciblant les artistes et les intellectuels. Des femmes, des hommes, des personnalités politiques et du mouvement associatif, des artistes et des journalistes ont pris part à cette marche des démocrates contre l'extrémisme religieux et pour la défense des libertés et de la démocratie. »^{xlv}

Une *mise en saillance* caractérise l'énoncé *Des femmes, des hommes, des personnalités politiques et du mouvement associatif, des artistes et des journalistes*.

Ceci se traduit par la prépondérance de la place accordée, au sein de l'argument propositionnel en question, à l'entité *femme*, en comparaison aux autres notions qui y sont coordonnées.

En effet, l'argument *femme* semble intensivement thématiqué et inscrit dans une relation binaire d'*identification* avec la notion de /Démocratie/. Ceci nous laisse inférer que le sujet-locuteur adhère à une perception de la /Démocratie/ via une *focalisation* sur les droits des femmes. L'enchaînement qui succède à la séquence sus-citées, témoignerait d'une *répugnance* des membres démocrates, et à plus forte raison les *femmes*, vis-à-vis de l'aspect religieux.

« Le parti [la Nahdha] a beaucoup appris de ses propres expériences avec les pouvoirs successifs de Bourguiba et Ben Ali, et revient avec la conviction qu'il pourrait tout perdre en s'attaquant de front à la classe moyenne progressiste et ses acquis. A chaque occasion, les figures emblématiques du mouvement [...] lui-même, n'hésitent pas à rassurer, par médias interposés, sur leur respect des valeurs tunisiennes tels le rejet de la polygamie et la parité homme-femme. »xlvi

Au sein de l'extrait ci-dessus, il y a une mise en *relation binaire* de *décrochage* entre le *parti* de conception religieuse avec les notions de *progrès et d'acquis*. Ceci impliquerait un *repérage énonciatif* inscrivant l'aspect religieux islamique dans une *Zone Frontière ou Extérieure* aux acquis de la *classe progressiste*.

En guise de précision, le sujet-locuteur produit des énoncés sous-tendus par des opérations qui laissent inférer la non adhésion des conceptions, du parti en question, aux *valeurs tunisiennes*. Autrement dit, les acquis, *identifiés* au progrès, de la société tunisienne ne semblent pas intégrer le *faisceau de propriétés* inhérent au *Domaine notionnel* de /Religion Islamique/. Les *valeurs tunisiennes* ainsi actualisées sont inscrites dans des *relations binaires* de *décrochage* avec conceptions islamiques et en *identification* avec la /Démocratie/. Ceci est d'une part.

D'autre part, les acquis de la Tunisie sont insérés dans une opération de *Fléchage* qui les oriente vers des propriétés centrées sur le principe de citoyenneté *féminine*. Il s'agit d'une focalisation, d'un processus de *fléchage* d'un aspect démocratique sur les *citoyens Femmes*. Ainsi le principe de droit à la liberté se

trouverait restreint aux membres féminins de la société en question, ces derniers étant à l'origine du fléchage du mot notion /Droit à la liberté/.

«An Nahda emploie des personnages light pour sa communication, mais des idées à mille lieues sont développées en interne. Le meilleur moyen pour faire face au célibat des femmes, c'est le retour à la polygamie, disent-ils, et pour absorber le chômage il faut qu'elles restent au foyer», s'indigne Me Fakher Gafsi »xlvi

« La légitimité de l'Etat, c'est la justice, le droit à l'Etat de droit. Or, c'est cela qui est remis en cause aujourd'hui. Je peux multiplier les exemples. Quand vous avez un policier qui refuse d'intervenir alors qu'il assiste à l'agression d'une jeune femme dans la rue. »xlviii

Le passage ci-dessus est issu de repérages énonciatifs inscrivant les membres d'*An Nahdha* dans des modalités évaluatives et appréciatives de méfiance et de non crédibilité. Ceci est actualisé à partir des relations binaires entretenues par les arguments *idées (d'An Nahdha) et interne* et d'un lien de décrochage établi entre l'énoncé produit par les membres en question et les perceptions inhérentes au sujet-locuteur. Il y aurait, de fait, une inscription de leurs conceptions islamique dans une catégorisation négative et en opposition avec les propriétés de la /*Démocratie*/. Ceci est d'une part.

D'autre part, les valeurs intégrant la Zone Extérieure de la conception islamique sont dans une *opération de fléchage*. Celle-ci est actualisée via une *délimitation qualitative* posée sur la notion de /*Citoyenneté*/, englobant les propriétés de droit et de liberté des membres d'une société. La délimitation en question est issue du choix de l'argument *femme* ou des *référents* qui l'impliquent, telles que *polygamie et foyer*.

Ainsi, la stigmatisation des conceptions de la dimension religieuse, au niveau des droits des citoyens, en particulier les femmes, impliqueraient que la conception susceptible de remplir les conditions d'une transition démocratique est celle de la /*Démocratie*/. Cette dernière semble inscrite dans une caractérisation intensive quant à l'assurance de la /*Citoyenneté*/ féminine.

« A Ariana, des salafistes sont descendus sur la plage de Raouad interdire aux femmes de se baigner en maillot. La moralisation de la société s’invite dans le quotidien tunisien. A Ibn Sina (banlieue de Tunis), un groupuscule de barbus armés de machettes a fait le tour des foyers où étaient célébrées les réussites au baccalauréat pour s’assurer qu’il n’y avait pas d’alcool au menu. Les militantes qui symbolisent l’émancipation de la femme tunisienne s’attirent désormais les foudres des fous d’Allah. »xlix

Au sein de l’extrait ci-dessus, la *thématisation* de la notion de /Religion/, via le vocable *salafistes*, enclenche à nouveau l’actualisation d’isotopies correspondant aux droits et libertés des femmes. En effet, des *relations binaires* s’établissent entre le groupe religieux salafiste et l’opérateur *interdire*. Ce dernier représente un marqueur de *modalisation déontique* reflétant une règle émanant de la conception salafiste. Il s’agit de l’inscription d’une propriété de la notion de /liberté/, à travers l’usage de l’argument propositionnel, *se baigner en maillot*, en relation de décrochage avec les principes inhérents à la conception religieuse.

L’énoncé qui s’enchaîne à la séquence sus-citée inscrit la règle *vestimentaire/comportementale* posée par les membres de salafistes dans une *relation binaire d’identification* avec l’argument *moralisation*, c’est-à-dire la propriété de morale. Ceci correspondrait à une modalisation valorisante de la conception religieuse-islamique. Or les séquences qui succèdent à cet énoncé renverraient à une stratégie argumentative, faisant passer les propriétés de la conception salafiste de la frontière de *bon* au *mal*.

En effet, il y a une *détermination qualitative* qui s’opère en relation aux membres de la conception religieuse via l’usage d’un substantif, *groupuscule*, renvoyant à une caractérisation péjorative, et d’un adjectif, *armé*, présupposant l’inscription des actes entrepris par le groupe en question dans une conception *malsaine*. Cette dernière est notamment véhiculée via l’agencement de marqueurs entretenant des relations binaires de différenciation avec la notion de *célébration à l’alcool*.

Ainsi nous pouvons inférer que les règles émanant de la conception religieuse acquièrent, au sein des énoncés décrits, des valeurs référentielles stigmatisantes. De

facto, nous considérons que le sujet-locuteur remet en cause les principes prônés par le groupe religieux en question, y compris ceux renvoyant aux comportements vestimentaires des femmes. Ceci présupposerait une atteinte aux droits de la gent féminine et la caractérisation, *identifiée* en relation au dernier énoncé *Les militantes qui symbolisent l'émancipation de la femme tunisienne s'attirent désormais les foudres des fous d'Allah*, des valeurs islamiques dans une perspective anti-démocratique, particulièrement anti-citoyenneté à l'égard des femmes.

« Les militantes qui symbolisent l'émancipation de la femme tunisienne s'attirent désormais les foudres des fous d'Allah. Au lendemain de son intervention sur Al Jazeera, Youssra Fraws, avocate, membre de l'instance des experts pour la réforme de la Constitution et militante féministe et démocrate, a reçu plus de 1200 commentaires sur son profil facebook, dont beaucoup d'insultes de nature islamiste, nous confie-t-elle. »

Dans l'extrait ci-dessus, il y a une *opération de repérage prédictif* entre l'*argument militante* et l'argument propositionnel *foudres des fous d'Allah*. Il s'agit d'une *relation binaire d'agentivité* dont la source correspond à l'argument propositionnel en question. Ce dernier est empreint d'une *modalisation évaluative* ou de jugement conférant une *propriété axiologique* de *mal* aux membres de la conception religieuse-islamique. Ceci présupposerait l'inscription de la visée démocratique, actualisée via l'occurrence *émancipation*, en *relation de décrochage* avec des propriétés des principes musulmans et en *relation d'identification* aux aspirations de la *femme tunisienne*. D'autant plus que l'argument propositionnel *Les militantes qui symbolisent l'émancipation de la femme tunisienne* est mis en *saillance* par son instanciation en qualité de terme de départ.

Au sein de la séquence succédant à l'énoncé précédent, nous remarquons l'usage d'un *registre métalangagier* d'une *glose* correspondant à une légitimation. Celle-ci se manifeste à travers un niveau d'instanciation de propos rapporté par une figure féminine, exerçant un métier de droit et s'exprimant via un organe médiatique indépendant et libre.

Les *arguments* entretenant des relations binaires d'identification avec la notion de /Femme/ renvoient à un champ sémantique en compatibilité avec les propriétés de

la /Démocratie/. Ceci présupposerait une importance accordée aux aspirations de la femme tunisienne et l'incarnation par celle-ci de valeurs démocratiques. Cette catégorisation valorisante de l'aspect féminin s'actualise notamment via l'inscription de discours féministes en relation de décrochage avec les conceptions de membres religieux-musulmans, ces derniers entretenant, quant à eux, une *relation d'identification (insultes islamistes)* et d'*agentivité (acte d'insulter)* avec des arguments impliquant aussi bien une modalité axiologique négative qu'une modalité déontique relevant de l'interdit.

**« La Révolution démocratique arabe et les droits des femmes Quels acquis ?
Quelles revendications ? »^{li}**

L'extrait ci-dessus est le titre d'un texte médiatique. C'est un énoncé issu d'une liaison *binaire* entre des *arguments propositionnels* correspondant à des *occurrences* actualisant, entre autres, les notions de /Démocratie/ et de /Femme/. Il s'agit d'une relation de *coordination* qui aurait pour fonction de spécifier un aspect ou une propriété de la *révolution démocratique arabe* par la notion de *droit* inscrit dans une opération de *fléchage par l'usage du substantif femme*.

Nous remarquons également une *modalité interrogative* ancrant l'*argument « acquis »* dans une *relation de décrochage* quant à sa prise en charge par le sujet/locuteur. Celui-ci effectuerait une mise en relief de la notion de /Démocratie/ et particulièrement celle de /Citoyenneté/ qui est ancrée dans une opération de fléchage via l'*argument Femme*.

Ainsi, la notion de Démocratie semble focalisée essentiellement sur les propriétés inhérentes à la /Citoyenneté/ des femmes.

« La question fondamentale, du droit et de la loi en matière de reconnaissance, de garantie et de protection de l'égalité des droits des femmes dans la vie publique, sociale et familiale s'impose à l'heure où les sociétés arabes aspirent à l'instauration de régimes démocratiques fondés sur l'Etat de droit. »^{lii}

L'extrait ci-dessus renferme des relations binaires entre arguments. Il s'agit, dans un premier temps, d'opérations de détermination, et particulièrement, de fléchage sur les arguments *droit, loi, garantie, protection et égalité* via l'usage de

l'argument *femmes*. Ce dernier est ancré dans un espace temps actualisé par l'agencement du *pronom relatif où*, enclenchant une *relation binaire spatiale* entre *société arabes* et le groupe d'arguments coordonnés *droits des femmes*.

Dans un second temps, nous remarquons une opération de détermination qualitative qui caractérise l'énoncé *La question fondamentale [...] de l'égalité des droits des femmes [...] s'impose*. Il s'agit d'une mise en exergue de propriétés démocratique inhérentes à la citoyenneté des femmes. Celle-ci entretient une *relation binaire spatiale* avec l'argument propositionnel *les sociétés arabes*.

« [...] quelle valeur cet Etat de droit, cette démocratie tant espérée pourraient-ils alors recouvrer ? Quels rapports entre la démocratie et la condition des femmes dans le monde arabe? Quels rapports entre les statuts juridiques et les réalités sociales de la condition des femmes [...]? »^{liii}

Dans l'extrait, ci-dessus, les énoncés produits sont empreints de modalités d'interrogation. Celles-ci ancrent les *relations prédicatives*, établies dans les séquences en question, dans un lien de décrochage par rapport à l'énonciateur. Il s'agirait d'un procédé de *mise en saillance* car le sujet-locuteur produirait par là un effet d'accroche sur le lecteur, et créerait un horizon d'attente en suscitant des réflexions sur les éléments thématifiés¹¹².

Ainsi, les arguments choisis par l'émetteur correspondent, dans la première séquence, aux notions de /Valeur/ et de /Démocratie/. Celles-ci entretiennent une relation binaire qui ne semble pas prises en charge par le locuteur. Dans le deuxième énoncé, les notions mises en valeur correspondent à /Démocratie/ et /Femme/ qui entretiennent une relation prédicative également non prise en charge par l'énonciateur. Il s'agirait d'une séquence contribuant à l'organisation relationnelle de l'extrait, ci-dessus, et à la hiérarchisation des informations avancées par le sujet-locuteur. Ceci semble établi par une relation de reformulation plus déterminée de la première séquence interrogative.

Ainsi une *opération de fléchage* s'actualise sur le terme-notion *démocratie* par l'usage de l'argument propositionnel *condition des femmes* inscrit dans un repérage

¹¹² M. Tutescu. (2005). *L'Argumentation. Introduction à l'étude du discours*, p.104

spatiale via l'argument *monde arabe*. Ceci permet d'inférer que la construction des valeurs est focalisée sur la citoyenneté des femmes.

De même pour la dernière séquence, une détermination à haut degré s'établit sur la notion de /Démocratie/ en effectuant le choix de l'argument *statut juridique*. Celui-ci est inséré dans une relation binaire, non prise en charge, avec la notion de 98 /Femme/. Il s'agirait d'une mise valeur de la citoyenneté des femmes dans l'actualisation de la notion de /Démocratie/.

« Aussi bien les Tunisiennes que les Algériennes demandent la levée des réserves sur le statut de la femme dans la famille dans l'application de la Convention internationale sur l'élimination de la discrimination que la Tunisie et l'Algérie ont ratifiée. Les violences faites aux femmes sont aussi un sujet majeur de préoccupation. Quelle protection juridique contre ces violences ? Quelle protection juridique pour la femme sans parenté masculine, la veuve, la divorcée ou simplement celle qui veut vivre sans tutelle ? Qu'on se souvienne de ce 13 juillet 2001, à Hassi Messaoud, où des femmes ont été torturées et violées par des hommes de la ville, parce que divorcées avec ou sans enfant, elles vivaient seules. »liv

Dans l'extrait ci-dessus, il y a usage d'un effacement énonciatif du sujet – locuteur qui aurait pour inférence la construction d'un discours correspondant à des facteurs idéologiques *pro-démocratique*. Il s'agit de conférer une crédibilité à ses énoncés en convoquant des voix féminines, tout en leur accordant un aspect de /Droit/.

En outre, nous remarquons une *thématisation* d'occurrences de la notion de /Femme/ qui correspondraient à des instances énonciatives légitimant le discours citant. Ceci permet d'inférer une relation d'identification entre la notion de /Droit/ des femmes, actualisée via le procédé polyphonique, et la notion de /Démocratie/.

Dans une autre séquence, une relation binaire d'agentivité, s'établissant entre les arguments coordonnés *Algériennes* et *Tunisiennes*, via un marqueur d'opération correspondant à un verbe directif, *demander*, et la notion de /droit/. Ceci présupposerait que les femmes correspondent à des actants et un élément déterminant de la /Démocratie/.

Le sujet-locuteur fait, par ailleurs, recours à des *modalités interrogatives* qui aurait pour effet d'accrocher l'attention du lecteur et de créer un effet d'attente. Ceci présupposerait également une préoccupation et une réaction du sujet-locuteur vis-à-vis de violences faites aux femmes. Il s'agirait d'une mise en exergue de la question des droits des femmes qui semble prêter à réflexion.

Le choix de l'argument propositionnel *un sujet majeur de préoccupation* suggérerait la présence d'une modalité appréciative et de jugement correspondant à une importance accordée de manière *intensive* à l'actant féminin de la /*Démocratie*/, via l'usage du vocable *majeur*.

La notion de /*Droit*/ est, par ailleurs, inscrite dans un lien de *décrochage* avec la notion de /*violence*/, agencée via une opération de fléchage à la notion de /*Femme*/. Ceci est récurrent au sein du dernier énoncé qui renferme des *procédés argumentatifs* actualisés via des deixis temporelles, renvoyant à des événements produits dans un espace social algérien. Il s'agirait d'un effet de dramatisation qui suggère une incitation à se pencher sur la question des droits des femmes.

« Les Tunisiennes ont obtenu la criminalisation des violences sexuelles à leur endroit et la poursuite des auteurs. Il reste que l'égalité des droits est à affirmer et à confirmer de manière permanente, y compris dans les pays les plus avancés, où des discriminations et des inégalités subsistent encore. En France, par exemple, ce n'est qu'en 2010 qu'une loi a été adoptée pour protéger les femmes contre les violences conjugales. En France, encore, les femmes représentent 83% des salariés à temps partiel et 78% des emplois non qualifiés, et elles gagnent toujours en moyenne 27% de moins que les hommes. »lv

Dans le passage ci-dessus, une thématisation de la notion /*Femme*/, par son *instanciation* en tant que *terme de départ*, est mise en oeuvre, d'où sa mise en saillance. Une relation binaire d'agentivité s'établit entre l'argument source *Tunisiennes* et l'argument propositionnel but *criminalisation des violences*. Ceci impliquerait que les femmes tunisiennes sont actrices d'un aspect de la démocratisation en Tunisie.

Dans la séquence qui suit, un aspect de la notion de /*Citoyenneté*/ est inséré dans un énoncé ancré dans une modalité déontique de nécessité. Il s'agit d'une

insistance sur la contrainte d'actualiser une propriété de la /Démocratie/ qu'est le principe d'égalité, présupposant la notion de parité homme-femme. Ceci s'effectue par l'usage, dans une relation de coordination, des deux prédicats verbaux *affirmer et confirmer* qui posent la nécessité en question comme étant acquise et réelle.

Le sujet-locuteur met en œuvre un procédé d'illustration qui permettrait de conférer une crédibilité et appui à ses propos. Il s'agit d'un rapport de faits inhérents à un Etat démocratique et se rapportant aux droits des femmes.

« Ces questions [droits des femmes : lutte contre la violence] et d'autres encore seront soumises à l'analyse de Bochra Bel Haj Hmida, avocate auprès de la Cour de cassation de Tunis, spécialisée dans le droit social, le droit de la famille, les droits de la femme et les droits de l'homme [...] »lvi

Ci-dessus, nous remarquons le choix d'une entité positionnée de manière valorisante, au début de la phrase, et qui correspond à une reprise anaphorique de propriétés inhérentes à la notion de /Citoyenneté/. Cette propriété est mise en relation binaire d'agentivité avec la notion de /Femme/, inscrite dans une *opération de fléchage* par l'usage de *qualificatifs*. Ces derniers, intégrant le *champ sémantique* de justice et de citoyenneté, présupposeraient que la notion de /Femme/ invoquée et évoquée est un facteur actant de la /Démocratie/. Ceci est d'une part.

D'autre part, une *délimitation qualitative* est opérée sur la notion de /Droit/ et s'actualise dans le choix de l'argument *Ces questions*. Celui-ci, étant un substitut d'aspects des droits des femmes, témoignerait d'un processus de *focalisation* établi sur la notion /Citoyenne/, d'autant plus par la place qui lui est attribuée au sein de l'ordre des *arguments*.

« Condition de la femme en Tunisie : les enjeux d'une révolution »lvii

L'extrait ci-dessus est un titre d'un article. C'est un énoncé construit à partir le choix des éléments de la *lexis hiérarchisée* par une thématisation de l'*argument propositionnel* *Conditions de la femme*. L'usage du *marqueur iconique* correspondant aux deux points impliquerait une relation d'identification entre la notion de /Femme/ et celle de /Révolution/. Celle-ci est, de fait, déterminée qualitativement par des aspects inhérents aux droits des femmes.

« La vague de contestation que vivent actuellement un certain nombre de pays arabes entraînera-t-elle nécessairement une amélioration de la condition de la femme ? »lviii

Le passage ci-dessus correspond à un énoncé empreint d'une modalité interrogative. Celle-ci impliquerait la production d'un effet d'accroche et la création d'un horizon d'attente. Il s'agirait d'une mise en valeur de la relation prédicative entre la notion de /Femme/ et /Révolution/ et d'une incitation à la réflexion autour des éléments thématiques.

Le sujet-locuteur met en relation binaire des repères prenant forme d'arguments propositionnels et renvoyant à *La vague de contestation* et à *une amélioration de la condition de la femme*. Cette relation d'agentivité est ancrée dans une modalité de probabilité, via l'opérateur *nécessairement*. Il s'agirait de l'expression d'un doute quant à la relation d'identification entre citoyenneté des femmes et les révolutions du monde arabe.

« Elle [Avocate] rappellera, entre autres, que le code portant statut personnel, qui a été voté avant même la promulgation de la Constitution tunisienne, a aboli la polygamie, instauré l'égalité entre les hommes et les femmes en matière de divorce [...] 'Ce code a donné aux femmes une certaine citoyenneté et une certaine liberté dont elles ont pu jouir au fil des années. Mais il s'est avéré que cela était insuffisant. C'est pour cela que les Tunisiennes ont continué à batailler pour obtenir plus de droits', a-t-elle mentionné. »lix

Dans l'extrait ci-dessus, nous remarquons isotopie actualisant la /Femme/. Celle-ci semble régulièrement mise en relation binaire avec la notion de /Droit/. Le sujet-locuteur met en œuvre un procédé argumentatif correspondant à la polyphonie, actualisée par la convocation de voix féminines dans des discours directs¹¹³ conférant une authenticité aux énoncés produits. Ceci permet d'inférer qu'il y a actualisation d'un aspect de /Citoyenneté/, focalisé sur la gent féminine, en accordant une *liberté d'expression, un droit à la parole*, et en faisant appel à une co-énonciatrice actante des droits des femmes. Celle-ci impliquerait une légitimation du discours produits

¹¹³ Selon O. Ducrot le discours direct correspond à une stratégie visant la création d'une authenticité.

par le sujet-locuteur et traitant des droits des femmes (*abolition de la polygamie, parité homme-femme*).

Ainsi, la notion de /Femme/ semble correspondre à l'objet et à l'actant de la /Citoyenneté/. Elle représenterait, de fait, un facteur déterminant dans l'actualisation des droits et libertés démocratiques. En outre, la redondance considérable des occurrences inhérentes à la notion de /Femme/ témoignerait d'une mise en saillance de celle-ci lorsqu'il s'agit de traiter des droits des citoyens et de la /Démocratie/ en général.

« Belhaj Hmida a invité à considérer le cas tunisien sans euphorie surtout que parmi les acteurs de la révolution du Jasmin, certains se sont montrés allergiques au débat sur les droits de la femme. La conférencière [...]n'a pas manqué d'appeler à la vigilance. «Je pense que nous n'avons pas le droit de ne pas être vigilants et nous n'avons pas le droit de banaliser la réalité tunisienne», a-t-elle soutenu, tout en regrettant le fait que l'opposition démocratique reste sourde aux revendications des femmes. «Pour l'opposition démocratique aujourd'hui, l'enjeu des droits des femmes est considéré comme quelque chose de très secondaire. »lx

Le passage, ci-dessus, est issu d'une mise en œuvre de procédé argumentatif correspondant essentiellement à la *polyphonie*. Le locuteur convoque une voix féminine dont le statut et le rôle social présupposent une légitimité de ses propos. Dans le premier passage le sujet-locuteur identifie l'instance féminine en question, ce qui impliquerait une affirmation de son existence et de sa reconnaissance. Il s'agirait d'une détermination qualitative permettant d'inférer une importance accordée aux paroles de la gent féminine. Ceci impliquerait leur inscription intensive dans le processus de démocratisation.

En outre, l'argument nom *Belhaj Hmida* est projeté dans la position initiale du premier énoncé, d'où le procédé de mise en saillance. De même, l'anaphore *conférencière* est mise en valeur par la place qu'elle occupe dans l'ordre des arguments choisis. Elle correspond à une identification du statut et du rôle de l'instance convoquée et de ses droits.

Le recours aux paroles de femmes par le sujet-locuteur témoignerait d'une importance accordée à leurs points de vue et d'un dévoilement de son idéologie, inscrite dans le cadre de la citoyenneté des femmes. Ceci impliquerait, notamment, une inscription intensive de la notion de /Femme/ en relation binaire d'identification avec la notion de /Démocratie/.

« Belhaj Hmida a prévenu aussi que «la bataille pour l'égalité entre les hommes et les femmes ne sera pas facile». «Si nous perdons cette bataille, cela ne sera pas la faute d'Ennahda. Nous n'aurons pas pris en considération toutes ces données. Nous aurons négligé la réalité», a-t-elle insisté, avant d'appeler «les forces progressistes et démocratiques à unir leurs forces et à mettre de côté leurs ambitions personnelles pour que cette Tunisie et cette Algérie se construisent sur la base de la citoyenneté, de l'égalité et de la justice sociale»lxi

Au sein du passage, ci-dessus, l'énonciatrice poursuit ses propos via le déploiement, par le sujet-locuteur, de discours direct. Celui-ci impliquerait, selon Ducrot, un effet d'authenticité conféré au discours cité.

Le sujet-locuteur met en relations binaires des occurrences de la notion de /Femme/ avec des prédicats verbaux injonctifs tels qu'*insister*, *appeler*, conférant de fait un effet d'autorité à la gent féminine, dans l'adoption de comportements adéquats avec les valeurs de la /Démocratie/.

Dans un autre passage, le sujet-locuteur déploie un discours direct impliquant un effet de crédibilité et d'authenticité aux paroles citées. Il s'agirait notamment d'une importance accordée à l'opinion des femmes dans le processus de démocratisation. Ceci permet d'inférer que la notion de /Femme/ détient un rôle important dans l'actualisation de la notion de /Démocratie/.

« Pas de printemps arabe sans les femmes » lxii

Le passage, ci-dessus, est un titre d'un article journalistique. Il correspondrait à une *mise en saillance* de la notion de /Femme/ dans les événements de révolutions arabes. Une relation binaire d'identification s'établit entre la notion de /Changement/, actualisée par l'*occurrence* Printemps arabe, et la notion de /Femme/.

Celle-ci semble une condition primordiale à l'actualisation d'un changement démocratique.

Ainsi, nous considérons que la notion de /Femme/ est fortement insérée dans la Zone Intérieure de la notion de /Démocratie/.

«Elles étaient des centaines à être dans les rues. De Rabat à Manama en passant par Tunis, Le Caire, Tripoli ou Damas, les femmes arabes ont tenu un rôle parfois majeur dans les bouleversements que connaît la région. Ces actrices des révoltes et révolutions arabes auront participé à écrire une nouvelle page dans l'histoire de la lutte des peuples pour la liberté, la dignité et la justice. Sauront-elles écrire une autre page d'histoire, celle de la lutte pour les droits des femmes ? »Ixiii

L'extrait, ci-dessus, est truffé d'occurrences actualisant la notion de /Femme/. Il s'agit de leur rôle dans un éventuel processus de démocratisation dans le mode arabo-musulman. La première séquence est issue d'une thématization de l'argument correspondant à une anaphore de l'argument *femmes*. Ce dernier est mis en saillance via sa projection dans la place initiale de thème. Il est notamment inséré dans un effet de gradation par l'usage du déterminant numéral *des centaines*, ce qui renverrait à l'importance des femmes dans les révolutions du monde arabe.

Dans le second passage, la notion de /Femme/ est inscrite dans une relation binaire d'agentivité avec la notion d'/Actante/ actualisée via l'argument propositionnel *tenir un rôle parfois majeur*.

Dans la troisième séquence, la notion de /Femme/ est à nouveau insérée dans un procédé de mise en saillance par la place que détient son occurrence. Elle est actualisée par une désignation correspondant à *actrices des révoltes et révolutions arabes*. Elle est insérée dans une relation binaire d'agentivité avec les valeurs inhérentes à la notion de /Démocratie/.

La dernière séquence est un énoncé empreint d'une modalité interrogative convoquant un point de vue d'un co-énonciateur et créant un horizon d'attente chez le récepteur. Il s'agirait notamment d'une focalisation sur les aspects de la /Démocratie/ dont la gent féminine sera l'actante.

Ces repérages prédictifs et énonciatifs permettent d'inférer que la notion de /Femme/ est considérée comme intégrant voire centrant la Zone Intérieure inhérente au domaine notionnel de la /Démocratie/.

« Précurseur du printemps arabe, la Tunisie est un modèle en matière des droits des femmes dans la région. Source de sa fierté, le code du statut personnel a donné aux femmes le droit de vote en 1956, aboli la polygamie et instauré l'égalité en matière de divorce. Depuis, le statut des femmes n'a cessé de s'améliorer. Mais au lendemain de la révolution, les féministes craignent une régression en matière des droits des femmes. C'est pourquoi toutes s'accordent à rappeler qu'«il ne peut pas y avoir de démocratie sans l'égalité homme-femme.»lxiv

Au sein du passage, ci-dessus, nous remarquons une redondance d'occurrences inhérentes à la notion de /Femme/. La première séquence est issue d'une opération de détermination qualitative ayant un effet de *gradation*, par l'usage du qualificatif *précurseur* qui est fléché via l'argument *printemps arabe*.

La première séquence correspond à une *cataphore qualificative* de l'argument Tunisie inhérent à la deuxième séquence. Celui-là entre en relation binaire d'identification *intensive* (suite à l'usage du vocable *modèle*) avec la notion de /Citoyenneté/ qui est actualisée par la propriété *droits des femmes*. Compte tenu de la relation logique suggérée entre les deux séquences en question, à savoir le lien de cause à effet, nous inférons que la notion de /Citoyenneté/, liée aux femmes, est à l'origine de la catégorisation intensive de la Tunisie, en tant qu'actant principal de la révolution arabe.

Une prolifération de valeurs actualisées et inhérentes aux droits des femmes caractérise le deuxième énoncé. En effet, des récurrences d'aspects de droit sont inscrites en relation binaire d'agentivité avec la notion de /Code/. Celle-ci est, de facto, déterminée qualitativement via l'argument /Fierté/, ce qui permet d'inférer que la notion de /Femme/ est l'objet de préoccupations cruciales dans l'établissement de lois démocratiques.

Par ailleurs, le sujet-locuteur met en garde contre l'abolition de valeurs inhérentes à la /Citoyenneté/ féminine. Pour ce faire, il convoque des voix de 106

femmes en vue d'accréditer son discours, tout en inscrivant les instances énonciatrices intradiscursives dans des opérations de parcours qui impliqueraient l'absence de restriction.

La dernière séquence de l'extrait comporte un discours rapporté direct. Celui-ci impliquerait la production d'un effet authentique et une modalité aléthique du vrai sur le discours cité. Ce dernier est issu d'une validation de la relation prédicative entre la notion de /Droit/ et celle de /Démocratie/. Cette relation est empreinte d'une modalité de certitude, et permet d'inférer que la /Citoyenneté/ des femmes est une condition préalable à l'instauration de la /Démocratie/.

« Pour Lina Ben Mhenni – la plus célèbre des bloggeuses tunisiennes – au lendemain de la chute du régime, « [...] les forces de la contre-révolution telles que les milices de l'ex-régime, sont une vraie menace pour les femmes. Ils ne veulent pas qu'on prenne la parole et préfèrent qu'on reste à la maison. En tant que bloggeuses, on se fait insulter, tabasser dans la rue, ce qui n'était pas le cas avant. Il y a une violence de représailles», déclare-t-elle sur le site au féminin. »lxv

Dans le passage ci-dessus, il y a un recours au point de vue d'une instance énonciative féminine. Celle-ci est actualisée via une opération d'identification correspondant à sa dénomination, ce qui implique que le sujet-locuteur pose l'existence de la femme en question et lui accorde le droit d'exprimer ses opinions. Elle est notamment inscrite dans une opération de qualification par l'usage de l'argument propositionnel *la plus célèbre des bloggeuses tunisiennes*. De fait, l'instance énonciative convoquée aurait une propriété relevant du domaine notionnel de /Citoyenneté/.

Le sujet-locuteur recourt à un discours rapporté direct actualisé via une *glose méta-énonciative* et impliquant une attribution d'un effet authentique et d'une crédibilité au discours cité. Celui-ci est issu d'opérations de repérages entre arguments tels que *contre-révolution* et *femmes*. Il s'agit d'une relation binaire de décrochage, actualisée via l'opérateur *être-menace*, entre les deux notions en question.

Les énoncés qui succèdent au passage décrit correspondent à une séquence explicative de l'information qui les déclenche. Ils sont issus de relations

d'identifications entre des valeurs et la notion de /Contre-révolution/. Celle-ci est déterminée qualitativement par un ensemble d'entités inhérent au champ sémantique de violence. Ainsi, la notion de /Révolution/ semble correspondre à une lutte contre la violence faite aux femmes. Ceci impliquerait que la notion de /Démocratie/ est fortement caractérisée par la propriété /Femme/.

« Mais cela [la violence] ne fera que renforcer sa détermination de se battre pour les droits des femmes. «La priorité aujourd'hui est de conserver nos acquis, qui peuvent être en danger. Oui, la Tunisie est un pays plutôt avancé en la matière, mais j'ai vraiment peur qu'on recule. Avant le 14 janvier, je réclamais l'égalité dans les lois d'héritage. Maintenant, je milite pour conserver le droit d'hériter !», explique-t-elle. Et de poursuivre : «Les femmes ont joué un très grand rôle dans cette révolution, certaines ont été tuées ou violées. Elles ont tout donné pour la Tunisie et la démocratie. On leur doit de protéger nos droits.»^{lxvi}

Les séquences, ci-dessus, sont une suite de l'extrait précédent. Le premier énoncé *Mais cela ne fera que renforcer sa détermination* est issu d'une hiérarchisation de notions dont le *terme de départ* correspond à un marqueur d'opposition. Il y a, de fait, une réaction de la gent féminine contre les injustices commises par les actants de la contre-révolution, ce qui présupposerait que les femmes contribuent à l'acquisition de leurs droits.

Ainsi, l'actant de la /Démocratie/ semble inscrit en *relation binaire d'identification* avec la notion de /Femme/ qui constitue un élément *déterminant* l'aspect *qualitatif* de la notion de *droit*. Il y a de fait une opération de fléchage sur une propriété de la notion de /Citoyenneté/. En d'autres termes, le féminisme constituerait une propriété centrale dans la détermination du domaine notionnel de la /Démocratie/, celle-ci étant considérée en rapport de contiguïté avec la notion de /Révolution/.

La deuxième séquence correspond à un discours rapporté direct, actualisé via une glose-méta-énonciative. Elle est empreinte d'une prolifération de relations binaires entra la notion de /Citoyenneté/ et celle de /Femme/.

Nous remarquons que la notion d’/Acquis/ est hautement déterminée du point de vue qualitatif, via le choix de l’argument *priorité*, ce qui se répercute sur l’opération de repérage prédicatif de la /Tunisie /. Celle-ci est, en effet, agencée à l’élément *avancée*. L’enchaînement explicatif qui suit rend compte des relations d’identifications entre la notion de /Femme/ et celle de /Citoyenneté/. L’instance intra-discursive ancre les relations prédicatives en question via modalités d’incertitude et d’inquiétude. Elle associe, au sein de l’énoncé *Maintenant je milite pour conserver le droit d’hériter*, la propriété d’acquis à la notion de /Droit des femmes/ dans un ancrage énonciatif actualisé par une modalité exclamative. Celle-ci inscrit la relation binaire d’identification entre la notion de /Femme/, actualisé par le *je*, et celle de /Droit/ hors toute négation ou frontière.

« Lina n’est pas la seule à s’inquiéter, Naila Jrad, féministe tunisienne, mettait en garde, dans les colonnes de Attariq El Jadid, le 29 janvier dernier, contre la menace islamiste : «Un danger menace donc les droits des femmes et leur statut dans la société du fait de la présence sur la scène politique de partis à référents religieux qui, bien que se présentant actuellement comme des démocrates, ont toutefois la caractéristique de ne pas considérer que les femmes ont les mêmes droits que les hommes.» Malgré la crainte des Tunisiennes, la parité électorale homme-femme a été instaurée le 11 avril dernier. Avec un taux de 23% de femmes députées, la Tunisie est désormais à l’avant-garde en ce qui concerne la participation des femmes à la vie politique. »lxvii

Dans l’extrait ci-dessus, les discours utilisés par l’émetteur relèvent de discours rapportés. Il s’agit d’un rapport de paroles de femmes à travers des énoncés ayant des traces d’opérations par lesquelles l’énonciateur construit des valeurs référentielles tout en situant autrui par rapport à ces valeurs¹¹⁴.

Le sujet-locuteur passe d’une voix énonciative à une autre. Celle-ci est identifiée par une dénomination, qui implique une attestation et une affirmation de son existence, et une détermination qualitative actualisée via la caractéristique

¹¹⁴ A. Culioli, (1990). Pour une linguistique de l’énonciation, Ophrys, p.46.

féministe tunisienne. Elle exprime son point de vue dans un discours direct qui confère authenticité et crédibilité au discours du locuteur et de l'énonciatrice.

Dans le discours cité, nous remarquons une récurrence de relations binaires de décrochage entre la notion de /Citoyenneté/ des femmes et celle de /Religion/. En effet, les *partis à référents religieux* sont ancrés dans une modalité dépréciative actualisée via le choix des arguments *menace, danger, crainte*, et un sous-entendu correspondant à l'incrédulité.

« [...] la coalition du « Printemps féministe pour la démocratie et l'égalité » est née le 11 mars dernier. A l'appel de la coalition, des centaines de Tunisiens ont participé, le 1er mai dernier, à la marche pour la constitutionnalisation de l'égalité effective entre les femmes et les hommes dans tous les droits. Pour Mme Aïcha Aït Mhand, présidente de l'Association démocratique des femmes de Tunisie, et membre de la coalition, « [...] c'est l'occasion pour nous de revenir à la charge et d'exiger que la Constitution garantisse l'égalité effective entre les hommes et les femmes dans les droits civils et non devant le droit ainsi que le principe de la non-discrimination» lxxviii

Ci-dessus nous remarquons une récurrence considérable de la notion /Femme/. Ceci se manifeste via des *occurrences* telles que *féministe, femmes, madame, Aïcha Ait Mhand, présidente, égalité homme/femme, et droits civils*. Ces dernières sont inscrites dans des relations binaires d'identification avec les propriétés de la notion de /Démocratie/.

En effet, l'argument *féministe* constitue un élément actualisant un repérage prédicatif en rapport à la notion de révolution démocratique dénommée entre autre via le vocable *Printemps*. En d'autres termes, ce dernier est empreint d'une délimitation qualitative correspondant à une propriété inhérente à la notion de /Femme/. L'entité femme est, par ailleurs, inscrite en relation binaire d'identification avec des arguments tels que : *égalités, démocratiques, droits, constitutionnalisation*.

Pour légitimer ses dires, le sujet-locuteur convoque une voix féminine en posant son existence par une dénomination *Aïcha Ait Mhand* et une précision de son statut social. Celui-ci est actualisé via l'argument propositionnel *présidente de l'Association démocratique des femmes* qui confère crédibilité aux propos tenus par

l'énonciatrice. Celle-ci est ainsi présumée actante de la construction de la notion de /Démocratie/. En effet, le discours cité est empreint d'une isotopie correspondant à la notion de /Citoyenneté/. Il comprend les opinions véhiculées par la voix féminine en question et plus précisément les actions préconisées par l'énonciatrice pour la *garantie de la citoyenneté*.

« L'exclusion des femmes des réformes n'est pas à craindre, selon la présidente du ADFM : «Le mouvement féministe a eu l'intelligence d'investir les différentes associations des droits humains et les partis politiques, une désolidarisation a très peu de chance d'avoir lieu.»lxi

Dans l'extrait ci-dessus, il y a mise en œuvre d'un procédé argumentatif coïncidant avec la polyphonie. Le locuteur-énonciateur convoque une voix féminine et légitime en précisant son statut. L'énoncé, ainsi cité, est issu d'une *relation binaire de décrochage*, via l'opérateur *exclusion*, s'établit entre les notions de /Femme/ et de /Réforme/. Cet agencement est empreint d'une modalité de l'impossible, actualisée par *l'argument propositionnel* « *n'est pas à craindre* ».

Dans le deuxième passage, nous remarquons une modalisation autonymique renvoyant à une mise en œuvre d'un discours rapporté direct. Ce dernier témoignerait d'un effet d'authenticité conféré aux propos tenu par le locuteur. Celui-ci fait recours à une co-énonciatrice en vue de modaliser, ses énoncés, dans la certitude et la véracité.

Le discours cité renferme des relations binaires d'agentivité entre des notions correspondant à la /Femme/ et /Droit/. Ceci impliquerait une inscription de la gent féminine dans *la Zone Intérieure* de la notion de /Citoyenneté/ donc de /Démocratie/.

« Les fruits des révolutions peuvent être confisqués. Les femmes doivent maintenant être prudentes et penser à affirmer leur présence dans toutes les institutions pour garantir le changement sur tous les plans, y compris en matière de droits des femmes. »lxx

L'enchaînement argumentatif mis en œuvre dans la séquence, ci-dessus, entre l'énoncé *Les fruits des révolutions peuvent être confisqués* et l'énoncé *Les femmes doivent maintenant être prudentes* correspondrait à un lien de clarification, de

reformulation et de précision. De fait, il s'agirait de l'établissement d'une relation binaire d'identification entre /Femme/ et /Révolution/.

Il y aurait une mise en garde contre l'échec des révolutions sous l'aspect des droits des femmes. En effet, l'énoncé mettant en *relation binaire* la notion de /Femme/ et de /Prudence/ est modalisé via l'opérateur de nécessité *devoir*. Celui-ci caractérise notamment l'argument propositionnel *penser à affirmer leur présence*. Ainsi une *relation binaire d'identification* s'établit entre la notion de /Femme/ et celle de /Démocratie/ actualisée via la séquence *garantir le changement sur tous les plans*.

Ainsi, la notion de /Citoyenneté/ des femmes semble un élément déterminant dans l'actualisation de changements démocratique.

« Les féministes ont toujours fait l'objet d'insultes. Quelque part, les femmes islamistes derrière le voile se donnent, en plus d'une certaine légitimité religieuse, une protection contre ce genre d'intimidation. Sans vouloir rentrer dans la psychologie, une espèce menacée développe naturellement des moyens de se protéger. »lxxi

Dans l'extrait, ci-dessus, une *mise en saillance* caractérise le premier énoncé par l'ordre établi des *arguments* choisis. Il s'agit de mettre en valeur la notion de /Femme/ qui s'inscrit dans le domaine notionnel de /Démocratie/. La fonction itérative de la deixis temporelle *toujours* correspondrait à une insistance et *mise en relief* de la relation binaires d'agentivité entre la notion de /Violence/, actualisée par *insultes*, et celles de /Femme/.

« Ces révolutions étaient spontanées [...] Aussi, ce n'est pas seulement un combat de femme, c'est aussi celui des hommes. Il s'agit de défendre l'être humain ! Si les femmes algériennes ne s'étaient pas engagées durant la révolution, l'Algérie n'aurait pas connu l'indépendance. De même, on ne peut pas exclure les hommes quand on parle des droits des femmes. Dans toutes les réunions, colloques et autres occasions où l'on parle des droits des femmes, ce sont des femmes qui parlent des femmes aux femmes. Il s'agit d'un monologue. Or, on doit impliquer l'homme dans ce combat comme la femme est impliquée dans tous ce que l'homme entreprend. »lxxii

Dans l'extrait ci-dessus, nous remarquons une récurrence *d'arguments femme*, d'où le déploiement un procédé de *mise en saillance* de la notion de la gent féminine.

L'énoncé *ce n'est pas seulement un combat de femme* est empreint d'une modalité de négation. Celle-ci impliquerait une prise en charge de la non-validation quant à la restriction de la relation prédicative de la notion de /Révolution/, impliquant par inférence la notion de /Démocratie/, à celle de /Femme/. Ce serait également une référence à un énoncé assertif validant la détermination qualitative et quantitative de la notion /Révolution/.

Par ailleurs, le sujet-locuteur met en valeur la notion de /Femme/ en ayant recours à la *mémoire discursive*. Il met en relation binaire d'agentivité et d'identification la notion de /Femme/ et celle d'/Indépendance/ et de /Révolution/, tout en soulignant l'intensité de son inscription dans la zone intérieure de la propriété de changement, par l'usage du marqueur *si*.

Dans un autre énoncé, une détermination qualitative caractérise la notion de /Femme/. Il s'agit d'une relation d'agentivité établie entre la notion en question et celle de /Droit/ via les marqueurs *parlent* et *combat*.

« Tout combat doit mettre comme préalable la question des femmes. Que des femmes militent pour le changement sans mettre en avant leur statut, cela ne sert à rien. Celles-ci doivent adhérer aux partis avec leurs propres conditions et ne voter que pour ceux qui mettent des femmes en tête de liste. Les formations politiques se verront alors obligées de recruter des femmes, leur nombre sera important et les plus compétentes feront leurs preuves. Sinon, on sera toujours dans la cooptation. »lxxiii

Une *opération de parcours*¹¹⁵ prédique quantitativement l'*argument Combat*, et ce, en passant en revue toute une classe d'unités ayant une qualité commune correspondant à l'*argument question de femmes*. Celle-ci est en relation binaire d'identification avec la notion de *combat*, par l'intermédiaire de l'élément prédicatif actualisé par le *marqueur de relation* «mettre ». Celui-ci est, empreint d'une

¹¹⁵ Opération qui consiste à passer en revue, unité par unité, toute une classe sans s'arrêter sur aucun s'arrêter sur aucun élément. Elle comprend tous les éléments parcourus, ces derniers ayant la même qualité par rapport à la relation prédicative dans laquelle ils s'inscrivent.

modalité déontique exprimant, via le marqueur de contrainte *devoir*, la réaction subjective du sujet-locuteur quant à la *relation binaire* entre la notion de combat, dans toutes ses catégories, avec celle de /Femme/. Cette dernière est un élément déterminant, via une *opération de fléchage*, l'argument *question* qui est, à son tour, inscrit dans une *délimitation qualitative* actualisée par l'argument propositionnel *mettre comme préalable*. Il s'agirait d'une mise en valeur de la notion de /Femme/ dans le processus de construction de la citoyenneté.

Les séquences explicatives qui succèdent au premier énoncé sont empreintes de modalité déontique de nécessité. En effet, des relations d'identification entre notions telles que /Femme/ et /Changement/, /Femme/ et /Parti/, /vote/ et / Féminisme/, /Recruter/ et /Femme/. Ceci impliquerait que la notion de /Femme/ constitue un élément déterminant dans l'actualisation de la /Démocratie/. Elle est mise en saillance dans les énoncés par la position de thème qui lui est attribuée de manière régulière. Elle entretient des relations binaires d'agentivité avec les propriétés inhérentes à la /Démocratie/.

Ainsi la focalisation sur la notion /Femme/ inscrirait la notion de démocratie dans un *réglage de sens*.

« -L'une de ces mesures est le quota de 30% de sièges réservés aux femmes dans les assemblées élue [...]

-[...] Ce sont les compétences qui doivent occuper les postes-clés. [...]Il sera difficile dans certaines communes du pays de trouver 30% de femmes, lettrées, compétentes et engagées. N'empêche, c'est un pas en avant. Les femmes actives qui militent pour les droits des femmes et pour une société évoluée doivent saisir cette occasion pour s'engager et remplir ainsi le quota, sinon, nous serons représentées par des incompetentes. »lxxiv

Ci-dessus, il s'agit d'un extrait d'une interview où *l'instance journalistique* met en œuvre un procédé argumentatif de *mise en saillance* de la notion de femme. Celle-ci est inscrite en *relations binaires* avec la notion de /droit/ politique, partie intégrante des propriétés du *Domaine Notionnel* de /Citoyenneté/. L'intervieweur établit une orientation thématique via le choix des entités destinées à la construction

de ses énoncé et amenant le sujet interlocuteur à traiter des notions dont il est question.

La réplique, ci-dessus, renferme une relation logique de concession témoignant que malgré les faits constatés par l'instance interviewée la notion de /Femme/ est retenu en tant qu'élément important dans une éventuelle démocratisation. Ceci s'actualise via la relation binaire d'identification entre *pas en avant* et *femmes*.

Dans le passage qui duit, l'énonciateur met en saillance la notion de /Femme/ en la projetant dans une position initiale de l'énoncé. Celui-ci est modalisé via l'opérateur *devoir* qui met en relation binaires d'agentivité les notions de /Femme/ et de /droit/, ces dernières étant actualisées par l'usage des arguments propositionnels *les femmes actives* et *s'engager à remplir les quotas*.

De facto, nous estimons que les instances interlocutrices de la séquence, ci-dessus, attribuent un rôle crucial à la notion de /Femme/ dans l'actualisation de la notion de /Démocratie/.

« C'est le minimum requis par les instances internationales. C'est aux partis maintenant de prouver qu'ils sont capables de mobiliser 30% des femmes. Ils prétendent représenter le peuple et excluent plus de la moitié de la population, car les femmes ne seraient ni politisées ni compétentes. Je m'interroge sur la compétence des partis qui existent depuis plus de 20 ans, qui ont réussi à démobiliser des milliers de femmes alors qu'elles étaient engagées à l'époque. Ils ont profité du mouvement des femmes pour se faire propulser, avant d'écarter non seulement les féministes de leurs partis mais également les femmes qui y adhéraient. »^{lxxv}

Dans la réplique de l'interview, ci-dessus, la notion /Femme/ semble d'une importance considérable dans les critères d'un régime démocratique. A partir de cette notion l'instance énonciative sous-entendrait et ferait allusion à un aspect de la notion de /Démocratie/ qu'est la /Citoyenneté/ et plus spécifiquement la propriété de *droit politique*. En effet, une redondance d'élément emphatique accompagne l'actualisation de notions dans les séquences inhérentes à l'extrait ci-dessus.

Il s'agirait à la fois de mises en exergue et de modalisations d'insistance qui affectent les énoncés issus de *relations binaires* entre *l'argument thématisé « parti »*,

inhérent au domaine notionnel de /Démocratie/ et à la notion de /Femme/. La notion actualisée via l'argument *parti*, correspondant à une propriété de *droit politique*, sous l'angle du *Vouloir Faire* et de *Pouvoir Faire*, est empreinte d'une modalité épistémique d'incertitude via l'usage du verbe *prétendre*. Ceci laisserait inférer que les citoyens hommes ne seraient pas actant de la citoyenneté des femmes. Il s'agirait d'une implication suggérant que la gent féminine constituerait un facteur principal dans l'acquisition de ses droits.

« Des femmes de l'Association tunisienne, des femmes démocrates en [Révolution du jasmin] parlent et tentent de prendre des initiatives. « Il faut transformer les comités de défense des quartiers en espaces de débat citoyen», propose Ahlem Belhadj, médecin et cheville ouvrière de l'association. Partout, les groupes de réflexion et d'action qui ont accompagné le mouvement redoublent d'efforts et de vigilance pour protéger l'avenir, qu'ils veulent démocratique. »lxxvi

Dans l'extrait ci-dessus, nous décelons une *relation binaire d'agentivité* entre la notion de /Femme/ et une occurrence de la notion de /Démocratie/. La source de la relation en question est instanciée par l'argument *femme*, empreint d'une opération de fléchage via la détermination quantitative *des* et qualitative *démocrates*. L'objet de cette relation correspond à une actualisation de la notion de /Démocratie/ et correspond à l'*argument grammatical* « en ». Celui-ci est une anaphore de l'entité *Révolution du jasmin* dont l'actant (agent) semble centré sur les membres *femmes*. Ces derniers sont notamment empreints d'une *mise en saillance* qui se manifeste via la redondance du vocable *femme* et la place occupée dans l'ordre des mots.

La séquence qui succède au passage décrit est sous forme d'un discours rapporté. Ce dernier est pris en charge par une instance énonciative *femme*, dont l'importance du rôle et de statut social semble conférer une légitimité à l'énoncé rapporté et présupposerait une caractérisation positive de la notion de /Démocratie/, via la propriété *intellectuelle*. L'énoncé en question renferme une actualisation d'un aspect de la notion de /Démocratie/ via le choix de l'*argument citoyen*, renvoyant à la caractérisation d'acte de *démocratisation*, inscrit dans une modalité déontique de nécessité *Il faut transformer en espace de débat citoyen*.

« Les chefs d'Etat et de gouvernement du G8 affirment leur volonté de renouveler leur engagement à soutenir les réformes démocratiques à travers le monde et à répondre aux aspirations pour la liberté et l'emploi, en particulier des femmes et de la jeunesse.»lxxvii

Dans l'extrait ci-dessus, le sujet-locuteur rapporte les propos d'une instance légitime actualisée par le vocable propositionnel *Les chefs d'Etat et de gouvernement du G8*. Il s'agirait, d'une part, d'une *modalisation aléthique*, de certitude, mise en œuvre dans l'actualisation de l'occurrence *réformes démocratiques*. Celle-ci est agencée dans une *relation prédicative* correspondant à une *délimitation qualitative via une opération de fléchages* établie par l'usage de l'argument propositionnel *des femmes et de la jeunesse*.

D'autre part le recours à une instance légitime témoignerait de l'importance présupposée des aspirations des femmes à la citoyenneté et d'une caractérisation intensive de la notion de /*Démocratie*/.

De facto, la femme semble perçue comme étant un facteur prépondérant dans le processus de démocratisation. Elle correspondrait à la zone du *centre attracteur* du *domaine notionnel* de la /*Démocratie*/.

Au sein des discours décrits plus haut, nous constatons une convocation récurrente de voix féminines et féministes. En effet, des procédés discursifs de *polyphonie* sont mis en œuvre lorsqu'il s'agit de traiter de la notion de /*Démocratie*/ au sein des sociétés arabes. Ceci présupposerait une importance accordée aux citoyennes dans l'actualisation d'aspects inhérents à une éventuelle démocratisation de la société tunisienne.

Les procédés en question renverraient à une coexistence, une coïncidence, voire une confirmation d'une/des conception(s), d'un/des point(s) de vue ou d'une/des idéologie(s) inhérent(s) au(x) sujet(s)-locuteur(s) et correspondant synthétiquement à une visée *pro-démocratiques*, posée via des voix de femmes. Cette conception s'actualise via l'octroi prépondérant de la parole, correspondant entre autre à une liberté d'expression, aux membres, essentiellement féminins, de la société tunisienne.

Les occurrences actualisant la notion de /Femme/ se manifestent à travers des actes *dénotatifs et caractérisant de rôle et de statut socioprofessionnel*, conférant ou respectant, par ces procédés, des droits : au nom, au travail, à un statut professionnel, et à une activité politique, usant d'arguments récurrents tels que *Association, médecin, avocate...* Ces propriétés marquent implicitement l'inscription de la gent féminine dans la Zone Intérieure du *Domaine Notionnel* inhérent à l'aspect /Citoyenneté/ de la /Démocratie/.

Ainsi, la mise en mot de cette dernière semble s'effectuer à travers le déploiement de *stratégies discursives*, correspondant, d'une part, à une inscription des *droits de liberté et d'égalité en relations binaires d'agentivité* avec la notion de /Femme/. D'autre part, l'actualisation de propriétés inhérentes à la notion de /Démocratie/ est sous-tendue par une légitimation des discours, des points de vue ou des prises de positions manifestées via le choix d'instances énonciatives crédibles.

Par ailleurs, nous remarquons que la construction de la notion de /Citoyenneté/, au sein des discours ayant pour notion prédominante celle de /Femme/, génère une prolifération de connecteurs argumentatifs via lesquels le(s) sujet(s)-locuteur(s) tenteraient d'aboutir à un raisonnement convainquant. Ceci présupposerait que les instances énonciatives en question ne semblent pas décisives quant à la construction de leur(s) discours, de sorte qu'ils font usage de marqueurs d'argumentation en vue de conférer un aspect persuasif à leur(s) énoncés qui en font défaut.

Le recours à ces procédés linguistiques témoigneraient d'un brouillage, d'une opacification sémantique impliquant que le(s) sujet(s)-locuteur(s) s'inscrirait (-aient) dans un *dédoublé énonciatif*. Celui-ci contribuerait, de fait, atténuerait les catégorisations stigmatisantes dont fait l'objet les règles et principes véhiculés dans la religion islamique et encadrant les aspects de droits à la liberté et à l'égalité destinés aux femmes.

Ci-dessous nous tentons de résumer et de représenter sous *forme schématique* le *cinétisme sémantique* caractérisant la notion de /Citoyenneté/ en *relation binaire* avec les *occurrences* actualisant la notion de /Femme/.

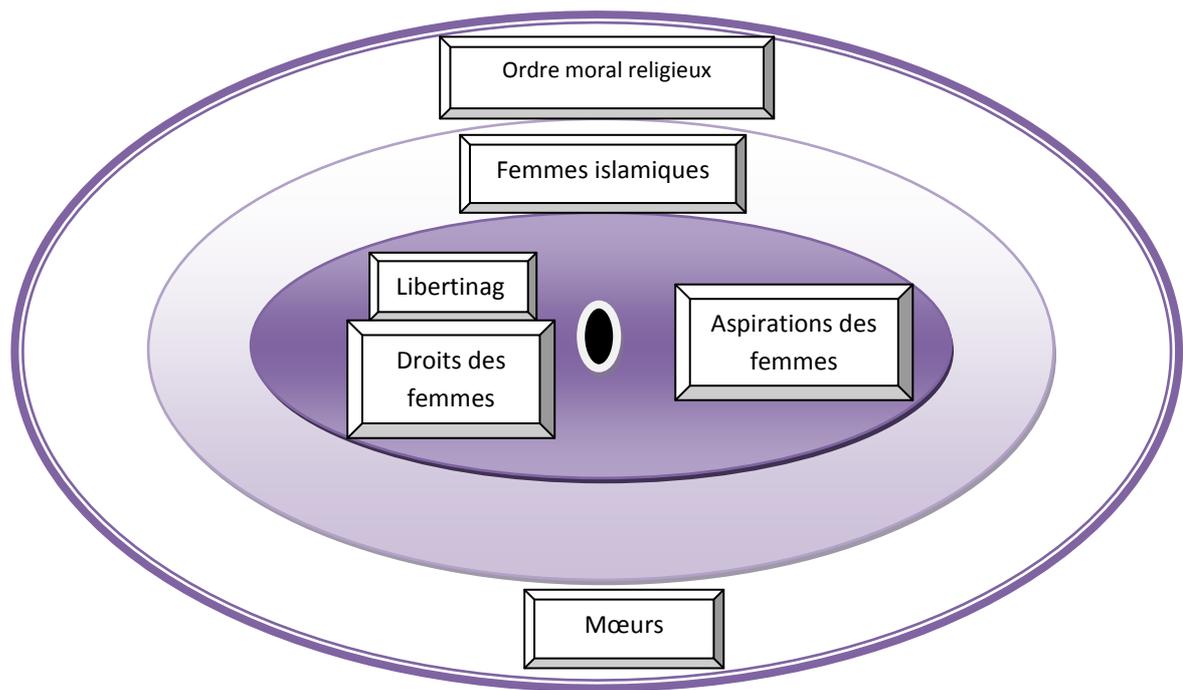


Figure.VI. Domaine Notionnel de la /Démocratie/ en relation binaire à la notion de /Femme/

- Centre attracteur – Citoyenneté des femmes
- Zone Intérieure- Citoyens majoritairement féminins
- Zone Frontière- Citoyens et citoyennes musulmanes
- Zone Extérieure- Mœurs et ordre moral émanant de l’Islam et conditionnant le comportement des femmes.

La figure, ci-dessus, est une condensation des propriétés attribuées à la notion de /Citoyenneté/ sous *forme schématique*, reflétant les *opérations linguistiques* supposée construites avant la constitution de la *lexis*.

La Zone Intérieure renferme les aspects entretenant *des relations binaires d’identification* avec des valeurs référentielles inhérentes aux droits des femmes et à leurs aspirations. Les règles ou les lois dans le cadre desquelles ces derniers s’actualisent se manifestent via une référence à des contre-discours, en établissant des *opérations de décrochage* avec les principes émanant de la religion et conditionnant les libertés des femmes.

La *Zone Frontière* englobe les aspects inhérents aux notions qui n'entrent pas en *identification* totale avec la notion de /citoyen/. Il s'agit des actants qui ne sont pas *tout-à-fait non-citoyen mais qui ne sont pas totalement citoyens*, eu égard aux pratiques basées sur les principes émanant de la religion islamique.

La *Zone Extérieure* est sous-tendue par les éléments entretenant des relations *binaires de décrochage* avec la notion de /Citoyenneté/. Il s'agit de valeurs qui sont dictées par les règles destinées aux femmes dans la religion islamique.

Suite à l'analyse effectuée des discours, recouvrant une prolifération d'occurrences inhérentes à la notion de /Femme/ et entretenant, via des repérage prédictifs et énonciatifs, des *relations binaires* avec la notion de /Démocratie, nous estimons que la notion de /Démocratie/ semble, d'une part, inscrite dans une prolifération *opération de fléchage*, actualisée par l'émergence notionnelle de *libertés et droits des femmes*. Autrement dit, nous estimons la présence, au sein des discours analysés, d'un *réglage de sens* caractérisant et restreignant la *Zone Intérieure* de l'aspect /Citoyenneté/. En effet, nous constatons, dans la (re)construction sémantique de cette dernière, une focalisation sur l'acception de *liberté et droits des citoyenne*. D'autre part, nous considérons que la notion de /Liberté/, entretenant une *relation d'identification* avec /Citoyenneté/, est inscrite dans une opération de décrochage par rapport aux mœurs et à l'ordre moral.

CONCLUSION GENERALE

Tout au long de notre description linguistique, nous avons tenté de déceler les différents aspects susceptibles d'être conférés à la notion lexicale de /Démocratie/, au sein des pays arabo-musulmans. Nous nous sommes ainsi penchés sur l'étude des sens construits de la notion en question, au sein de la presse algérienne. Ce choix est dû, entre autres, à l'histoire socio-politique ayant caractérisé ce pays maghrébin ainsi qu'aux valeurs socio-culturelles qui relèvent aussi bien de l'aire géopolitique en question que de la Tunisie.

Notre hypothèse de départ est que les mots ne prennent sens qu'en discours et que les sources dictionnaires n'englobent qu'une partie des sèmes conférés aux *lexèmes*. Autrement dit, *le(s) sens est/sont en perpétuelle construction et dépend (ent) des mécanismes énonciatifs* conditionnant la production d'un discours. Il(s) dépend (ent) notamment d'un *extérieur énonciatif* renvoyant, à la suite de D. Maingueneau, à la situation d'énonciation dans laquelle *un système de règles définit la spécificité* de celle-ci.

Ceci nous a amené à l'initiative de déceler les différentes orientations et variations sémantiques dans lesquelles serait inscrite la notion de /Démocratie/. Celle-ci, pouvant s'actualiser au travers des discours produits par une *l'hétérogénéité énonciative*, au sein de la presse indépendante algérienne, a orienté notre choix vers l'organe de presse, El Watan, qui a considérablement traité des événements des « printemps arabes ».

La conjecture sur laquelle nous nous sommes basée est que le contexte socio-historique, politique, idéologique et culturel entre en jeu dans la construction de la notion lexicale de /Démocratie/. Subséquemment, les discours seraient empreints de pessimisme quant à l'instauration d'une démocratie au sein des pays en question et d'une idéalisation du modèle occidental.

A la lumière de notre travail d'analyse, nous avons pu remarquer, au sein de notre corpus, que la notion de /Démocratie/ est *repérée* considérablement aux notions suivantes :

En premier lieu, la notion de /Démocratie/ est en *relation binaire* avec la notion d'/Islam/. Nous avons identifié, à titre de précision, un « bannissement » des

principes émanant de la religion musulmane de l'*Intérieur* du *domaine notionnel* inhérent à la /*Démocratie*/, envisagée au sein d'un contexte socioculturel empreint de valeurs arabo-islamiques. En effet, la notion d'/Islam/ est actualisée, d'une part, via des *occurrences* entretenant des *relations binaires* de *différenciation* et *décrochage* avec les aspects de la /*Démocratie*/.

D'autre part, une prolifération de *catégorisations stigmatisantes* et dévalorisantes sont identifiées dans une étendue considérable de notre corpus. De fait, nous considérons que le processus de mise en mots des pensées reliées à la notion de /*Démocratie*/, au sein de l'aire anthropologique maghrébine, s'établit par la négation de valeurs morales positives. Ainsi, « les liberté de faire » inhérentes à la notion en question semblent se décliner en actions négatives déconstructrices.

Nous estimons, par conséquent, que la notion de /*Démocratie*/ (re)construite, à travers les discours de la presse algérienne, est inscrite dans un mécanisme « destructeur » de valeurs socio-culturelles inhérentes au Maghreb, ce qui s'expliquerait par un « mimétisme » des aspects et visions empruntés à l'aire anthropologique occidentale. Ceci présupposerait, une favorisation du modèle occidental au détriment de valeurs inhérentes aux sociétés, à substrat culturel arabo-islamique, et une construction de la /*Démocratie*/ en tant que *violence symbolique*. Cette dernière correspond, selon P. Braud¹¹⁶, à « une atteinte à l'estime de soi, vécue comme source de souffrance sur le plan identitaire. »

La *violence* décelée à l'égard d'un aspect identitaire, des pratiquants de l'Islam et des partisans préconisant l'implication des valeurs religieuses dans le régime démocratique impliquerait, notamment, une restriction du *Domaine Notionnel* inhérent à la /*Démocratie*/ . En effet, l'aspect de *citoyenneté*, appartenant à celle-ci, s'avère inscrit dans des opérations délimitatives et restrictives, du point de vue des droits politiques (de partisans religieux) et de culte. Ainsi, se manifesterait une *démocratie violente* via des *événements énonciatifs* entraînant un *cinétisme sémantique* qui caractérise les propriétés de la notion de /*Citoyenneté*/.

¹¹⁶ P. Braud (dir.), (1993). *La violence politique*, Paris, L'Harmattan, p. 58.

En second lieu, la notion de /*Démocratie*/ est *déterminée* par des procédés de *localisations spatiales*. Il s'agit de *repérages énonciatifs* dont l'*identification* coïncide avec l'aire socio-culturelle occidentale ainsi que l'aire géographique européenne. Ceci est établi via l'inclusion des zones (européennes telles la Turquie) ayant réussi à construire un modèle de /*Démocratie*/ en coexistence avec les principes de la religion islamique. De fait, une restriction est établie dans le champ de la *Zone Intérieure* à la notion en question.

En troisième lieu, des redondances considérables d'*occurrences* liées à la notion de /*Femme*/ ont été observées en relation avec la notion de /*Démocratie*/. La perspective dans laquelle a été (re)définie cette dernière est celle orientée intensivement vers les droits des membres citoyennes. Contrairement aux femmes démocrates et libertines les femmes musulmanes semblent, par ailleurs, rompre un aspect de la /*Démocratie*/. En effet, à la lumière des isotopies et des opérations de repérages décelées, la /*Femme*/ semble détenir une place considérable dans la réalisation d'une éventuelle transition démocratique. Elle est constamment *mise en saillance* lorsqu'il s'agit de traiter des droits et libertés. Il s'agit d'une opération de *focalisation* visant à mettre en relief, dans nos cas, par un positionnement au début des énoncés et par des convocations de voix féminines.

De facto, nous estimons que les *praxis* sus-citées entraînent la notion de /*Démocratie*/ dans un *réglage de sens* qui correspondrait à une *restriction* sémantique. Ceci correspondrait, d'une part, à une variation sémantique de la notion de /*Démocratie*/ au sein d'une socioculturelle particulière, eu égard à la spécificité de la réalité sociale. D'autre part, nous nous permettons, à nouveau, d'affirmer la présence d'une *violence* à l'égard de citoyens « marginalisés », via l'absence quasi-totale de leurs voix, dans l'actualisation de la notion de /*Démocratie*/.

Le récapitulatif, ci-dessus, nous amène à constater que le contexte entourant et conditionnant les productions discursives analysées a un impact sur les propriétés attribuées à la notion de /*Démocratie*/. En guise de précision, les réalités sociales, le mimétisme des comportements occidentaux et les déceptions subies au fil de l'histoire sociopolitique, inhérents aux sociétés maghrébines, engendrent des orientations sémantiques et des *domaines notionnels* allant jusqu'à la dévalorisation

de substrats culturels. Ceci a en contrepartie, dans la construction du sémantisme, une idéalisation du modèle politique occidental en lui attribuant des valeurs positives intenses.

Ainsi, nous sommes conduits à affirmer que le sens de /Démocratie/ ou de l'un de ses aspects, engagé dans un énoncé, se construit en relation étroite au contexte socio-culturel et politico-historique. La particularité de la situation, au sein de laquelle émergent des discours traitant de /Démocratie/, nous amène à la confirmation de notre postulat de départ.

En effet, nous nous permettons, suite aux analyses établies, d'affirmer que les acceptions véhiculées dans les dictionnaires ne renferment pas la totalité des contenus sémantiques que peut renfermer un lexème. Ce dernier est, continuellement, inscrit dans des praxis en perpétuel mouvement et qui ne sont qu'en voie de généralisation.

Le thème, faisant l'objet de notre étude, offre plusieurs perspectives d'analyses sous lesquelles nous pouvons l'appréhender et que les contraintes du temps et d'espace ne nous ont pas permis d'effectuer. Nous envisageons, de les intégrer dans une étude plus approfondie et qui englobera, à titre d'exemples, les points suivants ;

- Une analyse comparative entre les productions discursives de diverses aires socioculturelles qui se sont penchées sur les événements en question.
- Un élargissement de l'objet d'étude de point de vue des thématiques ayant été actualisées en relations binaires aux aspects de la notion de /Démocratie/.

Bien qu'elle soit pertinente et plus ou moins aboutie, l'étude que nous avons effectuée, dans ce présent mémoire, ne nous a pas épargné de difficultés que nous jugeons nécessaire de signaler dans les lignes qui suivent.

En effet, le caractère actuel de notre thème d'étude nous a posé des contraintes de temps. En d'autres termes, la dépendance de la construction de notre corpus des discours médiatiques ayant trait aux événements de « printemps arabe » (déclenchés en janvier 2011), nous a amené à nous soumettre aussi bien contraintes méthodologiques, à savoir la pertinence cette étude, qu'aux contraintes du temps (délais). Ceci est d'une part.

D'autre part, dans la partie théorique, inhérente à notre travail, le cadre dans lequel nous avons choisi d'inscrire notre analyse n'a pas été évident à saisir et nous ne prétendons pas l'avoir exhaustivement cerné. C'est un modèle récent dont la vulgarisation, la reproduction et l'application présentent, du point de vue quantitatif, une insuffisance considérable. En outre, ses applications au sein des institutions universitaires algériennes est quasiment absente.

Par ailleurs, le choix et la distinction des thématiques entretenant des *relations binaires* avec la notion de /Démocratie/ n'ont pas été aisés. En effet, elles sont imbriquées entre elles, du point de vue sémantique, le choix de l'une impliquant, par relation logico-sémantique, l'intégration d'autres notions.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

ALI, E. (2008). *Le sens en contexte : catégorisation discursives de la notion lexicale /TOLERANCE/ dans des textes de presse*, Thèse de maîtrise en linguistique, Canada, Université de du Québec à Chicoutimi.

ABIDI, H. (2003). *Algérie : comment sortir de la crise ?*, L'Harmattan, Paris.

BEN ABDALLAH, M. (2006). *Transition démocratique dans le monde arabo-musulman : le cas de la Tunisie*, Mémoire de licence en sciences politiques, Suisse, Université de Genève.

BEN CHIKH, M. (2003). *Algérie : un système politique militaire*, L'Harmattan, Paris.

BUYCK, M. (1995). *Construction interactive d'un domaine notionnel à propos de la notion (intégration, intégrer, s'intégrer, ...) dans un corpus conversationnel*, Thèse de maîtrise en linguistique, Canada, Université de du Québec à Chicoutimi.

CHARAUDEAU, P. (1983). *Langage et discours. Éléments de sémio linguistique*, Paris, Hachette.

CHARAUDEAU, P. (1992). *Grammaire du sens et de l'expression*, Paris, Hachette.

CULIOLI, A. (1983-84). *Notes du Séminaire de DEA. 1983-84*, Paris, Université de Paris VII.

CULIOLI, A. (1990 et 1999). *Pour une linguistique de l'énonciation, tomes 1, 2 et 3*, Paris, Ophrys.

DANON-BOILEAU, L. (1987). *Énonciation et référence*, Paris, Ophrys.

DUCROT, O. (1972). *Dire et ne pas dire. Principes de sémantique linguistique*, Paris, Hermann.

DUCROT, O. (1980c). *Les mots du discours*, Paris, Minuit.

DUCROT, O. (1984). *Le dire et le dit*, Paris, Minuit.

DUCULOT-GROSS, M. (1975), *Méthodes en syntaxe: régime des constructions complétives*, Paris, Hermann.

FONTANILLE, J. (1998). *Sémiotique du discours*, Limoges, Presse Universitaire de Limoges.

GALATANU, O. (2003). « Construction discursive des valeurs », In : Séminaire du CRF (dir. J-M. Barbier) : Valeurs et activités professionnelles, Paris, L'Harmattan.

GREVISSE, M. (1990). *Précis de grammaire française*. 29^e éd. Paris.

HAILON, F. (2009). *Idéologie et discours de presse (circulations discursives et non coïncidences des mots et du monde dans un corpus de presse, dans la période des présidentielles d'avril 2002)*, Thèse du Doctorat de linguistique, France, Université de Poitiers.

KERBRAT-ORECCHIONI, C. (1980). *L'énonciation : de la subjectivité dans le langage*, Paris, Armand Colin.

KODMANI, B. (2006). « Le meilleur antidote à l'islamisme, c'est de lutter contre la corruption », in Enjeux, Islam et capitalisme, mariage impossible ?, n°224, p. 72-74.

MAINGUENEAU, D. (1979). *Initiation aux méthodes de l'analyse du discours, problèmes et perspectives*, Paris, Classiques Hachette.

MAINGUENEAU, D. (1984). *Genèses du discours*, Bruxelles, P. Mardaga.

MAINGUENEAU, D. (1991). *L'analyse du discours*, Paris, Hachette.

MAINGUENEAU, D. (1995). « Présentation, Les analyses du discours en France », Langages, n°117, pp. 5-11, Paris, Larousse.

MAINGUENEAU, D. (1996). *Les termes clés de l'analyse du discours*, Paris, Seuil.

MAINGUENEAU, D. (1999). *L'énonciation en linguistique française*, Paris, Hachette.

MAINGUENEAU, D. (2007). *Analyser les textes de communication*, Paris, Dunod.

MAMERI, K. (2008). *Les Constitutions Algérienne. Histoire, Textes et Réflexion*, Alger, Thala.

MARTIN, R. (1992). *Pour une logique du sens*. Paris, PUF.

MEL' CUK, I. A. & al. (1984). *Dictionnaire explicatif et combinatoire du français contemporain, recherches lexico-sémantiques*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 3 volumes.

MIHOUB-DRAME, S. (2005) « Crise d'identité arabo-islamique ; rapport à l'occident et enjeux du discours radical », Communiquer dans un monde en crise. Images, représentations et médias. L'Harmattan, p. 97-114.

NYCKEES, V. (1998). *La Sémantique*, Paris, Belin.

POLGUÈRE, A. (2003). *Lexicologie et sémantique lexicale : notions fondamentales*, Les Presses de l'Université de Montréal, Québec.

POTTIER, B., (1992), *Sémantique générale*, Paris, P. U. F.

TCHAGBALE, Z. (2005), *Des théories de la langue aux théories de la parole*, Université nationale de Cote d'Ivoire.

TUTESCU, M. (2005), *L'Argumentation. Introduction à l'étude du discours*, Presse Universitaire de Bucarest.

VERBEKEN, D. (2009). *Entre Sens et Signification*, Paris, L'Harmattan.

VIGNAUX, G. (1988). *Le discours acteur du monde. Énonciation, argumentation et cognition*, Paris, Ophrys.

VIGNAUX, G. (1995). « L'argumentation politiques quotidiennes en démocratie directe », Hermès, n° 16, pp. 57-72. Paris, les éditions du CNRS.

WOLOWSKA, K. (2008). *Le paradoxe en langue et en discours*, Paris, L'Harmattan.

ZENATI, J. (14-18 février 2009), *Séminaire de lexico-sémantique*, Université de Alger 2, Département de langue française, Alger.

Références électroniques

CHANAY(DE), H-C. et RÉMI-GIRAUD, S. (2007) « Démocratie et ses dérivés. De la dénomination à l'argument sans répliques ? », Mots. Les langages du politique [En ligne], n° 83, mis en ligne le 01 mars 2009, consulté le 13 octobre 2011. URL : <http://mots.revues.org/17273>.

JONGE(DE), E. (2010) « La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme comme l'expression d'une vision du monde : une approche topique et génétique », Argumentation et Analyse du Discours [En ligne], n° 4 , mis en ligne le 15 avril 2010, Consulté le 12 novembre 2011. URL : <http://aad.revues.org/956>

<http://www.toupie.org/Dictionnaire/Democratie.htm>

EYEBIYI, E. (2011). Bertrand Badie, Dominique Vidal (dir.), Nouveaux acteurs, nouvelle donne. L'état du monde 2012 », Lectures [En ligne], Les comptes rendus, mis en ligne le 27 décembre 2011, consulté le 06 janvier 2012. URL : <http://lectures.revues.org/7093>

MUSANJI N-M., (1995), « Démocratie : pouvoir des mots », Politique africaine, n° 64 [En ligne], mis en ligne le 11 Mars 1997, consulté le 3 février 2011. pp. 3-17. URL : <http://www.politique-africaine.com/numeros/064 SOM.HTM>.

ANNEXES

Liste des figures

FIGURE N° I (page 54) : Les hyperonymes et les hyponymes de l'entrée lexicale « démocratie ».

FIGURE N° II (page 55) : Les sèmes inhérents à l'entrée lexicale « démocratie ».

FIGURE N° III (page 56) : Les sèmes inhérents aux principes de la « démocra-tie ».

FIGURE N° IV (page 57) : Les composants sémantiques liés par métonymie au lexème « démocratie ».

FIGURE N° V (page 77) : Domaine notionnel de la /Démocratie/ en relation binaire à la notion de /Religions/.

FIGURE N° VI (page 93) : Domaine notionnel de la /Démocratie/ en relation binaire à la notion de /Valeurs socioculturelles/.

FIGURE N° VII (page 123) : Domaine notionnel de la /Démocratie en relation binaire à la notion de /Femme/.

Sources du corpus

Ci-dessous, nous présentons les contextes linguistiques dont nous avons extrait notre corpus, et nous signalons en gras les passages qui intègrent ce dernier.

▪ El Watan, 14.08.2011, p. 20 :

1 « **NOS MANIERES D'ETRE MUSULMANS NOUS ONT SOUVENT EMPECHES DE PROGRESSER** »

La Tunisie démocratique, perspectives

1 -Mohamed Chafik Mesbah : **A l'instar de ce qui s'est déroulé en Algérie, le passage brusque vers le système démocratique s'accompagne en Tunisie d'un foisonnement anarchique de nouveaux partis à la consistance peu ou prou effective. Plus d'une centaine de partis, me dit-on, ont vu le jour.** L'œil avisé qui est le vôtre vous permet, plus lucidement que les acteurs partisans, d'entrevoir la nouvelle configuration du paysage politique tunisien ? Autour de quels grands courants politiques structurés, avec quels grands partis, se dessine l'avenir démocratique de la Tunisie ?

1 -Yadh Ben Achour : **Le foisonnement des partis politiques est une constante des périodes transitoires. Après de si longues périodes de dictature, la société libérée «explose» en quelque sorte et les partis se comptent alors par centaines, comme les associations. Mais la plupart de ces partis n'ont pas d'avenir politique, parce qu'ils ne disposent pas d'une base populaire ou électorale sérieuse. Ce sont des phénomènes scéniques. En Tunisie, les grandes tendances du paysage politique actuel peuvent être ramenées aux six courants : islamique, islamiste, nationaliste, laïc démocratique et libéral, socialiste et marxiste. Cela ne veut pas dire qu'ils seront tous représentés à l'Assemblée constituante. L'idéal, pour l'avenir de la Tunisie, consisterait à voir émerger une bipolarisation entre les partis de démocratie laïque, comme le Parti démocratique progressiste, le Tadjid, le Forum démocratique pour le travail et les libertés, le Parti socialiste de gauche, le Parti du travail patriotique et démocratique, le Parti communiste des ouvriers de Tunisie, le Mouvement des démocrates patriotes, le Parti du travail tunisien, etc., et les partis de démocratie islamique, comme la Nahdha ou le Parti de la réforme et du développement.** Il faudrait que la démocratie, le respect des droits de l'homme, le caractère civil de l'État, le strict positivisme de la loi, deviennent véritablement les points d'orgue de notre système politique.

-Vous pensez que le mouvement associatif et les syndicats conserveront une existence autonome dans la Tunisie démocratique ou bien seront-ils amenés, forcément, à se fondre dans les nouvelles formations politiques ?

-Les syndicats pourraient connaître des divisions en fonction des démarquages idéologiques et partisans de leurs membres. L'UGTT pourrait connaître des dissidences et avoir des difficultés à maintenir son unité. Mais son enracinement historique, ses traditions et ses usages la maintiendront au-dessus des flots. Certaines associations sont déjà inféodées à des partis politiques et ne sont en réalité que leur prolongement dans le tissu associatif. Mais le tissu associatif, d'une manière générale, gardera son autonomie. Le spectre des activités des associations déborde largement la société politique et se trouve plus profondément enraciné dans la société civile.

1 **Au risque de me répéter, j'affirme, textuellement, que «la révolution tunisienne est d'abord la révolution de la société civile tunisienne». C'est, par conséquent, la société civile tunisienne qui constitue le meilleur rempart pour la défense de la révolution tunisienne.**

1 -Le mouvement islamiste en Tunisie semble, pour l'essentiel, avoir pris acte des contraintes du fonctionnement démocratique de la Tunisie. Vous avez eu à tester, au sein de la Haute Instance, de la validité de cette disposition et vous avez même eu à faire face à des divergences d'appréciation avec les représentants d'Ennahda au sein de la Haute Instance. Votre conclusion est elle que ce mouvement qui,

pour le moment, constitue la principale force politique en Tunisie, inscrit ou bien il n'a fait qu'aménager, sur un registre tactique, son discours officiel ?

1

-La Nahdha, le groupe social qu'elle représente, l'idéologie et les convictions qu'elle incarne, constituent un élément important de notre tissu social. Il serait à la fois aberrant et injuste de l'ignorer. Il faut cesser de considérer la Nahdha comme une monstruosité ou un démon de notre société. C'est pour cette raison que je préfère appeler la Nahda un parti «islamique» plutôt qu'islamiste. La Nahdha évidemment charrie avec elle, objectivement, quand bien même elle s'en défendrait, tout le fonds historique propre à l'islamisme. Ce fonds est loin de constituer une garantie pour les libertés démocratiques. Nous le savons, non pas simplement par la théorie, mais par des expériences politiques de pays tels que l'Iran, l'Arabie Saoudite, le Pakistan, l'Afghanistan, le Soudan, ou même à travers l'expérience d'un État africain fédéral multiconfessionnel comme le Nigeria. De ce côté-là,

1

du point de vue de la liberté démocratique, le tableau n'est pas très brillant. Pour rompre définitivement avec ce handicap, la Nahdha doit travailler et concentrer ses efforts sur trois points essentiels. Tout d'abord se tunisifier au maximum, c'est-à-dire développer sa tunisianité au détriment de son islamité. Ce travail doit se faire, en particulier, au niveau des mœurs et des comportements, mais, également, de la philosophie du droit et des grandes conceptions du droit constitutionnel, du droit civil et des autres branches du droit de ce parti.

¹ L'islamité fait partie de l'identité tunisienne, pourrait-on me rétorquer. Mais il faut saisir, dans ce que je viens de dire, la nuance de sens. Il ne s'agit pas de se défaire de son islamité mais de réajuster la balance. En deuxième lieu, ce parti doit clarifier d'une manière totale et complète sa position sur l'État, son caractère civil et démocratique. Sur ce point, il y a encore quelques ambiguïtés. Il est temps que la Nahdha nous envoie un signe clair, massif et définitif sur son engagement à l'égard de la démocratie et de l'État de droit. L'ambiguïté doit être levée, sans aucune équivoque. C'est à cette condition que la Nahdha deviendra crédible aux yeux de tous ceux qui craignent le retour du refoulé. En troisième lieu, sur le plan de l'action politique, la Nahdha doit rompre de manière péremptoire avec les franges islamistes radicales avec lesquels elle continue de «conter fleurette». Cette attitude dessert ce parti, dans la mesure où elle le maintient dans une logique de contrainte et d'oppression sur les citoyens, voire même de violence.

¹ La Nahdha doit compter sur ses propres forces, des forces repérables visibles et claires, non des forces occultes qu'elle tente de maintenir dans son giron par tactique électorale et pour augmenter le socle de ses partisans. Une telle attitude se retournera, fatalement, un jour contre ce parti.

1

Au niveau de l'instance, je n'ai personnellement aucun problème avec les représentants de la Nahdha ou leurs proches. Ce sont des amis que je respecte et que j'estime sincèrement. Cependant je considère personnellement que les retraits successifs de la Nahdha constituent des moyens de pression non démocratiques. La Nahdha a raison de s'attacher au consensus. Mais elle ne doit pas oublier que la règle majoritaire fait partie de la démocratie également. Perdre un vote en démocratie ne donne pas le droit de se comporter en enfant prodigue.

-Vous avez évoqué dans certains de vos livres de référence, en rapport avec l'état de sous-développement politique et économique des pays arabes

1

«un potentiel d'islamité qui tire les sociétés vers le bas». Votre dernier ouvrage La deuxième Fatiha laisse, néanmoins, se profiler une lueur d'espoir. Faut-il imaginer qu'il existe une place pour «un potentiel d'islamité» qui, à l'image de ce qui se déroule en Turquie, pourrait tirer vers le haut les sociétés arabes ?

1

-Ce n'est pas, à proprement parler, le potentiel d'islamité en soi qui tire la société vers le bas, mais plutôt la conjonction de l'orthodoxie de masse et du sous-développement culturel, politique sociale et économique. J'ai commencé à évoquer cette problématique dans un livre qui s'intitule 'Al 'aqliyya al madaniyya wal huquq al haditha (l'esprit civique et les droits modernes) et qui a été publié à Beyrouth en 1998. J'avais développé cette problématique dans deux ouvrages postérieurs, publiés tous deux à Paris et à Tunis, Aux fondements de l'orthodoxie sunnite en 2008 puis La deuxième Fatiha ; l'islam et la pensée des droits de l'homme en 2011. J'explique que

1

cette orthodoxie de masse, grâce à l'alliance du pouvoir politique, du savoir théologico-juridique et du poids du peuple des croyants majoritaires dans la défense de leur religion personnelle, est la cause principale de cette propension des sociétés islamiques et, en particulier, des sociétés arabes à la stagnation et à l'absence de créativité et de progrès. Ce phénomène historique est récurrent. Nous l'avons vu se révéler avec force sous les Abbassides avec le mouvement hanbalite, nous l'avons vu prendre forme dans le débat théologique et philosophique entre les acharites et les moutazilite en Irak, comme en Tunisie. Il a pris une extension étonnante avec les Almohades au Maghreb, il se reconstitue sous les traits du salafisme contemporain.

1

Nous en observons aujourd'hui des formes très significatives dans la Tunisie post-révolutionnaire. Cette pérennité historique du phénomène est très inquiétante. Elle donne, en effet, l'impression d'une stagnation cyclique, toujours recommencée, voire même d'une régression. Une religion existe, non pas simplement par le seul effet de ses textes, mais par les manières de croire de ses adeptes. Nos manières de croire, c'est-à-dire nos manières d'être musulmans, nous ont souvent empêchés de progresser, **d'aller de l'avant, de participer au développement des sciences modernes et de la technologie.**

1

Il ne sert à rien de rappeler que les musulmans ont connu au Moyen-Âge une période faste dans l'histoire de leur civilisation, en particulier dans le domaine des sciences et de la technologie. Cette nostalgie du souvenir ne constitue qu'un soulagement superficiel à nos cœurs blessés. On peut la hurler sur tous les toits, comme le font aujourd'hui les extrémistes du nationalisme arabe ou les salafistes, nous n'avancerons pas mieux. Nos cœurs sont blessés, précisément parce qu'il est évident, pour tous, que le monde arabe et, en grande partie, le monde musulman sont placés en marge des grands flux de l'histoire moderne. Notre apport au développement de la civilisation mondiale, aujourd'hui, est quasiment nul. Nous n'avons rien fait des ressources naturelles immenses qui sont les nôtres, en particulier la manne pétrolière, nous n'avons rien fait des fortunes colossales qui s'entassent sur nos territoires, nous n'en avons rien fait d'autre que dilapidation, consommation de luxe, exportation de causes perdues, financement d'un impérialisme de bas étage. Nous pouvons nous lamenter, demander vengeance, pleurer, hurler, crier «à mort les traîtres et les partisans de la normalisation», pratiquer le terrorisme qui, par définition, est une guerre perdue d'avance, tout cela ne changera rien à la situation.

1

Actuellement, nous sommes, par notre propre faute, dans le clan des civilisations mineures. Nous ne pouvons être grands, parce que, par étroitesse d'esprit, manque d'intelligence et sens de la vraie politique, nous nous refusons les moyens et les méthodes pour l'être. L'espoir, par conséquent, n'a devant lui qu'une seule issue. Tout en s'attachant à nos valeurs culturelles et religieuses, il faut radicalement, au plus profond, réformer nos modes de pensée et de croire. Il faut diffuser cette idée que notre destin est entre nos mains, à condition qu'on fasse un effort colossal pour admettre que là où il y a opposition entre notre patrimoine culturel et religieux et la modernité politique ou scientifique ou philosophique, cette dernière doit prévaloir. Il faut renoncer à tous nos archaïsmes et trouver une belle synthèse entre l'aspect humaniste de notre patrimoine et l'esprit des temps modernes. Ce n'est pas avec des salafismes étroits et des nationalismes revanchards exacerbés que nous arriverons à résoudre nos problèmes. La «deuxième Fatih» constitue un appel en ce sens.

1

Elle cherche à mettre en relief l'humanisme de notre patrimoine culturel et religieux au service de la modernisation de notre pensée, condition de la modernisation de notre civilisation matérielle. Faire du moderne avec le Coran, cela est possible, mais à condition que «faire du moderne» ne se limite pas aux discours et à la propagande.

-Imaginons que le système démocratique dans votre pays soit menacé par une évolution intempestive du processus en cours. Considérez-vous que l'armée doive s'impliquer pour garantir l'achèvement de la transition démocratique ou, au contraire, devrait-elle s'interdire, absolument, toute tentative d'ingérence dans le champ politique ?

-Jusque-là, l'armée s'est entièrement engagée pour assurer la survie de la nation. Elle a tout d'abord refusé de tirer sur la population en révolte, ce qui lui a valu un immense prestige. Au cours des semaines qui ont suivi le

14 janvier, elle a assuré la sécurité publique avec l'aide de la population. Elle a ensuite protégé nos frontières menacées. Elle s'est occupée des camps de réfugiés. Elle est intervenue et continue d'intervenir chaque fois que l'ordre public est dangereusement menacé ou perturbé. Toutes ces actions, qu'on le veuille ou qu'on le réprouve, constituent des actes hautement politiques. Il serait erroné et même naïf de croire qu'une armée comme la nôtre, dans une période transitoire aussi difficile qu'imprévisible, devrait s'interdire, absolument, comme vous dites, toute tentative d'ingérence dans le champ politique. Dans ce domaine, il n'y a pas d'absolu. Ce que l'armée a jusque-là refusé de faire, avec raison, c'est de s'ingérer dans ce que l'on pourrait appeler la politique politicienne, c'est-à-dire le rapport entre le gouvernement et les forces politiques actives, notamment les partis politiques, la préparation des élections à l'assemblée constituante ou, plus tard, les élections elles-mêmes et les grandes décisions politiques qui seront prises alors par l'assemblée constituante et le gouvernement. C'est à ce niveau que l'armée doit observer la plus stricte neutralité. Evidemment, si, par malheur, le processus démocratique venait à être menacé dans son existence même, par une crise politique majeure qui bloquerait les institutions, paralyserait la vie du pays, constituerait une menace mortelle pour la nation, l'armée ne peut regarder les choses en se croisant les bras. Ce serait irresponsable. Précisément, plusieurs forces aussi bien visibles que souterraines cherchent à provoquer ce type de situation catastrophique. Le peuple tunisien et les acteurs politiques, quelles que soient leurs tendances, doivent précisément être assez conscients pour éviter que se produise un tel scénario. Toutes les forces politiques doivent aller vers les élections, la main dans la main, avec la ferme volonté de réussir l'élection de l'Assemblée, ainsi que le déroulement normal de ses travaux, jusqu'à la promulgation de la nouvelle Constitution. Les partis devraient agir en ce sens. Certains partis malheureusement ne font que s'agiter comme des marionnettes. C'est ainsi que nous pourrions éviter le cataclysme politique et laisser l'armée exercer sa fonction naturelle, celle de défendre le territoire et la population contre l'ennemi extérieur.

- Certains pensent que ce moment crucial est déjà advenu. Un colonel à la retraite a même proposé dans un article récemment publié la constitution d'un Conseil supérieur de la révolution dirigée par un état-major de sécurité nationale qui serait, d'après ses propres propos, à la fois le bras armé de la révolution, du gouvernement provisoire et de l'Etat. En sommes-nous là ?

-Je ne le crois pas, pour l'instant. Je voudrais quand même observer que cette solution présente des inconvénients majeurs. Premièrement, elle constituerait une rupture radicale avec notre tradition constitutionnelle concernant les rapports de l'armée et du pouvoir civil. La Tunisie a toujours été l'un des très rares pays arabes à ne pas être gouverné par les militaires. En Egypte, c'est le contraire. L'armée gouverne depuis 1952 et la révolution n'a rien changé à cette situation spécifique à l'Egypte. Deuxièmement, elle risquerait de desservir l'armée elle-même qui va, par cette politisation à outrance, perdre le crédit qui est le sien actuellement. La politique, par certains aspects, est compromettante. Les partis politiques ne le craignent pas, cela fait partie de leur métier, en quelque sorte. Cet aspect est le plus pénible à supporter dans la vie publique. En s'engageant dans la politique, l'armée risque de perdre ses vertus cardinales, notamment sa crédibilité et son autorité morale. Par ailleurs, la solution militaire risque toujours de créer encore plus de problèmes qu'elle n'en résout. Regardez les difficultés — voire même les échecs — avec lesquelles l'armée égyptienne gère les affaires du pays. Il ne faut pas croire que par la simple ingérence de l'armée dans la vie politique, tous les problèmes sont réglés. Il n'est même pas sûr que celui de l'ordre public le soit. C'est donc un énorme risque pour tous que l'armée s'engage, dès à présent, dans la vie politique du pays. Mais en politique il ne faut jamais être animé par des dogmes. L'idée politique, l'action politique, dépendent de l'état des lieux, des circonstances, de l'environnement international, de l'état psychologique du peuple, de son économie, de ses revendications sociales. Comme je vous le disais tout à l'heure, si nous arrivons à une véritable situation de blocage et de paralysie, il n'y a plus à se poser des questions. L'intervention de l'armée devient alors un acte de patriotisme, parce que le bien commun de la nation doit être placé au-dessus de toute autre considération et de toute autre sensibilité politique. Ceci étant, l'armée doit garder sa tunisianité. Le système mis en place par l'ancien président Ben Ali reposait sur la toute puissance de redoutables appareils de sécurité placés sous la tutelle du ministère de l'Intérieur, en fait, du chef de l'Etat directement. Les autorités provisoires en Tunisie semblent être confrontées à un double défi.

-La nécessité, d'une part, de réformer ces appareils qui sont, totalement, imprégnés de culture dictatoriale, l'obligation, de l'autre, de disposer d'instruments opérationnels pour faire face aux menaces objectives qui pourraient affecter l'ordre public, voire l'intégrité territoriale du pays. Comment devrait être résolu ce dilemme ?

-Il est vrai que les forces de sécurité ont été imprégnées de «culture dictatoriale», comme vous dites. Cette culture est une culture de la violence, de la torture, et de l'oppression. Cela ne veut pas dire qu'elles le resteront à jamais. La réforme des services de sécurité exige beaucoup de doigté, de prudence et de sagesse. Il faut poursuivre les responsables de crimes. Mais d'un autre côté, il faut, comme d'ailleurs pour les agents du ministère de l'Intérieur qui s'occupaient des élections, changer la perspective et le regard de l'ensemble de ces agents de l'État. Il faut réformer les services de sécurité pour en faire une police au service de la loi et de la république. Il faut réformer la mentalité des agents chargés des collectivités locales et de l'administration régionale pour qu'ils s'imprègnent des exigences d'une démocratie qui ne sont pas celles de la dictature. Il est heureux que le gouvernement ait nommé un ministre chargé de cette réforme. Cela demandera du temps. Mais le défi sera relevé.

-La promotion du rôle de la femme, consacré depuis l'ère du Président Bourguiba, vient d'être consacrée, de manière spectaculaire, par la Haute Instance qui a instauré la parité hommes-femmes dans le fonctionnement démocratique de la Tunisie. Avec l'assentiment d'Ennahdha, faut-il le souligner. Il n'existe, selon vous, aucune menace sur la pérennité de ce principe ? Sera-t-il constitutionnalisé pour éviter toute éventuelle contestation ?

-L'égalité homme-femme doit, à mon avis, être rehaussée au niveau d'un principe constitutionnel. Cette question est l'une des clés de la société démocratique

1 En adoptant la parité, doublée de l'alternance, la Haute Instance de réalisation des objectifs de la révolution a tenu à jeter un jalon supplémentaire dans la conquête des libertés démocratiques. Elle s'inscrit dans le long mouvement réformiste qui a animé la Tunisie depuis le XIXe siècle.

1 Même si, au niveau de l'expérience, le principe de la parité risque d'être plus ou moins écorché, son affirmation, au niveau des symboles, est de la plus haute importance.

-Quel tableau pourriez-vous dresser si vous aviez à évoquer atouts et handicaps de la Tunisie démocratique ? Première partie : atouts. Nous étions un corps rachitique, enterré, étouffé, privé de respiration. Nous sommes devenus de véritables athlètes de la liberté, aux muscles reluisants. Deuxième partie : handicaps. Les athlètes n'ont pas d'arbitre. Ils vont dans tous les sens.

-Insistant sur le caractère universel de la démocratie, vous affirmez que «le droit à la vie et à l'intégrité physique tout comme l'amour pour la respiration intellectuelle sont des dispositions psychiques pour tous les individus». Que faut-il penser, alors, des thèses qui, nonobstant le substrat civilisationnel, évoquent un prérequis, en termes de niveau d'instruction et de bien-être social, avant de prétendre à l'accès à la démocratie ?

-C'est un argument qui n'est qu'à moitié vrai. Cela veut dire qu'il est à moitié faux. Le niveau d'instruction facilite le développement démocratique évidemment, encore faut-il qu'il s'agisse d'une véritable instruction, c'est-à-dire une instruction moderne et ouverte sur tous les horizons intellectuels et civilisationnel, non pas celle qui tourne exclusivement autour du culte de soi, de l'orgueil identitaire, de l'histoire étroite, et du faux savoir philosophique. Nos écoles, collèges et lycées ne forment pas de véritables esprits modernes. Ils peuvent donner des cracks en sciences naturelles, médecine, mathématiques ou en sciences exactes. Ces derniers ne seront malheureusement pas capables d'affronter véritablement le monde moderne, s'ils ne sont pas armés d'un bagage suffisant, historique, littéraire, juridique et surtout philosophique. C'est la formation dans les humanités qui constitue le socle de l'humanisme qui, à son tour, est le socle de l'esprit démocratique. C'est malheureusement dans notre système scolaire et universitaire que sont formés les intégristes. Ce constat n'enlève en rien la force de l'idée que j'ai développée dans «deuxième Fatiha» selon laquelle la démocratie fait partie de la constitution psychique de l'être humain. C'est précisément par des systèmes éducatifs déficients ou des systèmes juridiques archaïques que nous finissons par détruire l'instinct démocratique qui se trouve au fond de chacun de nous.

-Vous ne pouvez pas ignorer que l'expérience tunisienne est suivie avec une grande attention en Algérie. A l'intention du peuple algérien, justement, de ses élites tout particulièrement, quel est votre message ?

-Le peuple algérien est un peuple frère par le sang et par l'esprit. L'idéal pour moi, c'est de supprimer un jour les frontières qui nous séparent. Nous pouvons y arriver par le jeu de la planification, de la rationalité, de la rigueur, et de l'exécution des promesses, sans précipitation mais avec fermeté. Dans ce domaine, l'improvisation et l'émotion sont les plus mauvais conseillers. Quand je me suis rendu à Alger en décembre

2010, pour la cérémonie organisée par vos confrères d' El Watan en l'honneur de Mohamed Arkoun, j'ai constaté que, malgré tout ce qui se dit, par les Algériens eux-mêmes d'ailleurs, l'Algérie était bien en avance sur la Tunisie en matière de développement politique. Il faut dire que je venais d'un pays qui se situait alors au dernier rang des plus mauvais élèves. Depuis, la situation a changé du tout au tout. La Tunisie a donné le coup d'envoi d'une vaste révolution des mœurs politiques. Aujourd'hui, nous devons aller ensemble vers la même cible. Pour cela, nous devons massifier les échanges entre nos deux pays, construire des infrastructures lourdes, échanger nos expériences culturelles, nos professeurs, nos étudiants, nos chercheurs, nos fonctionnaires, nos entrepreneurs, moderniser nos universités et les ouvrir sur le monde environnant et la modernité. Or, ce que nous constatons, c'est qu'il existe actuellement une régression de ce type d'échanges et que la qualité de notre système éducatif et universitaire a considérablement régressé dans les deux pays. Si j'avais un message à adresser au peuple algérien, ce serait, en définitive, le suivant : «Pacifions le Maghreb, unissons-nous pour le meilleur, édifions le bien commun, cessons de regarder les intérêts à court terme, faisons face à l'Europe non pas simplement sur le plan de la géographie, mais sur celui du cœur et de l'esprit.»

-Pour clore cet entretien, revenons au constat de départ. Cela vous suffit-il d'avoir vu votre vœu exaucé de voir «le tyran chassé du pouvoir», comme vous le dites sans aménité, ou bien êtes- vous, désormais, habité par l'ambition d'être parmi ceux qui auront à succéder au tyran pour construire la Tunisie démocratique ?

-Je n'ai jamais eu d'ambition politique. Je n'ai jamais aimé les politiciens que je trouve, en général, excessivement animés par l'ambition du pouvoir. La Haute Instance est venue vers moi sur ce que j'ai appelé tout à l'heure «le tapis roulant de la vie». Je l'ai acceptée uniquement par souci de pouvoir être utile et de faciliter, avec tant d'autres personnalités, la réussite de la transition. Il faut interroger les autres pour savoir si j'y ai réussi. Mais je vous avoue qu'entre ma vie publique d'aujourd'hui et ma vie d'universitaire ou d'intellectuel, je préfère nettement la seconde et j'y reviendrai, dès l'élection de l'Assemblée constituante et peut-être même avant. Mon niveau intellectuel est actuellement en train de baisser, parce que depuis le 14 janvier je n'ai pu avoir le temps de lire un seul livre sérieux. Je n'ai vraiment pas envie de mourir ignare en passant à côté de choses encore bien captivantes que je ne connais point. Par ailleurs, j'ai beaucoup de mal à supporter l'irrationalité, la puérité et les passions malsaines qui investissent le monde de la politique. Trop de médiocres ont aujourd'hui droit à la parole. Certains hommes n'aspirent qu'à la visibilité et se délectent du plaisir de paraître sur l'écran de télévision, même si c'est dans les postures les plus dévalorisantes. De cela, je m'en passerais bien volontiers. C'est vous dire que je ne compte vraiment pas poursuivre une carrière politique. On ne commence pas une carrière politique à 66 ans. Je n'ai pas les aptitudes pour cela et je ne vois pas pour quelle raison je continuerai à devoir supporter certaines têtes farcies de crème ou de paille. Je serais plus utile ailleurs. Quand j'étais enfant, j'avais été extrêmement attiré par la vie des soldats. J'ai organisé des batailles, rusé avec l'adversaire, beaucoup travaillé les rapports entre l'intendance, fondamentale dans l'organisation des armées, les troupes et le commandement. J'aurais, je pense, pu être un bon officier. Mon père, involontairement, a encouragé cette inclination en me racontant la vie et l'action des grands généraux des armées islamiques qui ont fait la conquête de la Perse, de Byzance et du Maghreb. Je sais encore me tenir au garde-à-vous et saluer sans mollesse un supérieur. Le sort en a décidé autrement. Il est trop tard pour résister au sort et de toute manière, je n'ai jamais cherché à lui résister, parce qu'il ne m'a maltraité qu'en m'imposant la mort de mes proches, ce qui est peu si l'on compare. L'homme heureux, précisément, est celui qui cherche très peu à résister au sort. Je suis révolté par la théologie des mujbira, des «décrétistes», partisans du «qadha et qadar» divins, des asharites, mais je sais qu'ils ont raison sur le fond. Merci, cher ami, pour cette «batterie» de questions. Vous pourrez dire à vos collègues journalistes qu'ils ne m'y reprendront pas de sitôt !

▪ **El Watan, 20.04.2011, p.18 :**

Olivier Roy : «Comme solution politique, l'islamisme est fini»

Olivier Roy a été professeur agrégé de philosophie au lycée, diplômé de Langues O' en persan, puis docteur en science politique. A 61 ans, il enseigne aujourd'hui à l'Institut universitaire européen de Florence (Italie), où il dirige le programme Méditerranée, ainsi qu'au CNRS et à l'Ehess. Moins connu en France qu'à l'étranger, Olivier Roy a travaillé successivement sur l'Afghanistan, l'Iran, le Moyen-Orient, l'Islam politique, les musulmans en Occident et, plus récemment, sur une approche comparative des nouvelles formes de religiosité (La Sainte Ignorance, au Seuil en 2008).

-Qu'est-ce qui fait que cela explose dans des pays politiquement et socialement différents ?

Politiquement, ils ne sont pas si différents que cela, puisqu'il s'agit toujours de régimes autoritaires. Vous avez la variante monarchique qui est plus légitime, plus établie et plus ancrée dans l'histoire du pays. Mais à part cela, non : les dictatures sont peu diversifiées.

Ce qui est différent, c'est la sociologie et l'anthropologie politiques de chaque pays. Par exemple, il est clair qu'au Yémen et en Jordanie, la question des tribus est importante alors qu'elle ne se pose pas en Afrique du Nord ou en Egypte ou qu'en Syrie, on a le facteur alaouite : on n'a pas d'exemple ailleurs d'un groupe ethnico-religieux qui ait pris le pouvoir. Au fond, les différences sont dans la manière dont les pouvoirs se sont articulés sur la société pour se maintenir. Et, là où il y a eu une succession (Maroc, Syrie, Jordanie), c'est le fils qui a pris la place du père et qui a réformé le discours, mais pas les pratiques.

-Quel est le poids du clivage entre chiisme et sunnisme ?

Il y a un problème supplémentaire quand la demande de démocratie s'articule sur des clivages ethniques (Irak), confessionnels (Bahreïn) ou tribaux (Yémen), et là, le risque de répression et de violence est bien plus fort. C'est le cas par exemple à Bahreïn, où une minorité sunnite domine une majorité chiite. Pour les sunnites, soutenus par l'Arabie Saoudite, la démocratie est inacceptable car ils perdent le pouvoir. Alors que les chiites, qui sont loin d'être pro-iraniens, insistent justement sur le fait d'être citoyens de Bahreïn avant d'être chiites (dans les manifestations, ils agitent le drapeau national). Mais c'est un discours inaudible pour l'élite sunnite du Golfe.

-Mais pourquoi cela explose-t-il presque partout et maintenant ?

Il y a là un mystère. Cela fait vingt ans que le constat du blocage est fait, et ça explose maintenant. C'est ce qui me fait dire que c'est un phénomène générationnel : c'est l'arrivée d'une génération qui est née dans la crise qui n'a jamais investi l'islamisme comme une solution à tous ces problèmes parce que l'islamisme faisait déjà partie du paysage politique quand ils sont devenus politiquement conscients. Cette génération n'est pas idéologique. C'est la génération ras-le-bol, et c'est la fin des grandes idéologies, de toutes les grandes idéologies : islamisme, nationalisme, socialisme arabe. Il y a d'autres choses qu'il faudrait creuser. Par exemple, le pic de la croissance démographique : après eux, la natalité a chuté. C'est le baby boom, ce qui permet une comparaison avec Mai 68.

-Quel est le rôle d'Internet ? Est-ce que les dirigeants de ces pays réalisent bien le changement politique que provoquent les réseaux sociaux, la «viralité» virtuelle ?

Ils en voient les effets et les perçoivent négativement bien sûr. Ils voient Internet comme un nouveau média, une sorte de super Al Jazeera. Ils ne le voient pas du tout comme un nouveau lien social. Donc un nouveau média apparaît, il dit des choses qu'on n'aime pas, on le ferme. Ils n'ont pas compris qu'ils ont affaire à une nouvelle génération. Le paternalisme de l'intervention de Moubarak à la télé égyptienne le montre bien : «Moi aussi, j'ai été jeune, j'aime mon pays», etc. Mais ça ne marche pas car ils n'ont pas intégré la culture de ces nouveaux moyens de communication.

-Les autres prennent-ils de la graine de ces révolutions tunisienne et algérienne ?

Oui. La première leçon qu'ils ont retenue, c'est la prudence : il ne faut pas partir bille en tête contre ces mouvements, mais essayer de les désamorcer avant qu'ils n'atteignent un effet de masse. C'est ce que le gouvernement algérien essaie de faire. Mais ces mesures n'empêcheront pas le mouvement algérien de prendre de l'ampleur. S'il n'en prend pas, c'est qu'il y a d'autres obstacles, comme l'effet anesthésiant de la guerre civile. Mais on ne peut pas savoir peut-être que ça alimentera encore plus le ras-le-bol.

-Quel est le poids réel des islamistes dans ces révolutions ? Il s'agit apparemment avant tout de mouvements séculiers...

Dans toutes ces révolutions, les islamistes sont absents. Cela ne veut pas dire qu'ils ne vont pas revenir. **L'islamisme est fini comme solution politique et comme idéologie, mais les islamistes sont là. C'est donc la grande inconnue. Je vois deux voies possibles qui ne sont pas incompatibles : -La voie turque : passage à l'équivalent d'une démocratie chrétienne, très conservatrice, mais qui joue le jeu du parlementarisme ;**

-ou une sorte d'Opus Dei : un mouvement qui dise : «Nous, la politique, on s'en fiche, ce qui est important pour nous, ce sont les normes religieuses.» Autrement dit, une «salafisation» des islamistes. Pour comprendre cela, il faut bien voir une chose importante : les islamistes se sont embourgeoisés. Ils sont devenus parlementaristes, mais aussi conservateurs, n'ont plus de projet social et sont donc absents des luttes économiques et sociales. C'est très net en Egypte : les Frères musulmans sont devenus des libéraux en économie.

Ils sont pour les privatisations et contre la grève. Et ça, c'est vrai partout : les islamistes sont dans une fuite vers la morale, les mœurs, la vertu. Ils ne sont plus du tout à même de récupérer un mécontentement social.

-Le modèle turc de l'AKP serait donc applicable à d'autres pays, comme l'Egypte ou la Tunisie ?

Oui, bien sûr, il l'est, mais ça demande un certain temps puisque ce modèle s'inscrit dans une pratique du parlementarisme. Si les élections prennent le temps nécessaire, les islamistes n'auront pas la majorité en Egypte ou en Tunisie. En dehors d'un paroxysme comme l'Algérie en 1991, les islamistes font dans les 20% partout, mais il y a un risque d'anarchie, parce que la scène politique a été délibérément détruite par les régimes autoritaires.

En Tunisie, une frange des gens va être déçue car il ne se passera rien sur certaines questions socio-économiques impossibles à résoudre à court terme, comme la jeunesse diplômée et sans travail. Les immigrés qui débarquent sur l'île de Lampedusa, ça montre que des gens n'y croient pas.

1

Pour l'Egypte, je pencherais pour une évolution à la turque où l'armée s'érige en garante des institutions et des traités internationaux, c'est-à-dire le traité avec Israël.

-Mais pourquoi les gens ne donneraient-ils pas une majorité aux islamistes ?

Pourquoi voteraient-ils pour des gens qui n'étaient pas là pendant la révolution ? Ce n'est pas l'Iran de 1979, où les islamistes ont fait la révolution, ou l'Algérie de 1991, quand le Front islamique du salut était à la tête de la contestation. Les islamistes étaient à l'avant-garde, aujourd'hui, ils ne sont pas du tout dans la contestation.

1

Ces révolutions représentent donc un «échec de l'Islam politique», pour reprendre le titre de votre livre de 1992 ?

Oui, bien sûr, l'échec est là. Mais il était là avant. Le slogan majeur de l'Islam politique : «L'Islam a réponse à tout, il constitue un système global de gouvernance», personne n'y croit, mais l'erreur serait de croire que la déception des gens par rapport à l'Islamisme les pousse à être laïques. Nous restons prisonniers du schéma «soit sécularisme politique, soit islamisme». Ce schéma ne fonctionne plus. L'Islam est «sur le marché» comme religion, mais pas comme idéologie.

-Comment expliquez-vous le relatif silence d'Al Qaïda sur ces révolutions, notamment celui de l'idéologue du mouvement, l'ancien Frère musulman Ayman Al Zawahiri ?

Il n'a rien à dire car c'est une défaite pour Al Qaïda. Comme Moubarak, Al Qaïda vivait de la polarisation : d'un côté, des régimes pro-occidentaux et, de l'autre, l'Islam. Désormais, Al Qaïda est aussi paumée que Moubarak. Son idée que, «tant que vous n'aurez pas vaincu le Grand Satan par le djihad international, vous ne pourrez rien réaliser dans vos pays», cette idée ne marche pas. Al Qaïda n'a aucune influence idéologique ou sociologique dans ces zones-là. Sa réponse devrait donc être un grand attentat quelque part, s'ils en ont les moyens, puisque c'est à travers cela qu'ils existent.

-C'est donc un échec de la théorie du choc des civilisations, de Samuel Huntington ?

Oui, échec complet. Huntington, c'est de la fantasmagorie, mais ça marche parce que ce fantasme est dans la tête des gens en Europe. Le 11 septembre est une belle réussite de ces idées. Ben Laden est «huntingtonien», c'est en cela que ce qui se passe est une très mauvaise nouvelle pour lui.

-Le rapport à l'Occident a longtemps pesé sur les comportements politiques arabes. Or, dans ces révolutions, pas le moindre drapeau américain brûlé, pourquoi ?

C'est l'effet Obama. Ces révolutions n'auraient pas pu avoir lieu sous Bush car il voulait exporter la démocratie. C'est ce qu'on n'a jamais saisi en France. On n'a jamais pris Bush au sérieux quand il disait : «J'envahis l'Irak pour installer la démocratie.»

Une révolution amenée par une invasion militaire, évidemment, ça ne peut pas prendre. La démocratie, c'était l'étranger. Maintenant que les troupes américaines en Irak sont sur le départ et qu'Obama est revenu à une réalpolitik, on peut se réclamer de la démocratie sans s'aligner sur les Américains.

-Pensez-vous que ces révolutions puissent avoir un impact chez les musulmans d'Occident ?

Oui, mais indirectement : ça casse la «fatalité musulmane» ressassée par les islamophobes de droite ou de gauche, qui disent que l'Islam serait incompatible avec la démocratie. Selon eux, pour que les immigrés s'intègrent, il faudrait donc une réforme théologique. Ce qui se passe dans les rues de Tunis et du Caire casse ce logiciel, casse tous les logiciels populistes.

▪ **El Watan, 17.01.2011, p. 05**

L'opposante tunisienne Maya Jribi, qui dirige le PDP, décrit une situation explosive en Tunisie où le régime passe à la vitesse supérieure dans la répression. La capitale est sous quadrillage policier et les forces de sécurité procèdent à des arrestations massives de militants politiques et syndicaux, a-t-elle déclaré. Mme Jribi est convaincue que le peuple est déterminé à en finir avec «l'Etat policier».

- Quel est le climat politique et sécuritaire qui prévaut en ce moment en Tunisie ? A l'heure où je vous parle, Tunis est totalement quadrillée par un impressionnant dispositif policier. Nous sommes nous-mêmes encerclés dans le siège de notre parti, la police nous empêche de sortir. Pareil pour les autres organisations politiques.

Les journalistes sont encerclés dans le siège de leur syndicat. Même les cafés sont vidés de force pour empêcher tout regroupement dans la capitale. Les arrestations se poursuivent, ciblant des militants politiques, des journalistes, des syndicalistes et aussi de simples citoyens. Un jeune a été arrêté au moment où il donnait une interview à deux journalistes français de RFI. Dans les autres villes du pays, notamment celles du sud-ouest, on continue pour la quatrième semaine de manifester contre le régime. Une importante marche a été organisée ce matin dans la ville Kasserine scandant des slogans contre le régime de Ben Ali. Voilà, nous vivons un climat explosif. Tant que le pouvoir persiste dans sa logique sécuritaire, la situation ne va pas se calmer.

- Le président Ben Ali n'a pas hésité, dans son discours d'hier, à qualifier ce qui se passe en Tunisie «d'actes terroristes». Quelle est votre réaction ?

C'est un président qui refuse de voir la réalité des choses, il s'enferme dans sa logique sécuritaire. Le peuple tunisien ne se laisse pas intimider par de telles déclarations irresponsables. Juste après son discours, des citoyens sont descendus dans la rue pour exprimer leur colère. Cette fois à Bizerte, pourtant ville côtière, où les citoyens ont marché contre ce discours. Cela prouve que le discours du président, comme celui prononcé au début des événements, n'a eu aucun effet. Au lieu d'annoncer des mesures d'apaisement en décidant de libérer tous les détenus et d'opérer des réformes politiques et sociales, il brandit une fois de plus la menace et la répression. Qu'il sache que la Tunisie est installée dans une situation politique et psychologique nouvelle. La répression, les intimidations et les provocations du pouvoir ne font plus peur aux Tunisiens. Désormais, en Tunisie, il y a l'avant-Sidi Bouzid et l'après-Sidi Bouzid.

- Le pays a franchi un cap dangereux. Comment voyez-vous l'évolution de la situation ?

1

Nous sommes entrés dans un cycle historique de la vie politique du pays. C'est le moment où jamais de replacer la Tunisie sur la voie de la démocratie et de la justice sociale. Il y a une détermination inébranlable chez la jeunesse tunisienne et les élites politiques, syndicales et intellectuelles autonomes. Le pays vit une crise politique sans précédent. Les inégalités sociales et régionales ont atteint un seuil intenable. La corruption ronge tous les rouages de l'Etat et les richesses du pays sont entre les mains de quelques familles qui gravitent autour du pouvoir. Le pays est verrouillé politiquement et à tout cela s'est greffée une accumulation de frustrations. On ne peut plus continuer à gérer le pays de cette manière, des réformes politiques profondes sont une nécessité historique, sans cela le pays risque fort bien de sombrer dans une spirale de violence aux conséquences fâcheuses.

- Peut-on dire que le vent de la démocratie souffle sur la Tunisie et que l'après-Ben Ali a commencé ?

Nous vivons un tournant historique et politique. Le pouvoir, qui fonctionne par la terreur depuis 23 ans, est défié par un peuple qui a soif de la liberté. Un pas important est franchi vers un changement démocratique dans notre pays et ce mouvement a démontré qu'il est impossible de régenter le peuple par la dictature policière. Nous payons un lourd tribut et les changements doivent en être à la mesure de ce prix. Les Tunisiens ont des leaders politiques, syndicaux et une élite politique démocratique capable de diriger le pays vers des lendemains meilleurs. Le peuple ne veut plus du régime de Ben Ali et sa clique, et il se bat pour s'en débarrasser. Il est déterminé à en finir avec l'Etat policier.

- Quelles sont les mesures politiques à prendre pour sortir de cette situation ?

Le régime de Ben Ali, au pouvoir depuis 1987, a totalement échoué dans la construction d'un Etat démocratique qui traduise les aspirations du peuple ; il a échoué également dans la gestion de la crise actuelle. Nous, au sein de notre parti, nous exigeons le départ de ce gouvernement et la constitution d'un gouvernement de salut national qui aura pour tâche trois missions essentielles. La première serait de prendre des mesures urgentes qui consistent à libérer tous les détenus, ouvrir un dialogue avec les représentants légitimes des populations dans les régions qui se sont soulevées. Sa deuxième mission serait d'élaborer un programme de développement économique qui permettrait une égalité sociale et régionale capable d'insuffler une dynamique de développement global pour toute la Tunisie et non pas seulement celle des belles plages. Sa troisième mission serait politique. Engager des réformes politiques profondes garantissant l'ouverture du champ médiatique et ouvrir tous les espaces d'expression politique et sociale pour aller vers des élections législatives anticipées, afin de préparer un climat politique serein, avec des forces politiques réellement représentatives, dans la perspective de la présidentielle de 2014.

- Quelle est votre appréciation des réactions de la communauté internationale quant à ce qui se passe dans votre pays ?

La communauté internationale, les Nations unies, l'Union européenne sont fortement interpellées par la violence du pouvoir tunisien ; elles ne peuvent ne peut plus fermer les yeux sur la cruauté du régime. Ben Ali s'est montré sous son vrai visage. Les événements que nous vivons ont mis à nu un régime des plus répressifs de la région. Ceux qui estiment que «nous exagérons dans la critique du régime de Ben Ali», nous leur disons qu'ils n'ont pas le droit de s'exprimer de cette manière, surtout quand des vies humaines sont fauchées par des balles assassines du pouvoir. On ne peut plus continuer à soutenir un régime qui réprime dans le sang un peuple qui réclame de la démocratie. La menace islamiste qu'agite le régime pour obtenir le soutien de

l'Occident n'est plus de mise. La révolte qui s'est emparée du pays depuis quatre semaines maintenant est démocratique.

▪ **El Watan 12.07.2011, p.12**

La Tunisie au lendemain de la révolution

L'islamisme sort ses griffes

Cheikh Adel est entouré de plusieurs dizaines de personnes, parmi elles des enfants, auxquelles il donne cet après-midi un cours sur ce qui est permis et ce qui ne l'est pas dans l'usage du texte coranique. Cette séance soft, tenue dans la mosquée Awn Allah, dans l'arrondissement At'tadhamoun, prépare un autre cours donné entre les prières du maghreb et d'el îcha par cheikh Ahcen. Ce dernier, qui prétend avoir fait les guerres d'Afghanistan et du Soudan, prêche depuis des mois dans cette mosquée et consacre ses enseignements à convaincre son auditoire de la guerre nécessaire entre, selon sa vision, les croyants (ceux à l'intérieur de la mosquée) et les impies (ceux à l'extérieur de la mosquée).

Avant le 14 janvier, cela était impensable sachant l'interdiction d'accès aux mosquées en dehors des heures de prière. Les islamistes, croyant leur heure venue, profitent de la liberté, à l'image de ces imams qui ne sont même pas connus par les services des affaires religieuses, affirme Mohamed Ali Ameri, habitant du quartier et membre d'une cellule locale de l'instance de sauvegarde de la révolution. Avec ses 380 000 habitants, At'tadhamoun est le plus grand ensemble d'habitations de Tunis.

La banlieue pauvre qui ne figure pas sur les cartes touristiques, celle des parias. Rares sont les taxis qui acceptent de vous y conduire. S'agit-il d'une étiquette qu'on a collée abusivement et injustement à At'tadhamoun ? C'est ce dont est convaincu Mohamed Ali, mais en tout cas, ici, le chômage, la paupérisation, l'illettrisme, la criminalité et l'insalubrité, fruits de plusieurs décennies de marginalisation, font du quartier le terreau fertile pour la propagande islamiste. Les chaînes de télévision d'Iran, d'Arabie Saoudite ou encore du Qatar ont pénétré ces foyers depuis des années et préparé le futur électorat d'An Nahdha et Tahrir. D'ailleurs, le voile islamique est dominant chez les femmes d'At'tadhamoun, grâce aux prêches de Amrou Khaled et autres télé-imams.

Notre guide, avec qui nous traversons le quartier, est affirmatif : «An Nahdha contrôle désormais At'tadhamoun en s'accaparant le Conseil local de sauvegarde de la révolution ; il a aussi la mainmise sur les mosquées grâce aux imams engagés à ses frais et le marketing politique sonnante et trébuchante, employé pour soudoyer la population. Les ardoises tenues par les épicerie sont payées par des militants du parti de Ghanouchi, au grand bonheur des familles débitrices», témoigne encore Mohamed Ali. Cette sollicitude attire beaucoup de sympathie à An Nahdha, qui enregistre les adhésions en quantité. Mais le mouvement de Ghanouchi n'a pas le monopole du discours islamiste à At'tadhamoun. Le parti islamiste Tahrir, non agréé, revendique aussi, ainsi que les salafistes, la paternité sur les lieux. Les militants de cette mouvance, de plus en plus nombreux, s'affirment dans l'action.

Fitna

Le 3 juillet, sous prétexte d'empêcher les «mécristes» de pénétrer At'tadhamoun, des militants du Parti communiste, le POCT, ont été physiquement agressés par des islamistes, alors qu'ils tentaient d'organiser une rencontre dans une salle de sport. D'autres quartiers populaires, comme El Mallacine et Kabbalia, sont ciblés par la propagande islamiste. «Ils utilisent un syllogisme simple et efficace : le mode de vie tunisien est le produit de Ben Ali, tout ce qu'a fait Ben Ali est corrompu, donc ce mode de vie est corrompu», témoigne l'avocat Fakher Gafsi. Ils propagent l'idée que la laïcité est kofr (apostasie) et le peuple commence à adopter ces idées, craint notre interlocuteur.

Jeudi 7 juillet, deux événements ont lieu et confirment le face-à-face désormais inévitable entre les deux camps opposés. Dans la mosquée Zitouna et devant des centaines de fidèles, les ulémas ouvrent le feu sur l'auteur du film Ni Allah, ni maître, Nadia Fani, et appellent le gouvernement à empêcher «les atteintes contre la sacralité de Dieu et la dignité du peuple tunisien et son identité arabo-musulmane».

1

Le même jour, environ un millier de personnes manifestent à Tunis pour protester contre les actes de violence ciblant les artistes et les intellectuels. Des femmes, des hommes, des personnalités politiques et du mouvement associatif, des artistes et des journalistes ont pris part à cette marche des démocrates contre l'extrémisme religieux et pour la défense des libertés et de la démocratie.

Comment en est-on arrivé là ?

Aux cris d'«Allah akbar», «La Tunisie Etat islamique», une cinquantaine d'islamistes ont attaqué, dimanche 26 juin, le cinéma Afric'Art pour empêcher la projection du film Ni Allah, ni maître. Avant cet épisode largement médiatisé, une série d'actes extrémistes violents, revendiqués par les islamistes, ont été enregistrés, mais passant souvent inaperçu. En mai dernier, un bar populaire, Le Paon, a été attaqué et saccagé par des barbus. Plus tard, ce sont les maisons closes de Tunis, Sousse et Kairouan qui ont été ciblées par des islamistes au prétexte de purifier leurs villes. Un autre incident a été signalé à la mosquée Okba Ibn Nafaâ de Kairouan, où des touristes européens ont été empêchés de visiter le site, c'était aux environs du 20 juin. A Ariana, des salafistes sont descendus sur la plage de Raouad interdire aux femmes de se baigner en maillot. La

moralisation de la société s'invite dans le quotidien tunisien. A Ibn Sina (banlieue de Tunis), un groupuscule de barbus armés de machettes a fait le tour des foyers où étaient célébrées les réussites au baccalauréat pour s'assurer qu'il n'y avait pas d'alcool au menu.

Les militantes qui symbolisent l'émancipation de la femme tunisienne s'attirent désormais les foudres des fous d'Allah. Au lendemain de son intervention sur Al Jazeera, Youssra Fraws, avocate, membre de l'instance des experts pour la réforme de la Constitution et militante féministe et démocrate, a reçu plus de 1200 commentaires sur son profil facebook, dont beaucoup d'insultes de nature islamiste, nous confie-t-elle.

Last but not least, lundi 4 juillet, des avocats ont été sévèrement bastonnés par des islamistes surchauffés venus réclamer, devant la cour de Tunis, la libération de leurs «frères» accusés dans l'attaque de l'Afric'Art.

Pondération ou naïveté ?

Pour l'Union générale des travailleurs tunisiens (UGTT), les derniers actes de violence sont «des comportements étrangers à la société tunisienne.» La centrale syndicale, pour qui ces actes sont l'œuvre d'un «groupe d'extrémistes qui comprennent mal notre religion, l'Islam», a averti, dans une déclaration publiée sur son organe Ach'chaâb, «sur le recours à la religion comme couverture pour instituer la violence et comme moyen pour justifier les agressions contre nos enfants pour les priver de jouir de leurs libertés.»

Auparavant, le collectif Lam Echaml, regroupant 80 associations, se disant inquiet d'une montée de la pression islamiste en Tunisie, a souligné que l'attaque de l'Afric'Art n'était pas un fait anodin et a tenu à alerter l'opinion publique sur la gravité de tels actes, appelant à la vigilance. La déclaration de l'UGTT, celle du collectif Lam Chaml et la manifestation de jeudi, sont les seules prises de position vis-à-vis du phénomène.

Elles tranchent avec la frilosité, voire l'indifférence aussi bien de la part de la classe politique que des institutions de l'Etat à l'égard de l'irruption de la violence dans l'espace public comme mode opératoire politique. Mieux, des intellectuels vont jusqu'à accuser la presse d'exagérer ces «incidents». Au nom de la démocratie et du droit à la liberté d'opinion, le Parti communiste de Hamma Hammami a appelé le gouvernement à agréer le mouvement Tahrir qui prône le retour au califat. Beaucoup de militants démocrates ne sont pas encore fixés sur les tenants et les aboutissants de ces actes commis au nom de la religion. La présidente de la puissante Association tunisienne des femmes démocrates (ATFD), Ilhem Belhadj, refuse de pointer du doigt les islamistes. Pour elle, «certaines forces qui sont contre le dialogue social et l'aboutissement de la démocratie et des droits sociaux en Tunisie s'organisent pour contrecarrer le processus, mais ce ne sont pas uniquement les islamistes, ce sont aussi les forces contre-révolutionnaires parmi lesquelles des restes de l'ancien régime», a-t-elle déclaré à El Watan.

Mohamed Laâroussi Bensalah, directeur de rédaction de l'hebdomadaire de gauche, Ach'Chaâb, considère de son côté que «jusqu'à présent, ce ne sont que des réactions, mais ça se répète tellement et ça va en s'amplifiant qu'on a peur que ce soit une montée en bonne et due forme de l'intégrisme. Jusqu'où ira cette montée ? L'avenir proche nous le dira.»

Le gouvernement, quant à lui, semble avoir choisi la posture du wait and see. En l'absence d'une doctrine pour faire face à l'excitation des islamistes, le discours semble un peu trop confiant. Selon le colonel Hichem Meddeb, porte-parole du ministère de l'Intérieur, «personne en Tunisie ne peut toucher au mode de vie des Tunisiens. Les Tunisiens aiment la vie et personne ne peut leur imposer de changer leurs mœurs. L'extrémisme en Tunisie n'a pas de base et n'a pas d'avenir». Mohamed Lazhar El Akermi, ministre délégué chargé de la Réforme de l'appareil sécuritaire, que nous avons rencontré dans son bureau, reprend le même argument. Pour lui, «la classe moyenne est forte, et pour les Tunisiens qui la composent, il s'agit d'adhérer et défendre un mode de vie et non pas un programme politique», a-t-il soutenu, avant d'ajouter qu'«à la différence de l'Algérie, il n'y aura pas un vote sanction».

Ainsi divergent les opinions sur le phénomène islamiste dans la bouillabaisse tunisienne de l'après-14 janvier. La légendaire classe moyenne saura-t-elle faire face à l'islamisme montant et défendre le modèle de vie tunisien, ou cédera-t-elle au chant des sirènes pour se dissoudre dans la théocratie ?

▪ El Watan, 10.04.2011, p.18

Réflexion - Nouvelle mise en garde

Les pauvres Premiers ministres actuellement en charge des affaires publiques en Tunisie et en Égypte ont beau essayer d'expliquer que la révolution n'a pas du même coup enrichi leurs pays respectifs pour leur permettre de faire face à la demande sociale qui s'est fait brusquement jour, personne ne veut les écouter.

Si c'est pour entendre ces jérémiades, rétorquent certains Tunisiens et Égyptiens, à quoi bon avoir fait la révolution ? Nos héroïques et ingénus frères ont tort de s'impatienter ou, plus grave, de raisonner de la sorte. Et les partis qui, partout où ils existent, aiment appuyer sur la pédale des droits quand ils ne sont pas aux responsabilités, ont commencé à parler de trahison. A ce rythme, il y aura un nouveau gouvernement dans ces pays tous les mois sans qu'il y ait plus de droits à distribuer.

Une révolution a deux objectifs : le premier, politique et institutionnel ; le second, économique et social. Les droits politiques (élections sincères, égalité dans les droits et les devoirs, liberté d'expression, dignité...) ne peuvent pas accoucher en neuf mois de tous les droits socioéconomiques. Il faut auparavant avoir accompli

beaucoup de devoirs, il faut que la machine économique se soit remise en marche, que les gens soient revenus à leurs activités, que la gestion soit devenue plus efficace, que la justice sociale ait été instaurée par de nouvelles lois, etc. A terme, la révolution mettra en place des mécanismes de choix des responsables et de contrôle de leur politique qui rendront l'économie plus efficiente. Les prochains présidents de ces pays ne pourront pas détourner des dizaines de milliards de dollars, par exemple, et ce sera autant de moyens qui resteront à la disposition des droits sociaux des citoyens. A terme aussi, elle structurera une démocratie qui rendra meilleurs et l'État et le peuple.

¹La démocratie n'est pas un système politique parfait, mais comme l'a dit Churchill, les hommes n'ont pas inventé de meilleur. Le système institutionnel qu'elle postule produit le comportement démocratique et protège la société et l'homme politique lui-même du despotisme, de l'abus de pouvoir et de la corruption. Elle rend les hommes meilleurs car elle instaure la transparence dans leurs rapports verticaux et horizontaux, elle leur confère des droits garantis par une justice indépendante, elle libère leurs facultés intellectuelles, assure l'égalité de traitement entre eux, stimule l'émulation, encourage la créativité, honore le mérite. Elle les éduque, les enrichit et même les embellit. On ne connaît pas de pays démocratique pauvre. Tous les pays riches, en termes d'indices de développement humain, sont des démocraties. Toutes les dictatures ont appauvri leurs pays. Il n'y a qu'à se rappeler l'état du Portugal, de la Grèce, de l'Espagne, des pays de l'Est, du Brésil, du Chili, de l'Argentine, au temps où ils étaient dirigés par des dictatures. On peut aussi comparer deux pays jumeaux, deux pays frères, la Corée du Sud et la Corée du Nord.

Beaucoup, dans notre pays, pensent que la politique est cet art aisé de flatter le peuple et de critiquer le pouvoir. Faire de la politique consisterait à s'adresser au premier pour lui suggérer qu'il n'a que des droits, et parler du second pour l'accuser de ne pas en donner assez. Quelqu'un, je ne sais plus qui, voulant certainement crever le plafond dans cet art, mais sans aucun égard pour la sémantique, a inventé une formule à laquelle je n'ai rien compris à ce jour : «Le droit d'avoir des droits»! Avoir des droits ne suffisant pas à ses yeux, il a voulu Nouvelles mises en garde surenchérir : non seulement il faut donner au peuple des droits, mais, pour l'indemniser d'en avoir été longtemps privé, il faut lui ajouter «le droit d'avoir des droits»! Que pourrait faire le peuple de ce droit supplémentaire lorsqu'on lui aura donné tous les droits auxquels il aspire ? Espérons qu'une fois repu, il pensera à remercier l'auteur de cette inintelligible formule pour sa touchante mais inutile attention. Ça me rappelle une histoire de Djouha. Mais comme elle a dû vous venir à l'esprit aussi, passons notre chemin.

Donc, dans le métier politique, il ne serait question que de droits : ceux que le peuple demande, mais que le pouvoir lui refuse sadiquement. Le premier n'aurait que des droits, et le second que des devoirs. Une dichotomie en découle nécessairement dans l'esprit général : le peuple est bon et le pouvoir mauvais. Examinons le cas de figure où ce discours a séduit le peuple, et que ce dernier a porté son auteur au pouvoir. Le voilà face à une demande océanique de droits, mais sans moyens suffisants pour la satisfaire. Du coup, il se retrouve dans le rôle du méchant et découvre qu'il s'était imprudemment avancé. Maintenant qu'il est en charge des responsabilités, il s'aperçoit que les droits dérivent de l'accomplissement préalable des devoirs, et que les deux entités, peuple et État, ont chacune des droits et des devoirs. Aiguillonné par cette prise de conscience, il essaye timidement d'avancer sur la voie, toute nouvelle pour lui, de l'appel à l'accomplissement des devoirs. Mais, problème, ce discours ne passe pas auprès de ses électeurs qui ne le connaissaient que dans le rôle du «bon», et n'ont en mémoire que ses anciennes diatribes. C'est pour tenir les promesses faites qu'on l'a élu : répandre les droits ! Si bien que des émeutes, et peut-être même une révolution, attendent de pied ferme notre bonhomme.

D'où peuvent venir les droits, sinon de l'accomplissement préalable des devoirs ? Les droits et les devoirs, c'est un peu comme le système des retraites. De génération en génération, les travailleurs actifs doivent cotiser pour que les pensions des travailleurs sortis en retraite soient payées. Les Français, qui ont inventé l'astuce, appellent cela le «système de répartition». L'an dernier, le président Sarkozy a eu à affronter d'importants mouvements sociaux qui ont mobilisé des millions de Français contre lui parce qu'il voulait réformer le mode de financement des retraites menacé non pas dans l'immédiat, mais à long terme. S'il n'avait pensé qu'à sa tranquillité ou à sa réélection en 2012, il ne l'aurait pas fait. Ce n'était même pas inscrit dans son programme électoral. Pourtant, il l'a fait. Aux termes de notre discours politique, on veut pouvoir toucher les pensions sans que personne ait cotisé. Si on a pu jusqu'ici tenir cette gageure, ainsi que beaucoup d'autres, c'est grâce à un argent qui venait d'ailleurs, du pétrole. Il faudrait, comme le président Sarkozy, penser à plus tard. En disant cela, ce n'est pas pour le pouvoir que je crains, mais pour le peuple.

Car s'il n'y avait brusquement plus de pétrole, il n'y aurait plus de pouvoir, plus de prétendants au pouvoir et plus d'État. Par contre, le peuple sera toujours là, et en plus grand nombre. Or s'il n'y a plus d'État, nous deviendrons comme la Somalie ou l'Afghanistan où il n'y a un semblant d'État que parce que porté à bout de bras par l'étranger. Ou encore comme la Libye quand il ne sera plus possible d'extraire et de vendre le pétrole. Nous sommes plus nombreux que ces trois pays réunis, et peut-être aussi plus violents. Je ne suis pas catégorique, mais c'est juste pour attirer l'attention.

Quand on est dans l'opposition, on est heureux de parler des droits. Quand on est au pouvoir, on est obligé de parler des devoirs : travailler rentablement, dégager des bénéfiques, accroître chaque année le PIB, exporter beaucoup, importer moins, développer le tourisme, financer les dépenses publiques par la fiscalité ordinaire, prendre soin des équipements collectifs, épargner, investir chaque année davantage... Il s'agit de savoir si les partis ont pour but de changer le pouvoir ou de le remplacer dans la démagogie et l'incompétence ; d'améliorer les performances dans la gestion, ou de remplacer les «diwan salhin» qui nous ont gouvernés pour danser, à leur tour, des farandoles au son des galoubets et des karkabous. Surtout quand on sait que les «zaïms» ont mis au monde des «zaïmillons» qui piaffent d'impatience de prendre leur succession. Le plus grand reproche à faire au pouvoir, de mon point de vue, n'est pas de n'avoir pas distribué assez de droits, mais de n'avoir pas amené les gens à accomplir suffisamment de devoirs.

Un historien, Salluste, qui fut aussi gouverneur de la Numidie à l'époque où notre pays était colonisé par les Romains, écrivait il y a deux mille ans : «Les Numides ne peuvent être enchaînés ni par la crainte ni par les bienfaits.» En langage moderne, cela veut dire qu'on ne peut soumettre les Algériens ni par le bâton ni par la carotte (Salluste n'ayant pas dit «Tous les Numides» il faut savoir nuancer). Cela veut dire quoi ? Tout simplement que notre peuple ne fonctionne pas sous la contrainte ou par la ruse, comme ont fait avec lui ceux qui l'ont gouverné jusqu'ici, mais par la persuasion et l'exemple. Donnez-lui l'exemple, et il vous donnera sa chemise ; dites-lui une parole de respect et il vous vénérera ; soyez équitables dans le partage, et il renoncera à sa part ; posez-lui la règle la plus dure, et il la subira stoïquement s'il la sait commune et que nul n'y déroge. Les pouvoirs qui se sont succédé depuis l'indépendance n'ont rien compris à cette nature, à ce caractère, à cette psychologie, parce qu'ils portaient un faux regard sur les choses en général et sur le peuple en particulier : ils n'ont jamais vu en lui qu'un troupeau à paître. Ils ne le comprennent toujours pas puisqu'ils continuent à lui infliger les pires exemples : népotisme, régionalisme, corruption, violation de la Constitution, répression des libertés, fraude électorale... Comment les Algériens pourraient-ils devenir meilleurs ? Pourquoi respecteraient-ils les lois ? Pourquoi ne casseraient-ils pas tout ? Ils n'en sont plus à rêver du meilleur, ils redoutent que le pire n'ait pas de limites. Ils sont dans un état d'esprit tel qu'ils ne s'attendent plus à recevoir de bonnes nouvelles, mais à supplier le sort de leur en épargner de plus mauvaises. Ils sont prêts, là, immédiatement, demain, à marcher pieds nus, à souffrir la faim et le froid, pourvu qu'ils se sentent réellement vivre dans un État où tout le monde remplit ses devoirs et bénéficie de ses droits, où la loi est juste et s'applique à tous, où la confiance est totale entre eux et leurs institutions, où les peines comme les joies sont partagées. Ils n'ont malheureusement pas eu les dirigeants qu'ils méritent. A force, ils se sont mis à leur école : «Emalla haqda !...» (Puisque c'est ainsi...)

Le devoir d'un État, c'est de poser des règles et de les appliquer sans complaisance, d'être au service des citoyens et non un fardeau sur leurs épaules.

1

Le devoir d'un peuple est de se battre pour se doter d'un système démocratique qui lui assure ses droits politiques et sociaux. Un peuple perd sa cohésion quand ses membres agissent dans le désordre pour sauver chacun leurs intérêts, quand les «afçate» et les «kafzate» deviennent des mots d'ordre. Ces solutions sont par définition néfastes. Elles peuvent nous tirer d'affaire individuellement, mais perdront le pays à long terme. Adopter les recettes de Djouha, ses réflexes et ses astuces, dans une société moderne est une attitude suicidaire, nuisible à l'intérêt général, surtout quand il y a autant de Djouha qu'il y a de membres de la communauté. Même si c'est la carence de l'Etat qui y pousse.

La nation qui prêche «nourris-moi aujourd'hui et tue-moi demain» ou qui professe «le croyant doit commencer par lui-même», en pensant aux droits et non aux devoirs, ne peut aller nulle part. A moins d'avoir beaucoup de pétrole, cette nation est foutue, car les relations sociales et le travail ne sont pas possibles avec cette philosophie. Le devoir des élites sociales, intellectuelles et politiques, est d'éclairer leur peuple, d'éduquer son sens civique, de prendre la tête du mouvement de salubrité publique lorsque celui-ci devient une nécessité historique, et d'être du lot lorsque les citoyens manifestent pour leurs droits légitimes. C'est l'exemple que nous ont donné les Tunisiens, les Égyptiens, les Yéménites, les Syriens, les Marocains...

Le pouvoir de Hosni Moubarak était plus fort que le nôtre ; pourtant, il est tombé. Notre société est plus faible que la société égyptienne, c'est pourquoi notre pouvoir peut dormir sur ses deux oreilles.

Il faut reconnaître qu'un régime du type algérien ne peut exister que dans un pays où n'existe pas une conscience électorale au fait des enjeux et de l'intérêt général, où la société, à l'image de l'opposition, est fragmentée en courants de pensée inconciliables. La base est donc aussi coupable et responsable que le sommet de l'impasse où nous nous trouvons. Seul un pouvoir rénové pourra en sortir tout le monde parce que les moyens de le faire seront entre ses mains. La force, la peur, l'usage de faux ne peuvent pas bloquer indéfiniment l'avenir d'un peuple. Notre histoire paraît bouchée, nous vivons sur la même génération qui a atteint depuis longtemps son seuil d'incompétence, nous fonctionnons avec des pièces usées ou d'occasion, et même des exorcistes ont siégé au gouvernement.

La mentalité tutélaire et patriarcale du pouvoir s'est formée au temps de la guerre de Libération. Ayant par la suite confisqué les valeurs de Novembre pour exercer son despotisme sur la société, il ne laissa d'autre alternative aux Algériens non satisfaits de sa politique que celle d'inventer d'autres valeurs, d'aller les

chercher dans le passé ou la religion. C'est ce qu'ils ont fait en 1989 pour se différencier de lui, de son discours, de ses hommes, de ses symboles. Pour s'opposer à lui, ils se sont emparés des «açabiyate» (utilisation à des fins politiques ou personnelles des valeurs de Novembre, de l'islam et de l'amazighité) comme on s'empare de blocs de pierre dans une intifadha pour les jeter à la face de l'ennemi. C'est la réplique d'un peuple en vrac à un pouvoir monolithique.

Poussées à l'extrême, la monopolisation des valeurs de Novembre a donné le despotisme de la «légitimité révolutionnaire», la monopolisation de l'islam a donné le projet d'État islamique, prêt à être sorti à tout moment des cartons de l'islamisme, et la monopolisation de l'amazighité à donné le Gouvernement provisoire kabyle. D'où viendra le salut ? Il n'y a plus que l'étoile polaire pour nous guider dans notre errance, à supposer qu'elle n'ait pas déjà été confisquée par les Algériens amateurs d'astronomie. Attention ! les signaux de mise en garde s'allument actuellement de partout.

▪ **El Watan , 14.08.2011, op.cit.**

1

Voir **iii**

▪ **EL Watan, 17.02.2011, p.17**

Luis Martinez. Directeur de recherche à Sciences-po CERI

«Pour changer le système, il faut un partenaire et si possible le plus puissant»

Luis Martinez est chercheur au Centre d'études et de recherches internationales de Sciences-po Paris, spécialiste du Maghreb et du Moyen-Orient. Violence de la rente pétrolière est son dernier ouvrage paru aux éditions Presses de sciences-po, 2010.

- *«L'Algérie ne sera ni la Tunisie ni l'Egypte», a déclaré lundi le ministre des Affaires étrangères algérien sur Europe 1. Partagez-vous cette analyse ? En quoi l'Algérie se distinguerait-elle de l'un et de l'autre pays ?*

Je ne sais pas de quoi sera fait l'avenir politique de l'Algérie, en revanche nous savons depuis la révolution tunisienne que des surprises politiques sont possibles comme le départ de Ben Ali. Je comprends qu'aucun ministre des Affaires étrangères de la région ne souhaite expérimenter ce que la Tunisie et l'Egypte ont vécu. L'Algérie est-elle immunisée ? Je ne pense pas. Il me semble que l'Algérie est confrontée à des problèmes structurels (corruption, faiblesse des institutions, sentiment d'appauvrissement, etc.) et conjoncturels (flambée des prix, chômage des jeunes) semblables à ceux observés dans ces deux pays. Si les conditions de la révolte sont là, la situation permettant le basculement fait défaut. Il reste à la construire. Et en Algérie cela sera plus difficile pour les forces démocratiques dans la mesure où une partie de la population peut craindre qu'une confrontation politique avec le régime ne débouche à nouveau sur une logique de violence. L'Egypte et la Tunisie n'ont pas connu de guerre civile, l'Algérie oui. C'est un facteur qui peut inhiber une partie du peuple. L'engagement du plus grand nombre ne se fera que si les forces démocratiques parviennent à créer un mouvement de contestation pacifique fondée sur un moment fondateur. La dénonciation du régime ne suffira pas, c'était le combat des années quatre-vingt. Le régime dispose de moyens très importants pour affronter une révolte, en particulier une rente pétrolière qui le protège des pressions internationales. A la différence de la Tunisie et de l'Egypte, l'Algérie ne dépend pas de l'industrie du tourisme, des IDE, ni des revenus du Canal de Suez. Son armée ne reçoit pas d'aide financière des USA. En somme le régime a les moyens de résister.

- *La levée de l'Etat d'urgence n'est-elle pas un peu tardive ? Suffira-t-elle à calmer le profond mécontentement des Algériens alors qu'elle ne constitue qu'une de leurs revendications ?*

Non, c'est insuffisant mais c'est un ajustement nécessaire. Il sera de plus en plus difficile pour l'Algérie d'échapper à la comparaison avec la Tunisie et l'Egypte. Si ces deux pays enclenchent un processus, sûrement long, de transition vers une démocratie, le gouvernement algérien aura beaucoup de mal à justifier sa politique. Le mécontentement profond du pays ne débouche pour l'instant que sur un sentiment de désenchantement et d'amertume. Après la guerre civile la scène politique a été dévitalisée : syndicats et partis se sont réfugiés dans la défense de leurs privilèges, abandonnant le plus grand nombre. Les ajustements cosmétiques permettent d'empêcher la formation des conditions d'une révolte, ils ne règlent pas les problèmes. L'Algérie est confrontée à une vague qui la dépasse : après le nationalisme des années cinquante et l'islamisme des années quatre-vingt, les revendications démocratiques constituent l'idéologie dominante. La démocratie,

1

un Etat de droit, apparaissent comme la solution aux problèmes de la pauvreté, de la lutte contre la corruption, de l'instauration de la justice. La démocratie ne résout pas tous les problèmes, loin de là, mais elle contribue de façon pacifique à trouver les réponses les plus consensuelles. Pour une armée, la gestion des demandes sociales est plus facile dans une démocratie que dans un régime autoritaire, il suffit de voir la Turquie d'aujourd'hui !

- *Le régime algérien a-t-il réellement pris la mesure du ras-le-bol des Algériens et du rejet qu'il suscite ?*

C'est la grande inquiétude. Le régime a souvent fait preuve, dans le passé, de myopie. Son raidissement est de mauvais augure. En effet, les revendications portent sur l'instauration d'un Etat de droit, elles sont portées par des organisations politiques et des défenseurs des droits humains qui ne menacent pas, physiquement, les dignitaires du régime. Il sera très difficile pour le gouvernement de tenir une telle ligne de défense : les forces démocrates ont dans la communauté internationale une légitimité que les opposants islamistes du FIS n'avaient pas.

- *Pourquoi est-ce plus difficile en Algérie qu'en Tunisie ou en Egypte de faire sortir massivement les Algériens dans la rue alors qu'ils sont unanimes à dénoncer et à rejeter un pouvoir politique inique, népotique et corrompu ?*

Plusieurs raisons. La première est que l'Algérie a vu de très fortes mobilisations à la fin des années quatre-vingt qui ont provoqué la fin de l'Etat-FLN et la mise en résidence surveillée du président Chadli Bendjedid. Cela n'a pas pour autant modifié la nature autocratique du régime. Il y a sans doute un sentiment de doute sur le pouvoir de transformation des mobilisations. Dénoncer le régime ne suffit pas pour mobiliser : en Tunisie et en Egypte, la crispation s'est faite sur les deux présidents. Je doute qu'en Algérie, on puisse mobiliser fortement si l'on exige le départ du Président. Tout simplement parce que chacun est convaincu que c'est le «système» qu'il faut changer et non la personne qui préside la nation.

- *Si les manifestations et marches publiques ne sont pas suffisantes pour provoquer le changement que revendiquent les Algériens, quel serait alors le moyen d'y parvenir ?*

Pour changer le système il faut un partenaire et, si possible, le plus puissant. C'est parce que l'armée en Tunisie a décidé de soutenir les manifestants que Ben Ali est parti. Si l'armée tunisienne décide de soutenir un processus démocratique, elle jouera un rôle de passeur et de garant. Lorsque l'Algérie est entrée en transition en 1990, l'armée a joué le jeu de l'ouverture politique mais la surprise électorale du FIS a bouleversé la donne. L'incertitude était trop forte pour continuer à jouer, on sait la suite. Aujourd'hui sans l'armée, il ne peut y avoir aucun changement politique conséquent en Algérie car au final c'est elle qui devra gérer la situation si la transition échouait à nouveau. Pour l'armée, la transition c'est un processus effrayant car elle ne le maîtrise pas, elle ne sait pas sur quoi il peut déboucher. Aussi, il faut lui donner des garanties. L'armée algérienne est-elle prête aujourd'hui à soutenir des réformes politiques structurelles ? Si l'armée égyptienne et l'armée tunisienne ouvrent le bal démocratique, cela pourra influencer l'armée algérienne sans quoi elle sera associée à des pays comme la Syrie... En revanche si l'armée égyptienne et l'armée tunisienne mettent un terme à la transition, le problème sera résolu pour quelque temps.

- *La Coordination nationale pour le changement et la démocratie est-elle en mesure de provoquer une dynamique qui s'étendrait à tout le pays ?*

En Tunisie, c'est un mouvement de révolte spontanée parti des petites villes du Sud récupéré à Tunis à la suite d'un travail de politisation exemplaire. Je veux dire par là qu'il est difficile de créer les conditions de succès d'une révolte. La situation politique, sociale et économique est à même de produire ces conditions mais il manque le moment fondateur qui permet le basculement dans la révolte. La répression peut provoquer la révolte mais les forces de l'ordre semblent avoir fait de grands progrès, elles matraquent mais évitent les tirs à balles réelles... La CNCD peut provoquer une dynamique de mobilisation mais pour cela il faudrait que converge vers elle un cercle plus large que celui des démocrates.

- *Les dirigeants de l'ex-FIS font profil bas. Simple stratégie ou réelle perte d'influence ?*

C'est très difficile de répondre à cette question. Nous n'avons plus les moyens de mesurer l'influence politique des islamistes en Algérie.

- *La révolution démocratique en Tunisie est-elle bien engagée ?*

Le passage de la révolution à l'instauration d'un régime démocratique nécessite des institutions démocratiques. Tant que la Tunisie ne sera pas dotée d'institutions démocratiques, sa transition demeure incertaine. A l'agenda électoral s'ajoute la séparation des pouvoirs afin d'instaurer un Etat de droit. C'est un processus qui prendra au moins 10 ans.

- *Qu'en est-il de la transition démocratique en Egypte ? L'armée tiendra-t-elle ses engagements ?*

Pour l'instant la situation égyptienne ressemble à celle de l'Algérie à la fin des années quatre-vingt : «le peuple» veut un autre régime, l'armée sacrifie un président et son parti, le PND, afin de le calmer. L'armée égyptienne est-elle disposée à aller au-delà ? A-t-elle confiance dans les manifestants ? Elle peut craindre un scénario à l'algérienne, les Frères musulmans s'immiscent dans la transition et remportent la mise. Elle peut considérer également que c'est moment fondateur qui l'amène à décider, comme l'armée turque, que la transition démocratique est une très bonne chose et que cela ne compromet pas ses activités commerciales, loin s'en faut !

- *Diriez-vous que c'est le printemps arabe ? Quels en sont les effets sur la région et sur ses avec le reste du monde, notamment avec les pays occidentaux ?*

La révolte au nom de la démocratie est une leçon donnée par les sociétés arabes à la fois à tous ceux qui désespéraient de voir dans quelle léthargie politique les sociétés s'étaient engoncées et à tous ceux qui croyaient qu'il ne pouvait y avoir de contestation qu'islamiste. Le monde arabe aspire à la démocratie comme

le reste du monde. Il lui faut trouver les moyens de construire pacifiquement les voies permettant de transformer les régimes autoritaires : d'autres l'ont fait avant lui, de l'Amérique latine à l'Europe centrale, les dictatures se sont fissurées. Pour les Etats-Unis et l'Union européenne, c'est une surprise car ils considéraient comme robustes ces régimes et susceptibles d'être renversés seulement par des islamistes. Le monde arabe a pendant longtemps fait figure d'exception, en raison de son autoritarisme ; grâce à la Tunisie et à l'Egypte, il est devenu normal.

▪ **El Watan, 17.01.2011**

Une chaîne de solidarité s'est mise en place pour partager les provisions, en attendant une amélioration prévue pour le début de la semaine.

Tunis.

De notre envoyé spécial

La carte postale est déchirée.

¹ **La Révolution du jasmin est toujours en marche pour consolider les acquis et installer définitivement la Tunisie dans la démocratie.** Hier, les gens se félicitaient dans la rue ; «mabrouk» était sur toutes les lèvres. Des hommes et des femmes qui, avant, ne se parlaient même pas de peur et de méfiance, se disent bonjour avec des sourires venus du fond du cœur. C'est la Tunisie nouvelle qui respire à pleins poumons l'air de la liberté que des générations entières n'ont pas connu. Les choses changent à grande vitesse et cela se voit. Les options politiques risquent de subir cette accélération des événements, mais l'élite qui a encadré le mouvement reste consciente et confiante en l'avenir démocratique.

Des femmes de l'Association tunisienne des femmes démocrates en parlent et tentent de prendre des initiatives. «Il faut transformer les comités de défense des quartiers en espaces de débat citoyen», propose Ahlem Belhadj, médecin et cheville ouvrière de l'association. Partout, les groupes de réflexion et d'action qui ont accompagné le mouvement redoublent d'efforts et de vigilance pour protéger l'avenir, qu'ils veulent démocratique.

L'autre face de ces événements, marquée par un quotidien difficile, ne semble pas déranger outre mesure la population. Le week-end a été très long. Malgré les pénuries qui perturbent l'alimentation en eau potable, en pain et autres produits alimentaires, les Tunisois ne pleurnichent pas, loin de là. Une chaîne de solidarité s'est mise en place pour partager les provisions en attendant une amélioration attendue pour le début de semaine. Le gouvernement a appelé hier toutes les administrations à reprendre leur activité dès ce lundi, exception faite des établissements scolaires qui resteront encore fermés jusqu'à rétablissement total de l'ordre.

Les radios et les télévisions, qui se réveillent et basculent dans la liberté d'expression, passent en boucle des appels à destination des commerçants pour qu'ils rouvrent boutique. Ces mêmes médias ont animé des débats et gardé les antennes ouvertes aux interventions de personnalités et de citoyens sur la situation d'insécurité ou encore le futur politique immédiat. A l'unanimité, les intervenants rejettent certaines déclarations de dirigeants étrangers, notamment celles de Mouammar El Gueddafi ou encore de Barack Obama. «Nous ne voulons de leçon de personne», avançait un artiste présent sur le plateau, auquel rétorquait l'animatrice : «Nous forgerons notre destin de nos propres mains.»

L'enthousiasme est général. Les derniers touristes quittaient hier la Tunisie, embarquant dans un aéroport sale, pourvu d'un service minimum. Mais les Tunisiens ne voyaient rien et personne à part eux-mêmes, fiers et contents comme jamais de leur exploit et de lendemains qui chantent pour leur pays. Un peu avant 17h, la ville est redevenue fantomatique en dépit de la décision du gouvernement de repousser le couvre-feu d'une heure.

Les jeunes et leurs pères constituant les comités de défense sont revenus à leur poste dans les quartiers pour veiller au grain et assister l'armée dans sa mission de rétablissement de l'ordre. Le bruit des hélicoptères a repris dans le ciel de Tunis, en attendant demain.

▪ **El Watan, 12.02.2011,**

Dictatures arabes : chronique d'une mort annoncée

Abdelaziz Bouteflika a tort de se moquer des Algériens, en faisant comme si la contestation qui est en train de se propager dans le monde arabe allait épargner son régime.

L'Histoire de notre pays enseigne pourtant la plus grande humilité car nombreux ont été ses occupants et ses «mahdi» qui se sont crus revêtus du sceau de l'éternité et qui ont disparu sans laisser de traces.

L'occupant français, malgré sa puissance, l'a appris à ses dépens. Il ne s'est écoulé que 32 ans entre la célébration triomphale du centenaire de l'occupation de notre pays en 1930 et l'effondrement de l'Algérie française en 1962. C'est dire s'il est des moments privilégiés où l'Histoire s'accélère. Plus que par la force des armes, notre pays s'est libéré du joug colonial le jour où, comme un seul homme, il s'est dressé contre l'ordre inique qui lui était imposé. C'était en décembre 1960. La quasi-totalité de la population algérienne était sortie

manifester, à mains nues, pour réclamer sans équivoque le départ de l'opresseur, forçant De Gaulle et la communauté internationale à prendre acte de notre volonté irrésistible d'indépendance.

Les larmes de joie ont été cependant vite noyées dans des larmes de sang, car les blindés de l'armée des frontières ont déferlé sur le pays dès la proclamation de l'indépendance. Le but poursuivi par les auteurs de ce premier coup d'Etat était de récupérer, à leur profit exclusif, la victoire de tout un peuple. Le GPRA, gouvernement légitime du pays, qui a assuré la conduite de la guerre et négocié les Accords d'Evian, a été contraint par les usurpateurs du groupe d'Oujda de se rallier au nouveau pouvoir installé à Tlemcen (lire, sur ce sujet, l'excellent ouvrage d'Ali Haroun L'Eté de la discorde). L'espoir si longtemps caressé de vivre libre dans son propre pays était ainsi brisé net.

Après bien des émeutes réprimées dans le sang, nous nous retrouvons dans une situation comparable à celle de décembre 1960 : une lutte contre l'oppression encouragée par une conjoncture internationale favorable. Celle d'hier, marquée par l'irrésistible mouvement de décolonisation. Celle d'aujourd'hui, marquée par l'extension des valeurs démocratiques à l'ensemble du monde. Le président Kennedy a appuyé la première. Le président Obama ne semble pas indifférent à celle d'aujourd'hui. Simple coïncidence ? Les dirigeants de l'armée ont donc tort de croire qu'ils peuvent continuer à utiliser des civils pour exercer le pouvoir, sans la responsabilité qui en découle.

Certains ex-responsables, se croyant indispensables pour résoudre la énième crise du système, ont tort d'attendre qu'on les rappelle pour rejouer aux «harkis de service» (pour paraphraser Sid Ahmed Ghazali). S'ils veulent servir leur pays, ils se doivent de se déterminer rapidement et expliquer ce qu'ils comptent faire, comment et avec qui.

Les Occidentaux et les démocrates en général ont tort de croire que l'on peut faire le bonheur d'un peuple contre son propre gré. Le cas algérien l'illustre parfaitement. Il y a 23 ans, c'est-à-dire bien avant les événements actuels et peu avant la chute du mur de Berlin, notre pays avait adopté une Constitution libérale et fait l'expérience d'élections libres. Mais ces élections ont été interrompues entre les deux tours, au prétexte que cette interruption allait éviter à notre pays la dictature du FIS et la guerre civile. Nous avons quand même eu la guerre civile (100 à 200 000 morts) et la dictature tout court.

Il est urgent, à la lumière de cette funeste expérience, génératrice de régression à tous les niveaux, de mettre fin à l'état d'urgence décrété il y a 19 ans. Rien ne saurait justifier son maintien. Pas même la situation sécuritaire, qui lui sert d'alibi. Les dictatures convoquent toujours un danger intérieur, réel ou non, quand elles ne peuvent inventer un danger extérieur.

Il est devenu clair que c'est à l'ombre de cet état d'urgence que des fortunes colossales se sont constituées, fruits de la corruption et de la rapine généralisée. Même les formidables excédents monétaires provenant des revenus pétroliers n'ont pas pu masquer, ni ce scandale, ni la misère croissante du peuple. De 1999 à 2010, soit durant le règne de l'actuel Président, notre pays a engrangé près de 450 milliards de dollars. Cette somme gigantesque représente plus de 10 fois le total des exportations algériennes enregistrées depuis l'indépendance jusqu'à 1999. Il est temps que l'on rende compte au peuple de son utilisation.

Par ailleurs, et toujours au cours de ce triple mandat, il est né près de 10 millions d'Algériens (équivalant à la population tunisienne, ou encore à l'ensemble de la population algérienne en 1962) qui n'ont connu que le désespoir, malgré la richesse du pays. La feuille de vigne derrière laquelle les dictatures arabes paraient leur vertu, ou plutôt leur vice est en train de tomber.

1

On voit, dans l'euphorie révolutionnaire qui s'empare des sociétés arabes, que l'emprise de l'islamisme politique sur les sociétés arabes n'est pas déterminante. Comme en témoignent les revendications des manifestants d'Alger, de Tunis ou du Caire. Il se pourrait, bien que la longue lutte contre l'oppression commune ait fait sentir à toutes les catégories sociales, par delà l'ivresse de jouir ensemble d'une liberté de ton soudainement retrouvée, que la démocratie, à défaut d'être un système idéal, est le moins mauvais des systèmes de gouvernement.

Le paradoxe est que ces dictatures servent elles-mêmes à légitimer le soutien de l'Occident à Israël, ce pays se présentant comme le seul Etat fiable au sein d'un environnement arabe instable et peu sûr, car non démocratique. L'Occident est en train de comprendre que son intérêt est d'encourager le vent de liberté actuel. Ce n'est pas peu, même si nous devons, en toutes circonstances, rester les maîtres de notre destin. .

1

El Watan, 14.08.2011

1

El Watan, 12.02.2011.

1

El Watan, 17.07.2011,

Hamadi Redissi. Enseignant, penseur

«Les islamistes veulent la démocratie, mais sans la liberté»

Hamadi Redissi est enseignant à Sciences-po, à l'université de Tunis. Penseur, chercheur universitaire et spécialiste de la question islamiste, il est l'auteur de *L'Exception islamiste*, ou encore de *La Tragédie de l'Islam moderne* et de nombreux ouvrages qui portent un regard critique sur le rapport entre Islam et modernité. Dans cet entretien, il commente les violences survenues récemment en Tunisie.

- *Dans votre ouvrage phare, vous avancez le concept de l'exception islamique ; pouvez-vous résumer cette notion pour les lecteurs d'El Watan ?*

L'exception islamique était d'abord un thème politique qui posait la question de savoir si l'Islam comme culture, comme type anthropologique pouvait s'accorder avec les valeurs de la démocratie. C'est cela la question de l'exception islamique ; cette exception se dédoublait en une multitude d'entorses aussi bien économique, sociale, culturelle et idéologique, de sorte que l'exception islamique devienne une problématique. Pourquoi l'Islam est-il la dernière religion à résister encore à la modernité et à la démocratisation ? Voilà en gros la problématique ; mais je pense qu'avec la révolution tunisienne et ce qui se passe dans le monde arabe, nous sommes rentrés dans une autre phase qui peut éventuellement transformer les termes de la problématique.

- *Dans cette Tunisie en marche vers la démocratie, les islamistes s'invitent à leur manière à travers les actes d'intolérance enregistrés récemment ; est-ce que, selon vous, on peut parler aujourd'hui d'une menace islamiste en Tunisie ?*

C'est un peu trop dire peut-être, mais qu'il y ait des signes avant-coureurs inquiétants est indiscutable. Des femmes sont agressées, des individus mènent la «hisba», c'est-à-dire l'obligation à se conformer à ce qui est convenable et l'interdiction de ce qui est blâmable, moralisation sur les plages publiques, attaque des artistes et de la liberté de création ; ce sont de petites choses qui semblent isolées, mais qui ensemble font sens. Indiscutablement, les islamistes veulent la démocratie, mais sans la liberté, et ça, c'est un grand danger de l'exception islamique aussi. La démocratie comme procédure est acceptée, mais la démocratie comme valeur est négociée.

- *Quelle est la stratégie des partis tunisiens d'obédience islamiste ? Ont-ils compris la leçon de l'expérience algérienne et celle du 11 septembre ?*

Oui, ils ont beaucoup appris sur la question des moyens. Ils savent que la violence révolutionnaire et l'islamisation par le bas n'est plus le bon mode, donc ils ont estimé qu'ils pouvaient jouer un rôle à l'intérieur d'un système démocratique, et je pense que les islamistes tunisiens se sont bien adaptés à cette nouvelle réalité. Seulement, ce à quoi nous assistons aujourd'hui, et ça c'est important, c'est la création d'une ligne de fracture, qui est une stratégie islamiste qui consiste à opposer le bon au mauvais musulman. Il me semble qu'ils sont en train de mener campagne autour de cette thématique, parce qu'ils n'ont rien d'autre à proposer au niveau des questions sociales, économiques, culturelles, etc.

- *Les militants démocrates les plus aguerris que nous avons interrogés font la distinction entre les concepts islamisme, intégrisme et salafisme. Selon vous, est-ce une exception tunisienne ou une confusion due à l'ignorance du phénomène ?*

D'abord, ce n'est pas une exception tunisienne, c'est une catégorisation à caractère général. D'abord, il faut abandonner le terme intégrisme parce qu'il ne va pas enrichir le débat ; le terme est propre à la religion catholique, alors oublions ça. On peut parler d'Islam radical ou d'islamiste. En Tunisie, je ne dis pas qu'il a fait sa reconversion démocratique, c'est exagéré. Il a encore un double langage, et il fait dans l'ambiguïté fondamentale. Seulement, comme ça a été pendant longtemps le principal parti politique, sa modération lui a aliéné une partie de sa base sociale qui a trouvé refuge dans le salafisme, c'est-à-dire des gens qui veulent revenir aux temps anciens. Ceux-là ont eu beaucoup de procès durant la période Ben Ali, alors que les islamistes ont été réprimés durant les années 1990, et donc ce sont les salafistes qui ont occupé le terrain abandonné par les islamistes et repris leur langage des années 1980 ; c'est comme si en Algérie un nouveau FIS réapparaissait et reprenait le discours de la violence révolutionnaire de Abassi Madani et Ali Benhadj. Voilà la distinction en Tunisie, il y a An Nahdha, mais il y a aussi deux nouveaux partis : Tahrir (le parti de la libération créé en 1947) et les salafistes qui sont encore plus rigoureux dans leur accoutrement et la pratique religieuse. Mais, politiquement, ils sont moins expérimentés qu'An Nahdha, c'est pour ça que les Tunisiens font une distinction beaucoup plus empirique que théorique.

- *Dans cette équation, est-ce que la Tunisie d'en bas, la Tunisie des grands ensembles d'habitations périphériques, est une inconnue pour vous ?*

Oui, c'est la grande inconnue. Tous les sondages créditent les islamistes de 15% d'intentions de vote et même plus ; seulement, ces sondages se basent sur 30% de l'électorat, des gens qui savent déjà qu'ils vont voter et nous savons que 60 à 70% de Tunisiens ne vont pas voter. Donc, les grands ensembles de la capitale et des villes, qui abritent environ 70% de la population tunisienne, vont jouer un grand rôle. Seulement, faute encore de véritables sondages, nous ne savons pas. Et puis, la campagne n'a pas encore commencé et, d'ici là, il peut y avoir d'autres rebondissements.

1

El Watan, 20.04.2011.

- 1 El Watan, 01.10.2011.
 1 Ibidem.
 1 El Watan, 14.08.2011.
 1 Ibidem
 1 El Watan, 12.07.2011.
 1 El Watan, 12.07.2011.
 1 El Watan, 12.07.2011.
 ▪ El Watan, 05.08.2011.

Abderrahmane Hadj-Nacer : «Nous reproduisons l'échec en permanence»

La Martingale algérienne, réflexions sur une crise, l'essai de Abderrahmane Hadj-Nacer, publié en juin 2011 à Alger aux éditions Barzakh, est sans conteste le livre de la rentrée sociale. Il fait déjà débat dans un pays où l'on parle rarement des problèmes réels qui menacent les fondements même de l'Etat.

L'ancien gouverneur de la Banque centrale a été marginalisé pour avoir cru, un moment, à la possibilité de réformes économiques en Algérie, seule voie pour sortir de l'enlisement. Il est évident que le livre, destiné surtout aux jeunes, doit être lu par tous. Les vérités sont dites d'une manière crue avec un sens aigu de l'analyse et de l'explication. Abderrahmane Hadj-Nacer ne se contente pas de faire un constat mais propose des solutions, des formules, des idées, des clefs, pour sortir de la crise, à commencer par celle de la légitimité.

-Dans La Martingale algérienne, réflexions sur une crise, vous écrivez : «Mais qu'a-t-on fait de nos enfants ? On ne leur a rien transmis.» Rien transmis, pourquoi ?

L'origine du livre est celle-là. C'est le fait de rencontrer des jeunes, des gens de 20-30-40 ans, qui, dans le fond, ne comprennent pas ce qui s'est passé et pourquoi on en est là. Des jeunes qui n'ont pas connaissance de leur histoire, de leur profondeur sociologique et historique. Après analyse, on constate qu'on ne leur a pas enseigné l'histoire ancienne, préislamique, musulmane et celle de la colonisation. De temps en temps, on leur jette en pâture des mythes, des bribes d'histoire souvent écrits par des personnes qui ont essayé de nier l'histoire de l'Algérie. Nos enfants sont le fruit de la négation de leur propre histoire. Ils sont le fruit d'une tradition de nos dirigeants de zapper l'histoire et d'essayer de forger un homme nouveau à partir de leurs propres fantasmes.

Nous sommes dans un système d'éternels recommencements des erreurs. Des erreurs qui s'approfondissent parce qu'on ne tient pas compte de celles de nos ancêtres ni de celles de la génération précédente. A 15 ou 20 ans, le jeune est merveilleux, on voit que c'est de la bonne pâte. Au fur et à mesure qu'il avance dans l'âge, il devient une espèce d'ectoplasme qui rend service à ce système. D'où ma question : qu'a-t-on fait de nos enfants ? Je sais que c'est prétentieux, mais j'espère que ce livre sera lu surtout par des jeunes. Je souhaite que les 20-30-40 ans m'interpellent pour me donner leur avis et qu'ils sollicitent un débat.

-Pourquoi l'histoire de l'Algérie n'a pas été enseignée ?

Parce que les dirigeants ne connaissent pas l'histoire. L'histoire n'a pas été enseignée parce que ceux qui dirigent ne sont pas légitimes et ont peur de remonter le fil du temps et de démontrer leur illégitimité. Ils ont bien tenté de produire des fictions «légitimantes» qui n'ont pas réussi à s'installer dans le paysage mémoriel des Algériens. En 1962, ceux qui ont pris le pouvoir n'avaient pas légitimité pour le faire. Donc, ils ont zappé tout le passé, y compris préhistorique. Dès qu'on commence à construire un mythe historique, on est obligé de revenir aux fondamentaux, aux origines des royaumes, des dynasties, des institutions et, donc de remonter à eux.

-Vous écrivez qu'il est toujours difficile d'expliquer aux jeunes que l'Etat rustumide est la matrice du Maghreb central...

Un historien algérien, non mozabite, non ibadite, a dit que la matrice du Maghreb central est l'Etat rustumide. C'est une évidence. Pour la période islamique je veux dire. De la même façon que la matrice des Tunisiens sont les Hafsidés et celle des Marocains les Idrissides. Mais il est difficile d'enseigner à des Algériens qu'ils furent tous rustumides, car cela signifie que nous avons tous été des ibadites. Dans l'exclusion permanente que nous avons de nous-mêmes, on leur dit oui, les Rustumides est un royaume qui a existé mais qui appartient aux mozabites. Or, les mozabites n'ont rien à voir avec les Rustumides.

La vallée du M'zab n'a jamais obéi à cette époque-là au royaume de Tihert. D'ailleurs, elle n'a pas été peuplée de gens originaires du royaume de Tihert qui furent minoritaires. Ce processus d'exclusion permanente fait qu'on ne peut enseigner à nos enfants l'histoire de leurs propres ancêtres. Ils sont donc dans le rejet. Rustumide = mozabite = minoritaires = khamssine fi eddine, etc. Si l'on arrive à dire à nos enfants qu'ils ont été ibadites puis chiïtes, devenus malékites, on peut renouer le fil et compléter le puzzle. On ne donne jamais à l'Algérien les éléments constitutifs de son puzzle pour qu'il élabore une personnalité dont il sera fier, ce qu'il lui permettra d'avancer.

-D'où votre insistance sur «la conscience de soi» dans l'essai...

Je travaille énormément en Tunisie, au Maroc, en Mauritanie et je constate que l'on s'accapare des éléments de notre propre histoire. Notre histoire est non seulement en jachère, mais elle est offerte aux autres. En Tunisie, ils disent que Massinissa comme saint Augustin leur appartiennent et que la Numidie et les Fatimides c'est eux ! Badji Caïd Essebssi, Premier ministre tunisien, a déclaré récemment : «Nous n'allons quand même pas régresser à l'ère de la Numidie.» Ils récupèrent tout. Idem lorsqu'on va au Maroc, ils revendiquent le roi Abdelmoumen qui a bâti des institutions au-delà de la constitution de la dynastie des Almohades.

Ce réflexe n'existe pas en Algérie du fait qu'on ait méprisé notre propre histoire. On n'a pas conscience de ce qu'on est. Donc, on n'existe pas. Au lieu d'exister positivement avec une stratification de notre histoire, nous existons négativement. Nous ne sommes pas des Marocains, des Tunisiens ou des Français. Qui sommes-nous ? Une case essentielle nous manque et fait qu'on n'avance pas.

-Cependant, dans le discours officiel, on évoque souvent «la légitimité révolutionnaire», la guerre de Libération nationale, cela revient régulièrement...

La seule légitimité sur laquelle repose le régime, c'est la légitimité dite révolutionnaire. Ce n'est pas la légitimité historique. Si nous étions dans la légitimité historique, nous aurions dû, dès 1962, reconnaître que la présidence aurait pu se jouer entre Ferhat Abbas et Messali Hadj. Or, on a voulu nier leur combat. Un combat fondamental. Après le Congrès de Tripoli, la révolution était celle de quelques hommes. La révolution signifiait alors la force contre la légitimité de l'histoire...

-Pourquoi les élites algériennes donnent l'impression parfois d'être soumises et peinent souvent à échapper aux manipulations diverses, comme vous le mentionnez dans le livre ?

Un peuple vaut ce que valent ses élites quelle que soit la période, quel que soit le pays. Les élites, c'est un enjeu fondamental. Les Français l'ont compris. Ils ont mis en place un processus d'exclusion et d'élimination des élites. Malheureusement, nous avons eu affaire à un régime post-indépendance qui était issu de la matrice technique française. N'oublions pas que certains, des anciens de l'armée ou de l'administration françaises, ont perpétué cette logique parce que eux-mêmes n'ayant pas de légitimité. Ils ne pouvaient pas faire face à une structure, à une élite organisée qui aurait permis non seulement de remettre en cause leur pouvoir mais de les amener à partager ce pouvoir avec eux et avec le reste de la population. Que fait-on à l'élite ? S'il n'y a pas mort accidentelle, c'est le départ vers l'étranger ou l'achat par les promotions.

-Les nombreux assassinats d'intellectuels algériens durant les années 1990 obéissaient-ils à la même logique ?

Je ne vais pas entrer dans le débat du «qui tue qui». Je n'ai pas les moyens d'y entrer. Quels que soient les initiateurs de cette opération d'élimination des élites, cela correspondait tout à fait à la logique des maquis islamistes. On a vu la naissance de la violence au début des années 1990. Une logique exprimée dans la prise du pouvoir en 1962 comme au déclenchement de la guerre en 1954 même si la légitimité historique est tout autre. Cette logique de violence imposait l'élimination de ceux qui étaient capables de produire une idéologie contre la reproduction de cette logique de violence. Aujourd'hui, la violence n'est pas l'apanage du pouvoir, même si le pouvoir a en théorie le monopole de la violence. En Algérie, nous avons inversé les choses : c'est la violence qui a le monopole du pouvoir. C'est pour cela que pour arriver au pouvoir, il faut faire preuve de capacités supérieures à celui qui en détient le monopole.

Les seuls qui peuvent avoir des grilles de lecture sont les élites. La population le comprend, mais le rôle des élites est de conceptualiser et de proposer des alternatives. Aussi peut-on dire que, dans le fond, cette élimination d'intellectuels a été le fait de maquis islamiste, mais cela a servi les intérêts du pouvoir, car lui aussi était remis en cause. C'est pour cela que l'on est dans une situation trouble. A la limite, peu importe qui est l'initiateur. Il y avait comme une alliance objective de deux ennemis qui pouvaient se mettre d'accord sur le fait que les élites étaient là pour déranger.

-Une partie de l'élite n'est-elle pas complice du pouvoir en jouant le jeu?

La trahison des clercs existe. C'est quelque chose d'historique. D'abord, ce ne sont que des êtres humains. Vous pouvez les corrompre, leur faire du chantage. Il y a aussi des pleutres et des veules. Certains ont trahi et fonctionné avec le système. Sur le plan statistique, ils représentent la part de lâcheté qui existe dans chaque groupe social. Il y a aussi les autres qui n'ont pas accepté cette offre de service. Ce n'est donc pas inquiétant, c'est presque normal. Le taux de gens qui sont capables de liberté et d'autonomie est toujours faible... mais il existe et ce serait vouloir renoncer que les ignorer.

-Le pouvoir, il faut le dire, a joué sur la division des élites, arabophones contre francophones par exemple... Soyons clairs : les élites ont joué aussi sur cela. En Algérie, l'arabe règne mais le français gouverne. Cette situation a été voulue dès l'indépendance par le nouveau régime. Il y a un accord de gestion post-colonial entre la France et l'Egypte au détriment de l'Algérie, devenu une espèce de condominium franco-égyptien. Il y a eu cette volonté d'affaiblir cette élite algérienne qui a montré une capacité d'absorption de la culture occidentale et d'adaptation au monde moderne tout en revendiquant son algérianité. Cette situation a déstabilisé les Français. Les Français ont pu enregistrer quelques victoires militaires mais pas sur le plan politique grâce à cette élite. Donc pour éviter que cette élite ne se reproduise à grande échelle, on a mis en place un système qui a défavorisé la culture du français et qui n'a pas favorisé la culture arabe.

On a vendu une espèce de sous-culture arabophone en réduisant les capacités intellectuelles de la population. Là, ni les élites ni les médersiens n'ont joué leur rôle. Les médersiens auraient pu faire alliance avec les élites francophones. Les médersiens se sont trouvés grugés par l'indépendance puisqu'ils ont perdu le pouvoir technique, alors qu'ils s'estimaient plus légitimes. Il est vrai qu'on les a écartés de l'administration. Les francophones ont eu une tendance à regarder les arabophones comme des infrahumains qu'il fallait contrer. Ceux-là se sont vengés en créant une base sociale qui a été ignorée et méprisée par l'élite francophone. Cette base a permis plus tard l'émergence de personnes pour qui la religiosité est adoptée plus par réflexe pavlovien que par réflexion. En outre, il faut le souligner, les élites francophones et arabophones, occupées à des oppositions factices parce que loin des intérêts nationaux, ont participé à la suppression de l'histoire et de la philosophie dans l'enseignement.

-Vous dites que personne ne fait confiance à l'existence d'un l'Etat malgré l'existence «d'une administration pléthorique et d'une police répressive». D'où vient ce manque de confiance ?

Prenons l'exemple du maire de Zéralda. Encore une fois, je prends mes précautions, je ne connais pas la réalité. Ce que rapportent les journaux signifierait qu'aujourd'hui, la mafia a la prévalence sur le fonctionnement de la justice concernant un citoyen devenu maire qui a essayé de faire son travail. Tout est comme cela. A partir du moment où l'arbitraire l'emporte sur la règle de droit, évidemment, il n'y a plus d'Etat. Il y a une expression d'Alger que j'adore et qui m'a permis de travailler convenablement à la Banque centrale et que m'a rappelé un jeune employé qui m'a dit : «El Had,j a'tina gramme qima ou khatik.» Il suffit de donner à l'Algérien son droit, y compris le plus basique. Ce n'est pas de l'argent. Ce qui motive le plus l'Algérien est l'égalité du traitement. Si l'on est juste avec lui et que l'on fasse en sorte qu'il participe à la décision, on peut faire ensemble ce qu'on veut. C'est une richesse exceptionnelle. C'est le rôle de l'Etat.

1

La légitimité de l'Etat, c'est la justice, le droit à l'Etat de droit. Or, c'est cela qui est remis en cause aujourd'hui. Je peux multiplier les exemples. Quand vous avez un policier qui refuse d'intervenir alors qu'il assiste à l'agression d'une jeune femme dans la rue... Petit à petit, des tas de couches se superposent permettant de dire qu'il n'y a plus d'Etat. Idem pour l'économie. Pour la même marchandise, un importateur paye les droits de douane et un autre fait entrer ses containers en pleine nuit sans rien payer ! Avec le temps, tous les pans de l'Etat finissent par disparaître. Il n'y a plus de confiance. Aujourd'hui, si vous avez un problème de sécurité, vous avez peur d'aller au commissariat déposer une plainte car vous ne savez pas comment vous allez être accueilli. Dans le domaine économique, on favorise les rentiers par rapport aux producteurs, l'informel au détriment du formel.

-Et pourquoi l'informel est-il favorisé ?

Parce que le pouvoir est informel, parce que l'adresse qu'on nous montre ne correspondant pas à l'adresse où se prend la décision. En économie, l'adresse où se font les transactions n'est pas celle où elle devrait être. Et tout est comme cela. Ce n'est pas un hasard. C'est une logique qui est évidente. Ce n'est pas une question d'incapacité de contrôler des marchés tels que Tadjent, Bir El Ater ou tous les «Dubai» qui apparaissent ici et là. C'est le véritable reflet de l'administration et du pouvoir aujourd'hui. Or, la fonction de l'Etat est essentielle. N'oublions pas que pour pouvoir aller vers une économie libre, il faut un Etat fort. Plus l'Etat est fort, plus vous pouvez libérer les énergies des citoyens...

-Et si l'Etat est faible, il devient répressif...

La répression signifie que l'Etat s'est affaibli. Aujourd'hui, on pense que l'époque de Boumediène était celle d'une «libéralité» absolue. Or, notre génération l'a bien vécu, les gens avaient peur de la répression. Il y avait une forme d'Etat qui se constituait. Aujourd'hui, c'est le dépérissement total. Vous n'avez pas accès à la santé, aux services de base que l'Etat doit fournir et donc vous tournez le dos à l'Etat. Vous êtes obligé de constituer un Etat parallèle. Cela existe au niveau de chaque citoyen. C'est une logique voulue. C'est également une logique de l'organisation du pouvoir. En ce sens-là, c'est une forme de suicide. Le dépérissement de l'Etat,

même voulu, conduit ceux qui en bénéficient en premier lieu à une forme de suicide collectif. Suicide vers lequel est entraînée toute l'Algérie.

-Le changement de cette situation doit-il signifier la fin du régime politique actuel ?

Le régime avait une possibilité d'évolution dans les années 1980 et 1990. En 1987, nous étions conceptuellement en avance sur l'Europe de l'Est. Il faut reconnaître que le pouvoir n'était pas prêt psychologiquement et conceptuellement à comprendre la nécessité du changement, néanmoins ces vingt ans de ratage absolu n'ont pas permis à ce régime de tirer profit de ce temps. Or, le temps ne joue jamais en faveur d'une situation de statu quo. Une politique de statu quo est toujours une politique de répression et de maintien en l'état des rapports. On se retrouve aujourd'hui dans une situation internationale marquée par des changements. Les vrais acteurs à l'étranger étaient favorables au statu quo, il y a vingt ans. Ils ne le sont plus actuellement pour leur propre survie. Ils ont estimé qu'on a perdu du temps et qu'on leur fait perdre du temps. On ne semble plus être apte à comprendre comment renverser les choses pour être à la mesure des exigences internationales. Disons les choses simplement : face à l'émergence de la Chine, le monde occidental a besoin de mettre de l'ordre derrière le chef de file que veut rester les Etats-Unis. Ils ont besoin que le monde arabo-musulman, à cause des réserves pétrolières, mais aussi que la population et l'idéologie se mettent en ordre. Et dans ce cas de figure, croire qu'on peut jouer les prolongations avec un statu quo renouvelé, c'est commettre une erreur fondamentale. Toutes les populations arabo-musulmanes expriment un besoin de changement en raison de l'éducation, d'Al Jazeera, de la télévision, de l'internet, des voyages, etc. Donc on a une poussée interne et une poussée externe. Certains croient que le statu quo se gère dans un tel contexte général.

-Et pourquoi le pouvoir algérien n'arrive pas à s'adapter, à changer ? Il y a toujours les mêmes pratiques, les mêmes réflexes. Cela est-il lié à la rente pétrolière ?

Ils pensent que l'argent achète tout parce qu'ils n'ont pas compris la signification de l'argent. Là, je parle en tant que banquier. La Banque centrale n'émet pas de la monnaie, elle émet de la confiance. C'est supérieur à la monnaie. Une monnaie fonctionne tant que les gens ont confiance en elle. Dès que cette confiance est perdue, la monnaie ne vaut rien. Or, eux, quelle monnaie émettent-ils ? Ils sont en train de détruire la confiance qu'a toujours eue la population en l'administration. Celle-ci a toujours fonctionné sur la base d'un minimum de contrepartie. Même s'ils s'accaparaient des pans entiers de la rente, il y avait une espèce d'équilibre. A l'ex-ministère du Plan, une direction s'occupait des équilibres sociaux pour qu'il y ait une distribution équitable des revenus en faveur de la population. A partir du moment où vous rompez ce pacte social, cet équilibre, vous détruisez la monnaie essentielle, la confiance. Voilà le problème du régime aujourd'hui auquel il n'arrive pas à faire face. Voilà pourquoi les augmentations de salaire octroyées semblent si injustes même pour leurs bénéficiaires.

-Il y a une question terrible dans votre livre : «Qui décide en Algérie ?» Il n'y a pas de réponse...

A partir du moment où le rapport économie informelle-économie formelle correspond à celui du pouvoir apparent et pouvoir non apparent, vous ne saurez évidemment qui dirige aujourd'hui. Dans les années 1990, j'étais étonné d'apprendre l'existence d'une Bourse du sucre et qu'elle était établie à la cité La Montagne à Alger. Une cité censée être un fief islamiste. Tout se gérait à deux chiffres après la virgule. Si le bateau, qui arrivait au port, n'était pas dans «la logique» de la cité La Montagne, il était, comme par hasard, bloqué par les douaniers, les dockers (...). Personne n'était en mesure de vous dire qui était le patron de «la Bourse» du sucre. Cela s'est instauré comme système. On ne sait pas qui. C'est la même chose pour le pouvoir.

-On dit généralement que c'est le DRS qui gère tout...

A chaque fois qu'on vous montre du doigt quelque chose, ne regardez pas la direction qu'on vous indique, regardez d'où vient le doigt et qui désigne cette direction. Dès qu'on me dit que c'est le DRS, que c'est le patron du DRS, je dis que c'est plus complexe et qu'il faut chercher où se trouvent les raisons profondes de cet état de fait. Cela peut être «l'étranger», mais c'est une fausse réponse. La réponse est toujours en nous. Ce système opaque dessert même ceux qui en bénéficient aujourd'hui. Sont-ils heureux ? J'ai des doutes sur le bénéfice qu'ils peuvent tirer de cette situation.

-Justement, pour vous, tel qu'écrit dans l'essai, «la main de l'étranger» est une des «ruses» du régime pour fédérer les appuis autour de lui...

Un étranger a ses propres droits et sa propre logique. On ne va pas demander à Israël de nous aider. Nous sommes en guerre virtuelle avec Israël...

-Quoi que...

Je dis bien virtuelle ! Nous sommes dans un monde informel. Le discours tenu est un discours de guerre contre Israël. Aussi ne pouvons-nous pas exiger d'Israël d'avoir un comportement amical vis-à-vis de nous. Donc, ils font leur travail. C'est légitime. On ne peut pas exiger de n'importe quel pays de ne pas défendre ses propres droits. Mon problème n'est pas de dire que les Français ne nous laissent pas travailler ou que les Israéliens auraient liquidé l'ex-patron du nucléaire en Algérie, le lieutenant-colonel Sari (le lieutenant-colonel Redouane Rédha Sari, docteur en physique nucléaire et en informatique, a été assassiné à Bouzaréah à Alger, le 4 juillet 1993, ndlr). Les étrangers font leur job, mais notre job à nous est de nous défendre et éventuellement de faire

la même chose chez eux. L'explosion du groupe Khalifa est une conséquence d'une faute de la Banque centrale, mais c'est aussi le travail des services de renseignements de toute couleur que de faire de la prévention. A quoi servent donc l'armée, la police ?

-Le contre-espionnage algérien ne fait-il pas son travail comme il le faut ?

C'est une question technique. Je ne sais si l'on sait piloter un Mig 23. Je constate en tant que citoyen et en tant que praticien dans certains domaines qu'il appartient aux services de sécurité, de toute nature, comme dans tous les pays, de participer à la défense du territoire national. Cette défense ne signifie pas de mettre des cartouches dans un fusil. De nos jours, il existe d'autres formes de cartouches. L'intelligence économique est beaucoup plus importante que l'intelligence militaire classique. Quand les Marocains pénètrent dans toute l'Afrique, ils sont devenus plus puissants que les Algériens. Ici, nous en sommes encore aux réflexes des années 1970 sans avoir l'aura de la diplomatie algérienne des années 1970. Les armements ont évolué dans le reste du monde. Les autres pays se sont adaptés. C'est pour cela que je dis que «la main de l'étranger» est une ruse du système.

Va-t-on accuser les Français de nous faire la guerre en Libye ou dans le Sahel ? Ils ne font pas la guerre mais poursuivent une logique qui leur appartient, ils défendent leurs intérêts. Idem pour les Marocains. Est-ce la faute aux Marocains si nous n'avons pas de système bancaire et qu'il n'existe aucune facilité pour les entreprises algériennes qui veulent exporter ? La bureaucratie algérienne empêche les entrepreneurs algériens de s'installer au Burkina Faso ou dans un autre pays africain. Nous avons pourtant historiquement l'habitude de nous mouvoir et nous installer à travers tout le Sahel. Nos populations le font depuis longtemps. C'est une ancienne tradition. Tout cela se fait dans l'informel. Allez demander à la Banque centrale de faire une exportation de capitaux ou même de faire une importation de capitaux ! On traite les gens comme des voleurs obligés de se justifier à chaque fois dès lors qu'ils le font honnêtement.

-Cette situation n'est-elle pas liée à «la malédiction» du pétrole ? Vous le dites dans le livre, à chaque augmentation des cours pétroliers, c'est l'immobilisme qui s'installe en Algérie.

C'est vrai. Le Brésil du début du siècle, c'était la malédiction du caoutchouc. Mais les grands peuples, comme les Brésiliens ou les Norvégiens, savent tirer les leçons des malédictions et mettent en place des mécanismes afin de les changer en bénédictions. En Norvège, des systèmes de transparence et de contrôle ont été mis en place, bref, de démocratie. Dès que vous avez un équilibre des pouvoirs, il n'est plus possible qu'une personne s'accapare de la rente, et pour perdurer, se mette à gérer cette rente en la distribuant à tous les nerfs du système. La démocratie est une condition de base pour moi puisqu'elle correspond à notre peuple. Nous sommes un peuple amazigh, il ne faut pas l'oublier. Chacun d'entre nous doit participer à la décision sinon il s'oppose puis se rebelle. C'est fondamental.

C'est dans nos gènes depuis des millénaires. Nous avons vu qu'à chaque fois qu'un dirigeant dans ce pays a mis en place un système d'équilibre de pouvoirs, cela a marché. Si l'on installe des institutions et de la transparence, la malédiction se transforme en bénédiction. J'avais comme programme à la Banque centrale, fin 1992, la convertibilité du dinar. Cela n'a pas été réalisé. La convertibilité assure la transparence. Contrairement à ce que les gens disent, la convertibilité du dinar ne signifie point la fuite des capitaux, bien au contraire, c'est la stabilisation des capitaux. Certains pensent que le dinar n'est pas convertible. Le dinar est à l'image du pouvoir. L'informel est une convertibilité plus souple que le formel, mais arbitraire puisque soumis à la traque, au chantage et à la manipulation. Si vous créez les conditions de formalisation de la convertibilité de la monnaie, vous êtes obligé de tout faire apparaître. C'est la transparence, et la bureaucratie est supprimée. Le transfert des fonds sera plus fluide et les opérateurs seront tranquilles. Ils n'auront pas besoin d'aller dans l'informel et de se cacher...

-Aujourd'hui, on ne sait pas quel est le véritable rôle de la Banque d'Algérie. Une banque non autonome avec un gouverneur qui parle peu...

La Banque centrale est à l'image du pays. A partir du moment où l'on a changé la loi sur la monnaie et le crédit sur la base seulement de la déclaration du chef de l'Etat qui a dit être seul légitime dans le pays, sachant qu'il a été désigné avec un quiproquo en ce domaine (la présidentielle de 1999 a été marquée par le retrait de tous les candidats sauf Bouteflika, ndlr). Un quiproquo déstabilisant. Malgré cela, le chef de l'Etat a dit qu'il ne peut avoir sous ses ordres un responsable nommé pour une durée déterminée alors que celui-ci n'est pas élu. La loi a été modifiée et on a supprimé l'autonomie de la Banque centrale. Résultat : aucune décision ne peut être prise sans l'aval d'une autorité supérieure, formellement la Présidence de la République. On ne peut pas fonctionner dans ce cas de figure. On peut constater une situation de fait : il n'y a plus d'autonomie, mais cela ne devrait pas empêcher de former des cadres. Le jour où véritablement ça recommencera à fonctionner, où trouver les cadres ? L'effort de formation a été détruit, tous secteurs confondus. Il n'y a pas de relève. Il y a des diplômés mais pas de relève ! La capacité future de l'autonomie est grevée par la non-mise en place d'un système d'avenir.

-Comment expliquer l'absence de prospective et d'études futuristes en Algérie ?

Je n'ai jamais compris pourquoi le pouvoir a cassé tous les instruments d'analyse, de statistiques et de projections sur le futur. On nous a imposé la suppression du terme planification, avec le libéralisme qui avait

le vent en poupe. Cela n'a pas été le cas pour eux, ceux qui ont exercé des pressions sur nous. Je ne connais pas un seul pays ultralibéral qui n'ait pas d'institut de prospective. Peu importe le mot. Au Japon et en Corée du Sud, les instituts de planification sont essentiels. Quelle que soit la personne à la tête d'un institut, la structure aura sa propre logique. Elle continue à produire des éléments de comparaison. Or, comme si on a voulu, à un moment déterminé, briser une machine qui était capable de produire. C'était la période de la destruction de 500 000 emplois et de la mise en prison de presque 4000 cadres.

-La période Ahmed Ouyahia...

Je ne veux pas nommer non par peur mais parce que c'est sans intérêt. C'est un système qui produit ce résultat. Je ne citerai pas Ouyahia, pas même Bouteflika ou Tewfik. Ce n'est pas un problème d'individus. On a cité des noms par le passé, Benahmed Abdelghani, Larbi Belkhir, Smaïl Lamari... Ils sont tous partis. Eddayem rabi. Cela a-t-il amélioré le fonctionnement du système ou la vie quotidienne des citoyens ?

-Alors c'est quoi le système ?

Le système est une logique à laquelle adhèrent quelques individus. Ce n'est pas X qui crée une logique d'adhésion autour de lui. C'est pour cela qu'il faut travailler sur la nature du système et non sur les individus.

-Vous évoquez dans le livre le manque de discipline et d'autorité en Algérie. Comment faire pour que le manque de discipline et d'autorité ne servent d'alibis pour augmenter la répression ?

La répression ce n'est pas de l'autorité. La répression ne mène pas à la discipline. L'Algérie est constituée par un peuple rural qui s'est citadinisé en deux générations. Nous sommes passés de la discipline de la famille élargie du village et de la tribu à la ville, sans acquérir les repères de la ville, sans transition.

-Bien que dans le passé, l'Algérie avait des villes...

Bien sûr, mais les villes ont été vidées par les Français. Pendant la période coloniale, la culture citadine de ces villes a été vidée sinon violée. On revient à l'histoire de l'exclusion des élites et des classes bourgeoises, par la prison, le meurtre ou l'exil. Les villes ont été désurbanisées sous l'angle arabe pour les urbaniser sous l'angle européen. La campagne a été déruralisée. Il fallait occuper de façon militaire ces campagnes par les colons français. Nous avons affaire à une paysannerie qui a perdu ses repères. Des paysans qui ont accès brutalement à la ville au lendemain de l'indépendance. Tout cela a amené à la perte de la discipline après celle des repères. Cela s'est exprimé à l'intérieur des familles avec le rôle des parents qui a changé. Même chose pour les relations frères et sœurs. Ce changement de discipline a induit des comportements négatifs.

Ce qui est constaté à l'intérieur des familles, l'est également au sein de l'Etat et de son administration. C'est un Etat qui n'est pas parti de repères faisant le lien avec notre histoire, notre sociologie et notre anthropologie et la nécessité d'un monde moderne. On ne peut pas faire fonctionner une APC quand on tourne le dos à la tradition de la djemâa. Quand vous avez une Assemblée communale qui ignore cette tradition reconnue par la population, le citoyen ne sait pas quelle discipline il doit adopter. Il est quelque peu perdu. D'autres logiques se mettent en place. L'institution du service national était une bonne idée au départ dans les années 1970. Cela a créé une situation avec de nouveaux repères positifs comme celui de la nation. C'était un moment où l'on pouvait organiser le brassage de la population.

L'université était un autre moment pour réaliser ce brassage avec une autre discipline et accepter de nouvelles normes, avec une université par wali ce brassage a disparu... Mais c'étaient des moments où l'Etat n'a pas émis de règles. Cela ne vient pas tout seul. C'est le rôle de l'école aussi d'émettre des règles et des normes. La discipline est l'une des fonctions essentielles de l'Etat. A partir du moment où la justice n'est pas rendue, où l'éboueur ne fait pas son travail, où l'on jette les ordures par terre, où l'on ne respecte plus les voisins, toute la discipline s'effondre, parce que l'autorité n'est pas reconnue en tant que telle. Malheureusement, il faut revenir à une autorité plus forte, ce qui ne signifie pas l'autoritarisme. Revenir aussi à des règles de discipline. Des règles qui s'écrivent, cela ne s'invente pas. L'école n'assure pas la discipline, car elle ressemble au pouvoir et à tout le reste. Pour réussir de nos jours, il faut aller à l'école en dehors de l'école, suivre des cours particuliers et s'expatrier...

-L'absence d'accumulation culturelle et scientifique est un autre problème de l'Algérie, comme vous l'expliquez dans l'essai. Quelle est l'origine de ce problème ?

Il y a même une volonté de désaccumulation. Ce n'est pas un hasard si à chaque fois qu'une équipe technologique se forme dans l'éducation, dans la pétrochimie, dans le gaz, dans les banques, on fait en sorte de supprimer l'équipe et de la faire disperser. Pourquoi le fait-on ? Pour faire plaisir aux étrangers qui nous dominent ? Oui. C'est le rôle du comprador dont les intérêts sont liés aux intérêts étrangers. Est-ce pour éviter qu'on accumule ? Oui. Car si l'on accumule, cela signifie une capacité autonome de production et de reproduction. Cela peut remettre en cause les circuits de rente et de prédation mais aussi le pouvoir. Parce que le pouvoir repose sur l'opacité et sur des règles d'indiscipline. Donc, ce n'est pas le fruit du hasard. C'est une nécessité objective parce que nous avons affaire à des institutions illégitimes qui ne sont liées qu'aux intérêts de l'étranger. Encore une fois, ce n'est pas la faute de l'étranger (...).

La nature a horreur du vide. Les ingénieurs algériens font fonctionner actuellement des groupes pétroliers et gaziers dans le Golfe comme au Qatar. Objectivement, si ces ingénieurs algériens ne sont plus en Algérie, leurs places sont prises par des étrangers. Ils finissent donc par avoir la mainmise. Sonatrach est obligée de

sous-traiter tout ce qui est complexe. Sa dépendance est plus forte qu'elle n'était avant alors qu'on produit plus d'ingénieurs que par le passé. La mainmise vient de cette situation de peur d'une élite qui accumule et qui peut prendre le pouvoir et remettre en cause certains statuts. Aussi met-on dehors cette élite algérienne et on la remplace par des étrangers qui, de plus en plus, prennent du pouvoir.

-Pourquoi la publication de cet essai critique aujourd'hui ? Aujourd'hui qu'un vent de révolte souffle sur les pays arabes et que des appels au changement sont de plus en plus audibles, de plus en plus forts ?

Le livre a été écrit il y a deux ans. Le monde arabe ne connaissait pas de révoltes. J'ai constaté qu'il y a un désir chez les jeunes de prendre une part du pouvoir. Je n'oublie jamais que j'étais gouverneur de la Banque centrale à 39 ans. A 39 ans, si l'on n'est pas général, vaut mieux être homme politique ou entrepreneur. On ne peut pas être rien. Je trouve légitime que les gens de 39 ou 40 ans appellent à changer les choses. Voyant que j'étais toujours considéré comme jeune par les tenants du pouvoir, alors que je suis grand-père, et voyant que ces jeunes refusaient même d'écouter ce que l'on avait à leur dire, je me suis dit je vais donner quelques clefs de compréhension à travers ce livre. C'est un algorithme, ce n'est pas de la littérature. Il s'agit de clefs qu'il faut manipuler. Par ailleurs, je me sens humilié.

Dans cet hôtel (hôtel El Djazaïr où l'interview a été réalisée, ndlr), une belle collection de lustrerie existait. Il y a deux pays arabes qui faisaient de la belle lustrerie, la Syrie et l'Algérie. Cette lustrerie a été remplacée par du plastique, du toc. Regardez ce décor du salon : ce n'est pas celui d'un hôtel de classe. Tout ce qui est ancien a disparu de cet hôtel. Les céramiques de Boumahdi ont été remplacées par de la faïence de salle de bain. Il y a un problème de respect et de conscience de soi. (...) On aurait pu enlever les meubles et les céramiques de cet hôtel et les mettre dans un musée, au moins provisoirement. Rien ! De la destruction permanente. Cela est humiliant. Les Algériens ne sont pas des bras cassés. Pourquoi les Marocains et les Tunisiens s'en sortent-ils ? Tous les pays ont avancé, et nous, nous passons notre temps à faire des constats. Nous sommes les derniers de la classe en tout. Prenez l'exemple de l'équipe nationale de football. Quel a été son problème ? Le manque de discipline ! Ce n'est pas un problème d'individus.

Collectivement, on est tellement hors du temps. Ce n'est pas l'échec d'un individu, Saâdane Rabah ou autre. C'est un échec collectif. Nous faisons appel à des joueurs avec une culture de discipline et on les met dans notre ambiance d'indiscipline. Donc ça suffit ! Des sommes considérables ont été dépensées pour cette équipe de football. Nous avons acheté de l'échec. Ce n'est pas les joueurs qui sont en cause à titre individuel. Parce que nous reproduisons l'échec en permanence. Cette équipe de foot est significative de l'état de notre pays. Je ne suis pas fier. Je pense à mes enfants qui ont le droit d'avoir un pays. Nous sommes à un moment de l'histoire où se reproduisent les conditions positives que nous avons eues pendant la préhistoire, une situation où le Maghreb central peut advenir de nouveau comme une position géographique de production intellectuelle et institutionnelle importante.

Mon livre peut être lu politiquement évidemment. On peut même le lire comme un programme politique. C'est pour cela que j'ai expliqué dans le livre ma relation avec Mouloud Hamrouche. J'ai tenu à dire que c'est quelqu'un que j'apprécie et pour qui j'ai un profond respect. On peut estimer quelqu'un en étant libre. Je travaille avec des gens qui acceptent mon point de vue. Cela a été le cas avec Abdelhamid Brahimi, Mouloud Hamrouche ou Ghazi Hidouci. C'est un hasard qu'il y ait eu le printemps arabe. J'ai dit que tout est possible puisque l'étranger est prêt. Cela n'était pas possible de notre temps parce que l'étranger ne voulait pas de changement. Il y avait une alliance objective entre les tenants du statu quo à l'intérieur et à l'extérieur.

Actuellement, les choses ont changé. Je pense que nos dirigeants n'ont pas compris la nécessité du changement. Ils croient que le temps peut se gérer et qu'on leur donne la possibilité de perdurer. Comme je suis contre la violence, il faut rompre avec la nécessité d'arriver au pouvoir par la violence. On peut toujours faire évoluer les choses. Chez nous, l'armée est essentielle. On peut être antimilitariste, ne pas aimer l'armée, mais pour autant considérer que c'est la colonne vertébrale du pays. Il faut absolument sauvegarder cette colonne vertébrale. C'est une nécessité absolue et objective quelle que soit la philosophie de tout un chacun. Il faut éviter qu'il y ait un collapsus à l'intérieur des institutions pour qu'elles restent vivantes.

1
El Watan, 12.07.2011

1
Ibidem, op.cit.

1
El Watan, 17.03.2011

1
Ibidem.

1
Ibidem.

1
Ibidem.

1
Ibidem.

1 Ibidem.

▪ El Watan, 22.03.2011

1 Condition de la femme en Tunisie : les enjeux d'une révolution

1 La vague de contestation que vivent actuellement un certain nombre de pays arabes entraînera-t-elle nécessairement une amélioration de la condition de la femme ?

C'est à cette question, à la fois complexe et cruciale, que le quotidien El Watan a tenté de répondre vendredi à travers l'organisation, à l'hôtel Sofitel d'Alger, d'une conférence-débat à laquelle ont été conviés Belhaj Hmida, avocate auprès de la Cour de cassation de Tunis et cofondatrice de la section tunisienne d'Amnesty international, Nourredine Saâdi, professeur de droit public et de science politique à l'université d'Artois en France, Fadhila Boumendjel-Chitour, ancien chef de service d'endocrinologie du CHU de Bab El Oued et membre du réseau Wacyla d'aide aux femmes et enfants victimes de violences, et Sihem Habchi, présidente de l'Association française Ni putes ni soumises. Evoquant le cas de la Tunisie, Belhaj Hmida a d'emblée regretté le fait qu'au-delà d'avoir dénoncé le régime en place, condamné la corruption et prôné la fin des discriminations et des inégalités, la révolution, qui a actuellement cours dans son pays (la révolution du Jasmin, ndlr), ne porte pas de projet de société.

Cela l'amènera d'ailleurs à parler de «révolution muette». Pour l'intervenante, le constat n'est pas fait pour rassurer dans la mesure où «chacun confère aujourd'hui à cette révolution muette les objectifs qu'il veut». La situation, ajoute-t-elle, est inquiétante d'autant plus que les islamistes tunisiens structurés notamment autour du mouvement Ennahda cherchent, en catimini, à remettre en cause le code de statut personnel adopté en 1956 et les lois promulguées sous Ben Ali qui concèdent à la femme tunisienne un certain nombre de droits. «Les islamistes ont été victimes de toutes les formes de répression pendant des années. Maintenant, ils bénéficient de tous leurs droits et ont une liberté d'action. Cela est valable aussi pour ceux qui étaient en exil ou en prison. Pour le moment, ils tiennent un discours modéré. Ils se sont mêmes engagés à respecter le code de statut personnel.

D'ailleurs, leur direction a promis de ne pas toucher aux droits des femmes. Ça c'est un fait», mentionne Mme Belhaj Hmida. Mais celle-ci a tout de même tenu à préciser tout de suite après que «ce que dit Ennahda publiquement est tout à fait différent du discours qui est tenu dans les réunions restreintes». A ce propos, l'invitée des Débats d'El Watan – qui est aussi l'une des fondatrices de l'Association tunisienne des femmes démocrates (ATFD) – a fait savoir que «le mouvement Ennahda prend de l'ampleur tous les jours et qu'il contrôle déjà toutes les mosquées du pays». «Le mouvement Ennahda a des moyens financiers dont ne dispose aucun autre parti. Je puis vous assurer que le discours tenu par son porte-parole n'est pas du tout celui que nous lisons tous les jours dans les journaux. Il y a là un double langage. La presse qui lui est proche ne cesse d'ailleurs d'appeler à ouvrir un débat sur cette "vache sacrée" qu'est le code portant statut personnel», a-t-elle révélé.

La conférencière s'est ainsi fait un devoir d'énumérer les acquis importants que ces lois ont permis d'engranger et les risques qu'il y aurait à les annuler.

1 Elle rappellera, entre autres, que le code portant statut personnel, qui a été voté avant même la promulgation de la Constitution tunisienne, a aboli la polygamie, instauré l'égalité entre les hommes et les femmes en matière de divorce et octroyé au couple avec ou sans enfant le droit à l'adoption. «Ce code a donné aux femmes une certaine citoyenneté et une certaine liberté dont elles ont pu jouir au fil des années. Mais il s'est avéré que cela était insuffisant. C'est pour cela que les Tunisiennes ont continué à batailler pour obtenir plus de droits», a-t-elle mentionné.

Mme Belhaj Hmida a ajouté que «même sous Ben Ali, les Tunisiennes ont obtenu des acquis en matière de divorce et de nationalité». C'est aussi sous Ben Ali, a-t-elle poursuivi, que les violences conjugales sont devenues une infraction passible de sanctions. Mais dans tous les cas, elle a dit ne pas être dupe et ne pas ignorer aussi que les droits des femmes ont été instrumentalisés et utilisés par le pouvoir de Ben Ali comme un rempart contre l'islamisme politique qui risquait de le concurrencer.

Aussi,

1 Belhaj Hmida a invité à considérer le cas tunisien sans euphorie surtout que parmi les acteurs de la révolution du Jasmin, certains se sont montrés allergiques au débat sur les droits de la femme. Dans ce contexte, la conférencière – tout en se refusant à faire dans l'alarmisme – n'a pas manqué d'appeler à la vigilance. «Je ne pense que nous n'ayons pas le droit de ne pas être vigilants et nous n'avons pas le droit de banaliser la réalité tunisienne», a-t-elle soutenu, tout en regrettant le fait que l'opposition démocratique reste sourde aux revendications des femmes. «Pour l'opposition démocratique aujourd'hui,

l'enjeu des droits des femmes est considéré comme quelque chose de très secondaire. Le problème, c'est qu'il n'y a pas de parti politique en Tunisie porteur d'un projet différent de celui d'Ennahda. Certes, il y a bien des groupuscules (progressiste, ndlr). Mais ceux-ci sont plus occupés par la prise de pouvoir que par la construction d'un véritable projet de société», a-t-elle martelé.

1

Compte tenu de l'évolution de la situation, Belhaj Hmida a prévenu aussi que «la bataille pour l'égalité entre les hommes et les femmes ne sera pas facile». «Si nous perdons cette bataille, cela ne sera pas la faute d'Ennahda. Nous n'aurons pas pris en considération toutes ces données. Nous aurons négligé la réalité», a-t-elle insisté, avant d'appeler «les forces progressistes et démocratiques à unir leurs forces et à mettre de côté leurs ambitions personnelles pour que cette Tunisie et cette Algérie se construisent sur la base de la citoyenneté, de l'égalité et de la justice sociale».

▪ El Watan, 27.05.2011

1

Pas de printemps arabe sans les femmes

1

Elles étaient des centaines à être dans les rues. De Rabat à Manama en passant par Tunis, Le Caire, Tripoli ou Damas, les femmes arabes ont tenu un rôle parfois majeur dans les bouleversements que connaît la région. Ces actrices des révoltes et révolutions arabes auront participé à écrire une nouvelle page dans l'histoire de la lutte des peuples pour la liberté, la dignité et la justice. Sauront-elles écrire une autre page d'histoire, celle de la lutte pour les droits des femmes ?

Tunisie :

1

Précurseur du printemps arabe, la Tunisie est un modèle en matière des droits des femmes dans la région. Source de sa fierté, le code du statut personnel a donné aux femmes le droit de vote en 1956, aboli la polygamie et instauré l'égalité en matière de divorce. Depuis, le statut des femmes n'a cessé de s'améliorer. Mais au lendemain de la révolution, les féministes craignent une régression en matière des droits des femmes. C'est pourquoi toutes s'accordent à rappeler qu'«il ne peut pas y avoir de démocratie sans l'égalité homme-femme».

1

Pour Lina Ben Mhenni – la plus célèbre des bloggeuses tunisiennes – au lendemain de la chute du régime, «certains extrémismes ont été renforcés et les forces de la contre-révolution telles que les milices de l'ex-régime, sont une vraie menace pour les femmes. Ils ne veulent pas qu'on prenne la parole et préfèrent qu'on reste à la maison. En tant que blogueuses, on se fait insulter, tabasser dans la rue, ce qui n'était pas le cas avant. Il y a une violence de représailles», déclare-t-elle sur le site aufeminin.

1

Mais cela ne fera que renforcer sa détermination de se battre pour les droits des femmes. «La priorité aujourd'hui est de conserver nos acquis, qui peuvent être en danger. Oui, la Tunisie est un pays plutôt avancé en la matière, mais j'ai vraiment peur qu'on recule. Avant le 14 janvier, je réclamaient l'égalité dans les lois d'héritage. Maintenant, je milite pour conserver le droit d'hériter !», explique-t-elle. Et de poursuivre : «Les femmes ont joué un très grand rôle dans cette révolution, certaines ont été tuées ou violées. Elles ont tout donné pour la Tunisie et la démocratie. On leur doit de protéger nos droits.»

1

Lina n'est pas la seule à s'inquiéter, Naila Jrad, féministe tunisienne, mettait en garde, dans les colonnes de Attariq El Jadid, le 29 janvier dernier, contre la menace islamiste : «Un danger menace donc les droits des femmes et leur statut dans la société du fait de la présence sur la scène politique de partis à référents religieux qui, bien que se présentant actuellement comme des démocrates, ont toutefois la caractéristique de ne pas considérer que les femmes ont les mêmes droits que les hommes.» Malgré la crainte des Tunisiennes, la parité électorale homme-femme a été instaurée le 11 avril dernier. Avec un taux de 23% de femmes députées, la Tunisie est désormais à l'avant-garde en ce qui concerne la participation des femmes à la vie politique.

Maroc :

Pour répondre aux revendications du Mouvement du 20 février, le Maroc a entamé une série de réformes politiques et constitutionnelles. C'est dans ce climat que

1

la coalition du «Printemps féministe pour la démocratie et l'égalité» est née le 11 mars dernier. A l'appel de la coalition, des centaines de Marocains ont participé, le 1er mai dernier, à la marche pour la constitutionnalisation de l'égalité effective entre les femmes et les hommes dans tous les droits. Pour Mme Aïcha Aït Mhand, présidente de l'Association démocratique des femmes du Maroc, et membre de la coalition, «le chantier de la réforme de la Constitution étant ouvert, c'est l'occasion pour nous de

revenir à la charge et d'exiger que la Constitution garantisse l'égalité effective entre les hommes et les femmes dans les droits civils et non devant le droit ainsi que le principe de la non-discrimination».

La question de la femme étant très liée à celle de la religion, les féministes marocaines revendiquent également «la sécularisation du droit». Mme Aït Mhand souligne l'importance d'expliquer ce principe qui fait peur à la population. «Ce n'est ni la négation de l'Islam ni la laïcité à la française, il signifie que toutes les législations doivent être promulguées par les canaux officiels, et non par le fameux Majliss el Ouléma comme pour le code de la famille», explique-t-elle. «Nous devons être dans le référentiel universel et respecter les différentes chartes dont nous sommes signataires», insiste Mme Aït Mhand. Et d'ajouter que c'est dans le cadre d'une réforme globale et transversale de la Constitution et l'instauration de la séparation des pouvoirs, qu'une égalité effective sera concrète.

1

L'exclusion des femmes des réformes n'est pas à craindre, selon la présidente du ADFM : «Le mouvement féministe a eu l'intelligence d'investir les différentes associations des droits humains et les partis politiques, une désolidarisation a très peu de chance d'avoir lieu.» Quant à la menace extrémiste, Mme Aït Mhand estime que «le risque existe toujours puisque les conservateurs ont été reçus, au même titre que les féministes et les composantes de la société civile marocaine, par la commission en charge de la réforme de la Constitution», mais «le Maroc est parti sur une voie démocratique depuis 10 ans, aujourd'hui, il ne faut pas revenir en arrière», précise-t-elle.

Algérie :

Aïcha Dahmane Belhadjar. Présidente du Forum international de la femme musulmane : Des Egyptiennes qui revendiquaient des droits, pourtant dans le cadre de l'Islam, ont été violentées le 9 mars dernier...

A. D. B :

1

Les fruits des révolutions peuvent être confisqués. Les femmes doivent maintenant être prudentes et penser à affirmer leur présence dans toutes les institutions pour garantir le changement sur tous les plans, y compris en matière de droits des femmes.

N. M. (Nassera Merah. Chercheure universitaire féministe)

1

Les féministes ont toujours fait l'objet d'insultes. Quelque part, les femmes islamistes derrière le voile se donnent, en plus d'une certaine légitimité religieuse, une protection contre ce genre d'intimidation. Sans vouloir rentrer dans la psychologie, une espèce menacée développe naturellement des moyens de se protéger.

-Les femmes auraient-elles dû inclure des revendications spécifiques à leur statut dès le début du mouvement ?

A. D. B.

1

Ces révolutions étaient spontanées. Il était difficile de penser à tous les détails. Aussi, ce n'est pas seulement un combat de femme, c'est aussi celui des hommes. Il s'agit de défendre l'être humain ! Si les femmes algériennes ne s'étaient pas engagées durant la révolution, l'Algérie n'aurait pas connu l'indépendance. De même, on ne peut pas exclure les hommes quand on parle des droits des femmes. Dans toutes les réunions, colloques et autres occasions où l'on parle des droits des femmes, ce sont des femmes qui parlent des femmes aux femmes. Il s'agit d'un monologue. Or, on doit impliquer l'homme dans ce combat comme la femme est impliquée dans tous ce que l'homme entreprend.

N. M.

1

Tout combat doit mettre comme préalable la question des femmes. Que des femmes militent pour le changement sans mettre en avant leur statut, cela ne sert à rien. Celles-ci doivent adhérer aux partis avec leurs propres conditions et ne voter que pour ceux qui mettent des femmes en tête de liste. Les formations politiques se verront alors obligées de recruter des femmes, leur nombre sera important et les plus compétentes feront leurs preuves. Sinon, on sera toujours dans la cooptation.

-Les lois algériennes garantissent-elles les droits des femmes ?

A. D. B. Quand on essaie à la fois de répondre aux exigences des instances internationales ainsi qu'aux besoins spécifiques de la société algérienne, cela donne des lois hybrides aux conséquences négatives. Les amendements du code de la famille algérien de 2005 en sont une illustration. Aussi, la mauvaise interprétation des textes religieux a fait que la religion soit instrumentalisée afin de porter atteinte aux femmes, mais cette instrumentalisation porte atteinte à la religion elle-même. Nous sommes un peu responsables de l'image négative que l'Occident a de nous.

N. M. Il faut des lois volontaristes. Les partis politiques n'ont rien fait pour améliorer la condition féminine. Les mesures qui ont été prises dans ce sens ont été promulguées par ordonnance du Président. Je soulignerai cependant que le droit de vote des femmes lui n'ont plus n'a pas été l'œuvre des démocrates ou des intellectuels. Les avancées en matière de droits des femmes relèvent d'une volonté politique qui ne vient pas forcément de la démocratie.

1

-L'une de ces mesures est le quota de 30% de sièges réservés aux femmes dans les assemblées élues...

A. D. B. J'ai des réticences quant à la politique des quotas. Ce sont les compétences qui doivent occuper les postes-clés. Ensuite, comment appliquer cette mesure dans les APC ? Il sera difficile dans certaines communes du pays de trouver 30% de femmes, lettrées, compétentes et engagées. N'empêche, c'est un pas en avant. Les femmes actives qui militent pour les droits des femmes et pour une société évoluée doivent saisir cette occasion pour s'engager et remplir ainsi le quota, sinon, nous serons représentées par des incompetentes. N. M.

1

C'est le minium requis par les instances internationales. C'est aux partis maintenant de prouver qu'ils sont capables de mobiliser 30% des femmes. Ils prétendent représenter le peuple et excluent plus de la moitié de la population, car les femmes ne seraient ni politisées ni compétentes. Je m'interroge sur la compétence des partis qui existent depuis plus de 20 ans, qui ont réussi à démobiliser des milliers de femmes alors qu'elles étaient engagées à l'époque. Ils ont profité du mouvement des femmes pour se faire propulser, avant d'écarter non seulement les féministes de leurs partis mais également les femmes qui y adhéraient.

▪ El Watan, 17.01.2011, op.cit.

1

▪ El Watan, 28.05.2011

« Des engagements internationaux en deçà des enjeux

C'est par de grandes déclarations, des engagements affichés, mais aussi par un soutien financier aux démocraties naissantes en deçà des espérances que s'est achevé le sommet du G8 sur l'intitulé «Nouveau monde, nouvelles idées».

Deauville

De notre envoyée spéciale

Révolutions arabes, crises régionales et développement en Afrique, rôle des gouvernements dans l'essor d'internet, enseignements de la catastrophe de Fukushima, ont constitué l'essentiel de l'ordre du jour du sommet du G8 (le 37e depuis sa création) qui a réuni à Deauville jeudi et vendredi vingt-quatre délégations, dont dix-huit chefs d'Etat parmi lesquels le président Bouteflika qui a pris part aux échanges du G8 élargi à l'Afrique. Le choix d'un nouveau directeur général du Fonds monétaire international à la place de Dominique Strauss-Kahn s'est aussi invité à ce sommet annuel du G8. Une déclaration finale se voulant consensuelle, et dont la rédaction s'est efforcée de gommer les divergences, notamment entre les Occidentaux et les Russes sur le traitement de la question libyenne, a été adoptée à l'issue de ce 37e sommet du G8 depuis sa création. Une déclaration du G8 sur les printemps arabes et une autre déclaration G8 Afrique ont également été adoptées. Ainsi les régimes syrien et libyen doivent arrêter d'employer la force contre leur peuple et prendre en compte ses aspirations, souligne pour l'essentiel la déclaration finale, et appelle le régime syrien à «cesser l'usage de la force et l'intimidation contre le peuple syrien et engager un dialogue ainsi que les réformes fondamentales». Concernant la Libye, les dirigeants du G8 demandent «l'arrêt immédiat de l'usage de la force par le régime de Gueddafi», et se disent prêts à soutenir «une solution politique qui reflète la volonté du peuple». Jeudi soir en marge du sommet des chefs d'Etat ou de gouvernement, «des demandes ont été exprimées pour que la Russie assume un rôle de médiateur dans le but de régler la situation en Libye», a affirmé à la presse la porte-parole de Dmitri Medvedev, Natalia Timakova. Ces demandes ont été formulées lors de rencontres bilatérales entre le président russe et ses homologues français Nicolas Sarkozy, américain Barack Obama et le Premier ministre britannique David Cameron, selon la porte-parole russe. «Quand nous disons que M. El Gueddafi doit partir c'est qu'il doit quitter le pouvoir et plus tôt il le fera, et plus le choix sera grand pour lui. Plus tard il le fera et plus les destinations se réduisent. Nous ne disons pas qu'El Gueddafi doit être exilé, ce n'est pas notre problème, nous disons qu'un homme qui a employé l'artillerie, l'aviation pour tirer sur une foule innocente, désarmée après 41 ans de dictature ne peut pas rester en place. Les Nations unies nous ont donné mandat de protéger une population, c'est ce que nous faisons. Qu'El Gueddafi quitte le pouvoir et après, toute discussion sera possible», a souligné le président Sarkozy, jeudi, dans une conférence de presse de présentation des travaux de la première journée du G8. Dans une seconde conférence de presse de clôture du sommet du G8, hier après-midi, le président Sarkozy a réitéré qu'El Gueddafi n'avait pas d'autre choix. Et de préciser que la déclaration finale a été adoptée à l'unanimité, y compris par la Russie. Au sujet de la Syrie «certains d'entre vous disent pourquoi deux poids deux,; mesures, il ne s'agit pas d'interventions dans tous les sens, d'abord il faut l'autorisation du Conseil de sécurité et clairement la question du renforcement des sanctions à l'endroit des dirigeants syriens se pose, la violence qui est utilisée à l'endroit des manifestants

est inacceptable», a dit en conférence de presse Nicolas Sarkozy. Il a répété hier que la déclaration finale à ce sujet est sans aucune ambiguïté.

20 milliards de dollars pour aider la transition en Tunisie et en égypte

1

Les chefs d'Etat et de gouvernement du G8 affirment leur volonté de «renouveler leur engagement à soutenir les réformes démocratiques à travers le monde et à répondre aux aspirations pour la liberté et l'emploi, en particulier des femmes et de la jeunesse». «La démocratie demeure le meilleur chemin vers la paix, la stabilité, la prospérité, une croissance partagée et le développement», affirment-ils. Et avec la Tunisie et l'Egypte, qui ont «engagé des transitions démocratiques» conformément aux aspirations de leurs peuples, le G8 compte lancer un «partenariat durable», indique la déclaration finale. Les Banques multilatérales de développement sont prêtes à mobiliser plus de 20 milliards de dollars, dont 3,5 milliards d'euros provenant de la BEI au profit de l'Egypte et de la Tunisie d'ici 2013, indique un communiqué de l'Elysée.

«Les membres du G8 accompagneront aussi la Tunisie et l'Egypte.» Et de préciser que l'action de la France passe par deux canaux : celui des institutions européennes qui mobiliseront, au-delà de l'action de la BEI, plus d'1 milliard d'euros en leur faveur d'ici 2013 et celui de l'Agence française de Développement qui apportera près de 1,1 milliard d'euros de prêts à conditions avantageuses sur cette même période pour soutenir la transition démocratique dans ces deux pays. «Cette aide directe de la France à la Tunisie et à l'Egypte, de respectivement 425 millions d'euros et de 650 millions d'euros, sera ciblée sur la reprise économique et la création des conditions d'une croissance plus équitable, la formation professionnelle et l'accès à l'emploi». «Cet effort exceptionnel» comprend, «au-delà d'un soutien budgétaire immédiat, un renforcement des dispositifs de garantie en faveur des PME, et le développement de projets d'infrastructures-clés pour améliorer les conditions de vie dans les zones déshéritées». Cette aide reste toutefois en deçà de ce qu'espéraient les deux pays destinataires. Le Caire réclamait entre 10 et 12 milliards de dollars d'ici mi-2012 et Tunis 25 milliards de dollars sur cinq ans. Les dirigeants du G8 ont appelé Israéliens et Palestiniens à des «discussions substantielles sans délai» pour parvenir à «un accord-cadre» pour une paix durable. «Nous sommes convaincus que les changements historiques en cours dans la région rendent pas moins, mais encore plus importante la résolution du conflit israélo-palestinien par la négociation», écrivent les leaders des pays riches dans la déclaration commune. «Nous appelons les deux parties à engager sans délai de substantielles discussions dans le but de conclure un accord-cadre sur toutes les questions liées au statut final» deux parties, indique le texte. Le président Sarkozy a, tout en l'approuvant, estimé la déclaration de Barack Obama de revenir aux frontières de 1967 comme «extrêmement courageuse». Les huit puissances membres du G8 ont souligné le rôle des gouvernements dans un «essor équilibré» d'Internet, aux côtés des utilisateurs et du secteur privé. «A Deauville en 2011, pour la première fois au niveau des dirigeants [...], nous nous sommes mis d'accord sur un certain nombre de principes, dont la liberté, le respect de la vie privée et de la propriété intellectuelle [...], la cyber-sécurité et la protection contre le crime, qui sont essentielles à un internet fort et florissant». Concernant le volet nucléaire civil, le président Sarkozy a, dans sa conférence de presse de jeudi, déclaré que «nombreux sont ceux qui pensent qu'il n'y a pas d'alternative au nucléaire, même si tous nous sommes convaincus de la nécessité de développer les énergies alternatives. Tous nous souhaitons nous doter d'une réglementation de très haut niveau sur la sûreté nucléaire qui s'applique à tous les pays qui sont dotés de nucléaire civil. Nous avons tous dans l'idée que c'est la meilleure façon d'éviter que les centrales nucléaires civiles puissent être construites sur des normes de sécurité maximum». Et de préciser hier que l'Iran, qui continue à renforcer son dispositif nucléaire à des fins non civiles, doit s'attendre à des sanctions plus lourdes.

Le G8 en chiffres

Vingt-quatre délégations, dont dix-huit chefs d'Etat hébergés au palace Royal Barrière, ont pris part aux travaux du G8 et au G8 élargi. Soit près de 5000 personnes, dont 2500 journalistes. En plus des 8 chefs d'Etat qui le composent, 12 autres dirigeants essentiellement africains et arabes – Egypte, Tunisie, Algérie, Afrique du Sud, Côte d'Ivoire, Guinée, Nigeria, Sénégal, Ethiopie – ont été représentés.

Quelque 12 000 membres des forces de l'ordre ont été mobilisés. Le coût de ce sommet est estimé à 20 millions d'euros. A noter l'impeccable organisation de ce sommet et la facilitation aux journalistes du monde entier (tous médias confondus) pour la couverture des travaux dans un cadre agréable (l'hypodrome de Deauville) avec toute la logistique nécessaire : moyens de transmission et de communication, d'enregistrement, de diffusion, de restauration et de transport.

RESUME

Partant du postulat que le sens n'est pas donné entièrement dans les dictionnaires mais se construit à travers différentes actualisations discursives, nous avons inscrit notre étude dans une double perspective, relevant à la fois de la sémantique lexicale et de l'analyse du discours.

De fait, nous avons scindé notre travail en deux parties englobant, dans un premier temps, un cadre théorique qui traite de l'évolution des paradigmes ayant trait à la sémantique du mot. Dans un second temps, un cadre pratique a été exploité en vue de rechercher les dynamiques de construction du sens, celui-ci étant déterminé par l'expérience des sujets locuteurs.

En guise de précision, nous nous sommes penchés sur les domaines notionnels de la notion lexicale /*Démocratie* /, au sein d'une aire socio-culturelle arabo-musulmane et inscrite dans un arrière plan correspondant aux événements du « printemps arabe ». Nous avons pu relever, au sein d'opérations prédicatives et énonciatives les diverses catégorisations de la notion lexicale /*Démocratie*/ et la façon dont elle est représentée en relation à d'autres mécanismes intuitionnels et encyclopédiques.

Ainsi, la reconstitution du puzzle discursif qui a fait l'objet de notre analyse, nous a permis de déceler les différentes classifications d'objets du monde entretenant des relations binaires avec la notion /*Démocratie*/. Ceci a conféré à la notion en question un caractère dynamique dévoilant, entre autres, des conflits identitaires et culturels et validant des perceptions oscillant entre (auto) idéalisation et (auto) déstructurations de valeurs culturelles et religieuses.